

RB LES RÈGLES DE LA BIENSÉANCE ET DE LA CIVILITÉ CHRÉTIENNES *

Divisé en deux parties.

À l'usage des Écoles chrétiennes.

À Troyes et se vend à Reims chez François Godard, Marchand-Libraire, rue des Tapissiers.

* *chrétienne* (1703) : accord avec le nom le plus proche. - On désigne par 1703 l'édition princeps dont « l'achevé d'imprimer pour la première fois » est du 15 Février 1703.

RB 0 Préface *

* Contrairement au reste du livre, la *Préface* n'est pas en caractères dits « de civilité ».

RB 0,0,1

C'est une chose surprenante que la plupart des chrétiens ne regardent la bienséance et la civilité que comme une qualité purement humaine et mondaine * et que, ne pensant pas à élever leur esprit plus haut **, ils ne la considèrent pas comme une vertu qui a rapport à Dieu, au prochain et à nous-mêmes. C'est ce qui fait bien connaître le peu de christianisme qu'il y a dans le monde, et combien il y a peu de personnes *** qui y vivent et se conduisent selon l'Esprit de Jésus-Christ (Galat. 5, v. 10).

* en réaction contre un discours « mondain », comme celui des *Pratiques familières de la Civilité* (1661), l'une des 'sources' de RB (voir CL 58, 61).

** **RB 203,2,175**

*** **MF 84,1,1 ; DA 310,2,8 ; I 2,0,2 ; I 5,2,5**. - Les références marginales qui figurent en RB sont indiquées ici dans la même taille que le corps du texte. Il s'agit en fait ici de **Ga 5, 16.25**.

RB 0,0,2

C'est cependant ce seul Esprit qui doit animer toutes nos actions pour les rendre saintes et agréables à Dieu, et c'est une obligation dont saint Paul (**Ga 5, 25**) nous avertit en nous disant en la personne des premiers chrétiens que, comme nous devons vivre par l'Esprit de Jésus-Christ, nous devons aussi nous conduire en toutes choses par le même Esprit (Galat. 5, v. 25).

RB 0,0,3

Comme il n'y a aucune de vos actions, selon le même Apôtre (**Rm 12, 1, Col 3, 17**), qui ne doive être sainte, il n'y en a aussi pas une qui ne doive être faite par des motifs purement chrétiens, et ainsi toutes nos actions extérieures – qui sont les seules qui peuvent être réglées par la bienséance * – doivent toujours avoir et porter avec soi un caractère de vertu.

* **RB 0,0,9**

RB 0,0,4

C'est ce que les pères et les mères sont obligés de considérer dans l'éducation de leurs enfants, et c'est à quoi les maîtres et maîtresses, chargés de l'instruction * des enfants, doivent faire une attention particulière.

* *Instruction* : s. f. Préceptes, enseignements qui servent tant à pénétrer dans les sciences, qu'à la Morale pour se conduire. « On fait des Catéchismes pour l'instruction de la jeunesse au Christianisme ». (Furetière) – Ici, c'est surtout la morale, la formation à la vie chrétienne.

RB 0,0,5

Ils ne doivent jamais, en leur donnant des règles de bienséance, oublier de leur enseigner qu'il ne faut les mettre en pratique que par des motifs purement chrétiens, et qui regardent la gloire de Dieu et le salut ; et, bien loin de dire aux enfants dont ils ont la conduite, que s'ils ne font pas une telle chose on les blâmera, qu'on n'aura pas d'estime pour eux, qu'on les tournera en ridicule – qui sont toutes manières qui ne sont bonnes qu'à leur inspirer l'esprit du monde et à les éloigner de celui de l'Évangile - lorsqu'ils voudront les porter à des pratiques extérieures qui regardent le maintien du corps et la seule modestie,

RB 0,0,6

ils auront soin de les y engager par le motif de la présence de Dieu, dont se sert saint Paul (Ph 4,5) pour le même sujet en avertissant les fidèles de son temps, que leur modestie devait paraître à tous les hommes parce que le Seigneur était proche d'eux, c'est-à-dire par respect pour la présence de Dieu devant qui ils étaient ; s'ils leur apprennent et leur font faire des pratiques de bienséance qui ont rapport au prochain, ils les engageront à ne donner ces témoignages de bienveillance, d'honneur et de respect que comme à des membres de Jésus-Christ et à des temples vivants, et animés du Saint-Esprit *.

* DA 203,0,13 ; DA 302,1,2

RB 0,0,7

C'est ainsi que saint Pierre (1 Pi 2, 17.16) exhorte les premiers fidèles auxquels il écrit d'aimer leurs frères et de rendre à chacun l'honneur qui lui est dû pour se montrer de véritables serviteurs de Dieu, en témoignant que c'est Dieu qu'ils honorent en la personne de leur prochain.

RB 0,0,8

Si tous les chrétiens se mettent en état de ne donner des marques de bienveillance, d'estime et de respect, que dans ces vues et par des motifs de cette nature, ils sanctifieront par ce moyen toutes leurs actions et donneront lieu de distinguer, comme on doit le faire, la bienséance et la civilité chrétienne * de celle qui est purement mondaine et presque païenne ; et vivant ainsi en véritables chrétiens, ayant des manières extérieures conformes à celles de Jésus-Christ et à celles de leur profession **, ils se feront discerner des infidèles et des chrétiens de nom, comme Tertullien dit qu'on connaissait et qu'on discernait les chrétiens de son temps par leur extérieur et par leur modestie. [RB 101,1,20]

* la phrase montre que *bienséance* et *civilité* sont presque identiques ! Le paragraphe suivant précise leur distinction : la *civilité* est « cette bienséance qui regarde le prochain ». On conserve ici le singulier « chrétienne » pour éviter de trop bouleverser la suite de la phrase.

** les deux pôles : mystique et social.

RB 0,0,9

La bienséance chrétienne est donc une conduite sage et réglée que l'on a * fait paraître dans ses discours et dans ses actions extérieures par un sentiment de modestie, ou de respect, ou d'union et de charité à l'égard du prochain, faisant attention au temps, aux lieux et aux personnes avec qui l'on converse **, et c'est cette bienséance qui regarde le prochain, qui se nomme proprement *civilité* ***.

* on ne voit pas pourquoi ce passé composé

** les trois points (temps, lieux, personnes) qui vont être abordés - *Converser* : v. n. Vivre, parler familièrement avec quelqu'un ; fréquenter le monde (Trévoux). *Converser* : 1° Vivre avec (Littre). Il ne s'agit pas seulement des conversations !

** *Civilité* : s. f. Manière honnête, douce et polie d'agir, de converser ensemble (Trévoux).

RB 0,0,10

On doit dans les pratiques de bienséance et de civilité avoir égard au temps – car il y en a plusieurs qui ont été en usage dans les siècles précédents, ou même il y a plusieurs années, qui ne le sont pas présentement, et celui qui voudrait encore s'en servir passerait pour un homme singulier, bien loin d'être regardé comme une personne civile et honnête *.

* *Honnête* : adj. m. et f. Ce qui mérite de l'estime, de la louange, qui est raisonnable et selon les bonnes mœurs, conforme à l'honneur et à la vertu. [...] « Un honnête homme est celui qui connaît les bienséances, et qui les sait pratiquer » (Trévoux).

RB 0,0,11

Il faut aussi se conduire dans ce qui regarde la bienséance selon ce qui se pratique dans les pays où l'on demeure et où on se trouve – car chaque nation a ses manières de bienséance et de civilité qui lui sont particulières, ce qui fait que très souvent ce qui est messéant * dans un pays est regardé comme civil et honnête dans un autre.

* *Messéant* : Ce qui ne sied pas bien, qui n'est pas convenable (Trévoux). C'est donc le contraire d'*honnête*.

RB 0,0,12

Il y a même des choses que la bienséance exige en quelques endroits particuliers et qui sont entièrement défendus en d'autres lieux - car ce qui se doit faire chez le roi ou même dans sa * chambre ne doit pas se faire ailleurs, parce que le respect qu'on doit avoir pour la personne du roi demande qu'on ait de certains égards dans sa maison qu'il ne faut pas avoir dans celle d'un particulier.

* d'après le contexte, il s'agit de la chambre du roi, distinguée de sa demeure

RB 0,0,13

On doit aussi se conduire autrement dans sa propre maison que dans les maisons des autres, et chez les personnes qu'on connaît que chez celles qu'on ne connaît pas.

Puis donc que la civilité demande qu'on ait et qu'on fasse paraître un respect particulier pour les uns qu'on n'est pas obligé, et qu'il serait même contre la bienséance d'avoir pour les autres *, quand on se rencontre ou qu'on converse avec quelqu'un, il faut faire attention à sa qualité ** pour le traiter et agir avec lui selon que sa qualité le demande.

* « Quoiqu'on doive être civil, il ne faut pas traiter tout le monde également. Il n'y a rien de si juste que la subordination » (La Chétardye, *Instructions pour un jeune Seigneur*, CL 59, 124).

** *Qualité*, se dit aussi pour marquer le rang, la naissance, la condition des personnes. [...] « On tire cet avantage de la *qualité*, c'est qu'à 20 ans l'on est connu et respecté comme un autre mériterait de l'être à cinquante ; ce sont 30 ans gagnés ». Pascal (Trévoux).

RB 0,0,14

Il faut aussi se considérer soi-même et ce que l'on est, car celui qui est inférieur à d'autres est obligé d'avoir de la soumission pour ceux qui lui sont supérieurs, soit par leur naissance, soit par leur emploi, soit par leur qualité, et de leur témoigner beaucoup plus de respect que ne ferait pas un autre qui leur serait tout à fait égal.

Un paysan, par exemple, doit rendre extérieurement plus d'honneur à son seigneur qu'un artisan qui ne dépendrait pas de lui, et cet artisan doit porter beaucoup plus de respect à ce seigneur qu'un autre gentilhomme qui irait le voir.

RB 0,0,15

La bienséance et la civilité ne consistent donc proprement que dans des pratiques de modestie et de respect à l'égard du prochain ; et comme la modestie se fait particulièrement paraître dans la contenance * et le respect pour le prochain dans les actions ordinaires qui se font presque toujours en présence des autres, on a pris le dessein de traiter dans ce livre de ces deux choses séparément :

1. De la modestie qui doit paraître dans le port et le maintien des différentes parties du corps.
2. Des marques extérieures de respect ou d'affection particulière qu'on doit donner dans les différentes actions de la vie à toutes les personnes en présence de qui on les fait et avec qui on peut avoir affaire.

* *Contenance*, se dit aussi de la mine, de l'apparence, de l'air, du geste, de la posture, de la disposition où l'homme met les membres de son corps. [...] « Les sots, les gens qui n'ont point vu le monde, ne savent quelle contenance tenir. » (Trévoux)

RB 100 PREMIÈRE PARTIE.

De la modestie qu'on doit faire paraître dans le port et le maintien des différentes parties du corps. *

* Jusqu'à la fin, le texte de 1703 sera en caractères de civilité [CE 3,9,2], sauf les titres des chapitres et les expressions qu'on indiquera *en italiques* dans cette édition.

RB 101 Chapitre I. Du port et du maintien de tout le corps.

RB 101,1,16

Ce qui contribue le plus à donner de l'air * à une personne et à la faire considérer, par sa modestie, comme une personne sage et bien réglée, c'est lorsqu'elle tient toutes les parties de son corps dans la situation que la nature ou l'usage leur a prescrite.

* *Air*, signifie aussi, manière, façon. Et il se dit de la manière de parler, d'agir, de marcher, de se tenir, de s'habiller, de se conduire dans le monde ; et généralement de tout ce qui regarde le maintien, la contenance, la mine, le port, la grâce, et toutes les façons de faire (Académie).

RB 101,1,17

On doit pour cela éviter plusieurs défauts dans le maintien des parties du corps, dont le premier est l'*affectation* et la gêne *, qui rendent une personne guindée dans son extérieur, et qui sont tout à fait contre la bienséance et contre les règles de la modestie.

Il faut aussi se garder d'une certaine négligence, qui fasse paraître de la lâcheté et de la mollesse dans la conduite et qui rende une personne méprisante, parce que cette mauvaise qualité marque une bassesse d'esprit aussi bien que de naissance et d'éducation.

* *Gêne*, 5° Contrainte fâcheuse, état pénible où l'on se trouve (Littre). *Affectation*, se dit aussi de certaine manière de parler ou d'agir qui n'a rien de naturel (Trévoux) - Ces termes sont tous deux contraires à la *négligence* et rendent *guindée* l'attitude du corps. Les verbes qui suivent sont au singulier dans 1703 : accord avec le nom le plus proche.

RB 101,1,18

On doit aussi faire une attention toute particulière pour ne rien faire paraître de léger dans son maintien, ce qui est l'effet d'un esprit évanoué. Ceux qui ont l'esprit naturellement léger et étourdi, s'ils veulent ne pas tomber dans ce défaut ou s'en corriger, doivent faire en sorte de ne pas remuer un seul membre de leur corps sans attention, et de ne le faire qu'avec beaucoup de retenue. Ceux aussi qui sont d'un tempérament actif et précipité doivent beaucoup s'étudier à ne jamais agir qu'avec une grande modération, à penser avant que de faire, et à avoir le corps le plus qu'ils peuvent dans une même consistance * et situation.

* *Consistance*, signifie aussi état de stabilité, de permanence. - Seul emploi de ce nom dans les écrits de Monsieur de La Salle : peut-être avec le sens de *posture stable*.

RB 101,1,19

Quoiqu'il ne faille rien faire paraître d'étudié dans son extérieur, il faut cependant savoir compasser * toutes ses démarches et bien régler le port de toutes les parties du corps. C'est ce qu'on doit apprendre aux enfants avec beaucoup de soin – et ce à quoi les personnes, dont les parents ont été assez négligents pour ne les pas former dans leur bas âge, doivent s'appliquer d'une manière particulière – jusqu'à ce qu'ils s'y soient accoutumés et qu'ils se soient rendu ces pratiques aisées et comme naturelles.

* *Compasser* ses actions, ses démarches, les soumettre à une règle minutieuse (Littre)

RB 101,1,20

Il faut qu'il y ait toujours dans le port d'une personne quelque chose de grave et de majestueux : mais elle doit bien prendre garde qu'il n'y ait rien qui ressente l'orgueil et la hauteur d'esprit *, car cela déplaît extrêmement à tout le monde. Ce qui doit donner cette gravité, c'est la seule modestie et la sagesse qu'un chrétien doit faire paraître dans toute sa conduite. [R 15,9,1]

* *Hauteur*, se dit aussi dans les choses morales ; et dans cette acception il signifie, fermeté, quand on ne passe point les bornes de la raison et du devoir. [...] Mais quand on excède ces bornes, il signifie, arrogance, orgueil (Académie).

RB 101,1,21

Comme il est d'une naissance élevée, parce qu'il appartient à Jésus-Christ et qu'il est enfant de Dieu, qui est le souverain Être, il ne doit rien avoir ni rien faire remarquer de bas dans son extérieur, et tout y doit avoir un certain air d'élévation et de grandeur, qui ait quelque rapport à la puissance et à la majesté du Dieu qu'il sert et qui lui a donné l'être *, mais qui ne vienne pas d'estime de soi-même et de préférence aux autres ; car tout chrétien, devant se conduire selon les règles de l'Évangile, doit porter honneur et respect à tous les autres, les regardant comme les enfants de Dieu et les frères de Jésus-Christ ** - et, se considérant comme un homme chargé de péchés, il doit pour cela s'humilier continuellement, se mettre au-dessous de tous.

* GA 0,37 ; EM 4,130 ; MF 90,2,1 ; I 6,20,1

** DA 201,3,2 ; DA 300,0,5

RB 101,1,22

Lorsqu'on est debout, il faut tenir le corps droit, sans le pencher ni d'un côté, ni d'un autre, et ne pas se courber en devant comme un vieillard qui ne peut plus se soutenir. Il est aussi très indécent de se redresser avec affectation, de s'appuyer contre une muraille ou contre quelque autre chose, de faire des contorsions de corps et de s'allonger avec indécence *.

* *Indécence* : Posture, action qui est contre le devoir, la bienséance et l'honnêteté. [...] « C'est une indécence d'être debout, et de causer à la Messe » (Trévoux) - *Honnêteté* : Bienséance. « Il n'est pas de l'honnêteté d'en user si familièrement avec des gens à qui on doit du respect » (Académie)

RB 101,1,23

Quand on est assis, il ne faut pas s'étendre lâchement, ni s'appuyer bien fort contre le dossier de la chaise ; il est indécent d'être assis trop bas ou trop haut, à moins qu'on ne puisse faire autrement, et il vaut mieux ordinairement être assis trop haut que trop bas ; mais quand on est en compagnie, il faut toujours, particulièrement aux femmes, donner les sièges les plus bas, comme les plus commodes *.

* RB 206,6,462

RB 101,1,24

Le froid, ni par * une autre souffrance ou incommodité, ne doit pas nous faire tenir dans une posture indécente, et il est contre la bienséance de faire paraître par ses contenance qu'on a quelque incommodité, à moins qu'on ne puisse faire autrement.

C'est aussi une marque d'une trop grande tendresse et délicatesse, lorsqu'on ne peut rien souffrir sans le faire paraître à l'extérieur.

* *pae* (1703) : on peut lire aussi, avec CL 19, *pas*

RB 102 **Chapitre II.** **De la tête et des oreilles.**

RB 102,1,25

Pour tenir la tête avec bienséance, il faut l'avoir droite sans la baisser ni la pencher ou à droite ou à gauche * ; il faut se bien garder de la serrer ou enfoncer entre les deux épaules ; la tourner à tout vent, cela est d'un esprit léger, et la remuer souvent est la marque d'une personne inquiète et embarrassée. C'est aussi témoigner de l'arrogance, de relever la tête avec affectation. Il est tout à fait contre le respect qu'on doit à une personne, de la hausser, de la secouer, ou de la branler quand elle nous parle : car cela fait paraître que l'on n'en a pas l'estime qui lui est due et qu'on n'est pas disposé à croire et à faire ce qu'elle nous dit **.

* **RC 21,2 ; R 15,9,1**

** les attitudes corporelles manifestent (« font paraître ») des dispositions intimes.

RB 102,1,26

C'est une liberté qu'il ne faut jamais se donner, d'appuyer la tête avec la main, comme si on ne pouvait la soutenir.

Gratter la tête quand on parle, ou même en compagnie quand on n'y parlerait pas, cela est d'une très grande indécence et indigne d'une personne bien née ; c'est aussi l'effet d'une grande négligence et malpropreté, car cela vient ordinairement de ce qu'on n'a pas assez de soin de se bien peigner et de se tenir la tête nette. C'est à quoi doit prendre garde une personne qui n'a point de perruque, de ne laisser ni ordure ni crasse sur sa tête : car il n'y a que des personnes mal élevées qui tombent dans cette négligence, et on doit regarder la netteté du corps, et particulièrement de la tête, comme une marque extérieure et sensible de la pureté de l'âme.

RB 102,1,27

La modestie et [l'] honnêteté demandent qu'on ne laisse pas amasser beaucoup d'ordures * dans ses oreilles : ainsi il faut de temps en temps les nettoyer avec un instrument fait exprès, qu'on nomme pour ce sujet *cure-oreilles*. Il est très indécent de se servir pour cela de ses doigts ou d'une épingle ; et il est contre le respect qu'on doit aux personnes avec qui on se trouve, de le faire en leur présence ; c'est aussi le respect qu'on doit avoir pour les lieux saints.

* *Ordure*, 1°. Excréments, impuretés du corps (Littre)

RB 102,1,28

Il n'est pas séant de porter une plume sur l'oreille, ni d'y mettre des fleurs, d'avoir les oreilles percées, et y pendre des anneaux : cela ne sied pas bien à un homme, car c'est une marque extérieure d'esclavage *, qui ne lui convient pas.

* cette origine est donnée dans l'une des 'sources' des RB, le *Traité de la Civilité nouvellement dressée* (1681), dit l'*Anonyme de Lyon*.

RB 102,1,29

La plus belle parure des oreilles est qu'elles soient toutes nues et bien nettes ; les hommes, pour l'ordinaire, doivent les couvrir de leurs cheveux ; les femmes les ont plus découvertes ; et il est quelquefois d'usage, surtout aux femmes de qualité, qu'elles aient des perles, des diamants ou des pierres précieuses pendues à leurs oreilles ; il est cependant plus modeste et plus chrétien, de ne donner aux oreilles aucun ornement, parce que c'est par elles que la parole de Dieu entre dans l'esprit et dans le cœur, et que le respect qu'on est obligé d'avoir pour cette divine parole, doit empêcher que rien n'en approche qui ressente la vanité.

RB 102,1,30

Le plus bel ornement des oreilles d'un chrétien, est qu'elles soient bien disposées et toujours prêtes à écouter avec attention, et recevoir avec soumission les instructions qui regardent la religion et les maximes du saint Évangile. C'est pour cette fin que les saints Canons ont ordonné à tous les ecclésiastiques d'avoir les oreilles entièrement découvertes, pour leur faire connaître * qu'ils doivent toujours être attentifs à la loi de Dieu, à la doctrine de la vérité et à la science du salut, dont ils sont les dépositaires et les dispensateurs.

* on est passé à la symbolique des parties du corps

RB 103 **Chapitre III** **Des cheveux.**

RB 103,1,31

Il n'y a personne qui ne doive prendre pour règle et pour pratique de se peigner tous les jours, et il ne faut jamais paraître devant qui que ce soit avec des cheveux mêlés et malpropres : qu'on ait surtout égard qu'il n'y ait point de vermine, ni de lentes *. Cette précaution et ce soin sont ** de conséquence à l'égard des enfants. [CE 22,3,6 ; CE 23,1,6]

* *lente* : œuf de pou - « Ce n'est rien d'ôter les poux, si on n'ôte aussi les *lentes*. » (Trévoux)

** *est* (1703) : accord avec le nom le plus proche.

RB 103,1,32

Quoiqu'il ne faille pas facilement mettre de la poudre sur ses cheveux et que cela ressente un homme efféminé, il faut cependant prendre garde de n'avoir pas les cheveux gras : c'est pourquoi lorsqu'ils le sont naturellement, on peut les dégraisser avec du son, ou mettre de la poudre dans le peigne pour les rendre secs, et leur ôter s'il se peut leur humidité qui pourrait gâter le linge et les habits.

RB 103,1,33

Il est très indécent de se peigner en compagnie ; mais c'est une faute insupportable de le faire dans l'église. C'est un lieu où on doit être très propre pour le respect qu'on a pour Dieu ; mais le même respect engage à n'y entrer qu'avec propreté.

Si saint Pierre (1 Pi 3, 3) et saint Paul (1 Tim 2, 8-10) défendent aux femmes de se friser les cheveux, ils condamnent à bien plus forte raison ces sortes d'ajustements dans les hommes (1 Co 11, 14-15) qui, ayant naturellement beaucoup moins de penchant à ces sortes de vanités que les femmes, doivent, par conséquent, en avoir beaucoup plus de mépris, et être bien plus éloignés de s'y abandonner.

RB 103,1,34

Comme il n'est pas à propos d'avoir les cheveux fort courts, car cela irait à défigurer la personne, il faut aussi prendre garde qu'ils ne soient pas trop longs, et particulièrement qu'ils ne tombent pas sur les yeux : voilà pourquoi il est bon de les couper proprement de temps en temps. [FD 1,49]

RB 103,1,35

Il y a des gens qui pour leur commodité, quand ils ont chaud ou qu'ils ont quelque chose à faire, mettent leurs cheveux derrière leurs oreilles ou sous leur chapeau * ; cela est très malhonnête et il est à propos de laisser toujours pendre ses cheveux naturellement. Il est aussi de la modestie et de l'honnêteté de n'y pas toucher sans nécessité, et le respect qu'on doit avoir pour les autres exige qu'on ne mette pas la main sur ses cheveux en leur présence.

* *l'Anonyme de Lyon* ajoute : « cela sent le peintre ou le maître écrivain de village ».

RB 103,1,36

Qu'on se garde donc bien de passer plusieurs fois la main plate sur la tête en pressant ses cheveux, de les étendre ou boucler de chaque côté avec les doigts, d'y passer les doigts en travers comme pour les peigner, ou de les secouer indécentement en branlant la tête : ce sont toutes manières que la commodité ou la grossièreté ont fait inventer et que l'honnêteté, la modestie et le respect pour le prochain ne peuvent souffrir.

RB 103,1,37

Il est encore bien plus contre la bienséance d'avoir une perruque mal peignée, que ses cheveux mal peignés. C'est pourquoi ceux qui la portent doivent avoir un soin tout particulier de la rendre propre, parce que les cheveux dont elle est composée n'ayant plus de soutien par eux-mêmes, ont besoin d'être peignés et ajustés avec beaucoup plus de soin que les cheveux naturels pour être tenus dans la propreté.

RB 103,1,38

Une perruque est beaucoup plus propre et bien plus convenable à la personne qui la porte, lorsqu'elle est de la couleur de ses cheveux, que quand elle est ou plus brune ou plus blonde ; il y en a cependant qui la portent si frisée et d'un blond si déchargé * que cela sent plus la femme que l'homme.

Quoiqu'on ne doive pas fort négliger ces sortes de parures, lorsqu'elles sont en usage, il est néanmoins contre la bienséance et la sagesse d'un homme, d'employer bien du temps et de se donner beaucoup de peine pour les rendre propres et les bien ajuster.

* *Se décharger*, se dit aussi des couleurs, quand elles perdent leur première vivacité (Trévoux)

RB 104 **Chapitre IV** **Du visage.**

RB 104,1,39

Le Sage (*Si 19, 26*) dit que c'est à l'air du visage qu'on connaît un homme * de bon sens (*Eccl. c. 19*) : c'est pour ce sujet que chacun doit faire en sorte de composer tellement son visage qu'il puisse en même temps et se rendre aimable, et édifier le prochain par son extérieur **.

* *MD 69,3,2*

** *MF 98,2,2 ; MD 69,3,1*

RB 104,1,40

Pour être agréable aux autres, il faut n'avoir rien de sévère ni de rebutant dans le visage ; il ne faut pas aussi qu'il y paraisse rien de farouche ni de sauvage ; il n'y faut voir rien de léger et qui ressente l'écolier : tout y doit avoir un air de gravité et de sagesse. Il n'est pas non plus bienséant d'avoir un visage mélancolique et chagrin ; il ne faut jamais qu'il y ait rien qui ressente la passion ou quelque autre affection dérégulée *.

* *RC 9,9 ; RB 106,1,60*

RB 104,1,41

Le visage doit être gai sans dissolution ni dissipation ; il doit être serein, sans être trop libre ; il doit être ouvert, sans donner de marques d'une trop grande familiarité. Il doit être doux sans mollesse et sans rien faire paraître qui tienne de la bassesse ; mais il doit donner à tous des témoignages ou de respect, ou au moins d'affection et de bienveillance.

RB 104,1,42

Il est cependant à propos de composer son visage selon les différentes affaires et occasions qui se présentent : car comme on doit compatir au prochain et témoigner, par ce qui paraît sur le visage, qu'on prend part à ce qui le touche, il ne faut pas avoir un visage gai ni enjoué lorsqu'on apporte quelque nouvelle triste ou qu'il est arrivé quelque accident fâcheux * à quelqu'un, et il ne faut pas non plus avoir un visage sombre lorsqu'on vient dire quelque chose d'agréable et qui doit donner de la joie.

* *Fâcheux*, adj. Qui [...] cause de l'ennui, de la peine et de la difficulté (*Trévoux*)

RB 104,1,43

À l'égard de ses propres affaires, un homme sage devrait tâcher d'être toujours le même et avoir un visage toujours égal *, car comme l'adversité ne doit point l'abattre, la prospérité ne doit point aussi le rendre plus gai : il doit avoir un visage toujours tranquille, qui ne change pas facilement de disposition et de mouvement selon ce qui lui arrive d'agréable ou de désagréable.

* *LI 80,1,1*

RB 104,1,44

Ces personnes dont le visage change à chaque occasion qui se présente sont très incommodes, et on a bien de la peine à les supporter : tantôt ils paraissent avec un visage gai, tantôt avec un visage et un air mélancoliques *, quelquefois il marque de l'inquiétude, d'autres fois de l'empressement ; tout cela fait reconnaître dans une personne qu'elle n'a point de vertu et qu'elle ne travaille point à dompter ses passions **, et que ses manières d'agir sont tout humaines et naturelles, et nullement selon l'esprit du christianisme.

* *mélancolique* (1703) : accord avec le nom le plus proche.

** deux autres emplois de l'expression *dompter ses passions* : *MD 12,3,1 ; MF 179,2,1*

RB 104,1,45

Il ne faut pas non plus avoir un visage gai et libre à l'égard de toutes sortes de personnes.

Il est de l'honnêteté de faire paraître par son visage beaucoup de retenue, lorsqu'on se trouve avec des personnes à qui on doit un grand respect, et il est de la bienséance d'avoir toujours un air sérieux et grave en leur présence.

Il est aussi de la prudence de n'avoir pas un visage trop ouvert à l'égard des inférieurs, particulièrement des domestiques * ; et si on est obligé d'avoir de la douceur et de la condescendance ** pour eux, il est aussi de conséquence de ne se pas familiariser avec eux.

* *Domestique*, adj. m. et f. Qui est d'une maison, sous un même chef de famille. [...] En ce sens il se prend pour femme, enfants, hôtes, parents et valets (*Trévoux*)

** *condescence* (1703) : faute d'imprimerie.

RB 104,1,46

Pour ce qui est des personnes avec qui on est libre et avec qui on converse * ordinairement, il est à propos d'avoir un visage plus gai avec elles, afin de donner par là plus de facilité et d'agrément à la conversation.

* *Converser* : v. n. Vivre, parler familièrement avec quelqu'un ; fréquenter le monde (Trévoux). *Converser* : 1° Vivre avec. [...] 2° Avoir conversation avec (Littré).

RB 104,1,47

Il est de la propreté de se nettoyer tous les matins le visage avec un linge blanc *, pour le décrasser. Il est moins bien de le laver avec de l'eau, car cela rend le visage plus susceptible du froid en hiver, et du hâle en été.

C'est manquer à l'honnêteté de se frotter et de se toucher, en quelque endroit du visage que ce soit, avec les mains nues, principalement quand il n'y a pas de nécessité ; s'il y a même quelque besoin de le faire, comme pour ôter quelque ordure **, il faut le faire légèrement avec le bout du doigt et lorsqu'on est obligé d'essuyer son visage durant la chaleur, on doit pour cela se servir de son mouchoir, et ne pas frotter bien fort ni avec les deux mains.

* *Blanc*, se dit aussi de Ce qui est pur et net, qui n'est ni sale, ni gâté (Trévoux) : propre.

** *saleté, poussière, salissure*

RB 104,1,48

Il n'est pas bienséant de souffrir des ordures ou de la boue sur son visage ; il ne faut cependant jamais le nettoyer en présence d'autres ; et s'il arrive qu'on y en remarque lorsqu'on se trouve en compagnie, on doit se couvrir le visage avec le chapeau pour les ôter.

C'est une chose très messéante, qui tient trop de la vanité, et qui ne convient pas à des chrétiens de mettre des mouches * sur son visage et de le farder, en y mettant du blanc et du vermillon.

* *Mouche*, est aussi un petit morceau de taffetas noir que les Dames mettent sur leur visage par ornement ou pour faire paraître leur teint plus blanc (Trévoux).

RB 105 **Chapitre V Du front, des sourcils et des joues.**

RB 105,1,49

Il est très indécent d'avoir le front ridé : c'est ordinairement la marque d'un esprit inquiet et mélancolique ; et il faut prendre garde qu'il n'y paraisse rien de rude, mais qu'il ait un air de sagesse, de douceur et de bienveillance. [RC 21,5 ; R 15,9,3]

Le respect qu'on doit avoir pour les autres ne permet pas, lorsqu'on parle de quelqu'un, qu'on se frappe le front avec le bout du doigt, pour marque * que c'est une personne arrêtée à son sens et à son propre jugement, ou de frapper avec le doigt courbé sur le front d'un autre, lorsqu'on veut faire connaître qu'on a ce sentiment de lui.

* on corrige habituellement : *marquer*, mais cela ne s'impose pas absolument. - *Marque*, 16°. Fig. Indice, présage, trace, impression, témoignage, preuve. [...] « La vraie religion doit avoir pour *marque* d'obliger à aimer son Dieu », Pascal. *Pensées* XI, 1, édit. Havet (Littré).

RB 105,1,50

C'est une familiarité indécente que deux personnes se frottent ou se frappent le front, même par jeu, l'une contre l'autre : cela ne convient nullement à des personnes raisonnables.

Il est incivil de froncer les sourcils : c'est une marque de fierté, et il faut toujours les avoir étendus. Les élever en haut, c'est un signe de mépris ; et les abaisser sur les yeux, cela tient du mélancolique ; il n'est pas à propos de les couper fort courts : car il est de la bienséance qu'ils couvrent toute la chair, et qu'ils paraissent suffisamment.

RB 105,1,51

Le plus bel ornement des joues est la pudeur qui doit les faire rougir dans une personne bien née, quand on profère en sa présence quelque parole déshonnête, quelque mensonge ou quelque médisance : il n'y a même que les insolents et les effrontés qui puissent mentir hardiment ou dire ou faire quelque chose d'indécent * sans avoir les joues couvertes de rougeur.

Il est indécent * de remuer trop les joues ou de les avoir trop abattues, il l'est encore beaucoup plus de les enfler, et c'est un effet ou d'arrogance ou de quelque mouvement de colère fort violent.

* *Indécence* : Posture, action qui est contre le devoir, la bienséance et l'honnêteté. [...] « C'est une indécence d'être debout, et de causer à la Messe » (Trévoux) - *Honnêteté* : Bienséance. « Il n'est pas de l'honnêteté d'en user si familièrement avec des gens à qui on doit du respect » (Académie).

RB 105,1,52

Lorsqu'on mange, il faut le faire de telle manière que les joues n'en soient pas plus élevées, et il est fort contre l'honnêteté d'avoir pendant ce temps les deux joues toutes pleines de côté et d'autre : c'est une marque, quand cela arrive, qu'on mange avec une extrême avidité, et cela ne peut être que l'effet d'une gourmandise tout à fait outrée.

Il ne faut jamais toucher ni ses joues ni les joues d'un autre, comme pour le flatter ; il faut bien se garder de les pincer à qui que ce soit, quand ce serait même à un enfant : cela est de très mauvaise grâce.

RB 105,1,53

Il ne faut pas non plus prendre la liberté de toucher sur la joue, quand ce ne serait que pour rire et par manière de jeu : toutes ces manières d'agir sont des familiarités qui ne sont jamais permises.

RB 105,1,54

Donner un soufflet sur la joue, c'est faire une très grande injure à un homme : cela passe dans le monde pour un affront insupportable *. L'Évangile (Mt 5, 39) conseille de le souffrir et veut que les chrétiens, qui tâchent d'imiter Jésus-Christ dans sa patience, soient disposés et même tout prêts, après avoir reçu un soufflet, de présenter l'autre joue pour en recevoir encore un second, mais il défend de le donner - et ce ne peut être que la grande colère ou un sentiment de vengeance qui le fasse faire.

Un homme sage ne doit jamais lever la main pour donner sur la joue : la bienséance et l'honnêteté ne le permettent pas, non pas même à un domestique.

* Soufflet, est aussi un coup donné du plat, ou du revers de la main sur la joue. [...] “Le *soufflet* est très injurieux, et rien ne peut déshonorer davantage un honnête homme” (Trévoux). - Monsieur de La Salle, souffleté par un voisin : CL 8, 419

RB 106 **Chapitre VI** **Des yeux et de la vue.**

RB 106,1,55

On connaît souvent, dit le Sage (Si 19, 26), par ce qui paraît sur les yeux, ce qu'une personne a dans le fond de son âme (Eccl. 19), et quelle est sa bonté ou sa mauvaise disposition ; et, quoiqu'on ne puisse pas s'en assurer avec certitude, c'en est cependant une marque assez ordinaire *. Ainsi, l'un des premiers soins qu'on doit avoir pour ce qui regarde l'extérieur, est de bien composer ses yeux et de bien régler sa vue.

* On dit, que *les yeux sont le miroir de l'âme*, pour dire, que les différents mouvements, les différentes passions dont l'âme est agitée, paraissent ordinairement dans les yeux (Académie).

RB 106,1,56

Une personne qui veut faire profession d'humilité et de modestie - et avoir un extérieur sage et posé – doit faire en sorte d'avoir les yeux doux, paisibles et retenus.

Ceux à qui la nature n'a pas donné cet avantage et qui n'ont pas cet agrément, doivent tâcher d'en corriger le défaut par une contenance gaie et modeste, et avoir égard de ne pas rendre leurs yeux plus désagréables par leur négligence.

Il y en a qui ont des yeux affreux, qui marquent un homme ou en colère ou violent ; il y en a d'autres qui ont toujours les yeux extrêmement ouverts et qui regardent avec hardiesse : c'est l'ordinaire des esprits insolents, qui n'ont de respect pour personne.

RB 106,1,57

Il s'en trouve qui ont des yeux égarés et sans aucun arrêt, regardant tantôt d'un côté et tantôt de l'autre * - et c'est le propre d'un esprit léger.

Il s'en trouve aussi quelquefois qui ont les yeux si fort attachés à un objet, qu'il semble qu'ils le veulent dévorer des yeux ; et cependant il arrive souvent que ces sortes de personnes ne font pas la moindre attention à l'objet qui leur est présent, et ce sont ordinairement des gens qui pensent fortement à quelque affaire qui leur est bien à cœur, ou qui ont l'esprit vague, sans l'arrêter à rien de déterminé.

* Blain, CL 8, 315 : un Frère avait « des yeux horribles », c'est-à-dire dissipés.

RB 106,1,58

Il y en a d'autres qui regardent fixement à terre, et quelquefois même de côté et d'autre, comme des personnes qui cherchent des yeux quelque chose qu'ils auraient perdue : ce sont des esprits inquiets et embarrassés, qui ne savent que faire pour se retirer de leur inquiétude.

Toutes ces manières d'arrêter les yeux et de regarder sont tout à fait contre la bienséance et l'honnêteté, et on ne peut les corriger qu'en tenant le corps et la tête droits *, et les yeux modestement baissés, et en tâchant d'avoir un extérieur libre et engageant.

* *droite* (1703) : accord avec le nom le plus proche.

RB 106,1,59

Comme il n'est pas séant d'avoir la vue trop élevée, il ne faut pas aussi que ceux qui vivent dans le monde aient la vue trop basse, car cela a plus l'air d'un religieux que d'un séculier ; les ecclésiastiques néanmoins, et ceux qui prétendent * de l'être, doivent tous paraître avec des yeux et un extérieur tout à fait retenus **. Car il est de la bienséance à ceux qui sont engagés, ou qui ont dessein de s'engager dans cet état, de s'accoutumer à la mortification de leurs sens et de faire paraître par leur modestie, qu'étant consacrés à Dieu ou voulant se consacrer à Dieu, ils ont l'esprit occupé de lui et de ce qui le regarde.

* *Prétendre*, Croire avoir droit sur quelque chose, à quelque chose. [...] Il signifie aussi simplement, aspirer à une chose ; et alors il est neutre. « Il prétend à cette charge, à ce bénéfice » (Académie).

** *retenu* (1703) : accord avec le nom le plus proche.

RB 106,1,60

La règle qu'on peut prendre à l'égard des yeux, est de les avoir médiocrement ouverts, et à la portée * de la grandeur de son corps, en sorte qu'on puisse voir distinctement, et facilement toutes les personnes avec qui on est ; il ne faut pas cependant attacher ses yeux fixement sur qui que ce

soit, particulièrement sur des personnes de différent sexe, ou qui sont supérieures ; et s'il est à propos de regarder quelqu'un, il faut que ce soit d'une manière naturelle, douce et honnête, et qu'on ne puisse remarquer dans les regards aucune passion ni affection déréglée.

* *Être à portée de quelque chose, pouvoir recevoir ou faire quelque chose* (Académie) - *Portée*. Ce mot se dit des personnes, et veut dire capacité, ce que peut faire une personne (Pierre Richelet)

RB 106,1,61

Il est très incivil de regarder de travers, car c'est un signe de mépris, et cela ne peut être permis, tout au plus qu'aux maîtres à l'égard de leurs domestiques, pour les reprendre de quelque faute grossière * dans laquelle ils seraient tombés ; et il est aussi de mauvaise grâce de remuer les yeux incessamment, de les cligner coup sur coup : cela est d'un petit génie **.

* *Grossier*, 5°. Qui suppose ignorance, sottise, maladresse. [...] 6°. Incivil, malhonnête (Littré)

** *Génie*, Avec une épithète défavorable, il se dit d'un homme de peu d'esprit, de peu de portée. [...] « C'est un bourgeois fort simple, un petit génie », Lesage (Littré) - Seul emploi de ce nom par Jean-Baptiste de La Salle : ses 'sources' habituelles ne l'utilisent pas ici.

RB 106,1,62

Il n'est pas moins contre la bienséance que contre la piété, de regarder légèrement et curieusement tout ce qui se présente, et on doit faire en sorte de ne pas regarder de trop loin, et de ne regarder que devant soi, sans tourner ni la tête ni les yeux de côté et d'autre * ; mais comme l'esprit de l'homme est naturellement porté à tout voir et à tout savoir **, il est bien nécessaire de veiller sur soi pour s'en abstenir, et d'adresser souvent à Dieu ces paroles du prophète-roi (Ps 118, 37) : Mon Dieu, détournez mes yeux, et ne permettez pas qu'ils s'arrêtent à regarder des choses inutiles (Psal. 118. 37).

* DB 2,11,6 ; R 15,9,1

** DA 308,2,9

RB 106,1,63

C'est une grande incivilité de regarder par-dessus son épaule en tournant la tête : c'est mépriser les personnes avec qui on est, que d'en user ainsi. C'est aussi une très grande incivilité de regarder par derrière et par-dessus l'épaule d'un autre qui lit, ou qui tient quelque chose, pour voir ce qu'il lit, ou ce qu'il tient.

RB 106,1,64

Il y a quelques défauts touchant la vue, qui tiennent si fort de la bassesse ou de la légèreté qu'il n'y a ordinairement que des enfants ou des écoliers qui puissent être capables d'y tomber : quelque grossiers que soient ces défauts, on ne doit pas être surpris qu'on les exprime ici afin que les enfants s'en donnent de garde et qu'on puisse veiller sur eux pour les empêcher de s'y laisser aller.

RB 106,1,65

Il y en a quelquefois qui font des grimaces avec les yeux pour se rendre affreux ; il y en a d'autres qui contrefont les bigles et les louches * pour faire rire les autres. On en voit quelques-uns qui éraillent ** leurs yeux avec leurs doigts ; il s'en trouve aussi qui regardent avec un œil fermé, comme font les arbalétriers lorsqu'ils tirent au but : toutes ces manières de regarder sont tout à fait inciviles et malhonnêtes ; il n'y a point de personnes raisonnables, ni d'enfants bien nés, qui ne regardent toutes ces grimaces comme choses indignes d'un homme sage.

* seul emploi de ces deux noms... que n'utilisent pas les 'sources' - *Bigle* est celui qui est louche, qui a un œil ou les deux yeux tournés en dedans. *Bigler*, c'est loucher (Féraud Critique)

** *Érailler* : On le dit aussi des chairs, lorsque les fibres s'en séparent par quelque effort. [...] « Érailler les yeux ». [...] On appelle *un œil éraillé*, un œil rouge, et dont la paupière est trop ouverte par la violence de quelque fluxion. (Trévoux) - seul emploi de ce verbe.

RB 107 **Chapitre VII** **Du nez, et de la manière de se moucher et d'éternuer.**

RB 107,1,66

Il est indécent de froncer le nez, et ce sont ordinairement les railleurs qui le font ; il est aussi malhonnête et incivil de le remuer, il ne faut pas même y toucher ni avec la main, ni avec les doigts nus.

Il est de la bienséance de le tenir fort net, et il est très vilain de le laisser remplir de morve ; il faut donc le nettoyer souvent, afin de le tenir propre : car le nez est l'honneur et la beauté du visage, et il est la partie de nous-mêmes la plus apparente.

RB 107,1,67

Il est très malhonnête de fouiller incessamment dans les narines avec le doigt - et il est encore bien plus insupportable de porter ensuite dans la bouche ce qu'on a tiré hors des narines, ou même le doigt qu'on vient d'y mettre : cela est capable de faire mal au cœur à ceux qui le voient.

RB 107,1,68

Il est vilain de se moucher avec la main nue en la passant sous le nez, ou de se moucher sur la manche ou sur ses habits, et c'est une chose très contraire à la bienséance de se moucher avec deux doigts, et puis de jeter la morve à terre et d'essuyer ensuite ses doigts avec ses habits, car on sait combien il est mal séant de voir de telles ordures sur des habits, qui doivent toujours être très propres, quelque pauvres qu'ils soient, parce qu'ils sont les ornements d'un serviteur de Dieu et d'un membre de Jésus-Christ (1 Pi 2, 16 ; Ep 5, 30).

RB 107,1,69

Il y en a quelques-uns qui mettent un doigt contre le nez et qui, ensuite, en soufflant du nez, poussent à terre l'ordure qui est dedans : ceux qui en usent ainsi sont des gens qui ne savent ce que c'est que d'honnêteté.

Il faut toujours se servir de son mouchoir pour se moucher, et jamais d'autre chose, et en le faisant, se couvrir ordinairement le visage avec son chapeau ; ou au moins, si on est avec peu de personnes, et qu'on puisse facilement se détourner le visage de la vue des autres, il faut le faire, et se moucher hors de leur présence.

On doit éviter, en se mouchant, de faire du bruit avec le nez, de souffler trop haut avec les narines et de ronfler *, car cela est de très mauvaise grâce.

* *ronfler* : souffler bruyamment avec le nez

RB 107,1,70

Lorsqu'on est à table, il est à propos de se couvrir avec sa serviette et de se cacher le visage autant qu'on le peut, car il n'est pas * bienséant de se moucher à découvert.

Avant que de se moucher, il est indécent d'être longtemps à tirer son mouchoir, et c'est manquer de respect à l'égard des personnes avec qui on est, de le déplier en différents endroits pour voir de quel côté on se mouchera. Il faut tirer son mouchoir de sa poche, et se moucher promptement et de manière qu'on ne puisse presque pas être aperçu des autres.

* 1703 ajoute ici, par erreur : *la*, peut-être en pensant : « il n'est pas de la bienséance »

RB 107,1,71

Il faut bien se garder, après qu'on s'est mouché, de regarder dans son mouchoir ; mais il est à propos de le plier aussitôt et de le remettre dans sa poche.

Il n'est pas honnête de tenir son mouchoir à la main, ni de l'offrir à quelqu'un pour quoi que ce soit, quand même il serait tout blanc * ; si cependant quelque personne le demande et presse de le donner, alors on peut le faire.

* *propre*

RB 107,1,72

Lorsqu'on se sent disposé à éternuer, il ne faut pas s'en empêcher mais il est à propos de tourner tant soit peu son visage de côté et de le couvrir de son mouchoir, et puis éternuer le plus doucement et avec le moins de bruit qu'il est possible ; il faut ensuite remercier honnêtement la compagnie qui aura salué, en lui faisant la révérence.

RB 107,1,73

Quand quelqu'un éternue, il ne faut pas dire tout haut : *Dieu vous bénisse*, ou *Dieu vous assiste* ; on doit seulement, sans proférer aucune parole, se découvrir et faire la révérence – et la faire profonde en se baissant tout bas si c'est à l'égard d'une personne à qui on doit beaucoup de respect.

RB 107,1,74

C'est une pratique qui est assez en usage de prendre du tabac en poudre * ; il est cependant beaucoup mieux de ne le pas faire, particulièrement lorsqu'on est en compagnie, et il ne faut jamais le faire lorsqu'on est avec des personnes à qui on doit du respect ; mais il est très indécent d'en mâcher * et de s'en mettre des feuilles dans le nez * ; il ne l'est pas moins de le prendre en pipe, cela n'est pas même supportable de le faire en présence des femmes.

* le tabac est interdit aux Frères par leurs Supérieurs [MD 76,3,1 fin ; MF 92,3,2]. - Outre l'usage du tabac en poudre [priser], en fumée [fumer] et en machicatoire [chiquer], on le prend encore en petites boulettes longues que l'on met dans les narines, et l'on prétend qu'il a des effets très salutaires (Trévoux)

RB 107,1,75

Si une personne qualifiée * prend du tabac devant ceux qui sont avec elle, et qu'elle leur en présente, le respect qu'ils ** lui doivent les empêche de le refuser et, s'ils ont quelque répugnance de le prendre par le nez, il suffit qu'ils en fassent semblant.

Si la coutume de prendre du tabac peut être permise aux hommes, étant si fort tolérée par l'usage, elle ne doit pas avoir *** lieu à l'égard des femmes, et il est tout à fait contre la bienséance qu'elles s'en servent.

* *Une personne qualifiée*, est une personne d'une noblesse, ou d'une qualité distinguée (Trévoux)

** *qu'elles* (1703) : erreur classique de genre, venant après *personne* et *elle*.

*** 1703 ajoute, par erreur : *de*

RB 107,1,76

Il est aussi indécent à ceux qui en prennent, d'avoir toujours un mouchoir à la main, et de leur voir un mouchoir plein d'ordures et de tabac : ce qui cependant ne peut pas manquer d'arriver à ceux qui prennent du tabac souvent par le nez.

Lorsqu'on prend du tabac en compagnie, il faut que cela soit rare et qu'on n'ait pas toujours une tabatière entre les mains et les mains pleines de tabac ; on doit aussi prendre garde qu'il n'en tombe pas sur le linge ni sur les habits, car il n'est pas honnête qu'on y en aperçoive ; et, afin que cela n'arrive pas, il en faut prendre peu à la fois.

RB 108 **Chapitre VIII** **De la bouche, des lèvres, des dents et de la langue.**

RB 108,1,77

La bouche ne doit être ni trop ouverte, ni trop fermée ; et lorsqu'on mange, il ne faut jamais avoir la bouche pleine, mais il faut manger avec une telle modération qu'on puisse être en état de parler facilement et d'être entendu distinctement lorsqu'il s'en présente quelque occasion.

Il est de l'honnêteté que la bouche soit toujours nette, et il est à propos pour cela de la laver tous les matins ; il n'est pas cependant honnête de le faire ni à la table, ni en présence des autres.

RB 108,1,78

La bienséance ne permet pas d'avoir quoi que ce soit à la bouche, et ne veut pas qu'on tienne rien ni entre les lèvres ni entre les dents : c'est pourquoi on ne doit pas y mettre ni une plume quand on écrit, ni des fleurs en quelque temps que ce soit.

Il est de mauvaise grâce de serrer trop les lèvres, ou même de les mordre, et il ne faut jamais les tenir entr'ouvertes ; mais il est insupportable de faire avec les lèvres des moues et des grimaces. La situation qu'on doit leur donner est de les tenir toujours jointes l'une contre l'autre, doucement et sans contrainte.

RB 108,1,79

Il n'est pas bienséant de faire trembler ses lèvres lorsqu'on parle, ni en aucune autre occasion : il faut les avoir toujours fermées, et ne les remuer ordinairement que pour manger ou pour parler.

Il y en a quelquefois qui élèvent tellement la lèvre d'en haut et abaissent si fort celle d'en bas, que leurs dents paraissent quelquefois même toutes entières : cela est tout à fait contre la bienséance qui ne veut pas qu'on voie jamais * les dents à découvert, la nature ne les ayant couvertes des lèvres que pour les cacher.

* *jamais* n'a pas toujours le sens négatif. Cf. « À jamais ! ». Le *pas* qui précède était alors de règle.

RB 108,1,80

On doit faire en sorte d'avoir toujours les dents très nettes : car il est très malhonnête qu'on les voie noires, crasseuses ou pleines d'ordures. C'est pourquoi il est à propos de les nettoyer de temps en temps, et particulièrement le matin après avoir mangé ; il ne faut pas cependant le faire à table devant le monde : ce serait manquer et d'honnêteté et de respect.

RB 108,1,81

Il faut bien prendre garde de se servir de ses ongles ou de ses doigts, ou d'un couteau pour nettoyer ses dents : il est de la bienséance de le faire avec un instrument fait exprès, qu'on nomme *cure-dents*, ou avec un bout de plume taillée à propos pour le faire, ou avec un gros linge.

C'est ne savoir ce que c'est que d'honnêteté de grincer ou de craquer les dents, on ne doit pas aussi les serrer trop fort en parlant, ni parler entre ses dents : c'est un défaut qu'on doit beaucoup s'appliquer à corriger, en ouvrant fort la bouche lorsqu'on parle à quelqu'un.

RB 108,1,82

C'est une incivilité très grande de se prendre une dent avec l'ongle du pouce pour exprimer un dédain et un mépris de quelque personne ou de quelque chose ; et il est encore plus mal de dire en le faisant : *Je ne m'en soucie non plus que de cela* *.

* L'Anonyme de Lyon écrit : *Je ne m'en soucie pas plus que de cela.* (CL 60, 49).

RB 108,1,83

C'est une chose honteuse et indigne d'une personne bien née, de tirer la langue par mépris ou pour refuser ce qu'un autre demande, et il est malhonnête de l'avancer jusque sur le bord des lèvres et de la remuer en la faisant passer d'un côté à l'autre ; il n'est pas moins incivil de mettre la langue, ou la lèvre d'en bas sur la lèvre d'en haut, pour en tirer de l'eau ou de la morve qui serait tombée du nez, et de la reporter ensuite dans la bouche : il serait bon que* ceux qui sont assez mal élevés pour tomber dans ces sortes de défauts, se servissent d'un miroir pour s'en corriger, car ils ne pourraient sans doute** se voir faire des choses aussi malhonnêtes*** sans les condamner.

* *pour* (1703) : confusion avec une autre construction, comme « il serait bon pour eux de se servir d'un miroir »

** *sûrement*

*** *Malhonnête*, adv. m. et f. Ce qui n'est pas dans les règles de la bienséance, de la vertu, de la civilité, de la droiture et de la probité. (Trévoux)

RB 108,1,84

Il est donc de la bienséance, que la langue soit toujours renfermée par les dents et ne sorte jamais au-delà, car c'est là tout l'enclos* que la nature lui a donné.

* seul emploi, par Monsieur de La Salle, de ce nom que n'utilisent pas non plus ici ses 'sources' habituelles.

RB 109 **Chapitre IX** **Du parler et de la prononciation.**

RB 109,1,85

Comme le parler se forme de la bouche, des lèvres, des dents et de la langue, il paraît que c'est ici le lieu où on en doit parler*.

Pour bien parler et se faire entendre** des autres, il faut ouvrir entièrement la bouche, et prendre garde de ne pas se précipiter en parlant et de ne pas dire un seul mot à l'étourdie*** et à la légère : cela empêche surtout ceux qui sont d'un tempérament actif, de bien prononcer.

* souci de justifier le plan suivi. - La *Conduite* parle d'un « traité de la prononciation » mais ne le fournit pas : CE 3,6,7 ; CE 3,8,7

** *Entendre* : Comprendre

*** seul emploi, par Monsieur de La Salle, de cette expression que n'utilisent pas non plus ici ses 'sources' habituelles.

RB 109,1,86

Lorsqu'on parle, il faut faire en sorte de prendre un ton de voix doux et posé, et assez élevé pour pouvoir être entendu de ceux à qui on parle, car on ne parle que pour se faire entendre *. Il est cependant contre la civilité de crier en parlant, et de prendre un ton de voix aussi haut que si on parlait à des sourds.

Une chose à quoi l'on doit bien prendre garde en parlant, est qu'il n'y ait rien de rude, ni d'aigre, ni de hautain dans la voix, à quelque personne qu'on parle : il faut toujours le faire avec un air d'honnêteté et de bienveillance.

* *Entendre* : Comprendre

RB 109,1,87

C'est une chose ridicule de parler du nez et, afin que la mauvaise disposition du nez ne donne pas occasion de le faire, il faut prendre garde qu'il ne soit pas bouché, et qu'il soit toujours fort net et sans ordure.

Ceux qui ont la langue grasse, et qui veulent corriger ce défaut, doivent faire en sorte de fortifier leur voix, en appuyant avec peine * sur les lettres ou sur les syllabes qu'ils ne peuvent pas bien prononcer : cela leur rendra au moins la prononciation plus aisée.

* *avec effort, en s'appliquant*

RB 109,1,88

Il est de conséquence de s'appliquer à corriger ces défauts dans le bas âge, car il est ensuite presque impossible de quitter l'habitude qu'on a prise d'une certaine manière de parler et, quoiqu'on voie bien, dans un âge plus avancé, qu'elle est messéante* et désagréable, on ne peut cependant s'en défaire et en prendre une** autre. [MR 203,2,1]

* *Messéant*, Ce qui ne sied pas bien, qui n'est pas convenable. (Trévoux)

** *un* (1703) : une autre habitude ou une autre manière de parler, et non pas un autre âge !

RB 109,1,89

Il est indécent de parler seul : c'est même une chose qu'on ne doit faire ordinairement et qui ne peut convenir qu'à un homme passionné ou sans esprit, ou à quelqu'un qui médite quelque chose en lui-même, et prend des desseins sur ce qui la* regarde et des mesures pour l'exécuter.

* *la chose*

RB 109,1,90

Une chose qui est des plus importantes quand on parle, est de bien faire sonner toutes les lettres et toutes les syllabes, et de prononcer tous les mots séparément les uns des autres. Il faut aussi ne pas manquer de prononcer la consonne qui finit un mot*, lorsque ce mot est suivi d'un autre qui commence par une voyelle ; et on ne doit pas, au contraire, prononcer la consonne finale, lorsque la première lettre du mot suivant est aussi une consonne.

* *On dit, depuis 1867 : faire la liaison.*

RB 109,1,91

Il y a de deux sortes de défauts à éviter dans la prononciation : les uns regardent la prononciation en elle-même, les autres regardent la manière de prononcer.

RB 109,1,92

À l'égard de la prononciation dans les discours* ordinaires, il faut qu'elle soit égale et uniforme et qu'on ne change pas à tout moment de ton, comme ferait un prédicateur. Il faut aussi qu'elle soit toujours ferme, en sorte qu'on ne la baisse pas sur la fin des mots ; au contraire, il faut prendre à tâche de prononcer plus fermement la fin des mots et des périodes que le commencement, afin qu'on puisse être toujours bien entendu**. Il faut aussi qu'elle soit entière, sans omettre une seule lettre ni syllabe, qu'on ne la prononce tout à fait bien. Il faut enfin qu'elle soit tellement exacte qu'on n'y change jamais une lettre en une autre.

* *Discours*, s. m. Propos, assemblage de paroles pour expliquer ce que l'on pense. [...] Il se dit des entretiens familiers (Trévoux)

** *Entendre* : comprendre

RB 109,1,93

Il y a différentes sortes de manières de prononcer très messéantes.

Il y en a qui prononcent d'une certaine manière molle, lente, et même languissante : les gens qui prononcent ainsi sont très désagréables, et il semble qu'ils aient toujours à se plaindre en parlant. Cette prononciation marque en eux beaucoup de lâcheté et de mollesse dans leur conduite : ce* défaut est plus ordinaire et est aussi plus tolérable dans les femmes que dans les hommes, et il n'y en a point cependant qui ne doivent s'efforcer de s'en corriger.

* *de* (1703)

RB 109,1,94

Il y en a d'autres dont la prononciation est pesante et grossière, et c'est le propre des paysans : ils ne peuvent corriger ce défaut qu'en adoucissant le ton de voix et en ne faisant pas sonner si fort les mots et les syllabes.

Il y en a quelques uns dont la manière de prononcer est dure et brusque, et cette manière de parler est fort malhonnête : il faut, pour s'en défaire, parler toujours doucement, avec attention sur soi et en témoignant aux autres de la bienveillance.

RB 109,1,95

Quelques autres ont la prononciation aiguë et précipitée* : le moyen, dont ils peuvent se servir pour la changer, est de prendre toujours un ton de voix ferme et s'étudier à prononcer toutes les syllabes distinctement et avec attention.

La prononciation française doit être en même temps ferme, douce et agréable. Pour apprendre à bien prononcer, il faut commencer par parler peu, dire toutes les paroles les unes après les autres avec modération, prononcer distinctement toutes les syllabes et tous les mots, il faut surtout ne converser ordinairement qu'avec des personnes qui parlent purement et qui prononcent bien.

* **RC 21,8 ; R 15,9,3**

RB 110 **Chapitre X** **Du bâiller, du cracher et du tousser.**

RB 110,1,96

Il est de la bienséance de s'abstenir de bâiller lorsqu'on est avec d'autres personnes, surtout lorsque c'est avec des personnes à qui l'on doit du respect : car c'est témoigner qu'on est ennuyé, ou de la compagnie, ou des discours de ceux avec qui l'on est, ou qu'on en fait peu d'estime ; si cependant on se trouve obligé de le faire par nécessité, on doit alors cesser entièrement de parler, et mettre sa main ou son mouchoir devant sa bouche, et se tourner un peu de côté, afin de n'être pas aperçu en le faisant par ceux qui sont présents ; il faut surtout prendre garde en bâillant de ne rien faire qui soit indécent ; il ne faut pas bâiller excessivement ; il est très malséant de le faire avec bruit, et encore plus de s'allonger et de s'étendre * en le faisant.

* Cela veut probablement dire : « de s'étirer et d'étendre les bras » [cf. **RB 111,1,106**]

RB 110,1,97

On ne doit pas s'abstenir de cracher, et c'est une chose vilaine d'avalier ce qu'on doit cracher : cela est capable de faire mal au cœur.

Il ne faut pas cependant s'accoutumer à cracher trop souvent et sans nécessité : cela est non seulement très malhonnête, mais cela dégoûte et incommode tout le monde. Il faut faire en sorte que le besoin en soit rare lorsqu'on se trouve en compagnie, principalement avec des personnes pour qui on doit avoir un respect particulier.

RB 110,1,98

Il faut, quand on se trouve avec des personnes de qualité et lorsqu'on est dans des lieux qu'on tient propres, cracher dans son mouchoir en se tournant un peu de côté. [**RB 209,1,611**]

Il serait aussi de la bienséance que chacun s'accoutumât à cracher dans son mouchoir lorsqu'on est dans les maisons des Grands, et dans toutes les places qui sont cirées ou parquetées ; mais il est bien plus nécessaire de prendre l'habitude de le faire lorsqu'on est dans l'église : le respect qu'on doit avoir pour ces lieux consacrés à Dieu, et destinés à y rendre à Dieu le culte qui lui est dû *, demande qu'on les tienne très propres et qu'on y fasse honneur, jusqu'au pavé même sur lequel on marche – et cependant il arrive souvent qu'il n'y a point de pavé de cuisine, ou même d'écurie plus sale que celui de l'église, quoiqu'elle soit la demeure et la maison de Dieu sur la terre ** (**Ap 21, 3**).

* **DC 0,1,3**

** **DC 44,24,3 ; EM 4,135,1**

RB 110,1,99

Après avoir craché dans son mouchoir, il faut le plier aussitôt sans le regarder, et le mettre dans sa poche.

Il est fort malhonnête de cracher par une fenêtre, ou dans le feu, ou sur les tisons, ou contre la cheminée, ou même contre la muraille, ou en quelque autre endroit sur lequel on ne puisse pas marcher sur le crachat. Il est aussi contre la bienséance de cracher devant soi en présence des autres, ou de le faire de trop loin, en sorte qu'on soit obligé d'aller chercher le crachat pour marcher dessus.

RB 110,1,100

On doit avoir beaucoup d'égard de ne jamais cracher sur ses habits, ni sur ceux des autres ; c'est être ou * bien malpropre ou bien peu circonspect de le faire.

Il y a un défaut qui n'est pas moins considérable, et dont il faut bien se donner de garde, qui est de ne pas jeter sa salive en parlant ** sur le visage de ceux à qui on parle : cela est très indécent et tout à fait incommode.

* 1715 omet ce *ou*, ce qui renforce l'appréciation négative : *bien malpropre*.

** On dit *postillonner* depuis 1867. La phrase est mal construite : la négation serait à supprimer.

RB 110,1,101

Quand on aperçoit à terre quelque gros crachat, il faut aussitôt mettre adroitement le pied dessus. Si on en remarque sur l'habit de quelqu'un, il n'est pas bienséant de le faire connaître ; mais il faut avertir quelque domestique de l'aller ôter, et s'il n'y en a point, il faut l'ôter soi-même sans qu'on s'en aperçoive, car il est de l'honnêteté de ne rien faire paraître, à l'égard de qui que ce soit, qui lui

puisse faire peine, ou lui donner de la confusion. Si quelqu'un a la bonté de nous rendre ce bon office, il faut lui en témoigner une reconnaissance toute particulière.

RB 110,1,102

Il y a quelques défauts touchant le cracher auxquels on doit faire une attention très grande pour n'y pas tomber.

Il y en a qui font beaucoup de bruit, et un bruit qui est même très désagréable, en tirant les flegmes * et les crachats comme par force du fond de leur poitrine : c'est ce qui arrive plus ordinairement aux vieillards. Cette manière de cracher est fort malhonnête : on doit avoir égard, pour n'être pas incommode aux autres, de ne pas faire de bruit, ou de n'en faire que très peu, lorsqu'on crache.

* *Phlegme*, s. m. En langage ordinaire signifie un crachat épais, et qu'on tire avec effort du gosier ; on le dit de ces gros crachats épais que jettent les gens enrhumés, et les malades du poulmon (Trévoux)

RB 110,1,103

Il y en a d'autres qui tiennent longtemps des crachats dans leur bouche : cela est tout à fait contre la bienséance qui veut qu'on crache aussitôt qu'on a le crachat sur la langue.

Il y en a même quelquefois (ce qui n'arrive pour l'ordinaire qu'à des enfants), qui poussent avec leur langue des crachats et de la salive jusque sur le bord des lèvres.

Il s'en trouve qui crachent exprès sur d'autres et il y en a qui crachent au plancher ou en l'air.

Ces sortes de sottises et d'impertinences sont des incivilités dont une personne bien née ne peut pas être capable.

RB 110,1,104

On doit s'abstenir de tousser autant qu'on le peut, et il faut surtout prendre garde de ne le pas faire à table, quand on parle à quelqu'un ou que quelqu'un nous parle. On doit particulièrement ce respect à la parole de Dieu, lorsqu'on l'écoute, afin aussi de ne pas empêcher les autres de l'entendre avec facilité. Mais il n'y a personne qui, lorsqu'elle a besoin de tousser en compagnie, ne doive faire en sorte de le faire rarement et sans beaucoup de bruit.

RB 111 **Chapitre XI** **Du dos, des épaules, des bras et du coude.**

RB 111,1,105

Il est très indécent de baisser le dos, comme * si on avait un pesant fardeau sur les épaules ; mais il faut s'accoutumer, et faire prendre l'habitude aux enfants, de se tenir toujours droit. Il faut aussi éviter avec soin d'élever les épaules et de se faire un gros dos ; et on doit avoir égard de ne pas tenir ses épaules de travers et de ne pas baisser l'une plus que l'autre.

* les images qui suivent, rares dans les écrits de Jean-Baptiste de La Salle, viennent de la *Civilité puérile* (CL 58, 43)

RB 111,1,106

La bienséance ne permet pas, quand on marche, de tourner les épaules de côté et d'autre, comme le balancier d'une horloge, ni d'avancer l'une devant l'autre : cela a l'air d'un esprit superbe * et d'une personne qui s'en fait accroire.

Il ne faut pas aussi tourner le dos, ni même tant soit peu les épaules, quand on parle à quelqu'un ou que quelqu'un nous parle.

C'est une grande incivilité d'étendre et d'allonger les bras, de les tordre d'un côté ou d'un autre, de les tenir derrière le dos ou de les mettre sur le côté ** comme font quelquefois des femmes lorsqu'elles sont en colère et qu'elles disent des injures à d'autres.

Il ne faut point aussi remuer les bras en marchant, sous prétexte même, par ce moyen, d'aller plus vite et faire plus de chemin.

* *Superbe*, adj. m. et f. Vain, fier, orgueilleux, qui a de la présomption, et une trop bonne opinion de lui-même (Trévoux)

** peut-être : « de mettre les mains sur les hanches »

RB 111,1,107

On ne doit pas aussi avoir les bras croisés : c'est une modestie propre aux religieux *, et qui ne convient pas à des séculiers. La posture qui leur est bienséante, est qu'ils soient posés en avant, légèrement contre le corps, en tenant les deux mains l'une dans l'autre.

* LI 2,2

RB 111,1,108

Il est tout à fait contre la civilité de s'accouder en écoutant quelqu'un qui nous parle ; il l'est encore plus de le faire étant à table *, et c'est beaucoup manquer de respect à l'égard de Dieu, de tenir cette posture en le priant.

* RB 204,1,213

RB 111,1,109

Qu'on se garde bien de frapper quelqu'un ou de le pousser avec le coude, quand ce ne serait que par familiarité ou par badinerie : on ne doit jamais en user ainsi quand on veut parler à quelqu'un, ni même lui porter sa main sur le bras.

C'est une manière d'agir bien rustique, de rebuter * quelqu'un qui vient à nous pour nous parler, en levant le bras comme pour le frapper et pour l'éloigner de nous, ou en le poussant rudement avec le coude : la douceur, l'humilité et le respect pour le prochain doivent toujours se faire paraître dans notre conduite.

* *Rebuter*, v. a. Repousser en arrière. Rejeter comme une chose dont on ne veut point, parce qu'elle ne plait pas, et qu'il y a quelque chose à dire (Richelet)

RB 112 **Chapitre XII * Des mains, des doigts et des ongles.**

* *Chapitre VII* (1703) : erreur évidente des chiffres romains.

RB 112,1,110

Il est de la bienséance d'avoir et de s'entretenir toujours les mains nettes ; et il est honteux de paraître avec des mains noires et crasseuses : cela ne peut être supportable qu'à des manouvriers * et à des paysans. Pour avoir les mains nettes et propres, ** il faut les nettoyer tous les matins, les laver exactement avant les repas, et toutes les fois qu'il arrive pendant le jour qu'on les a salies en faisant quelque ouvrage.

* *Manouvrier*, s. m. Ouvrier qui travaille de ses mains, et à la journée (Académie) : travailleur manuel.

** 1703 ajoute ici : *et*

RB 112,1,111

Il n'est pas décent, après avoir sali ou lavé les mains, de les essuyer à ses habits ou à ceux des autres, ou à une muraille, ou à quelque endroit qui puisse salir quelqu'un.

C'est prendre bien de la liberté de se frotter les mains en présence des personnes à qui on doit du respect, soit à cause du froid, soit par un sentiment de joie, ou pour quelque autre raison ; on ne doit pas même le faire lorsqu'on est avec ses amis les plus familiers.

RB 112,1,112

Il est de mauvaise grâce à des personnes du monde de cacher leurs mains sous leurs habits, ou de les avoir croisées lorsqu'elles parlent à quelqu'un : ces contenance sentent plus le religieux que le séculier. Il n'est pas même bienséant à qui que ce soit de mettre les deux mains dans les deux poches *, et les mettre ou tenir derrière le dos : c'est une grossièreté qui tient d'un portefaix.

Il n'est pas honnête de donner des coups avec les mains en badinant avec quelqu'un : cela sent l'écolier et ne peut être fait que par quelque enfant volage et sans conduite.

* **RC 21,9** ; **R 15,9,3**

RB 112,1,113

Quand on parle, dans la conversation, il ne faut ni frapper des mains, ni faire aucun geste *, et on doit bien se garder de toucher les mains de ceux à qui on parle : ce serait avoir bien peu d'honnêteté et de respect à leur égard ; et encore beaucoup moins de tirer les boutons, les glands **, la cravate ou le manteau à quelqu'un, ou même d'y porter la main.

* **RC 21,8** ; **R 15,9,3**

** On appelle figurément *Gland*, Certain ouvrage de fil, qui a été fait d'abord en forme de gland, et dont on se servait ou pour attacher les collets, ou pour mettre au coin des mouchoirs et au bout des cravates (Académie) - seul emploi de ce mot par Jean-Baptiste de La Salle.

RB 112,1,114

C'est donner à une personne un témoignage d'amitié et d'union particulière, de mettre sa main dans la sienne * par manière de civilité. C'est pour ce sujet que cela ne se doit faire ordinairement que par des personnes qui sont égales – l'amitié ne pouvant être qu'entre des personnes qui n'aient rien l'une au-dessus de l'autre.

* Tenir *la main* à quelqu'un. Lui prendre la main. Lui serrer la main en signe d'affection (Académie) : notre poignée de main est devenue banale.

RB 112,1,115

Il n'est jamais permis à une personne qui doit du respect à une autre de lui présenter la main pour lui donner quelque marque de son estime ou de son affection : ce serait manquer au respect qu'on serait obligé d'avoir pour cette personne, et user à son égard d'une familiarité trop indiscrete ; si cependant une personne qui soit de qualité, ou qui soit supérieure, met la main dans celle d'une autre qui est de moindre qualité qu'elle ou qui lui est inférieure, celle-ci s'en doit faire honneur, offrir sa main aussitôt et recevoir cette faveur comme un témoignage singulier * de bonté et de bienveillance.

* *Singulier*, adj. Unique, particulier, qui n'a point son semblable, rare, excellent (Académie)

RB 112,1,116

Quand on donne la main à quelqu'un pour marque d'amitié, il faut toujours présenter la main nue, et il est contre la bienséance d'avoir alors le gant à la main ; mais quand on la présente pour retirer quelque personne de quelque mauvais pas, ou même à une femme pour la conduire, il est de l'honnêteté de le faire le gant à la main.

RB 112,1,117

C'est ne pas savoir ce que c'est que bienséance, de montrer au doigt, ou un lieu, ou la personne de qui on parle, ou quelque autre qui soit éloignée ; c'est une liberté qu'une personne qui est honnête ne doit pas se donner, de se tirer les doigts l'un après l'autre pour les allonger ou pour les faire craquer. C'est aussi une chose ridicule et qui tient du rêveur, de jouer du tambour avec les doigts, et il est vilain de cracher sur ses doigts.

RB 112,1,118

Une personne sage ne doit jamais donner des coups avec les doigts, non plus qu'avec la main ; et ces coups de doigts pliés, qu'on nomme chiquenaudes, lui doivent être tout à fait inconnus.

Il est très à propos de ne pas laisser croître ses ongles et de ne pas les avoir remplis d'ordure : c'est pour ce sujet qu'il est bon de prendre pour pratique de les couper tous les huit jours, et de nettoyer tous les jours l'ordure qui se met dedans.

RB 112,1,119

Il est indécent de les couper lorsqu'on est en compagnie, particulièrement quand on est avec des personnes à qui on doit du respect, et il ne faut pas les couper avec un couteau, ni les ronger avec les dents : il faut, pour les rogner proprement, se servir de ciseaux, et le faire en particulier ou, [si] * on est avec des personnes avec qui on vit ordinairement, se détourner d'elles quand on les coupe.

* cette conjonction semble nécessaire à l'équilibre de la phrase.

RB 112,1,120

Gratter une muraille avec ses ongles, même pour en tirer une espèce de sable pour dessécher l'écriture * ; gratter des livres ou quelque autre chose qu'on tient en main ; faire des raies avec l'ongle ou sur de la carte ou sur du papier ; mettre l'ongle dans quelque fruit ou dans quelque autre chose ; se gratter soi-même, ou son corps ou sa tête : toutes ces ** incivilités sont si indécentes qu'on ne peut s'y laisser aller sans bassesse d'esprit et qu'on ne doit y penser que pour s'en donner de l'aversion.

* quand on n'a pas de buvard [CE 4,2,33]

** *ses* (1703)

RB 113 **Chapitre XIII** **Des parties du corps qu'on doit cacher, et des nécessités naturelles.**

RB 113,1,121

Il est de la bienséance et de la pudeur de couvrir toutes les parties du corps, hors la tête et les mains : il est donc indécent d'avoir la poitrine découverte, d'avoir les bras nus, les jambes sans bas et les pieds sans souliers ; il est même contre la loi de Dieu de découvrir quelques parties de son corps (Gn 9, 22), que la pudeur, aussi bien que la nature, obligent de tenir toujours cachées.

RB 113,1,122

On doit éviter avec soin, et autant qu'on le peut, de porter la main nue sur toutes les parties du corps qui ne sont pas ordinairement découvertes et, si on est obligé de les toucher, il faut que ce soit avec précaution.

Comme nous ne devons considérer nos corps que comme des temples vivants où Dieu veut être adoré en esprit et en vérité (Jn 4, 23), et des tabernacles que Jésus-Christ s'est choisis pour sa demeure (Jn 14, 23) *, nous devons aussi, dans la vue de ces belles qualités qu'ils possèdent, leur porter beaucoup de respect : et c'est cette considération qui nous doit particulièrement engager à ne les toucher et à ne les pas même regarder sans une nécessité indispensable.

* **RB 203,1,166 ; I 6,30,1 - EM 2,35 ; EM 2,51 - MD 26,1,1 ; DA 304,4,11 ; EM 4,133,1**

RB 113,1,123

Il est à propos de s'accoutumer à souffrir plusieurs petites incommodités, sans se tourner, [se] frotter, ni [se] gratter, sans se remuer et sans tenir aucune autre posture qui soit indécente, car toutes ces sortes d'actions et de postures messéantes sont tout à fait contraires à la pudeur et à la modestie. Il est bien plus contre la bienséance et l'honnêteté, de toucher ou de voir [en] * une autre personne, particulièrement si elle est de sexe différent, ce que Dieu défend de regarder en soi : c'est ce qui fait qu'il est très indécent de regarder le sein d'une femme et encore plus de le toucher, et qu'il ** n'est pas même permis de la regarder fixement au visage ***.

* cette préposition est nécessaire au sens de la phrase

** *qui* (1703) : confusion fréquente entre *qui* et *qu'il*.

*** **R 15,9,2 ; RC 21,7**

RB 113,1,124

Les femmes doivent aussi bien prendre garde de se couvrir décentement tout le corps, et de se voiler le visage *, selon l'avis de saint Paul (1 Co 11, 13.15), puisqu'il n'est pas permis de faire voir en soi ce qu'il n'est pas libre ni décent aux autres de regarder. [**RB 202,1,154**]

Lorsqu'on est couché, il faut tâcher de tenir une posture si décente et si modeste que ceux qui approchent du lit ne puissent pas voir la forme du corps ; il faut aussi avoir égard de ne se pas découvrir de telle manière qu'on fasse voir aucune partie de son corps nue ** et qui ne soit très décentement couverte.

* « Jugez vous-même si la bienséance permet qu'une femme prie Dieu sans être voilée » (1 Co 11, 13) ; « c'est au contraire l'honneur d'une femme de laisser croître ses cheveux parce que Dieu les lui a donnés pour lui servir de voile » (1 Co 11, 15) : traduction d'Amelote. - *Voiler* : 1°. Couvrir d'un voile. [...] « Pour cacher ses pleurs, s'est voilé le visage », Racine, *Iphigénie* [...] 6°. *Se voiler*, v. réfl. Se couvrir d'un voile. « Dans les pays mahométans les femmes se voilent » (Littre). – Jean-Baptiste de La Salle parle du voile sur les cheveux des femmes dans l'église [**DA 402,2,12 fin**].

** **RB 201,1,139**

RB 113,1,125

Lorsqu'on a besoin d'uriner, il faut toujours se retirer en quelque lieu écarté et, quelque autres besoins naturels qu'on puisse avoir, il est de la bienséance, aux enfants même, de ne les faire que dans des lieux où on ne puisse pas être aperçu.

Il est très incivil de laisser sortir des vents de son corps, soit par haut, soit par bas, quand même ce serait sans faire aucun bruit, lorsqu'on est en compagnie ; et il est honteux et vilain de le faire d'une manière qu'on puisse être entendu des autres.

RB 113,1,126

Il n'est jamais séant de parler des parties du corps qui doivent toujours être cachées, ni de certaines nécessités du corps auxquelles la nature a assujetti les hommes, ni même de les nommer ; et si quelquefois on ne peut pas s'en dispenser à l'égard d'un malade ou d'une personne incommodée, on doit le faire d'une manière si honnête que les termes dont on se servira ne puissent en rien choquer la bienséance.

RB 114 **Chapitre XIV** **Des genoux, des jambes et des pieds.**

RB 114,1,127

La civilité veut que, lorsqu'on est assis, on tienne les genoux dans leur posture naturelle ; et il est indécent de les serrer de trop près et de les beaucoup éloigner ; mais il est surtout de mauvaise grâce de les croiser l'un sur l'autre, principalement lorsqu'on se trouve avec des femmes.

RB 114,1,128

Il sied très mal de remuer les jambes quand on est assis, mais c'est une chose insupportable de les branler * ; on ne doit même jamais le souffrir dans les enfants, tant cela est contraire à la bienséance.

Mettre les jambes l'une sur l'autre, cela est de très mauvaise grâce, et on ne doit jamais le faire, quand ce serait devant ses domestiques. [CE 9,4,1]

Il faut prendre garde de n'avoir pas les pieds suants, et qu'ils ne donnent pas de mauvaises odeurs, particulièrement en été, car cela est quelquefois très incommode aux autres : afin que cet inconvénient n'arrive point, il faut avoir soin de se tenir toujours les pieds fort nets.

* *Branler*, v. a. Agiter, mouvoir, remuer, faire aller de çà et de là. « Branler les jambes » (Académie). On dirait aujourd'hui : *balancer les jambes* [les bras : RC 21,11 ; R 15,9,4]

RB 114,1,129

Lorsqu'on est debout, il est de la bienséance d'avoir les pieds à demi en dehors, et les talons séparés et éloignés environ de quatre doigts l'un de l'autre ; il est indécent de remuer souvent les pieds, et il est encore plus de battre les pieds contre la terre, comme font les chevaux. [CE 12,4,2]

Les esprits naturellement rêveurs * ou légers doivent beaucoup faire attention sur eux-mêmes pour ne pas tomber dans ces sortes de défauts. [RB 112,1,117]

* *Rêveur*, se dit aussi d'un esprit distrait. [...] *Rêveur*, se dit aussi d'un esprit appliqué à quelque méditation, qui tâche à découvrir quelque chose de nouveau dans les arts et les sciences (Trévoux)

RB 114,1,130

C'est une posture qui sent le lâche, de tenir les pieds étendus en devant et de se tenir tantôt sur un pied et tantôt sur l'autre.

Il ne faut pas faire paraître, lorsqu'on est avec d'autres, que l'on soit las d'être debout, comme on peut le juger par ces sortes de postures, principalement lorsqu'on se trouve avec des personnes qui sont, ou par leur qualité ou par leur dignité, supérieures.

RB 114,1,131

Ce qu'il y a particulièrement à prendre garde dans la contenance des pieds, lorsqu'on est assis, est de ne les pas frapper à terre coup sur coup, l'un après l'autre, comme si l'on battait le tambour*, de ne les pas branler** et de ne les pas remuer en badinant : cela est enfant et ne doit pas même être souffert dans les enfants ; de ne les pas aussi croiser l'un sur l'autre, de ne les pas tourner, posant le derrière du talon ou la cheville du pied à terre, et de ne pas lever en l'air le devant des pieds, mais de les poser tous deux entièrement à terre et de les y tenir fixement arrêtés. [RC 21,10 ; R 15,9,3]

* RB 205,3,384

** *Branler*, v. a. Agiter, mouvoir, remuer, faire aller de çà et de là. (Académie).

RB 114,1,132

Il faut aussi avoir égard de ne pas écarter les talons, et de ne pas poser le devant et le bout des deux pieds l'un contre l'autre.

On peut faire des fautes considérables contre la bienséance à l'égard des pieds lorsqu'on marche, car il est très indécent alors de traîner les pieds ou de les porter de travers ; il faut aussi bien prendre garde de ne les pas tenir trop en dedans ou trop en dehors ; il est très messéant de marcher sur la pointe des pieds ; il ne l'est pas moins de marcher en sautant comme si on dansait, ou de se frotter des talons l'un contre l'autre ; et il est tout à fait contre l'honnêteté et la modestie de frapper rudement avec les pieds la terre, le pavé ou le plancher.

RB 114,1,133

Il faut bien se garder, lorsqu'on est à genoux, de croiser ses pieds ; on ne doit pas non plus les serrer ni les trop écarter ; il est honteux alors de se seoir sur ses talons *, c'est la marque d'un cœur

efféminé et d'une âme basse, et ce [ne]** peut être que l'effet d'une grande lâcheté et d'une mollesse tout à fait sensuelle.

* CE 7,4,3 ; CE 15,9,21 ; DA 402,2,10 ; DB 4,5,4 fin ; GA 0,29,4

** l'édition de 1715 ajoute ce mot, nécessaire au sens de la phrase.

RB 114,1,134

Il est bien malhonnête, et c'est même une chose honteuse, de donner des coups de pieds à d'autres, en quelque partie du corps que ce soit ; cela ne peut être permis à personne, non pas même à un père à l'égard de ses domestiques. [RC 8,5 ; CE 15,4,12 ; CE 21,2,20]

Cette sorte de punition est d'un homme violent et passionné, et non pas d'un chrétien qui ne doit avoir ni faire paraître que de la douceur, de la modération et de la sagesse dans toute sa conduite.

RB 200 LES RÈGLES DE LA BIENSÉANCE ET DE LA CIVILITÉ CHRÉTIENNES *

SECONDE PARTIE.

De la bienséance dans les actions communes et ordinaires.

* *chrétienne* (1703) : accord avec le nom le plus proche.

RB 201 Chapitre I Du lever et du coucher.

RB 201,1,135

Quoique la civilité ne règle rien touchant le temps qu'on doit être couché et l'heure à laquelle on doit se lever, il est cependant de la bienséance de se lever dès le matin ; car outre que c'est un défaut de trop dormir, c'est une chose honteuse et insupportable, dit saint Ambroise (Serm. 19, sur le Psau. 118) *, que le soleil à son lever nous trouve dans le lit. [DA 402,2,5]

* Sermon 19, n° 22 : PL 15, 1976A

RB 201,1,136

C'est aussi changer et renverser l'ordre de la nature, de faire du jour la nuit, et de la nuit le jour, comme le font quelques-uns ; c'est le démon qui engage à en user ainsi : comme il sait que les ténèbres donnent occasion au péché *, il est bien aise que nous fassions nos actions pendant la nuit. Suivons plutôt l'avis de saint Paul (Rm 13, 12-13). Laissons, dit-il, les œuvres de ténèbres et marchons, c'est-à-dire agissons avec bienséance comme il le faut faire durant le jour ; servons-nous pour cela des armes de la lumière, donnons la nuit au sommeil et employons le jour à faire toutes nos actions. Nous aurions sans doute ** de la honte et de la confusion de faire, pendant que le soleil luit, des œuvres de ténèbres et de mêler dans nos actions quelque chose de déréglé ***, lorsque nous pouvons être vus.

* RB 205,5,407 ; DA 30,4,4

** *sans aucun doute, sûrement*

*** *déréglée* (1703) : accord avec *chose*, alors qu'aujourd'hui nous considérons comme neutre *quelque chose de...*

RB 201,1,137

Il est donc tout à fait contre la bienséance, selon que saint Paul (1 Th 5, 5-8) nous l'insinue, de se coucher comme font quelques personnes, dès le commencement du jour, et de se lever vers le midi, et il est très à propos, tant pour la santé que pour le bien de l'âme, de ne se pas coucher plus tard que dix heures, et de ne se pas lever plus tard que six heures du matin ; on doit alors se dire à soi-même ces paroles de saint Paul (Rm 13, 11-12), et en avertir ceux que la paresse retient dedans le lit : L'heure est venue qu'il faut nous réveiller de notre sommeil, la nuit est passée et le jour est avancé ; afin de pouvoir ensuite adresser à Dieu ces paroles du prophète-roi (Ps 62, 1) : Mon Dieu, mon Dieu, je veille à vous dès le matin (Psal. 62).

RB 201,1,138

Il n'est pas d'une personne sage de se faire appeler plusieurs fois pour se lever *, ni d'hésiter longtemps à le faire. Aussitôt donc qu'on est éveillé, il faut se lever promptement, etc. [R 14,2,1]

Il est aussi bien indécent et peu honnête de s'amuser à causer, à badiner ou à jouer sur son lit : le lit n'étant fait que pour délasser le corps fatigué de travail et des occupations qu'on a eues pendant le jour, il ne faut s'en servir que pour reposer, et l'on ne doit plus, par conséquent, s'y arrêter ** lorsqu'on n'a plus besoin de repos.

* Blain CL 7, 145

** *Arrêter*, est aussi réciproque [s'arrêter], et signifie, Cesser d'aller. [...] Il signifie aussi, Tarder, s'amuser, être quelque temps dans un lieu sans en bouger (Académie).

RB 201,1,139

Il n'est pas aussi à propos qu'un chrétien se laisse aller à ces sortes de divertissements et de badineries qui effaceraient aisément les bonnes idées que l'on pourrait avoir dans l'esprit.

Aussitôt donc qu'on est éveillé, il faut se lever promptement et le faire avec tant de circonspection qu'aucune partie du corps ne paraisse nue, quand même on serait seul dans sa chambre. [R 14,2,1 ; RC 19,4]

RB 201,1,140

L'amour qu'on doit avoir pour la pureté, aussi bien que l'honnêteté, doit engager ceux qui ne sont pas mariés, à ne pas souffrir qu'aucune personne de sexe différent entre dans la chambre où ils couchent, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement habillés et que leur lit soit fait : c'est pourquoi il est à propos qu'ils ferment la porte de leur côté, lorsqu'ils sont dedans.

RB 201,1,141

Lorsqu'on sort du lit, il ne faut pas le laisser découvert, ni mettre son bonnet de nuit sur quelque siège ou en quelque autre endroit d'où il puisse être aperçu.

La bienséance demande qu'on fasse son lit avant que de sortir de la chambre ou, s'il est fait par d'autres, qu'au moins on le recouvre honnêtement et de telle manière qu'il paraisse comme s'il était fait, car il est très indécent de voir un lit découvert et mal accommodé *.

* *Accommoder*, signifie aussi, arranger, mettre en ordre, en bon état. [...] « Il a pris grand soin d'*accommoder* sa chambre » (Trévoux)

RB 201,1,142

Il faut aussi avoir soin de vider ou de faire vider son pot de nuit * dès qu'on est levé, et on doit bien se garder de le vider par la fenêtre ou dans la rue **: cela est tout à fait contre l'honnêteté ; on doit aussi faire en sorte de le tenir si net qu'il ne s'y amasse point de crasse au fond et qu'il ne puisse pas causer de mauvaises odeurs : c'est pour cela qu'il faut le laver et rincer tous les jours.

* On disait aussi « pot de chambre » et « vase de nuit »

** Boileau en parle dans les *Embarras de Paris*.

RB 201,1,143

Il est très incivil de faire paraître un pot de nuit devant quelqu'un, lorsqu'il y a de l'urine dedans et lorsqu'on le va vider : c'est pourquoi il est à propos de prendre si bien son temps * pour cela, qu'on ne soit ni vu ni aperçu de personne.

On doit être réglé dans le coucher aussi bien que dans le lever, et il n'est pas moins de conséquence de bien faire cette dernière action de la journée, que la première.

Il est de la bienséance de se coucher ordinairement au plus tard environ deux heures après le souper.

* *Prendre son temps*, choisir le moment favorable (Littré)

RB 201,1,144

Les enfants ne doivent pas aller coucher, qu'ils n'aient été auparavant saluer leur père et leur mère et qu'ils ne leur aient souhaité le bonsoir. C'est un devoir et un respect que la nature veut qu'ils leur rendent.

Comme on doit se lever avec beaucoup de modestie et donner en le faisant des marques de sa piété, on doit aussi pour se * coucher d'une manière chrétienne, ne le faire qu'après avoir prié Dieu **, et avec toute l'honnêteté possible : il faut pour cela faire en sorte de ne se déshabiller ni coucher devant personne, on doit surtout, à moins qu'on ne soit engagé dans le mariage, ne pas se coucher devant aucune personne d'autre sexe, cela étant tout à fait contre la pudeur et l'honnêteté.

* *le* (1703) : confusion probable entre le verbe et le substantif. C'est ici un verbe, comme l'indique le verbe *faire* qui suit.

** DA 402,2,5 ; DA 405,4,1 ; DB 4,5,4 ; E 9,1,3

RB 201,1,145

Il est encore bien moins permis à des personnes de sexe différent de coucher dans un même lit, quand ce ne serait que des enfants fort jeunes ; il est aussi de l'honnêteté, que des personnes d'un même sexe ne couchent pas ensemble *. C'est ce que saint François de Sales (Liv. 2, Lettre 1) a recommandé à Madame de Chantal à l'égard de ses enfants, lorsqu'elle était encore dans le monde, comme une chose d'une très grande conséquence, et qu'il regardait autant comme une pratique de bienséance que comme une maxime de morale et de piété chrétienne.

* quand on doit le faire en voyage : RB 201,1,148 ; RD 2,7

RB 201,1,146

La bienséance veut aussi qu'en se couchant, on se cache à soi-même son propre corps et qu'on en évite les moindres regards. C'est ce que les pères et les mères doivent beaucoup inspirer à leurs enfants, afin de les aider à conserver le trésor de la pureté qui leur doit être très chère, et de se

conserver en même temps le véritable honneur d'être membres de Jésus-Christ, et consacrés * à son service.

* *consacré* (1703) - DA 302,3,3

RB 201,1,147

Aussitôt qu'on est dans le lit, il faut se couvrir tout le corps, hormis le visage qui doit toujours être découvert ; il ne faut pas aussi que, pour une plus grande commodité, on s'y mette dans aucune posture indécente, ni que le prétexte qu'on en dormira mieux l'emporte sur la bienséance ; il n'est pas séant d'y retirer * ses jambes, mais il faut les étendre, et il est à propos de se coucher tantôt sur un côté, tantôt sur l'autre ** : car il n'est pas honnête de dormir étant couché sur le ventre.

* *replier* ?

** *l'Anonyme de Lyon* explique : pas toujours « du même côté, de peur de s'incommoder la vue » (CL 60, 89)

RB 201,1,148

Lorsque, par une nécessité indispensable, on est contraint dans un voyage, de coucher avec quelque autre de même sexe, il n'est pas bienséant de s'en approcher si fort, qu'on se puisse non seulement incommoder l'un l'autre, mais même se toucher ; et il l'est encore moins de mettre ses jambes entre celles de la personne avec qui on est couché.

RB 201,1,149

Il n'est pas non plus honnête de parler lorsqu'on est couché : le lit n'étant fait que pour se reposer, aussitôt qu'on y est, il faut s'y disposer à dormir. [RC 3,1]

On doit faire en sorte de ne faire aucun bruit, et de ne pas ronfler en dormant ; il ne faut pas non plus dans le lit se tourner souvent de côté et d'autre, comme si on y était inquiet et comme si on ne savait de quel côté se mettre.

RB 202 **Chapitre II** **De la manière de s'habiller et de se déshabiller.**

RB 202,1,150

C'est le péché qui nous a mis dans la nécessité de nous vêtir et de couvrir notre corps d'habits * (Gn 3, 10-11). C'est pour ce sujet que, comme nous portons toujours avec nous la qualité de pécheurs, nous ne devons aussi jamais paraître, non seulement sans habits, mais sans être même entièrement vêtus ** : c'est ce qu'exige la pudeur aussi bien que la loi de Dieu.

* *Habit*, s. m. Ce qui sert à couvrir la nudité de l'homme. [...] « Adam et Ève se firent les premiers habits de feuilles de figuier, parce qu'ils s'aperçurent qu'ils étaient nus » (Trévoux)

** *vêtu* (1703)

RB 202,1,151

Quoiqu'un très grand nombre de personnes se donnent la liberté d'être souvent en robe de chambre, sans aucun autre habit * et quelquefois même en pantoufles, et qu'il semble que, pourvu qu'on ne sorte pas de la maison, il soit permis de tout faire en cet état, c'est cependant avoir un extérieur trop négligé de rester longtemps vêtu de la sorte.

* *Habit*, 1°. Ce qui se met par-dessus la chemise et le gilet pour couvrir le corps, chez l'homme, et, chez la femme, ce qui se met par-dessus le jupon (Littré) – Sous la robe de chambre, il y a le linge (sous-vêtements et chemise).

RB 202,1,152

Il paraît être contre la bienséance de reprendre sa robe de chambre pour sa commodité aussitôt qu'on rentre chez soi, et de se * faire voir en cet équipement ** : il n'y a que des vieillards et des personnes incommodées *** à qui cela puisse être permis. Ce serait même manquer de respect à l'égard de quelque personne qui ne fût pas inférieure, de recevoir d'elle une visite en cet état.

* *le* (1703)

** *Équipage*, 9°. Familièrement. Manière dont une personne est vêtue (Littré)

*** *Incommodé*, 3°. Qui a une indisposition, une maladie légère (Littré)

RB 202,1,153

Il est encore bien plus indécent de n'avoir point de bas en présence de quelqu'un, ou de n'avoir le corps couvert que de sa chemise ou d'un simple jupon * ; et il n'est pas supportable ** d'avoir un bonnet de nuit en tête lorsqu'on est hors du lit, à moins qu'on ne soit incommodé, puisqu'il n'est que pour s'en servir quand on repose. Il est très à propos de s'accoutumer à ne jamais parler à personne, si ce n'est à ses domestiques, qu'on ne soit vêtu de tous ses habits ordinaires : cela est d'un homme sage et bien réglé dans sa conduite.

* *Jupon*, 2°. Il s'est dit aussi de la partie de l'habit de l'homme qui descend comme une jupe. « Vous pourriez bien ici sur votre noir jupon, Monsieur l'huissier à verge, attirer le bâton », Molière, *Tartufe* V, 4 (Littré) : veste d'été flottante et assez longue - Seul emploi de ce nom dans les écrits de Monsieur de La Salle.

** *insupportable* (1703) : confusion avec la forme négative

RB 202,1,154

Il est aussi de l'honnêteté de s'habiller très promptement et de prendre d'abord les habits qui couvrent davantage le corps, pour cacher ce que la nature ne veut pas qu'il paraisse. C'est ce qu'on doit toujours faire par respect pour la majesté de Dieu qu'on doit avoir continuellement devant les yeux.

RB 202,1,155

Il y a des femmes auxquelles il faut des deux et trois heures et quelquefois même des matinées entières pour s'habiller : on pourrait dire d'elles avec justice que leur corps est leur Dieu *, et que le temps ** qu'elles emploient pour l'orner, elles le dérobent à celui qui est leur seul vivant et véritable Dieu, et au soin qu'elles sont obligées de prendre de leur famille et de leurs enfants, qu'elles doivent toujours regarder comme des devoirs indispensables de leur état. Elles ne peuvent sans doute [pas] en user *** ainsi sans contrevenir à la loi de Dieu.

* c'est presque ce que Blain disait de Mme Maillefer, CL 7, 148 – Cf. Ph 3 ,19

** EP 3,0,13 ; R 16,2 ; RD 1,2,7 ; DA 106,0,2

*** *certainement pas se comporter* ; aujourd'hui, le « ne » n'est plus une négation complète - 11°. *En user*, agir, se conduire de telle ou telle façon (Littré)

RB 202,1,156

Il est incivil et malhonnête de se déshabiller en présence des autres, et de se déchausser pour se chauffer les pieds nus ; il n'est pas même séant, lorsqu'on est en compagnie, de quitter les souliers ou d'élever les pieds pour se chauffer plus facilement : cela arrive quelquefois à des personnes qui cherchent leurs commodités, mais cela n'est nullement de la bienséance. [RB 208,1,601]

RB 202,1,157

Il est encore bien plus malhonnête, en se déchaussant, de faire sauter des ordures sur les personnes qui sont présentes ; et c'est une chose honteuse de regarder dans ses bas, de les retourner, de les secouer, d'en ôter l'ordure et de les décrotter en présence et à la vue de quelque autre personne, si ce n'est de ses domestiques ; mais c'est quelque chose de bien plus insupportable de jeter, en se déchaussant, de l'ordure à quelqu'un dans le visage.

RB 202,1,158

Comme il est de l'honnêteté, quand on s'habille, de mettre toujours d'abord les habits qui couvrent davantage le corps, il est aussi de la bienséance, en se déshabillant, de quitter ces mêmes habits les derniers de tous, afin de n'être pas aperçu sans être vêtu d'une manière décente. [RC 19,4]

RB 202,1,159

Lorsqu'on se déshabille, il faut avoir soin de placer ses habits proprement * ou sur un siège, ou en quelque autre endroit qui soit propre ** et où on puisse facilement les retrouver le lendemain, sans qu'on soit obligé de les chercher.

On pourrait les mettre sur son lit pendant l'hiver, si on n'avait rien autre chose pour se couvrir ; mais en ce cas, il faut avoir soin de les retourner, afin de ne les pas salir : il serait cependant plus à propos de ne s'en pas couvrir.

* *Proprement*, 3°. D'une manière bienséante, convenable. [...] Avec régularité et netteté, avec grâce et adresse (Littre)

** *Propre*, 7°. Convenable à quelqu'un ou à quelque chose (Littre)

RB 203 **Chapitre III** **Des habits ***.

* *Habit*, 1°. Ce qui se met par-dessus la chemise et le gilet pour couvrir le corps, chez l'homme, et, chez la femme, ce qui se met par-dessus le jupon (Littré)

RB 203,1 **Article premier.** ***De la propreté * et de la mode des habits.***

* *Propreté*, 1°. Manière convenable de s'habiller, d'être meublé, de préparer certaines choses (Littré)

RB 203,1,160

La propreté dans les habits est une des choses qui regardent le plus la bienséance : elle sert même beaucoup à faire connaître l'esprit et la conduite d'une personne ; elle donne aussi souvent une bonne idée de sa vertu, qui n'est pas sans fondement.

Pour que les habits soient propres, il faut qu'ils conviennent à la personne qui s'en sert, et qu'ils soient proportionnés à sa taille, à son âge et à sa condition.

RB 203,1,161

Rien n'est plus malséant qu'un habit qui ne convient pas à la taille de la personne qui le porte : cela défigure tout * un homme, particulièrement lorsqu'il est trop ample et qu'il a ou plus de largeur ou plus de longueur qu'il ne convient à la personne qui s'en sert ; il vaut mieux ordinairement qu'un habit soit plus court et plus étroit qu'il ne doit être, que d'être ou trop large ou trop long.

* *tout à fait*

RB 203,1,162

Il faut aussi, pour qu'un habit soit propre *, avoir égard à l'âge de la personne pour qui on le fait : car il n'est pas de la bienséance qu'un enfant soit vêtu comme un jeune homme, ni que l'habit d'un jeune homme ne soit pas plus orné que celui d'un vieillard.

Il serait, par exemple, contre la bienséance, qu'un garçon de quinze ans fût vêtu de noir, à moins qu'il ne fût ecclésiastique ou qu'il ne se disposât à l'être dans peu de temps ; il paraîtrait ridicule qu'un jeune homme qui pense à se marier eût un habit aussi simple et aussi nu qu'un vieillard de soixante et dix ans ; et ce qui convient à l'un n'est pas assurément propre à l'autre.

* *adapté, convenable*

RB 203,1,163

Il n'est pas moins de conséquence que la personne qui se fait faire un habit ait égard à sa condition : car il ne serait pas séant qu'un pauvre fût vêtu comme un riche et qu'un roturier voulût être habillé comme une personne de qualité.

Il y a de certains habits, comme sont des habits unis et d'un drap qui ne soit pas fort fin et qui sont d'un usage commun et dont presque tout le monde, hors les pauvres, peuvent se servir - quoiqu'il paraisse plus de la bienséance que les artisans laissent les habits de drap pour les personnes qui sont d'une condition élevée au-dessus de la leur.

RB 203,1,164

Pour ce qui est des habits qui ont quelque ornement *, ils ne conviennent qu'à des personnes qui sont d'une condition distinguée.

Un habit galonné d'or, ou d'une étoffe précieuse, ne sied bien qu'à une personne de qualité, et un roturier qui voudrait en porter un de cette nature se ferait moquer de lui – outre qu'il ferait une dépense qui serait sans doute ** désagréable à Dieu, étant au-dessus de ce que demande sa condition et de ce que ses facultés *** lui peuvent permettre. Il serait aussi très indécent à un marchand de porter un plumet sur son chapeau et une épée à son côté.

* un édit de 1700 portait règlement sur les meubles, habits, carrosses... pour interdire les dépenses somptuaires (CL 59, 128).

** *certainement*

*** *Facultés*, au pluriel, se dit encore [...] des biens d'une personne (Trévoux)

RB 203,1,165

Les femmes doivent de même conformer leurs habits à leur condition ; et s'il peut être tolérable à une femme de qualité d'avoir une jupe brodée d'or – cela ne convenant néanmoins guère à une chrétienne - cela serait impertinent à une bourgeoise : elle ne pourrait non plus avoir un collier de perles fines, ou quelque diamant considérable, sans s'élever au-dessus de sa condition.

RB 203,1,166

La trop grande négligence dans les habits n'est pas moins à éviter que la trop grande curiosité *. Ces deux excès sont également blâmables : l'affection ** est contraire à la loi de Dieu, qui condamne le luxe et la vanité dans les habits et dans tous les ornements extérieurs.

La négligence dans les habits est une marque ou qu'on ne fait pas d'attention à la présence de Dieu, ou qu'on n'a pas assez de respect pour lui ; elle fait aussi connaître qu'on n'a pas de respect pour son propre corps – qu'on doit cependant honorer comme le temple animé du Saint-Esprit et le tabernacle où Jésus-Christ a la bonté de vouloir bien se reposer souvent. [RB 113,1,122 ; I 6,30,1 ; MF 191,3,2 ; MF 156,2,1]

* *Curiosité*, s. f. Passion, désir, empressement de voir, d'apprendre, de posséder des choses rares, singulières, nouvelles (Académie)

** *Affection*, signifie aussi une inclination qui nous porte à une chose, plutôt qu'à une autre (Trévoux) - À moins qu'il ne faille comprendre : *affectation*, Attachement vicieux à faire, ou à dire certaines choses d'une manière singulière (Féraud Critique) : voir RB 203,3,179

RB 203,1,167

Si on veut donc avoir un habit qui soit propre, il faut suivre la coutume du pays et s'habiller à peu près comme les personnes de sa condition et de son âge. Il est cependant de conséquence de prendre garde qu'il n'y ait ni luxe ni rien de superflu dans ses habits, et on doit en retrancher tout le faste et ce qui ressent la mondanité.

RB 203,1,168

Ce qui peut le mieux régler la propreté des habits est * la mode ; on doit indispensablement la suivre : car comme l'esprit de l'homme est fort sujet au changement ** et que ce qui lui plaisait hier ne lui plaît pas aujourd'hui, on a inventé et on invente tous les jours de différentes manières de s'habiller, pour satisfaire cet esprit changeant ; et qui voudrait s'habiller aujourd'hui comme on s'habillait il y a trente ans, passerait pour ridicule et pour singulier : il est cependant de la conduite d'un homme sage de ne jamais se faire distinguer en rien.

* *et* (1703)

** CE 0,0,1

RB 203,1,169

On nomme *Mode* la manière dont on fait les habits dans le temps présent : on doit s'y conformer aussi bien dans le chapeau et dans le linge, que dans les habits – et ce serait contre la bienséance qu'un homme portât un chapeau à haute forme ou à grands bords, lorsque tout le monde en a un d'une forme basse et de petits bords.

RB 203,1,170

Il ne faut pas cependant donner d'abord dans toutes les modes : il y en a qui sont capricieuses et bizarres, comme il y en a qui sont raisonnables et bienséantes ; et de même qu'il ne faut pas s'opposer à celles-ci, il ne faut pas aussi suivre indiscrètement les autres qui, ordinairement, ne sont suivies que par un petit nombre de personnes, et ne sont pas de longue durée.

La règle la plus sûre et la plus raisonnable touchant les modes est de n'en être pas l'inventeur, de n'être pas des premiers à s'en servir et de ne pas attendre qu'il n'y ait plus personne qui les suive pour les quitter *.

* *L'Anonyme de Lyon* donnait cette règle en 1681 (CL 60, 101)

RB 203,1,171

Pour ce qui est des ecclésiastiques, leur mode doit être d'avoir un extérieur et des habits conformes aux ecclésiastiques les plus pieux et les plus réglés dans leur conduite, suivant en cela l'avis, que donne saint Paul (Rm 12, 2), de ne se pas conformer au siècle *.

* I 1,7,17

RB 203,2 Article II. *De la modestie et de la netteté des habits.*

RB 203,2,172

Le moyen de donner des bornes à la mode, touchant les habits, et d'empêcher ceux qui la suivent de se porter à des excès, est de la soumettre et la réduire à la modestie * qui doit être la règle de la

conduite d'un chrétien dans tout ce qui regarde l'extérieur **. Pour avoir des habits modestes, il faut qu'il n'y ait aucune apparence ni de luxe ni de vanité.

* On dit, *réduire* quelqu'un à la raison, le *réduire* à son devoir, et simplement, le *réduire*, pour dire, le ramener par force à la raison, le ranger à son devoir (Académie)

** RC 21,15 ; RC 7,15 ; MF 132,1,2

RB 203,2,173

C'est aussi une marque de bassesse d'esprit que de s'attacher à des habits et d'en rechercher d'éclatants et de somptueux, et ceux qui le font se rendent méprisables à toutes les personnes de bon sens ; mais ce qui est bien plus considérable, est qu'ils renoncent publiquement aux promesses qu'ils ont contractées dans le baptême, et à l'esprit du christianisme ; ceux, au contraire, qui méprisent ces sortes de vanités, donnent des marques qu'ils ont un grand cœur et un esprit fort élevé : ils font en effet paraître qu'ils s'appliquent plus à orner leur âme de vertus qu'à donner de l'agrément à leur corps – et ils font connaître, par la modestie de leurs habits, la sagesse et la simplicité de leur âme.

RB 203,2,174

Comme les femmes sont naturellement moins capables de grandes choses que les hommes, elles sont aussi plus sujettes à rechercher la vanité et le luxe dans les habits, que ne font pas les hommes *. C'est pour ce sujet que saint Paul (1 Tm 2, 8), après s'être appliqué à exhorter les hommes d'éviter les vices les plus grossiers dans lesquels ils tombent plus facilement que les femmes, ** recommande ensuite aux femmes (1 Tm 2, 9-10) d'être modestement vêtues, de se parer de pudeur et de chasteté, et de ne pas s'orner d'or, ni de perles, ni d'habits somptueux ; mais d'être habillées comme le doivent être des femmes qui montrent par leurs bonnes œuvres qu'elles font profession de piété (I Timoth. ch. 2, v. 10).

* *faire* remplace le verbe précédent et *ne... pas* est devenu aujourd'hui un *ne* explétif : « que les hommes ne les recherchent »

** 1703 redouble ici le sujet : *il*

RB 203,2,175

Après cette règle du grand Apôtre, il n'y a rien à prescrire aux chrétiens, que de la suivre et d'imiter en cela les chrétiens des premiers siècles, qui édifiaient tout le monde par la modestie et la simplicité de leurs habits.

Il est honteux aux hommes, comme il s'en trouve quelquefois, d'être efféminés que * de se plaire à avoir des habits fort riches et de vouloir se faire considérer par là : ils devraient bien élever leur esprit plus haut **, en faisant attention que les habits sont des marques honteuses du péché *** ; et, se regardant d'ailleurs comme nés pour le Ciel, ils devraient mettre leur soin à rendre leur âme belle et agréable à Dieu.

* *au point* – Noter qu'*efféminé* n'apparaît que 3 fois et dans RB seulement.

** même expression en RB 0,0,1

*** RB 202,1,150

RB 203,2,176

C'est le conseil que saint Pierre (1 Pi 3, 3-4) donne aux femmes (I Pet. ch. 3, v. 3-4) même en leur disant de mépriser ce qui paraît au-dehors et de ne se point parer du tout de riches habits ; mais d'orner au-dedans l'homme du cœur * par la pureté incorruptible d'un esprit tranquille et modeste, qui est très riche devant Dieu.

* la citation de Pierre suit mot à mot la traduction d'Amelote.

RB 203,2,177

Il faut particulièrement avoir soin de tenir toujours ses habits fort nets : la modestie et la bienséance ne peuvent rien souffrir de sale et de négligé. Ainsi ceux qui laissent leurs habits, leur chapeau ou leurs souliers tout blancs de poussière, pèchent contre la modestie, aussi bien que ceux qui sortent et qui paraissent au-dehors avec des habits crottés * : c'est toujours en eux la marque d'une grande négligence.

* *Crotte*, s. f. Boue, mélange qui se fait ordinairement de la poussière et de l'eau de la pluie dans les rues et sur les chemins (Trévoux)

RB 203,2,178

Il est aussi très mésestimer de souffrir de la graisse ou des taches sur ses habits, et les avoir sales et déchirés : c'est une marque d'un homme de basse éducation et de peu de conduite.

On ne doit pas avoir le linge moins propre et net que les habits : il faut pour cela prendre garde de ne pas laisser tomber de l'encre sur son linge quand on écrit, et de ne le pas salir par sa négligence, soit en mangeant, soit en faisant quelque autre chose ; il faut aussi en changer souvent, et au moins tous les huit jours, et faire en sorte qu'il soit toujours blanc *.

* *Blanc*, se dit quelquefois par opposition à sale. « Linge blanc ». [...] « Ces draps ont servi, ils ne sont pas blancs » (Trévoux)

RB 203,3

Article III. * *Du chapeau, et de la manière de s'en servir.*

* *II.* (1703) : erreur corrigée dans la table des matières, et sans conséquence, car l'article suivant sera bien *IV.*

RB 203,3,179

Le chapeau sert à l'homme pour orner sa tête, aussi bien que pour le garantir de plusieurs incommodités : le porter sur son oreille, le mettre trop fort sur le devant de la tête comme si on voulait cacher son visage, le porter sur le derrière de la tête en sorte qu'il tombe sur les épaules, sont toutes manières ridicules et indécentes ; mais en relever le bord sur le devant aussi haut que la forme, c'est une affectation de fierté qui n'est pas supportable.

RB 203,3,180

Lorsqu'on salue quelqu'un, il faut prendre son chapeau avec la main droite, et l'ôter entièrement de dessus sa tête et d'une manière qui soit honnête, en étendant le bras jusques en bas et en tenant le chapeau par le bord et le côté qui doit couvrir la tête tourné en dehors. Si on ôte son chapeau dans les rues ou en passant devant quelque personne pour la saluer, on doit le faire un peu avant que d'être auprès d'elle et ne pas se recouvrir qu'on ne soit un peu éloigné de cette personne.

RB 203,3,181

Si on salue quelqu'un en l'abordant, il faut ôter son chapeau cinq ou six pas avant que d'en approcher ; et lorsqu'on entre dans une place où il y a une personne de qualité ou à qui on doit beaucoup de respect, il faut toujours ôter son chapeau avant que d'entrer dans cette place ; si ceux qui sont dans la place sont debout et découverts, on est obligé de se tenir dans la même posture. [RB 206,7,475]

Après avoir ôté son chapeau avec bien de l'honnêteté, il faut tourner le dedans vers soi, et le mettre sous le bras gauche ou devant soi sur l'estomac du côté gauche ; lorsque, étant assis, on est obligé d'avoir le chapeau bas, il est de la bienséance de le tenir sur ses genoux, le dedans tourné vers soi * et la main gauche ou dessus ou dessous.

* et non pas « tourné en dehors, comme un mendiant qui demande l'aumône », explique l'*Anonyme de Lyon.*

RB 203,3,182

C'est une grande incivilité, lorsqu'on parle à quelqu'un, de tourner son chapeau, de gratter dessus avec les doigts, de battre le tambour dessus, de toucher la laisse * ou le cordon, de regarder dedans ou tout autour, de le mettre devant son visage ou sur sa bouche, en sorte qu'on ne puisse pas être entendu en parlant ; c'est quelque chose de bien plus vilain de mordre les bords lorsqu'on le tient devant sa bouche.

* On appelle aussi *laisse*, Une espèce de cordon de chapeau fait de crin, de fil, de soie, etc. (Académie)

RB 203,3,183

Les occasions dans lesquelles il faut se découvrir et ôter son chapeau, sont :

1°. Lorsqu'on se trouve dans un lieu où il y a des personnes considérables ;

2°. Quand on salue quelqu'un ;

3°. Quand on donne ou qu'on reçoit quelque chose ;

4°. En se mettant à table ; [RB 204,1,222]

5°. Quand on entend prononcer le saint nom de *JÉSUS* et de *MARIE*, excepté lorsqu'on est à table, car alors il faut seulement baisser la tête ;

6°. Lorsqu'on est devant des personnes à qui on doit beaucoup de respect, comme lorsqu'on est avec des ecclésiastiques, des magistrats et d'autres personnes considérables.

RB 203,3,184

À l'égard de ces personnes, on doit se découvrir d'abord, mais il n'est pas nécessaire de se tenir * découvert, à moins qu'on ne leur soit beaucoup inférieur : on doit aussi se découvrir devant toutes les personnes qui sont supérieures, et ne ** se recouvrir que par leur ordre ; mais après s'être couvert, il ne faut pas se découvrir à chaque parole qu'on dit *** ou à chaque pas qu'on fait : cela serait importun et incommode aux personnes à qui on parle, aussi bien qu'à la personne qui parle.

Il est contre la bienséance de se découvrir lorsqu'on est à table, à moins qu'il n'y survienne quelque personne qui mérite beaucoup d'honneur.

* *Se tenir*, signifie encore, être, demeurer dans une certaine situation, dans un certain état (Académie)

** *ne pas* (1703) : mélange entre *ne... pas* et *ne... que*

*** **CE 3,1,23**

RB 203,3,185

Si cependant quelque personne de haute qualité boit à la santé de quelqu'un ou lui présente quelque chose, celui à qui elle s'adresse doit se découvrir. [**RB 204,9,327** ; **RB 204,3,248**]

S'il y a à table quelque personne de haute qualité qui soit sans chapeau pour la commodité, il ne la faut pas imiter, cela serait trop familier, mais on doit toujours demeurer couvert.

Lorsque quelqu'un parle le chapeau bas, il faut toujours ordinairement le faire couvrir si on lui est supérieur ; et on peut alors lui dire : Couvrez-vous, Monsieur. Cette manière de parler n'est cependant permise qu'à l'égard des personnes qui sont beaucoup au-dessous de soi.

RB 203,3,186

Faire couvrir quelqu'un qui est au-dessus de soi, c'est une trop grande incivilité. Cela se peut bien faire à l'égard des personnes avec qui on est familier et qui sont d'égale condition ; mais il ne faut pas que ce soit par manière de commandement, ni qu'on se serve de paroles qui en expriment aucun *. On doit le faire ou seulement par signe, et se couvrir en même temps, ou par quelque circonlocution, en disant, par exemple : Vous pourrez, Monsieur, être incommode d'être découvert, ou en se servant de paroles familières, si on est avec quelqu'un de ses amis, comme de celles-ci : Ne voulez-vous pas bien que nous nous couvriions ?

* *aucun*, en relation avec une négation : *ni*, se dirait aujourd'hui : *un*.

RB 203,4 **Article IV. Du manteau, des gants, des bas et des souliers, de la chemise et de la cravate.**

RB 203,4,187

L'honnêteté demande qu'on porte le manteau sur les deux épaules et qu'il pende par devant, et non pas qu'on le retrousse par-dessus les bras : il est encore plus messéant de le replier par-dessous le coude ; et il est de la bienséance de le garder à table.

Il ne faut pas entrer dans un lieu où sont des personnes considérables, enveloppé dans son manteau : dans les maisons des princes, on s'exposerait à quelques réprimandes, ou même à en être chassé.

RB 203,4,188

Il est incivil de tirer par le manteau ou par la robe une personne à qui on veut parler, particulièrement si elle est de qualité ou supérieure.

Il est de la bienséance d'avoir les mains dans ses gants, quand on marche par la rue, quand on est en compagnie et quand on va à la campagne ; et il est indécent de les tenir dans sa main, les remuer, badiner avec et s'en servir pour donner des coups à quelqu'un : cela sent l'écolier.

RB 203,4,189

Il faut ôter ses gants quand on entre à l'église, avant que de prendre de l'eau bénite, quand on veut prier Dieu et avant que de se mettre à table.

Lorsqu'on veut saluer quelqu'un et lui faire une profonde révérence, comme pour baiser la main, il faut avoir alors la main nue, et il suffit pour cela d'ôter le gant de la main droite ; c'est aussi ce que la bienséance veut qu'on fasse avant que de donner ou de recevoir quelque chose.

RB 203,4,190

Il est incivil en compagnie de tirer et de mettre * incessamment ses gants ; il est aussi malhonnête de les porter à sa bouche ** pour les ronger ou les sucer, de les porter sous le bras gauche, de mettre seulement le gant de la main gauche et de tenir avec cette main le gant de la droite, ou de les mettre dans sa poche lorsqu'on devrait avoir les mains dedans ***.

* au sens de : *retirer et remettre*

** à sa gauche (1703) : erreur de lecture de l'imprimeur, facile à corriger avec les 2 verbes qui suivent.

*** dans les gants, pas dans la poche : RB 112,1,112 ; RC 21,9 ; R 15,9,3

RB 203,4,191

Il est très vilain de laisser tomber ses bas sur ses talons, faute de les attacher * : il faut avoir soin de les bien tirer afin qu'ils ne fassent pas de plis sur la jambe ; et on ne doit jamais souffrir qu'ils paraissent tant soit peu déchirés, ou qu'il y ait quelque pièce qui sorte hors du soulier, ni qu'ils soient tellement serrés qu'on puisse voir la jambe à travers.

* avec des jarretières : RD 2,7

RB 203,4,192

À l'égard des souliers, il faut prendre garde qu'ils soient proprement serrés avec des boucles ou liés avec des cordons.

Il est malhonnête de mettre ses souliers en pantoufle *, soit dans la maison, soit dehors ; et il est de la bienséance de les avoir toujours fort nets.

* *Pantoufle*, s. f. Mule. Sorte de chaussure dont on se sert dans la chambre, et qui ordinairement ne couvre pas le talon (Académie) - On ne rentre donc pas le pied dans le talon de la chaussure quand on met ses souliers en pantoufle.

RB 203,4,193

Il faut toujours tenir ses habits tellement fermés par devant, particulièrement sur la poitrine, que la chemise ne paraisse pas ; et c'est une négligence qui ne serait pas pardonnable de laisser tomber les manches de sa chemise sur le poignet, faute de les attacher, ou de laisser traîner les cordons de son caleçon ; ce serait même s'attirer de la confusion de laisser passer sa chemise par quelque endroit.

La bienséance ne souffre point qu'on ait le cou nu et à découvert, mais elle veut qu'on ait toujours une cravate * autour ; lorsqu'on paraît et lorsqu'on est dans la maison, soit déshabillé, soit incommodé, qu'on y ait un mouchoir honnête pour le couvrir.

* *Cravate*, s. f. Est une espèce de collet que portent les hommes quand ils sont en habit de campagne ou en justaucorps, qui se noue autour du cou et dont les deux bouts pendent fort bas dessous le menton. [...] La mode de cet ajustement est de l'année 1636. [...] On en attribue la première invention aux Croates, qu'on appelle ordinairement *Cravates* (Trévoux) - La cravate se portait alors autour du cou, comme un foulard, et non sur le col de la chemise.

RB 203,5 Article V. De l'épée, de la baguette, de la canne, et du bâton.

RB 203,5,194

Il est très messéant, et tout à fait contre l'ordre d'une police * bien réglée, qu'un bourgeois porte l'épée, à moins qu'il ne soit en voyage ou en campagne **. Un enfant néanmoins la peut porter, s'il est gentilhomme.

Il est incivil de tourner le baudrier de son épée devant soi, et encore plus de mettre son épée entre ses jambes.

* *Police*, s. f. Il se prend aussi pour l'ordre et le règlement établi dans quelque assemblée, dans quelque société que ce soit (Trévoux, 1752)

** J.-B. de La Salle écrit *en campagne* [EP 3,0,11 ; MD 76,1,2 ; LA 17,1] ou à *la campagne* [MF 133,3,1 ; RB 203,4,188 ; I 4,3,1], ou les deux [RB 207,4,554], apparemment sans distinction de sens, alors que « en campagne » signifie habituellement « à la guerre »

RB 203,5,195

Il ne faut pas tenir la main sur la garde de son épée lorsqu'on parle à quelqu'un ou qu'on se promène : il suffit de l'y mettre quand on est obligé de la tirer.

Quelque homme de cœur que puisse paraître celui qui est toujours prêt à tirer l'épée lorsqu'on lui dit quelque parole de travers ou qu'on lui veut faire quelque insulte *, qu'il s'assure cependant que

cela n'est ni honnête ni chrétien. Car ce n'est que la passion et l'amour d'un honneur vain et imaginaire, qui le fait agir ainsi. Il est donc contre la bienséance d'être si prompt à se défendre de quelque injure ou de quelque outrage – et les règles de l'Évangile (Mt 5, 44 ; Rm 12, 17-19) veulent qu'on souffre patiemment les injures.

* Antoine de Courtin, en 1676, a publié un *Traité du Point d'honneur*, qui récuse le duel et toute violence pour défendre son honneur (CL 58, 146-150).

RB 203,5,196

Jésus-Christ (Matth. 26, v. 52) même commanda à saint Pierre (Jn 18, 11) de remettre son épée dans le fourreau, lorsqu'il voulut s'en servir pour le défendre.

Quand on est assis, il faut placer son épée à son côté, en tirant le baudrier ou le ceinturon derrière soi le plus qu'on peut ; on doit faire la même chose lorsqu'on se met à table et prendre garde que l'épée soit derrière soi, ou tellement entre les sièges qu'elle ne puisse incommoder personne * : il n'est pas à propos de la quitter dans cette occasion.

* L'*Anonyme de Lyon* explique : « qu'elle ne s'approche pas des tabliers ou des jupes des femmes qui sont à table » (CL 60, 116)

RB 203,5,197

Lorsqu'on est obligé de quitter son épée, il ne faut ni la quitter sans ses gants, ni la mettre sur le lit avec ses gants : ce serait commettre une grande incivilité. Il faut les placer dans un endroit commode, qui soit hors de la vue des personnes qui peuvent entrer dans la chambre, ou avec qui l'on est.

S'il arrive que quelque personne de grande qualité entre dans le logis de quelqu'un qui a droit de porter l'épée, il doit la recevoir les gants à la main et l'épée au côté ; pour ceux qui ne portent pas l'épée, il faut qu'ils aient les gants en main et le manteau sur les deux épaules.

RB 203,5,198

La bienséance engage quelquefois de se servir d'une canne, mais ce ne peut être que la nécessité qui permette d'avoir un bâton en main.

RB 203,5,199

Il est malséant de porter une baguette ou une petite canne chez les Grands ; mais on y peut avoir une grosse canne à la main, si on est incommodé ou qu'on en ait besoin pour se soutenir ou pour marcher avec plus de facilité.

Il est aussi très incivil de badiner avec une baguette ou une canne, et de s'en servir pour frapper la terre ou des cailloux, ou pour faire sauter des petites pierres ; il est tout à fait indécent de la lever, comme si on voulait frapper quelqu'un. Et il n'est jamais permis de s'en servir pour toucher quelqu'un avec, quand ce ne serait que par récréation *.

* « parce que l'on n'aime pas à recevoir des coups en quelque manière que ce soit », explique l'*Anonyme de Lyon* (CL 60, 117)

RB 203,5,200

Quand on est debout, il ne faut point s'appuyer indécentement sur sa canne ni sur la baguette, comme font quelquefois les paysans. Il ne faut pas non plus la tenir ferme contre terre, comme on [le] ferait [d']un bâton * qui marquerait quelque dignité ou quelque autorité dans la personne ; mais il est à propos de la tenir suspendue en l'air, d'une manière honnête et modeste, ou de la laisser toucher à terre sans s'y appuyer.

* *comme on ferait un bâton* (1703) : la construction était correcte, car *faire* remplace le verbe *tenir*. Cela signifie : « comme on tiendrait un bâton ».

RB 203,5,201

En marchant, il est contre la bienséance de porter une canne ou une baguette sous le bras ; il ne l'est pas moins de la traîner négligemment dans la boue, et il est ridicule de s'appuyer dessus d'une manière qui ressente l'orgueil et le faste ; et lorsqu'on fait des gestes ou quelque autre chose, il est très messéant de tenir une canne ou une baguette à la main droite *.

* « Il peut même en arriver quelque accident », note l'*Anonyme* (CL 60, 118)

RB 203,5,202

Lorsqu'on est assis, il ne faut pas se servir d'une baguette ou d'une canne pour écrire sur la terre ou pour y faire des figures : cela marque qu'on est ou rêveur ou mal élevé ; il n'est pas bien aussi de mettre sa canne sur des sièges, mais il faut la tenir devant soi d'une manière honnête.

Avant que de se mettre à table, il ne faut jamais mettre sa baguette ou sa canne sur le lit : cela est incivil ; mais il la faut placer hors de la vue du monde. Si on porte un bâton, on peut l'appuyer contre la muraille. On doit toujours quitter la baguette et la canne lorsqu'on quitte l'épée et les gants.

RB 204 **Chapitre IV. De la nourriture ***

* Cette introduction, qui précède la section 1, nourrie de références néotestamentaires, ne semble guère utiliser les 'sources' habituelles.

RB 204,0,203

C'est une inclination si naturelle à l'homme de chercher son plaisir dans le boire et dans le manger, que saint Paul (1 Cor 10, 31), exhortant les chrétiens de faire toutes leurs actions pour l'amour et pour la gloire de Dieu, a cru être obligé d'exprimer particulièrement celle du boire et du manger * parce qu'il est très difficile de manger sans offenser Dieu, et que la plupart des hommes ne mangent que comme des bêtes ** et pour se satisfaire.

* R 12,7 ; MF 90,3,1

** R 14,9,2 ; R 11,2,6 ; RB 204,1,219

RB 204,0,204

Il n'est cependant pas moins contre la bienséance, que contre les règles de l'Évangile, de faire paraître que l'on a de l'attache au boire et au manger ; et ce serait, selon l'expression de saint Paul (Ph 3, 19), mettre sa gloire dans ce qui nous doit être un sujet de confusion (Phili. cap. 3, v. 19). C'est pourquoi il est d'un homme sage de peu parler de cette action * et de ce qui la regarde ; et quand on est obligé d'en parler, on doit le faire sobrement et avec circonspection, en sorte qu'il paraisse qu'on n'y a aucune attache et qu'on ne recherche nullement les bons morceaux. Il n'est pas honnête ni bienséant de parler d'une manière avantageuse ** d'un festin ou d'un repas où on s'est trouvé, ni de ceux où on est invité, et de prendre plaisir à faire récit *** de ce qu'on y a mangé, ou qu'on y doit manger.

* R 16,5,11

** = en vantant la qualité : RB 207,2,532

*** On dit, *faire un grand récit*, de grands récits de quelqu'un, pour dire, en parler avantageusement, en dire beaucoup de bien (Académie)

RB 204,0,205

L'un des plus grands reproches, et des plus injurieux que les Juifs aient pu faire, quoique injustement, à Notre Seigneur (Mt 11, 18-19), [est] * qu'il aimait le vin et la bonne chère (Matt. ch. 11, v. 19). C'est aussi l'un des plus sensibles qu'on puisse faire à un honnête homme, et avec sujet ** : car rien ne marque plus la bassesse de son esprit, et ce premier effet des excès de bouche, selon la parole de Jésus-Christ (Lc 21, 34), est qu'ils appesantissent le cœur ; et la suite funeste de l'excès du vin, selon saint Paul (Eph 5, 18), est qu'il porte à l'impureté. [R 15,12,2]

* omis dans le texte

** *Sujet*, s. m., 1°. Cause, raison, motif. - Cf. le curieux épisode (CL 8, 409) où, par humilité, Jean-Baptiste de La Salle cherche à se faire passer pour gourmand.

RB 204,0,206

Il n'y a rien de plus contraire à la bienséance, que d'avoir toujours chez soi la nappe mise : car c'est faire connaître qu'on n'a rien plus à cœur, et qu'on ne songe qu'à remplir son ventre et en faire son Dieu (Phili. 3, v. 39), comme le dit saint Paul (Ph 3, 19). En effet, cette table toujours préparée est comme un autel continuellement disposé pour lui offrir des viandes * qui sont les victimes qu'on lui sacrifie.

* *nourriture, aliments*

RB 204,0,207

Il n'est pas moins contre l'honnêteté, de manger et boire à toute heure, et d'être toujours prêt à le faire, cela sent le goinfre et l'ivrogne : au contraire le propre d'un homme sage et honnête, est de régler tellement l'heure et le nombre de ses repas, qu'il n'y ait que quelque affaire pressée et extraordinaire qui puisse en changer le temps, ou qu'il n'y ait l'obligation de tenir compagnie à quelque personne qu'on n'attendait pas, qui fasse quelquefois manger hors les heures réglées *.

* R 15,12,2

RB 204,0,208

Comme il y a des gens qui, tous les jours ou au moins souvent, ont des rendez-vous avec leurs amis, pour déjeuner * ou goûter ensemble et qui, dans ces sortes de repas, mangent et boivent avec excès :

il est du devoir d'un chrétien qui veut mener une vie réglée, de se dégager de ces sortes de compagnies.

* il s'agit du petit-déjeuner : RB 204,0,209

RB 204,0,209

La pratique la plus ordinaire des honnêtes gens, quand ils déjeunent, est de prendre un morceau de pain, et boire un coup ou deux ; hors de là, il faut se contenter du dîner et du souper *, comme il est en usage parmi les gens sages et réglés qui jugent que ces deux repas sont suffisants pour satisfaire aux besoins de la nature.

* *Dîner*, s. m. Repas qu'on prend vers le milieu du jour ; *souper*, s. m. Repas du soir (Trévoux)

RB 204,0,210

Il est contre la bienséance, et cela sent le paysan, de présenter à boire à ceux qui nous rendent visite et de les y exciter, si ce n'est lorsque quelqu'un, arrivant de la campagne échauffé *, a besoin de ce petit soulagement. S'il arrive que quelqu'un nous en présente hors de cette nécessité, nous devons n'en pas prendre et nous en excuser le plus honnêtement qu'il nous sera possible.

* *ayant très chaud, en sueur* (les Dictionnaires ne connaissent pas ce sens). Voir le voyage à Laon de Monsieur de La Salle pour aller voir un Frère malade, pendant l'été 1687 : « son sang s'alluma si fort dans ses veines qu'il en perdit beaucoup par le nez » (CL 7, 277).

RB 204,0,211

Pour ce qui est des festins, il est quelquefois de la bienséance d'en faire et de s'y trouver ; mais ce ne doit être que très rarement et par une espèce de nécessité. C'est ce que saint Paul (Rm 13, 13) nous veut faire entendre, lorsqu'il nous dit de ne pas vivre dans les festins : il veut aussi que les festins ne soient pas ni magnifiques ni dissolus * (Rom. chap. 13, v. 13), c'est-à-dire qu'il n'y ait pas une trop grande abondance et diversité de viandes **, et qu'on n'y fasse pas d'excès : c'est en quoi les règles de la bienséance s'accordent soit *** avec celles de la morale chrétienne, dont il ne nous est jamais permis de nous éloigner, non pas même par complaisance et par condescendance pour le prochain ; car ce serait une charité mal réglée, et un pur respect humain ****.

* *ni trop somptueux, ni sortant des règles de la morale*

** *aliments, mets*

*** *Soit* : conjonction disjonctive (Trévoux). On s'attendrait à trouver plus loin un autre *soit* (parfois remplacé par *ou* à l'époque). Aujourd'hui ce mot est superflu.

**** *Respect*, signifie quelquefois Intérêt, ménagement. [...] Le *respect humain* est la crainte qu'on a de déplaire aux hommes (Trévoux)

RB 204,1 **Article I.** *Des choses qu'on doit faire avant que de manger : du laver des mains, de la bénédiction de la table, et de la manière de s'asseoir à table.*

RB 204,1,212

La bienséance demande qu'un peu avant que de manger et de prendre ses repas, on lave ses mains, on bénisse les viandes et qu'on s'assoie à table. Elle prescrit aussi des manières de bien faire ces actions.

RB 204,1,213

Quoique, comme dit Notre Seigneur dans l'Évangile (Mt 15, 20), ce ne soit pas une chose qui souille l'homme, que de manger sans avoir lavé ses mains (Matt. 15, v. 20), il est cependant de l'honnêteté de ne jamais manger sans l'avoir fait. C'est même une pratique qui a toujours été en usage et, si Notre Seigneur la reprend dans les Juifs (Mc 7, 3-6), ce n'est que parce qu'ils s'y attachaient si scrupuleusement qu'ils croient commettre une faute considérable s'ils ne lavaient leurs mains avant que de manger, et qu'ils les lavaient * même plusieurs fois, craignant d'être souillés s'ils touchaient quelques viandes avec des mains tant soit peu salies (Marc. ch. 7, v. 3, 4, 6 et suivant) - lorsqu'ils ** n'appréhendaient pas de se souiller par un grand nombre de crimes qu'ils commettaient. Jésus-Christ n'a donc nullement blâmé cette pratique, il n'en a condamné que l'excès.

* *avaient* (1703) : on corrige depuis l'édition de 1715 - L'alternance du présent et de l'imparfait s'explique : Notre Seigneur *reprend*, dans le présent, les Juifs qui *croient* commettre une faute. Au contraire, *attachaient* et *lavaient* marquent une habitude antérieure qui se prolonge dans le présent (F. Albert-Valentin).

*** alors qu'ils*

RB 204,1,214

L'ordre qu'on doit garder en lavant ses mains, est de le faire selon le rang que l'on tient dans la famille ; ou, si on mange en compagnie, selon le rang qu'on tient parmi les conviés *.

L'usage cependant le plus ordinaire est, lorsqu'on est avec des personnes à peu près égales, de se faire quelques déférences ** les uns *** aux autres, avant que de laver les mains, mais de ne pas faire de grandes cérémonies pour cela et de les laver presque tous ensemble.

* *Convîé, participe. Il est bien souvent substantif ; et alors il ne se dit que de Ceux qui sont invités à un festin, à une cérémonie (Académie)*

** *se donner des marques de déférence*

*** 1716 corrige à bon droit : *unes* (il s'agit de *personnes*)

RB 204,1,215

S'il y a une ou plusieurs personnes qui soient, dans la compagnie, d'une qualité distinguée, on ne doit nullement s'approcher du bassin pour laver les mains, qu'après qu'elles auront lavé les leurs ; si cependant une personne supérieure nous prend la main et nous prie de [nous les] laver avec elle, ce serait une incivilité de lui résister.

Lorsqu'on lave ses mains, il faut se baisser tant soit [peu] * pour ne pas salir ses habits, et prendre garde de ne pas faire rejaillir d'eau sur personne.

* *manque dans le texte ; ajouté depuis l'édition de 1715*

RB 204,1,216

Il est incivil de faire beaucoup de bruit avec les mains en les frottant fort, lors particulièrement qu'on les lave étant en compagnie ; et s'il arrivait qu'on eût les mains fort sales, il serait à propos de prendre cette précaution de les laver en particulier dans quelque autre lieu, avant que de les laver avec la compagnie *.

Si la personne qui présente de l'eau mérite quelque honneur, on doit lui faire quelque signe d'honnêteté en présentant les mains pour recevoir de l'eau ; et on ne doit pas manquer de faire aussi quelque signe après avoir pris de l'eau, pour marquer qu'on en a versé suffisamment.

* *Il s'agit alors davantage d'un rite social que d'un souci d'hygiène.*

RB 204,1,217

Lorsqu'il n'y a personne pour prendre * la serviette, il est de la bienséance de la prendre aussitôt qu'on a lavé les mains : et il est de l'honnêteté, avant que de les essuyer, de la présenter à ceux qui les ont lavées ou avant nous, ou avec nous, et de les prévenir ** en cela ; on ne doit jamais souffrir que la serviette demeure entre les mains d'une personne qui soit d'une qualité plus élevée, ou qui soit même supérieure ; mais on doit la tenir par le bout, jusqu'à ce que cette personne s'en soit servie.

* *comprendre, avec l'édition de 1715 : présenter*

** *devancer*

RB 204,1,218

Il faut prendre garde, en essuyant ses mains, de n'incommoder personne et de ne pas tellement mouiller la serviette, que les autres ne puissent plus y trouver un endroit qui soit sec pour y essuyer les leurs. C'est pourquoi il est de l'honnêteté de n'essuyer ses mains qu'en un seul endroit de la serviette ou de l'essuie-mains dont on se sert pour ce sujet.

RB 204,1,219

Après que tout le monde a lavé ses mains, tous doivent se mettre autour de la table et se tenir debout et découverts, en grande modestie, jusqu'à ce qu'on ait donné aux viandes la bénédiction.

Il est très indécent à des chrétiens de se mettre à table pour prendre leurs repas, avant que les viandes aient été bénites par quelqu'un de la compagnie. Jésus-Christ, qui doit être notre modèle en toutes choses, ayant eu pour pratique dans ses repas, selon qu'il est rapporté dans le saint Évangile (Mt 14, 19 ; Mt 15, 36 ; Mc 6, 41), de bénir ce qui était préparé pour servir de nourriture et à lui et à ceux qui l'accompagnaient (Matt. 14, v. 18 ; ch. 15. 36 ; Marc. 6, v. 41) : en user * autrement, c'est se conduire comme les bêtes.

* 11° *En user, Agir, se conduire de telle ou telle façon (Littré)*

RB 204,1,220

Lorsqu'il y a quelque ecclésiastique dans la compagnie, il est de son devoir de donner la bénédiction avant le repas ; et ce serait faire injure à son caractère, si un laïque *, de quelque qualité qu'il fût, osait entreprendre de bénir les viandes en sa présence : ce serait aussi contrevenir aux anciens canons qui défendent même à un diacre, et à bien plus forte raison à un laïque, de bénir ** en présence d'un prêtre.

* *laïc* (éd. de 1716) : on avait le choix de l'orthographe, et le sens était « qui n'est pas clerc »

** sous-entendu : *la table* ?

RB 204,1,221

S'il n'y a point d'ecclésiastique parmi les conviés, c'est au chef de la famille - ou au maître de la maison ou à la personne qui a quelque qualité au-dessus des autres - à donner cette bénédiction : il serait cependant très malséant qu'une femme le fît en présence d'un ou de plusieurs hommes. Lorsqu'il y a quelque enfant présent, il arrive souvent qu'on lui donne la commission * de s'acquitter de cette fonction ; quelquefois même, lorsque personne ne veut bénir les viandes à haute voix, chacun des conviés le fait en son particulier ** à voix basse : c'est cependant ce qui ne devrait jamais arriver.

* *Commission* : charge temporaire confiée à quelqu'un (*l'office* est une charge durable)

** *particulière* (1703) : on corrige depuis l'édition de 1715

RB 204,1,222

Lorsque la bénédiction est achevée, la bienséance veut qu'on observe ce que Notre Seigneur ordonne dans le saint Évangile (Lc 14,7-10), qui est de se mettre à la dernière place et au bas bout * de la table (Luc 24, v. 8-10), ou qu'on attende qu'on nous donne une place ; et il est très incivil à des personnes qui ne sont pas distinguées par leur qualité, de se placer les premiers ou de prendre les premières places. Pour ce qui est des enfants, ils ne doivent point s'asseoir, que ** tous les autres ne soient placés. En s'asseyant, on doit avoir la tête nue, et ne pas se couvrir qu'on ne soit tout à fait assis et que les personnes les plus considérables ne soient couvertes.

* On appelle *le haut bout*, La place qui est regardée comme la plus honorable : Et *le bas bout*, Celle qui est regardée comme l'étant moins (Académie) – « L'Évangile apprend aux humbles à prendre toujours le bas bout » (Trévoux) - Seul emploi de l'expression *le bas bout* par Monsieur de La Salle (*Le haut bout* ne figure pas dans ses écrits).

** *avant que*

RB 204,1,223

Lorsqu'on est assis à table, la bienséance veut qu'on se tienne droit sur son siège et qu'on prenne garde de ne se pas coucher sur la table et de ne pas s'y appuyer indécement ; il n'est pas séant de s'éloigner si fort de la table, qu'on ne puisse pas y atteindre, ou de s'en approcher de si près qu'on la touche : surtout, il ne faut jamais poser ses coudes sur la table *, mais on doit y être tellement disposé ** qu'on n'avance pas dessus plus que les poignets.

* RB 111,1,108

** *on doit se tenir de telle façon à table*

RB 204,1,224

L'un des principaux égards qu'on doit avoir lorsqu'on est à table, est de n'incommoder personne, soit avec les bras, soit avec les pieds ; c'est pourquoi on ne doit alors ni étendre ni élargir *, ni les bras ni les jambes, ni pousser avec le coude ceux qui sont auprès de soi : et s'il arrive qu'on y soit serré, il est à propos de se retirer un peu en arrière pour se mettre plus au large ; on doit même se presser et s'incommoder pour accommoder les autres.

* *écarter*

RB 204,2 Article II. Des choses dont on doit se servir lorsqu'on est à table

RB 204,2,225

On doit se servir à table : d'une serviette, d'une assiette, d'un couteau, d'une cuillère * et d'une fourchette ; et il serait tout à fait contre l'honnêteté de se passer de quelque-une de toutes ces choses en mangeant.

* On transcrit *cuillère* ce que le texte écrit toujours *cuillière*. – 1°. Il n'y a pas de mot qui ait été écrit de plus de manières différentes. *Cuiller, cuillier, cuillère, cuillière, culière*, et même *cueiller* ou *cueillère* (Féraud Critique).

RB 204,2,226

C'est à la personne la plus qualifiée de la compagnie à déplier sa serviette la première, et les autres doivent attendre qu'elle ait déplié la sienne pour déplier la leur. Lorsque les personnes sont à peu près égales, tous la dépliant ensemble, sans cérémonie.

En dépliant sa serviette, il faut la bien étendre sur ses habits pour ne les pas gâter * en mangeant, et il est à propos qu'elle couvre les habits jusqu'à la poitrine.

* *salir, tacher*

RB 204,2,227

Il est malhonnête de se servir de sa serviette pour s'essuyer le visage ; il l'est encore bien plus de s'en frotter les dents – et ce serait une faute des plus grossières contre la civilité, de s'en servir pour se moucher. C'est aussi une chose indécente de nettoyer les assiettes et les plats avec la serviette.

L'usage qu'on peut et qu'on doit faire de sa serviette, lorsqu'on est à table, est de s'en servir pour nettoyer sa bouche, ses lèvres et ses doigts *

* Avec raison, les éditions, depuis 1715, lient l'alinéa suivant à celui-ci

RB 204,2,228

quand ils sont gras, pour dégraisser le couteau avant que de couper du pain et pour nettoyer la cuillère et la fourchette après qu'on s'en est servi.

Lorsque les doigts sont fort gras, il est à propos de les dégraisser d'abord avec un petit morceau de pain, qu'il faut ensuite laisser sur l'assiette auparavant que de les essuyer à sa serviette, afin de ne la pas beaucoup engraisser * et de ne la pas rendre malpropre.

* *Engraisser*, signifie aussi, salir avec de la graisse (Trévoux)

RB 204,2,229

Lorsque la cuillère, la fourchette ou le couteau sont sales ou qu'ils sont gras, il est très malhonnête de les lécher * ; et il n'est nullement séant de les essuyer, ou quelque autre chose que ce soit, avec la nappe : on doit, dans ces occasions et autres semblables, se servir de la serviette. Et pour ce qui est de la nappe, il faut avoir égard de la tenir toujours fort propre et de n'y laisser tomber ni eau, ni vin, ni sauce, ni viande, ni rien qui la puisse salir.

Après avoir déplié sa serviette, il faut avoir soin qu'on ait son assiette devant soi ; et que le couteau, la fourchette et la cuillère soient à la main droite, afin qu'on les puisse prendre facilement et commodément.

* Ce verbe est utilisé seulement dans cet art. 2

RB 204,2,230

Lorsque l'assiette est sale, on doit bien se garder de la ratisser * avec la cuillère ou la fourchette pour la rendre nette, encore bien plus de nettoyer avec ses doigts son assiette ou le fond de quelque plat, cela est très vilain ** : il faut ou n'y pas toucher ou, si on a la commodité d'en changer, se la faire desservir et s'en faire apporter une autre.

Lorsqu'on change ou qu'on ôte les assiettes, on doit laisser faire la personne qui s'acquitte de ces offices, sans disputer *** contre elle et sans la renvoyer à une personne plus qualifiée : on doit toujours se laisser desservir, sans rien dire, et recevoir l'assiette qui est présentée.

* *nettoyer en raclant*

** *Vilain*, adj. Laid, malpropre, incommode ; qui n'est pas agréable, qui déplaît (Trévoux)

*** *Disputer*, v. n. Être en débat, avoir contestation. « Disputer contre quelqu'un » (Académie)

RB 204,2,231

S'il arrive cependant qu'en changeant les assiettes, on serve quelqu'un avant une personne qui lui est supérieure, ou si on ne donne pas assez tôt une assiette à cette personne, il faut alors lui présenter la sienne et la lui donner, pourvu qu'on ne s'en soit pas encore servi.

RB 204,2,232

Il ne faut pas, lorsqu'on est à table, tenir toujours le couteau à la main : il suffit de le prendre lorsqu'on veut s'en servir.

Il est aussi très incivil de porter un morceau de pain à la bouche ayant le couteau à la main ; il l'est encore plus de l'y porter avec la pointe du couteau : il faut observer la même chose en mangeant des pommes, des poires ou quelques autres fruits.

RB 204,2,233

Il est contre la bienséance de tenir la fourchette ou la cuillère à pleine main, comme si on tenait un bâton ; mais on doit toujours les tenir entre le pouce et le second doigt **.

Il ne faut aussi jamais les tenir de la main gauche, lorsqu'on les porte à la bouche.

Il n'est jamais permis de les lécher après avoir mangé ce qui est dessus ou dedans ; mais on doit prendre proprement ce qu'il y a et en laisser le moins qu'on pourra.

* Les Dictionnaires de l'époque connaissent l'*index*, mais les écrits de Monsieur de La Salle n'emploient pas ce terme, mais *le second doigt*.

RB 204,2,234

Quand on prend le potage ou quelque autre chose avec la cuillère, il ne la faut pas trop emplir, de crainte qu'il ne tombe quelque chose sur les habits ou sur la nappe, car cela est d'un gourmand ; il faut en tirant la cuillère hors de l'écuelle *, du plat ou de l'assiette, la glisser légèrement sur le bord, pour faire tomber les gouttes de bouillon qui pourraient rester dessous la cuillère.

* *Écuille*, 1°. Vase creux contenant la portion ordinaire d'une seule personne. (Littré) : souvent, bol à oreilles [RB 204,6,286]

RB 204,2,235

On ne doit pas se servir de la fourchette pour porter à sa bouche des choses liquides et qui pourraient se répandre : c'est la cuillère qui est destinée pour prendre ces sortes de choses.

Il est de l'honnêteté de se servir toujours de la fourchette pour porter la viande à sa bouche : car la bienséance ne permet pas de toucher avec les doigts à quelque chose de gras, à quelque sauce ou à quelque sirop ; et si quelqu'un le faisait, il ne pourrait se dispenser de commettre ensuite plusieurs autres incivilités, comme serait d'essuyer souvent ses doigts à sa serviette, ce qui la rendrait fort sale et fort malpropre, ou de les essuyer à son pain, ce qui serait très malhonnête, ou de lécher ses doigts, ce qui ne peut être permis à une personne bien née et bien élevée.

RB 204,2,236

Si on veut rendre une cuillère, une fourchette ou un couteau à quelqu'un qui les aurait prêtés pour quelque besoin, il est de la bienséance de les bien nettoyer avec sa serviette, à moins qu'on ne les donne à quelque domestique pour les laver au buffet : il faut ensuite les mettre proprement sur une assiette nette, pour les présenter à la personne de qui on les a reçus.

RB 204,3 Article III. De la manière dont on doit inviter, demander, recevoir ou prendre à manger, lorsqu'on est à table.

RB 204,3,237

Il n'est pas à propos que chacun se mêle d'inviter les autres à manger lorsqu'on est à table : c'est au maître ou à la maîtresse de la maison à le faire, d'autres qu'eux ne doivent point prendre cette liberté. Cela se peut faire en deux manières :

1°. Par paroles, avec beaucoup d'honnêteté ;

2°. En présentant des viandes qu'on sait être ou qui peuvent être le plus au goût des personnes à qui on les sert.

RB 204,3,238

On doit avoir soin, lorsqu'on traite * quelques personnes, de les exciter et animer de temps en temps à bien manger, et on doit le faire avec un visage et un air gai ** qui persuade aux invités que c'est de bon cœur qu'on les traite * ; on ne doit pas cependant le faire trop fréquemment ni avec un fort grand empressement : cela serait très importun et incommode aux autres.

* *Traiter*, signifie aussi, nourrir, donner à manger, soit à l'ordinaire, soit en cérémonie (Trévoux)

** *gai* (1703) : accord avec le nom le plus proche

RB 204,3,239

On peut aussi inviter les autres à boire, pourvu que ce soit honnêtement, modérément et sans les presser *. Il faut bien se garder, dit le Sage (Si 31, 25.30), d'y exciter ceux qui aiment le vin, parce

que le vin en a perdu plusieurs (Eccl. ch. 31, v. 30) et que c'est une chose fâcheuse ** et honteuse en même temps, de voir une personne qui s'est laissée aller à l'intempérance et à l'excès du vin. [R 15,12,2 ; DA 214,5,4]

* *Presser*, 9°. Insister auprès de quelqu'un pour (Littré)

** *Fâcheux*, adj. Qui donne du déplaisir (Richelet) ; Qui donne de la fâcherie, qui cause de l'ennui, de la peine et de la difficulté (Trévoux)

RB 204,3,240

Il semble même qu'il serait mieux – et plus selon la bienséance chrétienne – de n'inviter * personne à manger qu'en lui servant des viandes ** sur son assiette, et de n'exciter personne à boire ; mais de prendre garde seulement qu'on en serve de temps en temps à ceux qui sont à table et en cas qu'ils s'abstiennent d'en demander.

* *Inviter*, v. a. Exciter à faire quelque chose, engager, obliger à faire (Richelet)

** *mets* [RB 204,3,242]

RB 204,3,241

C'est une marque qu'on est sujet à sa bouche *, de demander lorsqu'on est à table ce qui est le plus à son goût ; mais c'est une incivilité des plus grossières de demander le meilleur morceau.

* On dit encore, Être sur sa bouche, *être sujet à sa bouche*, pour dire, Être gourmand (Académie). On dit aussi *être sujet à son ventre* [RB 204,4,268]

RB 204,3,242

Si celui qui sert les viandes demande ce qu'on souhaite, on répond ordinairement : Ce qu'il vous plaira – sans jamais rien demander en particulier *. On peut cependant demander d'un mets préférablement aux autres, pourvu que ce ne soit pas d'un mets exquis ** ou extraordinaire, ou de quelque friandise ; il est cependant beaucoup mieux de ne rien demander du tout, soit en se servant soi-même, soit en attendant qu'on nous en présente.

* R 14,9,1

** DB 2,16,10 ; I 3,16,1 ; I 4,9,5

RB 204,3,243

Lorsqu'un autre présente de quelque mets et qu'on ne veut plus manger, il faut le remercier honnêtement en lui faisant connaître qu'on n'a plus besoin de rien.

RB 204,3,244

Comme il est incivil de demander quelque chose à table, il est aussi de la bienséance de recevoir tout ce qui est présenté, quand même on aurait de la répugnance à en manger ; il ne faut aussi jamais faire paraître qu'on a de la peine à manger de quelque chose qui est sur la table, et il est tout à fait contre la bienséance de le dire. Ces sortes d'aversion n'étant souvent qu'imaginaires, on pourrait s'en corriger facilement, si on voulait se faire un peu de violence, particulièrement pendant qu'on est jeune ; et un moyen sans doute fort aisé de le faire, serait de souffrir quelques jours la faim : car la faim fait trouver tout bon *, et souvent des choses, dont une personne ne peut se résoudre de manger lorsqu'elle n'a point faim, lui sont très délicieuses quand elle a faim.

* Bernard cite ce passage quand le jeune chanoine de La Salle se force à manger la même nourriture que les premiers maîtres (CL 4, 72)

RB 204,3,245

On doit aussi bien prendre garde de ne pas tant rechercher ses appétits * ; mais il faut, autant qu'il est possible, s'accoutumer à manger de tout, et pour cela se faire souvent servir des viandes pour lesquelles on a de l'aversion, particulièrement après avoir été quelque temps sans manger ** ; et à moins que de prendre ces sortes de précautions, on se met en état, lorsqu'on est à table, d'être bien incommode aux autres, surtout à ceux qui traitent ***.

* On dit, *Chercher ses appétits*, prendre ses appétits, pour dire, Choisir les viandes, les ragoûts pour lesquels on a le plus d'appétit (Trévoux 1752)

** Blain CL 7, 226s

*** *Traiter*, signifie aussi, Régaler, faire bonne chère, donner à manger (Académie)

RB 204,3,246

Si la répugnance qu'on a aux choses qui sont servies est si grande qu'on ne la puisse vaincre, on ne doit pas pour cela refuser ce qui est présenté ; mais, après l'avoir pris honnêtement, sans faire

semblant de rien, il faut le laisser sur son assiette et, quand les autres n'y prendront pas garde, se faire desservir ce qu'on n'aura pas pu manger.

Si ce qu'on reçoit à table est quelque chose de liquide ou de gras, il ne faut pas le recevoir avec la main ; mais il est de la bienséance de présenter son assiette, en la tenant de la main gauche et, tenant le couteau ou la fourchette de la main droite, pour appuyer dessus ce qui est servi en cas de besoin : il faut alors recevoir avec action de grâces ce qui est présenté, en avançant son assiette vers sa bouche, comme pour la baiser, et faisant en même temps une honnête inclination.

RB 204,3,247

Quand quelqu'un distribue les viandes coupées, il est incivil de tendre son assiette avec précipitation pour être servi des premiers : c'est une marque et un effet d'une grande gourmandise ; il faut attendre que celui qui sert * en présente, et alors il faut tendre son assiette pour recevoir ce qui est présenté. Si cependant celui qui sert passe le tour d'un autre qui est au-dessus de nous, il est à propos de nous excuser de prendre ce qui est offert ; mais si on est pressé ** de le prendre, on doit le présenter incontinent *** soi-même à la personne qui aura été passée ou à la personne la plus qualifiée, à moins que ce ne fût elle-même qui le présentât.

* *sort* (1703) : on corrige depuis l'édition de 1715

** *Presser*, 9°. Insister auprès de quelqu'un pour (Littré)

*** *Incontinent*, adv. de temps. Aussitôt, au même instant (Académie) : à l'instant même.

RB 204,3,248

Si la personne qui présente est ou supérieure ou plus qualifiée, il faut se découvrir la première fois seulement qu'elle présente quelque chose, et ne [le] * plus faire ensuite.

Le pain, les fruits, les dragées, les œufs frais et les huîtres à l'écaïlle ** peuvent se recevoir à la main ; et on doit alors ne prendre *** ces choses qu'en baisant la main, et l'avancer pour la commodité de la personne qui les présente.

* Ce pronom manque visiblement dans le texte. On le rétablit depuis l'édition de 1715

** *Écaïlle*, s. f. Il se dit plus particulièrement des tortues, des huîtres. « L'écaïlle d'une huître. Huître à l'écaïlle » (Académie). La Fontaine, dans la fable *L'huître et les plaideurs* parle encore d'*écaïlle* : on dit aujourd'hui la *coquille*

*** *prend* (1703) : la fin du mot manque visiblement. On la complète depuis 1715

RB 204,4 Article IV. De la manière de couper et de servir les viandes, et * de se servir soi-même.

* L'édition de 1715 remplace ici *et* par *ou*

RB 204,4,249

Il est très incivil de se mettre en peine * de couper les viandes et de les servir, lorsqu'on est à la table d'une personne supérieure, à moins qu'elle ne le commande, quand même on saurait parfaitement bien s'en acquitter. C'est au maître ou à la maîtresse de la maison de le faire, ou à ceux de la compagnie qu'ils prient de se donner cette peine.

* *Peine*, 4°. Inquiétude, souci, embarras. [...] « *Ne vous mettez point en peine* jamais de me faire réponse », Mme de Sévigné (Littré) - *Peine*, signifie aussi, Fatigue, travail corporel (Trévoux)

RB 204,4,250

Si on prie quelqu'un de couper les viandes, qui ne le sache pas faire, il ne doit pas avoir de honte ni se faire de la peine de s'en excuser ; mais si c'est quelqu'un qui le sache faire, après avoir coupé les viandes, il les laissera dans le plat afin que chacun en prenne, ou il pourra les servir si le maître l'en prie ; ou bien il fera passer le plat devant le maître ou la maîtresse de la maison, afin qu'ils les distribuent selon leur volonté.

RB 204,4,251

Si cependant la table est fort grande, et qu'il n'y ait pas de facilité à une même personne de servir tous les conviés, on pourra servir seulement ceux qui sont auprès de soi.

Les jeunes gens et ceux qui sont de moindre considération, ne doivent pas se mêler de servir les autres, mais ils doivent seulement prendre pour eux de ce qui est devant eux, ou recevoir ce qu'on leur présente, avec honnêteté et avec action de grâces.

RB 204,4,252

Quand on sert les autres à table, il est de la bienséance de leur donner tout ce dont ils peuvent avoir besoin, même des viandes qui sont proches d'eux.

Il faut aussi toujours leur donner les meilleurs morceaux, qu'il n'est jamais permis de prendre pour soi *, et préférer les personnes les plus qualifiées à celles qui le sont moins, les servant les premiers **, et leur donnant de ce qu'il y a de meilleur, sans toucher à rien qu'avec la fourchette ; si quelqu'un demande à un autre de quelque mets qui soit devant lui, il doit en user de même.

* RC 13,6

** le masculin est selon le sens

RB 204,4,253

Afin qu'on puisse ne pas prendre pour soi les meilleurs morceaux (Ez 24, 4) - ce qui pourrait quelquefois arriver par méprise, faute de le savoir – et qu'on puisse les servir à propos * à ceux à qui il convient, on a cru qu'il serait bon de les faire ici connaître pour donner occasion ** de ne s'y pas tromper.

À l'égard du bouilli, la poitrine du chapon ou de la poule, passe pour le meilleur endroit, et on estime les cuisses meilleures que les ailes ; dans une pièce de bœuf, ce *** qui est plus entrelardé de gras et de maigre est toujours le meilleur.

* À propos, Façon de parler adverbiale. Convenablement au sujet, au lieu, au temps, aux personnes, etc. (Académie)

** permettre

*** et (1703) : on corrige depuis l'édition de 1715

RB 204,4,254

Les pigeons rôtis se servent tout entiers, ou se coupent au travers par la moitié. Dans tous les oiseaux qui grattent la terre avec les pieds *, les ailes sont les plus délicates, mais les cuisses valent mieux dans les oiseaux qui volent en l'air. Dans les coqs d'Indes **, les oies et les canards, ce qui est le meilleur est le dessus de la poitrine, qui se coupe en long ; dans un cochon de lait, ce qui est le plus estimé est la peau et les oreilles ; dans les lièvres, les levrauts et les lapins, ce qui est le plus recherché est le râble, les cuisses et ce qui est au côté de la queue, et après les épaules.

* 1716 corrige : *pattes*

** *Coq d'Inde*, prononcez Co-d'Inde, est un gros oiseau aussi domestique, qui a les mêmes qualités d'un coq, et qui a été apporté depuis quelque temps des Indes Occidentales - *Dindon*, s. m. Jeune coq d'Inde (Trévoux)

RB 204,4,255

Dans une longe de veau *, le meilleur est le plus charnu, mais le rognon est ce qu'il y a de plus excellent.

Ce qu'on estime le plus dans les poissons est la tête et ce qui en approche le plus. Pour ce qui est des poissons qui n'ont qu'une épine ** qui va tout du long, comme sont la vive *** et la sole, le milieu **** est sans contredit le meilleur.

* *Longe de veau*, est la partie du veau qui est depuis les côtés jusqu'à la queue, et où le rognon est attaché (Trévoux)

** *Épine dorsale qui porte les arrêtes*

*** *Vive*, s. f. Poisson de mer qui a la chair blanche et ferme, et des arrêtes fort piquantes. Elle est de la taille d'un maquereau (Trévoux)

**** *le filet*

RB 204,4,256

Si on présente quelque chose qui se doive prendre avec la cuillère, il est très malhonnête de le * prendre avec la sienne, si on s'en est déjà servi ; mais si on ne s'en est pas encore servi, on doit prendre avec ** ce que l'on doit *** présenter, puis le mettre sur l'assiette de celui à qui on présente quelque chose, et ensuite en demander une autre pour soi.

* L'édition de 1716 corrige : « de la présenter », car il s'agit de quelque chose.

** avec la cuillère

*** L'édition de 1716 corrige : *veut*

RB 204,4,257

S'il arrive que celui qui a prié de servir, ait mis sa cuillère sur son assiette en l'envoyant ou en le présentant, il faut alors s'en servir, et non pas de la sienne propre.

Quand quelqu'un qui est éloigné demande quelque chose, il faut lui présenter ce qu'il demande sur une assiette nette *, et jamais avec le couteau, la fourchette ou la cuillère tout seul.

* *Net*, adj. Propre, qui est sans ordure, sans souillure. Il est opposé à *Sale*. [...] « De la vaisselle nette » (Académie)

RB 204,4,258

Lorsqu'on présente quelque chose où il y a de la cendre, il ne faut pas souffler dessus pour en ôter la cendre, mais il est à propos de le nettoyer avec le couteau avant que de le servir : car le souffle de la bouche est capable de dégoûter les personnes, et en soufflant on s'expose à jeter de la cendre sur la nappe ou sur le plat.

RB 204,4,259

Il n'est pas honnête *, lorsqu'on est invité chez un autre, de se servir soi-même, à moins que le maître du festin ne prie d'en user librement, ou qu'on ne soit fort uni et fort familier avec lui.

Lorsqu'on se sert soi-même, il est fort incivil de faire du bruit avec le couteau, la cuillère ou la fourchette, en prenant quelque chose dans le plat ; mais on doit le prendre avec tant de retenue et de sagesse, qu'on ne puisse presque pas être aperçu et encore moins entendu des autres.

* *Honnête*, adj. m. et f. Ce qui mérite de l'estime, de la louange, qui est raisonnable, et selon les bonnes mœurs (Trévoux)

RB 204,4,260

On doit toujours se servir du couteau pour couper la viande * et, en la coupant, l'arrêter avec la fourchette, dont on doit user aussi pour porter sur son assiette le morceau qu'on aura coupé : il faut bien se garder de prendre la viande avec la main, et d'en prendre un trop gros morceau à la fois.

* sous-entendu ici : *dans le plat*

RB 204,4,261

La bienséance ne permet pas de chercher dans le plat, en retournant les morceaux qui sont le plus à son goût ; elle ne permet pas non plus de prendre les derniers * morceaux, ni ceux qui sont les plus éloignés ; mais elle veut qu'on prenne ce qui est devant soi : car il est de mauvaise grâce de tourner le plat pour y prendre ce qu'on souhaite, cela ne se peut faire que par ceux qui servent les autres, qui ne doivent pas même le faire que rarement et d'une manière fort sage.

* *Dernier*, 1° Qui vient après tous les autres. - 4° Le seul qui reste, la seule chose qui reste. - 7°. Extrême, le plus considérable, le meilleur. « Montre d'un vrai Romain la dernière vigueur » Corneille, *Cinna* IV, 6 (Littre) - On peut douter que ce soit ici ce sens n° 7, quand l'Anonyme de Lyon écrit : « Il ne doit prendre ni les meilleurs morceaux, ni les derniers » (CL 60, 151)

RB 204,4,262

C'est aussi une grande incivilité d'étendre le bras par-dessus le plat qui est devant soi pour atteindre à quelque autre : il faut en demander ; mais il vaut bien mieux attendre qu'on en serve.

Il faut prendre en une fois ce que l'on veut manger, et il est très indécent de mettre deux fois la main de suite au plat ; il l'est bien plus de l'y mettre pour prendre morceau à morceau, ou de tirer la viande par lambeaux avec la fourchette.

RB 204,4,263

Lorsqu'on veut prendre quelque chose dans le plat, il faut auparavant essuyer sa cuillère ou sa fourchette avec laquelle on veut la prendre, si on s'en est déjà servi.

Il est bien incivil, et il est même très honteux, de récurer * les plats avec du pain, ou de les rendre si nets, soit avec la cuillère, ou avec quelque autre chose, qu'il n'y reste plus du tout ni sauce ni viande ; il n'est pas moins malhonnête d'y tremper du pain dans la sauce ou de prendre le reste de la sauce dans la cuillère ; et il est très vilain de la prendre avec ses doigts.

* L'édition de 1715 corrige : *nettoyer*

RB 204,4,264

Si chacun prend au plat, il faut bien se garder d'y mettre la main que * les personnes les plus considérables de la compagnie ne l'y aient mise, ou de prendre ailleurs qu'à l'endroit du plat qui est vis-à-vis de soi.

Il est malséant de toucher le poisson avec le couteau, à moins qu'il ne soit en pâte ** : on le prend ordinairement avec la fourchette, et on le sert de même sur une assiette.

* *avant que*

** enrobé dans de la pâte, et cuit ; cf. « Mettre de la viande en pâte, la mettre dans la pâte préparée pour la faire cuire au four. » (Littre)

RB 204,4,265

Les olives se prennent, non pas avec la fourchette, mais avec la cuillère ; toutes sortes de tartes, de confitures * et de gâteaux, après avoir été coupés sur le plat ou sur le bassin où on les a servis, se prennent avec le plat du couteau, qu'on met par-dessous, et se présentent ensuite sur une assiette.

Les cerneaux ** se prennent dans le plat avec la main, ainsi que les autres fruits crus, et les confitures sèches *** ; et il est de la bienséance de peler presque tous les fruits crus avant que de les présenter, et de les couvrir ensuite bien proprement de leur pelure : on peut cependant les présenter sans les peler.

* « On fait des tourtes avec des *confitures* liquides » - *Tourte*, s. f. Pâtisserie qui se sert aux entrées, au dessert, à l'entremet, qui est faite de pigeonneaux, [...] de *confitures*, etc (Trévoux).

** *Cerneau*, s. m. La moitié du dedans d'une noix partagée en deux, et tirée de la coque de noix encore verte (Académie)

*** « *Les confitures sèches s'emportent dans la poche* » (Trévoux). Sans doute faut-il comprendre : fruits confits ou candis, pâtes de fruits, confiseries.

RB 204,4,266

Lorsqu'on coupe des citrons et des oranges, on les coupe en travers ; pour ce qui est des pommes et des poires, on les coupe en long.

Il ne faut pas, lorsqu'on est à table, parler beaucoup de la qualité des viandes, si elles sont bonnes ou mauvaises, ni dire facilement son sentiment sur les assaisonnements et sur les sauces : car ce serait faire paraître qu'on prend bien du plaisir dans la bonne chère, et qu'on se plaît à être bien traité * – ce qui est la marque d'une âme sensuelle et de très basse éducation **.

* *Traiter*, signifie aussi, Régaler, faire bonne chère, donner à manger (Académie)

** CL 8, 409 : par humilité, Jean-Baptiste de La Salle contrefait le gourmand.

RB 204,4,267

Il est cependant de la civilité, de témoigner toujours qu'on est très satisfait et content de ce qui est servi, et qu'on le trouve bon ; et si le maître du festin demande à quelqu'un son sentiment sur les mets qui sont servis et sur les viandes qui sont présentées, on doit toujours répondre le plus honnêtement et le plus avantageusement qu'il est possible, afin de ne lui pas donner sujet de se faire de la peine, comme il arriverait si quelqu'un faisait paraître que les viandes ne sont pas à son goût ou sont mal apprêtées.

RB 204,4,268

Il est de mauvaise grâce de se plaindre que les viandes ne sont pas bonnes ou qu'elles sont mal assaisonnées, comme, par exemple, qu'elles soient trop salées ou trop poivrées, ou qu'elles soient trop chaudes ou trop froides : ces discours * ne sont capables que de faire de la peine à la personne qui traite **, qui n'est pas ordinairement la cause de ces accidents *** et quelquefois même ne s'en aperçoit pas ; il n'est pas moins messéant de donner de grandes louanges aux viandes, et à tout ce qui est servi, et de donner des marques, par de tels discours qu'on se plaît à faire bonne chère et qu'on se connaît aux meilleurs morceaux : car c'est montrer qu'on est gourmand et sujet à son ventre ****.

* *de telles paroles*

** *Traiter*, signifie aussi, Régaler, faire bonne chère, donner à manger (Académie)

*** *ici, faits désagréables*

**** On dit encore proverbialement et figurément, *être sujet à son ventre*, pour dire, se laisser aller à la gourmandise (Académie). Cf. *Être sujet à sa bouche* [RB 204,3,241]

RB 204,5 Article V. *De la manière de manger, pour le faire honnêtement.*

RB 204,5,269

Le Sage * (Eccli. ch. 31) donne plusieurs avis importants touchant la manière dont on doit se comporter lorsqu'on est à table, pour y manger avec honnêteté et avec bienséance.

[1°.] Il avertit (Si 31, 12-14) qu'aussitôt qu'on est assis à table, on ne doit pas se laisser aller alors à l'intempérance de sa bouche (Eccli. 31, 2. v. 12. 13-14) en regardant les viandes avec avidité, comme si on devait manger tout ce qui est sur la table et ne rien laisser aux autres.

* Les versets de la Vulgate ne coïncident pas toujours avec ceux des Bibles modernes.

RB 204,5,270

2°. Il dit (Si 31, 18) qu'on ne doit pas porter le premier ses mains aux viandes (Ibid. v. 16) : on doit aussi laisser cet honneur et cette marque de prééminence à la personne la plus qualifiée de la compagnie.

RB 204,5,271

3°. Il défend (Si 31, 17) de s'empresse pour manger (Ibid. v. 17) : il est aussi très incivil de manger avec précipitation, cela sent le gourmand.

RB 204,5,272

4°. Il veut (Si 31, 19) que chacun use comme un homme tempérant, de ce qui est servi (Eccli. 31, v. 19), n'en mangeant qu'avec beaucoup de retenue et de modération, quoiqu'on en puisse prendre autant qu'on en aura besoin.

[5°.] * Il exhorte (Ibid. v. 21) à déférer beaucoup aux autres **, lorsqu'on est à table, et ne pas porter la main au plat en même temps qu'eux (Si 31, 18) : c'est ce qu'exige aussi la bienséance.

[6°.] * Il ordonne (Ibid. v. 20) qu'on cesse le premier de manger par modestie *** (Si 31, 17) : c'est ainsi que doit se conduire une personne sobre qui fait profession de suivre dans le manger les règles de la tempérance ; et la raison qu'en donne le Sage (Si 31, 17), est qu'on ne doit pas excéder dans le manger, de peur de tomber en faute.

* numérotation rétablie par l'édition de 1715

** leur témoigner beaucoup de déférence, leur accorder la préférence

*** par bonne éducation

RB 204,5,273

[7°.] Il ajoute (Si 31, 20), pour engager à toutes ces pratiques d'honnêteté et de sobriété, que celui qui mange peu aura un sommeil de santé ; et qu'au contraire, l'insomnie, la colique et les tranchées * sont le partage de l'homme intempérant (Ibid. v. 23 et 24).

La civilité ne nous prescrit rien de plus précis touchant la manière de manger, que ces règles que le Sage nous donne pour nous conduire honnêtement dans cette action qui, en effet, demande de nous tant et de si grandes précautions pour la bien faire.

* *Tranchée*, en Terme de Médecine, Colique ou douleur de ventre qui est causée par des matières âcres et piquantes, ou par des vents enfermés dans les boyaux (Trévoux)

RB 204,5,274

Elle ne veut pas, lorsqu'on mange, qu'on mette un morceau dans la bouche avant que le premier soit avalé ; elle ne veut pas aussi qu'on se précipite tellement en mangeant, qu'on avale les morceaux sans presque se donner le temps de les mâcher ; elle ordonne de manger toujours avec beaucoup de modération, sans se hâter, et elle ne permet pas de manger jusqu'à se faire venir le hoquet : car c'est une marque d'une excessive intempérance.

RB 204,5,275

Elle donne pour pratique de ne pas commencer le premier à manger, non plus qu'à manger de quelque nouveau mets ou nouvellement servi, à moins qu'on ne soit le plus considérable de la compagnie, et elle ne peut souffrir qu'on demeure le dernier à table lorsqu'il s'y trouve des personnes pour qui l'on doit avoir du respect : en effet, c'est une grande incivilité de manger encore, après que ces personnes ont cessé de manger ; et rien n'est plus messéant que de manger seul et de faire attendre les autres après soi pour sortir de table.

RB 204,5,276

Les enfants surtout doivent prendre pour règle de commencer les derniers à manger et de finir les premiers.

Il y a quelques autres pratiques d'honnêteté, touchant la manière de manger, qu'on doit prendre garde d'observer exactement.

RB 204,5,277

Il est, par exemple, de la bienséance de ne pas se pencher trop sur son assiette lorsqu'on mange ; il faut toujours joindre les lèvres en mangeant, pour ne pas laper comme les pourceaux ; et il n'est pas supportable de manger avec ses deux mains, mais il faut porter les morceaux à sa bouche avec la main droite seule, et se servir de la cuillère ou de la fourchette pour y porter tout ce qui est frais *, gras ou liquide, ou qui peut salir les mains ; et il est tout à fait contre la civilité de toucher les viandes, et encore plus le potage **, avec les doigts seuls.

* peut-être *des glaces, des sorbets* (Frère Albert-Valentin)

** *Potage* : 2°. Aujourd'hui, bouillon gras ou maigre, dans lequel on a mis des tranches de pain, ou quelque pâte alimentaire, ou de la purée, ou des légumes (Littre) - « Une poule, un jarret de veau, une pièce de bœuf et une queue de mouton sont un excellent *potage* » (Richelet)

RB 204,5,278

Il faut bien se garder en mangeant de regarder ceux qui sont auprès de soi, pour voir ce qu'ils mangent ou si on ne leur sert pas des morceaux qui soient meilleurs et plus à notre goût que ceux qui nous sont servis.

RB 204,5,279

Il est très messéant, lorsqu'on est à table, de flairer * les viandes ou de les donner à flairer aux autres, et il n'est jamais permis, quand on s'aperçoit de quelque mauvaise odeur dans les viandes, de le faire connaître aux autres ; ce serait encore une bien plus grande incivilité de remettre dans le plat des viandes qu'on aurait portées à son nez pour les flairer.

* *Flairer*, v. a. 1°. Appliquer avec intention le sens de l'odorat, reconnaître à l'odeur (Littre)

RB 204,5,280

S'il arrive qu'on trouve quelque chose de dégoûtant dans les viandes, comme quelque cheveu, du charbon * ou quelque autre chose, il ne faut pas la montrer aux autres ; mais on doit l'ôter si adroitement que personne ne s'en aperçoive.

* *du brûlé, quelque chose de carbonisé*

RB 204,5,281

Lorsque, par mégarde, on a mis quelque chose, dans sa * bouche, qui est extraordinairement chaud ou qui est capable de faire mal, il faut faire en sorte de l'avalier sans rien faire paraître, s'il se peut, de la peine que cela fait ; mais si on ne peut absolument le garder dans sa bouche, et s'il est impossible de l'avalier, il faut promptement, et sans que les autres s'en aperçoivent, prendre son assiette d'une main et la porter contre sa bouche, en se tournant tant soit peu de côté, et se couvrant de l'autre main, remettre sur l'assiette ce qu'on a dans la bouche, et donner aussitôt l'assiette à quelqu'un par derrière ou la porter soi-même dehors (car l'honnêteté ne permet pas de rien ** jeter par terre).

À l'égard de ce qu'on ne mange pas, comme sont les os, les écailles d'œufs, les pelures de fruits, les noyaux ***, etc., il faut toujours les poser sur le bord de l'assiette.

* *la* (1703) : depuis l'édition de 1715, on corrige : *sa*

** *quelque chose, quoi que ce soit*

*** **CE 2,1,3**

RB 204,5,282

Il est tout à fait malséant de tirer de sa bouche avec les deux doigts, ce qu'on ne peut avaler, comme les os, les noyaux, les arêtes, etc., et il l'est encore beaucoup plus de les laisser tomber de sa bouche du haut en bas, ou à terre, ou sur son assiette, comme si on vomissait ; il est aussi malhonnête de les cracher sur son assiette ou dans sa main, mais il faut les recevoir honnêtement avec la main gauche, la tenant à demi fermée, et les mettre sur son assiette sans que cela paraisse.

RB 204,6 Article VI. De la manière dont on doit manger le potage. * [RB 204,5,277]

* *Potage* : 1°. Anciennement et proprement, ce qu'on met dans le pot, et surtout les légumes, pois, poireaux, etc. 2°. Aujourd'hui, bouillon gras ou maigre, dans lequel on a mis des

tranches de pain, ou quelque pâte alimentaire, ou de la purée, ou des légumes (Littré) – « Une poule, un jarret de veau, une pièce de bœuf et une queue de mouton sont un excellent *potage* » (Richelet)

RB 204,6,283

Le potage se sert de deux différentes manières ; lorsqu'on le sert en commun, on le met dans un plat * et lorsqu'on le sert à une personne en particulier, on le sert dans une écuelle **: cela se pratique aussi dans les familles, particulièrement à l'égard des enfants, et des personnes incommodées ***.

* *Plat*, s. m. Sorte de vaisselle creuse servant à l'usage de la table (Académie)

** *Écuelle*, s. f. Pièce de vaisselle d'argent, d'étain, de bois, de terre, etc. qui sert à mettre du bouillon, du potage, etc. (Académie) : bol à oreilles (Frère Albert-Valentin)

*** *ayant une légère indisposition, une maladie sans gravité*

RB 204,6,284

Ce serait une grossièreté de servir le potage dans les écuelles, lorsqu'on donne à manger * à quelqu'un : on doit alors le mettre dans un plat et mettre sur ce plat plusieurs cuillères, selon le nombre des conviés qui ne doivent s'en servir que pour prendre du potage dans ce plat et le porter ensuite sur son assiette **.

* *lorsqu'on donne un repas un peu soigné* (Frère Albert-Valentin)

** 1715 ajoute : « à moins qu'il n'y ait une cuillère commune [une louche] pour la compagnie »

RB 204,6,285

Il est incivil de prendre le potage dans le plat pour le manger et d'en tirer chaque fois avec sa cuillère ce qu'on en veut porter à sa bouche pour manger ; mais il faut prendre du potage avec une des cuillères * qui sont sur le plat et le mettre ensuite sur son assiette, et puis remettre la cuillère sur le plat sans la porter à sa bouche : il faut ensuite se servir de sa cuillère pour manger ce qui est sur son assiette.

S'il n'y a point de cuillère sur le plat, il faut se servir de la sienne pour y prendre du potage, après l'avoir bien essuyée auparavant.

* « La *louche*, cuillère à potage », est connue de quelques dictionnaires de l'époque seulement.

RB 204,6,286

Pour ce qui est de la manière dont on doit manger le potage dans une écuelle, il est contre la bienséance de le humer * de dedans l'écuelle, comme ferait un malade, mais il faut le prendre peu à peu avec la cuillère : c'est aussi une grande incivilité de prendre l'écuelle par une oreille et de verser dans sa cuillère le reste du bouillon qui est dedans, après avoir mangé le potage. Il est aussi fort malhonnête de tenir l'écuelle par l'oreille avec la main gauche, comme si on avait peur que quelqu'un ne la prît.

* *Humer*, v. a. Avaler quelque chose de liquide *en retirant son haleine*. Il ne se dit guère que des corps liquides, comme des bouillons, œufs frais, sirops ou autres choses qu'on avale par remède ou par aliment. « Il faut humer le café, le chocolat tout chauds » (Furetière) *Retirer son haleine*, Faire rentrer de l'air dans sa poitrine (Littré) - *Humer un potage* liquide est donc le boire en aspirant ; on dit aujourd'hui *gober*, s'il s'agit d'un œuf.

RB 204,6,287

La bienséance veut aussi qu'on ne fasse pas de bruit avec l'écuelle et la cuillère en prenant du potage, et qu'on ne racle pas bien fort de côté et d'autre pour amasser le reste du pain qui est attaché au fond de l'écuelle.

RB 204,6,288

Quoiqu'il ne soit pas bien de récurer * son écuelle si nette qu'il n'y reste plus rien dedans, il est cependant de l'honnêteté de n'y pas laisser du potage : il faut manger tout ce qu'il y a dans l'écuelle et tout ce qu'on a mis sur son assiette ; il n'en est pas de même du plat, car ce serait une incivilité de le vider entièrement ; et il ne faut pas y prendre le reste du potage, quand il y en a peu.

* 1715-1716 : *nettoyer*

RB 204,6,289

Après que l'on a mangé tout ce qu'il y a dans son écuelle, il la faut rendre à celui qui a soin de desservir, ou la mettre en quelque endroit sur la table où elle ne puisse incommoder personne ; mais il ne la faut jamais mettre à terre.

Lorsqu'on mange du potage *, il faut tenir honnêtement sa fourchette de la main gauche, et s'en servir pour accommoder proprement le potage dans sa cuillère afin qu'il ne tombe pas en le portant à la bouche.

* voir la note en RB 204,6 : il n'y a pas seulement du bouillon.

RB 204,6,290

C'est une grande incivilité de faire du bruit avec les lèvres en retirant son vent * lorsqu'on met la cuillère dans sa bouche, ou d'en faire avec la gorge en l'avalant **: il faut mettre le potage dans sa bouche et l'avaler avec une si grande retenue qu'on n'entende pas le moindre bruit.

* *Vent*, signifie populairement, respiration, souffle, haleine. [...] « Retirer son vent » (Académie), aspirer bruyamment, en reprenant haleine

** *le potage*, dont parle l'alinéa précédent ou la proposition suivante.

RB 204,6,291

On doit manger le potage fort doucement, en sorte qu'on ne fasse paraître en cette occasion aucune avidité ni aucun empressement : car c'est une marque ordinairement, ou qu'on a bien faim, ou qu'on a beaucoup d'appétit. En un mot, ce serait faire connaître évidemment sa gourmandise.

Il est très indécent de manger en deux fois ce qui est dans la cuillère, y laissant encore quelque chose lorsqu'on la retire de sa bouche ; mais c'est une chose encore plus malhonnête de reprendre du potage sur l'assiette ou dans l'écuelle, y ayant encore dans la cuillère quelque chose de reste de la cuillerée précédente : il faut manger en une seule fois ce qui est dans la cuillère et qu'on porte à sa bouche, et non pas à plusieurs reprises.

RB 204,6,292

Le moyen d'en user ainsi est de ne pas trop emplir la cuillère, lorsqu'on prend du potage, ce qui est une faute considérable contre la bienséance dans le manger ; car si on l'emplissait trop fort, cela obligerait à deux grandes incivilités : l'une, à ouvrir extraordinairement sa bouche, pour faire entrer la cuillère dedans ; l'autre, à manger à plusieurs reprises ce qu'on doit prendre en une seule fois – outre qu'on se met en danger de laisser tomber quelque chose sur la nappe, sur sa serviette ou même sur ses habits, en portant sa cuillère à sa bouche, ce qui serait très mal à propos.

RB 204,6,293

La modestie qu'on doit garder lorsqu'on est à table ne peut permettre de s'incliner indécemment tout le corps vers la cuillère, lorsqu'on la porte à sa bouche en mangeant le potage ; mais elle permet encore bien moins de tirer beaucoup la langue lorsqu'on approche la cuillère de sa bouche : on peut cependant s'incliner tant soit peu, afin de ne rien laisser tomber de la cuillère et de ne pas salir ses habits ; mais il faut prendre garde de ne se baisser que fort peu.

RB 204,6,294

Lorsque le potage ou ce qu'on mange est trop chaud, il faut bien se garder de le souffler *, soit sur l'assiette, soit dans l'écuelle, soit dans la cuillère, en la portant à sa bouche, cela est tout à fait contre la bienséance : il vaut mieux attendre qu'il soit un peu refroidi ; on peut cependant le remuer doucement et honnêtement avec sa cuillère.

* « On souffle son potage pour le refroidir. » (Furetière) : le complément était direct.

RB 204,7 Article VII. De la manière dont on doit servir, prendre et manger le pain et le sel.

RB 204,7,295

La place où l'on doit mettre le morceau de pain qu'on a pour manger, est le côté gauche, auprès de l'assiette, ou sur la serviette : il est malhonnête de le mettre, ou à droite * au devant, ou derrière l'assiette et, encore plus, auprès du pain d'un autre.

* à droite (1703, ainsi que 1715-1716)

RB 204,7,296

On peut commettre plusieurs incivilités en coupant le pain, dont les enfants particulièrement se doivent donner de garde * ; il est, par exemple, très malhonnête de creuser le pain en ne prenant que la mie, ou de séparer les deux croûtes en le coupant en longueur, ou de l'écorcher, pour ainsi dire, en ôtant toute la croûte tout autour, ou de le couper tout par petits morceaux **, comme on fait le pain béni, et le laisser ainsi sur la table ; ou, en le coupant, de laisser tomber beaucoup de miettes sur la nappe ; il n'est point moins malhonnête de le tenir à pleine main en le coupant, ou de le poser sur sa poitrine, ou de couper son morceau de pain sur la nappe ou sur son assiette ; et il est encore plus messéant de le rompre avec les mains : car il faut toujours de servir de son couteau pour couper le pain.

* On dit aussi, *se donner de garde*, pour dire, se précautionner (Académie), éviter soigneusement

** *ou de couper le morceau tout entier en petits morceaux, comme on coupe le pain béni*

RB 204,7,297

Toutes ces manières de couper le pain sont si ridicules qu'il n'y a que des personnes mal élevées et d'une basse éducation qui en soient capables.

Lorsqu'on veut présenter du pain à quelqu'un, on ne doit pas le faire avec la main, mais sur une assiette nette * ou sur une serviette ; et on doit le recevoir avec la main comme en la baisant.

* *Net*, adj. Propre, qui est sans ordure, sans souillure. Il est opposé à *sale*. [...] « De la vaisselle nette » (Académie)

RB 204,7,298

Quand on veut couper un morceau de pain, à un pain qui soit commun *, il faut auparavant nettoyer son couteau, et n'en pas couper un trop gros morceau à la fois : il faut bien se garder de n'en couper que de la croûte par un coin, mais on doit toujours le couper droit en longueur jusque vers la moitié du pain, sans en prendre plus du côté d'une croûte que de l'autre, car il ne peut être ni honnête ni sage de choisir dans le pain ce qu'on en veut prendre : ce serait laisser aux autres son reste et ce qui n'est pas à son goût, et mettre sa sensualité tout à fait en évidence.

* un pain ordinaire, pas comme un pain béni. Ce qui suit montre un pain plutôt rond.

RB 204,7,299

Si on a de si mauvaises dents qu'on ne puisse pas manger la croûte de son pain, il est bien plus à propos de ne l'écroûter que par petits morceaux, à mesure qu'on le mange, que de l'écroûter entièrement tout d'un coup : car il n'est pas honnête de mettre sur la table un gros morceau de pain qui ne soit que de la mie.

RB 204,7,300

Il serait de très mauvaise grâce, en mangeant le pain, d'en tenir un gros morceau renfermé dans sa main ; mais il faut le laisser ordinairement sur la table, et couper chaque fois avec le couteau le morceau qu'on veut porter à sa bouche ; il est aussi de la bienséance que les morceaux qu'on porte à sa bouche soient petits, et il faut toujours les y porter avec la main seule, et les y mettre en les tenant avec le pouce et le second doigt *.

* *index* ne figure pas dans le vocabulaire lasallien (RB 204,2,233)

RB 204,7,301

Les œufs à la coque se mangent ordinairement en trempant le pain dans l'œuf : c'est pourquoi, lorsqu'on veut en manger de la sorte, il faut, avant que de le casser, préparer le pain dont a besoin pour le manger ; mais il n'est jamais permis de mettre du pain dans le vin, comme pour en faire de la soupe ; cela est même peu supportable à des personnes qui seraient incommodées, et elles ne doivent pas le faire qu'il n'y paraisse une évidente nécessité, et qu'il ne leur soit ordonné comme un véritable et presque unique remède.

RB 204,7,302

Le sel, dit l'Évangile (Mc 9, 49), est l'assaisonnement des viandes ; on doit le prendre dans la salière avec la pointe du couteau, et jamais avec ses doigts, et ensuite le mettre sur son assiette.

Avant que de mettre le couteau dans la salière, pour y prendre du sel, il faut avoir soin de le nettoyer avec sa serviette : car il est très malhonnête d'en prendre avec un couteau gras ou malpropre ; et il n'en faut prendre qu'autant qu'il est nécessaire.

RB 204,7,303

On ne doit jamais mettre dans la salière les morceaux de viande qu'on veut manger, mais il faut les saler avec le sel qu'on aura mis sur son assiette.

Il ne faut pas se laisser prévenir * de la sottise idée de certaines personnes, qui se font scrupule de présenter du sel aux autres ; et, lorsqu'on veut en présenter à ceux qui sont éloignés, il faut, ou en mettre sur une assiette pour le présenter ensuite à ceux qui en auront besoin, ou leur offrir la salière, si cela se peut, afin qu'ils en prennent eux-mêmes. On doit en user à l'égard de la moutarde, lorsqu'on s'en sert à table, à peu près comme on en use à l'égard du sel.

* *Prévenir*. 7° Faire naître d'avance dans l'esprit des sentiments favorables ou défavorables (Littre). Ici, se laisser dominer par une idée préconçue

RB 204,8 Article VIII. De la manière dont on doit se comporter à l'égard des os, de la sauce et du fruit.

RB 204,8,304

Il est très malhonnête de tenir * les os à pleine main, comme on tiendrait un bâton : il est même de la bienséance de ne les toucher que le moins qu'il est possible ; et, s'il est nécessaire, il le faut faire avec les deux doigts et les tenir par quelque endroit qui ne puisse pas graisser les doigts.

* *servir* (1703) : on corrige avec l'édition de 1716 et les suivantes, à cause du verbe qui suit.

RB 204,8,305

C'est une chose bien plus vilaine de les ronger avec les dents tout autour, et les tenir avec les deux mains, comme font les chiens avec leurs pieds ; il est aussi très indécent de les sucer en faisant du bruit, en sorte qu'on soit entendu des autres. On ne doit pas même les porter à sa bouche, il faut se contenter d'en tirer doucement la viande avec le couteau, le plus proprement qu'on peut, et les mettre ensuite sur son assiette, sans jamais les jeter à terre, ce qui serait une très grande incivilité.

RB 204,8,306

C'est une marque de sensualité, qui n'est jamais permise, de casser les os avec le couteau ou avec quelque autre chose, ou de les frapper sur la table ou sur son assiette, ou de les secouer pour en tirer la moelle : il faut la tirer avec la fourchette, ou avec la pointe du couteau, ou avec le manche de la cuillère, si cela se peut facilement, sinon il ne faut pas même essayer de le faire ; il est cependant beaucoup mieux, et bien plus honnête, de ne se mettre aucunement en peine de tirer la moelle des os.

RB 204,8,307

Il est bien mieux de ne pas prendre de sauce dans le plat, car cela marque toujours quelque sensualité dans la personne qui le fait ; mais, quand on en prend, il faut le faire avec sa cuillère, après l'avoir essuyée avec sa serviette, et verser ensuite la sauce sur son assiette.

RB 204,8,308

Il est très incivil de saucer * tous les morceaux de viande dans le plat, à mesure qu'on les mange ; il l'est encore bien plus de tremper son pain dans la sauce, mais il est très vilain d'y tremper le pain ou la viande qu'on a déjà mordu, après l'avoir porté à sa bouche.

À l'égard des fruits, des confitures ou des autres choses qui se donnent au dessert, l'honnêteté veut qu'on soit fort retenu à y toucher **, et qu'on n'en mange qu'avec modération. En user autrement, ce serait faire connaître qu'on a de l'attache à ces sortes de friandises.

* *Saucer*, v. a. Tremper du pain, de la viande, etc. dans la sauce (Académie)

** *Toucher*, Mettre la main à quelque chose (Académie)

RB 204,8,309

Il faut particulièrement que les enfants se donnent bien de garde de faire quelque signe des yeux ou des épaules, qui marque qu'ils en désireront : ils doivent attendre qu'on leur en donne.

Une chose qu'il n'est jamais permis de faire, surtout lorsqu'on est à la table d'une personne à qui on doit du respect, est de mettre dans sa poche ou dans sa serviette, du fruit pour le conserver, comme serait par exemple une pomme, une poire, une orange, etc.

RB 204,8,310

Il n'est aussi nullement permis, lorsqu'on est dans quelque jardin - à moins qu'il ne soit à quelqu'un de ses amis intimes - d'y cueillir des fruits ou des fleurs, ou d'en demander pour les emporter : la

bienséance veut qu'on n'y touche jamais à rien.

RB 204,8,311

C'est une grande incivilité de présenter à quelqu'un du fruit ou quelque autre chose dont on aurait déjà mangé ; il est aussi malhonnête d'avalier les noyaux, ou de les casser avec ses dents, ou de les casser avec quelque autre chose, pour en tirer l'amande ; il n'est pas aussi * séant de les cracher sur son assiette, ou de les jeter à terre ou dans le feu : mais il faut les prendre de la main gauche à demi-ouverte, et les mettre ensuite honnêtement sur son assiette.

* *non plus*

RB 204,9 **Article IX.** *De la manière dont on doit demander et recevoir à boire, et boire *, lorsqu'on est à table.*

* Ce cérémonial suppose que les convives, après les personnes les plus honorables, boivent en une seule fois, mais pas d'un seul trait, tout ce qu'ils ont dans leur verre, et peu après avoir été servis.

RB 204,9,312

Il est tout à fait contre la bienséance de demander à boire le premier, à moins qu'on ne soit le plus considérable de la compagnie, sinon il faut attendre que ceux qui tiennent le premier rang aient bu.

RB 204,9,313

C'est aussi manquer au respect qu'on doit à ceux avec qui on est, de demander à boire tout haut, il en faut demander tout bas ; et il est encore mieux d'en demander par signes.

RB 204,9,314

C'est aussi manquer au respect, de demander à boire lorsqu'on en donne à quelqu'un de la compagnie. S'il n'y a qu'une personne qui serve, on ne doit pas en demander, qu'on ne croie que pas un n'en demandera, jusqu'à ce qu'on ait achevé de boire ; il est encore mieux, si on le peut, d'attendre à boire à son tour, à moins que le maître de la maison ne vous en fasse verser.

Il est incivil de recevoir à boire, ou de s'en faire servir, à * côté d'une personne qu'on doit honorer : il faut alors prendre le verre, et se faire servir d'un autre côté.

* *comprendre : du côté de la personne honorable dont on est voisin*

RB 204,9,315

Lorsqu'on présente à boire à quelqu'un, il doit essuyer ses doigts avec sa serviette, et puis prendre le verre par le pied et non par le milieu ; il doit aussi prendre garde, que celui qui le sert ne mette pas dans le verre plus qu'il ne peut boire en une fois, et que le verre ne soit pas si plein qu'il en puisse répandre sur la nappe ou sur les habits.

RB 204,9,316

Il faut toujours essuyer sa bouche avec sa serviette, avant que de boire, et ne jamais boire avant que d'avoir mangé son potage ; il est bien moins permis de le faire pendant qu'on le mange ; il n'est pas même honnête de boire aussitôt après l'avoir mangé, on doit attendre qu'on ait un peu mangé d'autres viandes.

RB 204,9,317

Il est de l'honnêteté de bien essuyer sa bouche avec sa serviette et de la vider entièrement avant que de boire, afin de ne pas graisser le verre, ce qui serait très malpropre ; et il est très incivil de boire ayant la bouche pleine, ou avant que d'avoir achevé de manger : il ne faut pas non plus faire de longs discours en tenant le verre à la main, et il est beaucoup mieux de ne pas parler depuis qu'on a versé à boire jusqu'à ce qu'on ait bu ; il n'est pas moins incivil de considérer avec attention ce qu'on veut boire ; et il l'est encore plus de goûter le vin avant que de boire, et de se mêler d'en dire son sentiment.

RB 204,9,318

Il est bien mieux de boire simplement, sans aucune façon : car il n'est pas de l'honnêteté de faire paraître qu'on se connaît au vin.

On peut en buvant baisser un peu la tête, afin de ne rien répandre sur soi ; mais il faut aussitôt la redresser. Il est cependant mieux de * tenir toujours la tête droite pendant qu'on boit.

* 1703 ajoute ici : *se* ; avec l'édition de 1729, on supprime ce pronom ambigu.

RB 204,9,319

Il ne faut pas boire, ni trop lentement comme si on suçait et si on goûtait avec plaisir ce qu'on avale, ni trop vite comme font les sensuels ; mais il faut boire doucement et posément, quoique cependant tout d'une haleine, sans reprendre son vent *, et non pas à plusieurs reprises : on doit en buvant avoir la vue arrêtée dans le verre, et toujours boire tout ce qui est dans son verre sans en rien laisser.

* *son souffle*

RB 204,9,320

La bienséance ne permet pas de boire ayant la tête nue, il faut toujours être couvert pendant qu'on boit ; elle ne veut pas non plus qu'on ait la vue égarée et qu'on regarde de côté et d'autre pendant ce temps : on ne doit point alors avoir la vue hors de son verre ; il ne faut pas non plus en buvant faire du bruit avec le gosier, et donner lieu par ce moyen de compter les gorgées qu'on avale.

RB 204,9,321

Il est indécent, après avoir bu, de pousser un grand soupir pour reprendre son haleine : il faut cesser de boire sans faire aucun bruit, non pas même avec les lèvres ; et aussitôt après avoir bu, il faut essuyer sa bouche, comme on a dû le faire avant que de boire.

Il est très incivil d'égoutter les pots et, en buvant, de sucer les verres * : il faut aussi prendre garde de ne pas boire trop souvent, et de ne pas boire du vin pur. L'honnêteté veut qu'il y ait toujours beaucoup d'eau mêlée avec le vin **.

* « ce sont des coutumes qui viennent du cabaret », expliquent les *Pratiques familières de la civilité* (CL 60, 186)

** R 15,12,2 ; R 16,5,10 ; RD 2,4

RB 204,9,322

Il n'est pas bienséant de boire lorsque quelqu'un boit à côté de soi, et on doit bien moins le faire pendant que celui qui est le plus considérable de la compagnie, tient le verre en main : il faut attendre qu'ils aient bu.

RB 204,9,323

Si, dans le temps qu'on est obligé de répondre à une personne qui est supérieure, elle porte le verre à la bouche, il faut attendre qu'elle ait bu, pour continuer son discours : il faut observer la même chose, quelque personne que ce soit qui boive, et ne jamais lui parler pendant qu'elle boit.

RB 204,9,324

Présenter à une personne un verre de vin dont on ait déjà goûté, est une chose très malhonnête. Porter des santés aux uns et aux autres, pour les obliger de boire davantage, c'est une pratique qui sent le cabaret et qui n'est nullement en usage parmi les honnêtes gens : il ne faut pas même boire facilement à la santé des uns des autres, à moins qu'on ne soit avec ses amis les plus familiers, et qu'on ne le fasse pour marque d'amitié ou de réconciliation. Les enfants, surtout, ne doivent pas boire à la santé de personne, à moins qu'on ne leur commande.

RB 204,9,325

Qui que ce soit ne doit boire à la santé d'une personne qui soit d'une qualité beaucoup supérieure à la sienne ; et, s'il est quelquefois permis de le faire, ce ne doit pas être en s'adressant à la personne même à la santé de laquelle on boit, disant, par exemple : Monseigneur, c'est à votre santé ; mais on la porte à une autre et disant ainsi : Monsieur, c'est à la santé de Monseigneur ; il est encore bien plus incivil d'ajouter le surnom * de la personne de qualité, ou le nom de sa qualité **, en parlant à elle-même, ou en buvant à la santé de sa femme, ou de quelqu'un de ses parents ou parentes, de dire : Monseigneur, à la santé de Madame votre femme, votre sœur, de Monsieur votre frère. Il faut nommer la femme par la qualité ou par le surnom de son mari et les autres, ou par leur surnom ou par quelque qualité, s'ils en ont ; en disant, par exemple : À la santé de Madame Louvier, de Monsieur le Président ou le Conseiller.

* *Surnom*, s. m. Le nom de la maison, de la famille dont on est, qui se met après le nom de Baptême (Académie)

** *Qualité*, se dit aussi des titres qu'on prend à cause de sa naissance, de sa charge, de sa dignité, de quelque prétention, etc. (Académie)

RB 204,9,326

Celui qui boit à la santé d'un autre qui est présent, doit s'incliner fort honnêtement vers lui ; et celui

à la santé duquel l'on boit, doit remercier celui qui boit en s'inclinant autant que le demande la qualité de celui qui lui fait cette honnêteté, et boire ensuite à la santé de celui qui a bu à la sienne, en s'inclinant un peu, sans se découvrir.

RB 204,9,327

Si c'est une personne de grande qualité qui boit à la santé d'une autre de moindre considération, celui à qui elle s'adresse, doit se tenir découvert, en s'inclinant un peu sur la table jusqu'à ce que cette personne ait achevé de boire, et ne doit nullement lui faire raison *, à moins qu'elle ne l'ordonne : cela ne doit pas cependant se faire, si la personne qui boit n'est pas d'une qualité ** beaucoup supérieure à l'autre.

* *Faire raison à quelqu'un d'une santé qu'il a portée, boire avec lui à la santé de la personne qu'il a désignée* (Littré)

** *qualifié* (1703) : on corrige en suivant 1715 et les éditions suivantes.

RB 204,10 Article X. De la sortie de table, et de la manière de servir et de desservir à table.

RB 204,10,328

On ne doit pas attendre qu'on ait l'estomac plein de viandes pour cesser de manger ; et, comme il est de l'honnêteté de manger avec modération, il l'est aussi de ne pas manger jusqu'à être entièrement rassasié.

Les enfants doivent toujours sortir de table les premiers, en se découvrant et en faisant la révérence.

RB 204,10,329

Lorsqu'on est obligé de se lever et de sortir de table avant les autres, il ne faut le faire qu'ayant la tête nue ; et en cas qu'on soit dépendant * ou domestique **, il ne faut pas se lever qu'on n'ôte soi-même, ou qu'il n'y ait quelqu'un pour ôter son assiette, dont l'objet n'est pas honnête ***.

* *Dépendant*, adj. Relevant, qui a quelque relation à un autre avec infériorité (Trévoux)

** *Domestique*, quand il est substantif, a encore un autre sens, plus étendu que celui du mot serviteur. *Serviteur* ne signifie que ceux qui servent à gages, comme les valets, les laquais, les portiers, etc. *Domestique* comprend tous ceux qui agissent sous un homme, qui composent sa maison, qui demeurent chez lui, ou qui sont censés y demeurer, comme intendants, secrétaires, commis, gens d'affaires ; quelquefois *domestique* dit encore plus, et s'étend jusqu'à la femme et aux enfants (Trévoux)

*** *dont la vue, l'aspect, n'est pas convenable*

RB 204,10,330

S'il arrive [que] * quelque personne pour laquelle on doit avoir de la considération, mange et se tient encore à table à la fin du repas, et qu'on soit seul avec qui cette personne ait ou puisse avoir de la conversation **, particulièrement si on n'est ni dépendant d'elle, ni son domestique, on doit par honnêteté et par respect demeurer à table pour lui tenir compagnie jusqu'à ce qu'elle se lève.

* cette conjonction manque dans 1703 : son absence déséquilibrerait la phrase.

** *considération* (1703 et les éditions depuis 1716) : on corrige cette erreur d'imprimerie, venant du même mot plus haut dans la phrase, en suivant l'édition de 1715 et le parallèle de Courtin (CL 60, 191), parce qu'on a de considération *pour* quelqu'un, et non *avec*.

RB 204,10,331

Il faut que ceux qui servent à table aient les mains fort nettes et soient toujours découverts. La [première] * chose qu'ils doivent faire est d'étendre proprement la nappe sur la table, de mettre la salière dessus et puis de déposer les assiettes, sur lesquelles ils mettront le pain qu'ils couvriront honnêtement de la serviette, si ce n'est qu'on se serve d'écuellenes pour le potage, car alors il faut mettre les écuelles sur les assiettes, et mettre le couteau, la cuillère et la fourchette à droite dessous le pain, et la serviette par-dessus.

* L'édition de 1729 ajoute judicieusement cet adjectif : les alinéas suivants décrivent la suite.

RB 204,10,332

Il faut ensuite laver les verres, et les disposer de telle manière sur le buffet, ou sur une petite table couverte d'un linge blanc, qu'on ne les puisse pas changer * facilement lorsqu'il faudra les présenter. Il faut toujours avoir soin que tout ce qui est nécessaire – comme le sel, le pain et ** des

assiettes pour servir le pain – soient sur la table ou sur un buffet bien propre et bien rangé.

* *Changer*, signifie aussi, Mettre dans un autre ordre, ranger d'une autre manière (Trévoux) - L'expression se trouve dans la *Civilité puérile* : « de manière que vous ne les changiez pas quand il vous faudra les présenter » (CL 60, 192). C'est pourquoi, à la suite de l'édition de 1729, on modifie la ponctuation de 1703 qui met un point après *facilement* et après *présenter*. Le passage du futur (il faudra) au présent (il faut) montre qu'il s'agit d'une autre phrase. « On doit disposer les verres de façon à ne pas avoir à les ranger autrement pour les présenter ».

** à la suite de 1715 et 1716, l'édition du CL 19 ajoute ici : *que* – alors qu'il faut lire : « Il faut ... que tout ce qui est nécessaire, comme le sel, le pain et des assiettes... soient sur la table »

RB 204,10,333

Il faut ensuite donner à laver *, en élevant un peu l'aiguière ** avec cérémonie ***, ayant la serviette pliée en long sur l'épaule gauche, et tenant le bassin par-dessous posé sur la main et sur le bras gauche, à moins qu'il ne soit déjà posé sur quelque chose. C'est sur les mains de la personne la plus considérable de la compagnie qu'il faut commencer à verser de l'eau ; il faut ensuite en verser sur les mains des autres selon leur rang et leur qualité, et quelquefois sans aucun ordre ni distinction entre elles - ce que l'on doit toujours faire lorsque des personnes ne sont pas d'une qualité fort distinguée.

* « présenter de l'eau pour se laver les mains » [RB 204,1,214]

** *Aiguière*, s. f. Sorte de vase fort ouvert, qui a une anse et un bec, et dans lequel on met de l'eau pour le service ordinaire de la table, et pour d'autres usages (Académie) - Il faut que son corps soit cylindrique : car s'il est plus enflé en un endroit qu'en un autre, on l'appelle alors *pot à l'eau* (Trévoux) [RB 204,10,336]

*** « avec une déférence polie et aisée » [RB 204,1,215]

RB 204,10,334

Un des premiers soins qu'on doit avoir lorsqu'on sert à table, est de bien essuyer les plats par-dessous, particulièrement celui du potage, afin qu'ils ne salissent pas la nappe, et de les disposer tellement * que chacun y puisse facilement porter la cuillère ou la fourchette quand il en aura besoin.

Le pain doit toujours se présenter sur une assiette, ou dans une serviette s'il n'y a point d'assiette nette sur le buffet ; et on ne doit jamais le porter à la main, ni le servir du côté de la personne la plus honorable.

* *Tellement*, adv. 1°. De telle façon (Littré)

RB 204,10,335

Ceux qui servent doivent toujours se tenir prêts à servir ce que l'on demandera, et doivent pour cela avoir toujours l'œil sur la table, et ne pas s'en éloigner.

RB 204,10,336

Il faut être découvert pour servir à table : il le faut particulièrement être pour servir à boire ; et lorsqu'on en présente à quelqu'un, il faut tenir le verre par le pied avec la main gauche, ou la tasse par l'anse, et non pas à pleine main ou en touchant le bord avec les doigts ; il faut aussi toujours mettre du vin dans le verre avant que de le présenter et puis, l'ayant présenté comme en le baisant, verser doucement de l'eau avec l'aiguière ou le pot, qu'on doit tenir de la main droite, et ne pas cesser de verser jusqu'à ce que celui qui veut boire lève le verre pour faire signe qu'il n'en veut pas davantage.

RB 204,10,337

Il est de la bienséance de ne présenter à boire à personne que * l'on n'ait mangé quelque temps des viandes, après que le potage aura été levé **, et de commencer toujours à verser à boire à la personne la plus considérable de la compagnie. On doit aussi observer de présenter toujours à boire du côté [droit] *** de la personne que l'on sert ; si cependant il y a plusieurs personnes à table, il ne faut rien présenter à côté de la personne la plus qualifiée, à moins qu'absolument on ne pût faire autrement.

* *avant que*

** *Lever*. Il signifie aussi, ôter une chose de dessus une autre. « On a levé la nappe* » (Trévoux) - « Le potage aura été enlevé, desservi »
*** cet adjectif, qui fait défaut en 1703, et qu'on trouve dans le passage parallèle de l'*Anonyme de Lyon*, rend intelligible l'expression.

RB 204,10,338

Lorsqu'en servant du vin, on en a trop mis dans le verre, il ne faut pas le verser dans le pot ou dans la bouteille, mais dans un autre verre ; et si, au contraire, on n'en avait pas mis assez, il en faudrait encore remettre autant que celui qu'on * sert en souhaitera.

* *qui* (1703) : on corrige avec l'édition de 1729.

RB 204,10,339

Lorsqu'on présente à boire à quelqu'un hors des repas, après lui avoir donné le verre, il faut tenir dessous une serviette ou une assiette, afin d'empêcher que quelque goutte ne tombe sur ses habits ; et après qu'il aura bu, il faudra recevoir de lui le verre comme en le baisant, et en même temps lui présenter une serviette pliée pour s'essuyer la bouche ; on met aussi une assiette nette sous le verre, lorsque les personnes de grande qualité boivent durant les repas.

RB 204,10,340

Les personnes qui veulent manger proprement * changent d'assiettes au moins deux fois durant le dîner : une fois après avoir mangé le potage et une fois pour le dessert ; et au souper : seulement pour le dessert. Chez les personnes de qualité et dans les festins, on en change ordinairement à tous ** à chaque service ***, et il y a toujours des assiettes nettes sur le buffet pour en changer à ceux qui en peuvent avoir besoin : il est aussi à propos d'en changer lorsqu'on a son assiette trop chargée ****.

* *conformément aux bons usages*

** *à tous les convives*

*** *Service*, se dit aussi des plats qu'on sert sur la table tout à la fois pour la couvrir, [...] « chaque service était de tant de plats et d'assiettes, sans les hors-d'œuvre » (Trévoux)

**** *encombrée de déchets*

RB 204,10,341

Ceux qui servent et qui changent les assiettes doivent commencer, pour le faire, par la personne la plus considérable de la compagnie, et le faire à tous de suite en continuant, rendant à chacun une assiette nette, à mesure qu'ils en ôteront de dessus la table.

RB 204,10,342

Lorsqu'on est à table, il faut se tenir dans une grande retenue et ne pas jeter fixement la vue sur ceux qui mangent, ni sur les viandes. On doit aussi avoir soin qu'il ne manque jamais rien à ceux qui sont à table et qu'ils ne soient pas obligés de demander plusieurs fois à boire : c'est pourquoi ceux qui servent doivent être très attentifs à examiner s'il ne leur manque rien et être prompts à les servir.

RB 204,10,343

Il est contre la bienséance de lever * les plats pendant que quelqu'un mange encore : il faut attendre qu'on fasse signe de les ôter, soit en les éloignant, soit en quelque autre manière. Il ne faut pas non plus jamais lever * aucun plat qu'on n'en remette un autre à la place : car il n'est pas séant que la table demeure vide, si ce n'est à la fin des repas.

* *enlever, emporter*

RB 204,10,344

Il ne faut pas mettre les plats les uns dans les autres pour les lever plus facilement, particulièrement lorsqu'il y a encore de la viande dedans ; et s'ils ne sont pas entièrement vides, il ne faut pas non plus mêler ensemble, dans un plat, ce qui pourrait rester dans plusieurs, afin de pouvoir les emporter tout ** à la fois ; mais on doit lever les plats tous l'un après l'autre ***, en sorte qu'on n'en emporte pas plus de deux en une fois.

* *sans doute faut-il comprendre : tous*

** *les plats les uns après les autres*, comme corrige l'édition de 1729.

RB 204,10,345

Lorsqu'on dessert les plats de dessus la table, il faut toujours commencer par ceux qui sont devant

la personne qui tient le premier rang dans la compagnie, et commencer aussi par elle à ôter les assiettes, qu'on doit changer aussitôt que les plats sont desservis.

RB 204,10,346

Il ne faut * desservir entièrement qu'après qu'on aura rendu grâces à Dieu et, lorsqu'on dessert, il est à propos de mettre les couteaux, les fourchettes et les cuillères dans un panier, aussi bien que les morceaux de pain qui peuvent rester. C'est une chose honteuse de serrer ** alors de la viande, du vin, ou autre chose, pour les manger ou boire en cachette.

Il faut ôter le sel le dernier, et après avoir levé la nappe, couvrir la table d'un tapis, à moins qu'on ne doive ôter la table en même temps.

* 1703 met ici : *pas*. Aujourd'hui, on ne peut accepter ce mélange de *ne... pas* et de *ne... que*

** *Serrer*, signifie aussi, Enfermer, arranger, mettre à couvert, en lieu sûr (Trévoux)

RB 204,10,347

Après qu'on aura tout desservi, on aura soin de balayer proprement les miettes et les autres choses qui seront tombées de la table ; il faudra ensuite accommoder le feu si c'est en hiver, et se retirer en faisant la révérence.

Si on est chargé de tenir la chandelle pour conduire la compagnie, on ne la prendra pas toute seule, mais avec le chandelier qu'on portera de la main droite, en tenant son chapeau de la main gauche et éclairant la compagnie en marchant le premier.

RB 204,10,348

Il est très incivil d'éteindre une chandelle en présence de la compagnie. La bienséance veut qu'on ne le fasse jamais en présence et à la vue des autres, et qu'on ait égard qu'elle ne fume pas.

Il est encore bien plus malhonnête de moucher les chandelles avec ses doigts : il faut toujours le faire avec la mouchette *, en tirant ** le chandelier de dessus la table.

* *Mouchettes*, s. f. pl. Ustensile qui sert à moucher les chandelles et les bougies (Trévoux)

** *retirant*

RB 205 **Chapitre V. * Des divertissements.**

* *Article V.* (1703) : erreur d'imprimerie corrigée dans la table des matières et, dans le texte, depuis l'édition de 1715. La suite montrera plusieurs erreurs du même genre.

RB 205,0,349

Les divertissements sont des exercices auxquels on peut employer quelque temps de la journée, pour délasser l'esprit des occupations sérieuses, et le corps des emplois fatigants qu'on leur donne pendant le jour.

RB 205,0,350

Il est bien juste de prendre quelquefois du repos : le corps et l'esprit en ont besoin ; et Dieu nous en a donné l'exemple dès le commencement du monde, lorsqu'il s'est reposé tout un jour, selon l'expression de l'Écriture (**Gn 2, 2**), après avoir travaillé six jours entiers, et de suite, au grand ouvrage de la création du monde (Gen. ca. 22 *, v. 2). Notre Seigneur (Marc. chap. 6, v. 31) a aussi invité ses Apôtres à se reposer avec lui, après qu'ils furent de retour des lieux où il les avait envoyés pour y prêcher son Évangile (**Mc 6, 30-31**).

* Il faut lire : 2

RB 205,0,351

Cependant comme il arrive souvent qu'on se divertit, ou en blessant sa conscience, ou aux dépens des autres, ou en violant en quelque autre chose les règles de l'honnêteté, soit en prenant des divertissements que la bienséance ne permet pas, soit en les prenant d'une manière peu honnête ou en y mêlant quelque chose d'incivil ou de mésestant, il paraît nécessaire ici d'exposer les différentes sortes de divertissements qu'on peut prendre et de faire ensuite connaître la manière dont on peut y passer le temps, pour le faire avec bienséance.

Les divertissements qu'on peut prendre sont la récréation, le jeu, le chant et la promenade. On traitera ici de ces quatre choses l'une après l'autre, et de la manière de les bien faire.

RB 205,1 **Article I. De la récréation et du ris ***

* *rire*

RB 205,1,352

Il est de la bienséance et de l'honnêteté de prendre tous les jours quelque récréation après les repas avec les personnes avec qui on demeure et avec qui on mange, et il n'est pas honnête de les quitter aussitôt qu'on est sorti de table. [**R 14,10,1**]

RB 205,1,353

La récréation se passe ordinairement en conversant d'une manière aisée, et en faisant des contes plaisants et agréables * qui donnent occasion de rire et qui divertissent la compagnie ; il faut cependant bien prendre garde que ces sortes de discours n'aient rien de rampant ** et qui resente une basse éducation, mais qu'ils soient relevés par une manière de les exprimer, qui donne de l'éclat, du lustre et de l'agrément à leur simplicité.

* « et en discourant de choses plaisantes et agréables » (édition de 1729)

** *Rampant*, se dit figurément en choses morales, et signifie, bas, servile ; qui ne se soutient point ; qui n'a point d'élévation de cœur ou d'esprit (Trévoux)

RB 205,1,354

Le Sage (**Qo 3, 4**) dit qu'il y a un temps de rire (Eccles. chap. 3, v. 4) et c'est proprement le temps qui suit le repas : car outre qu'on ne peut pas s'appliquer à des occupations sérieuses aussitôt après les repas, se tenir gai et libre dans le temps qui les suit immédiatement est une chose qui aide beaucoup à la digestion des viandes.

Il n'est jamais permis de se récréer aux dépens des autres – le respect qu'on doit avoir pour le prochain, demande qu'on ne se réjouisse jamais de rien qui puisse faire peine à qui que ce soit *.

* **RB 110,1,101**

RB 205,1,355

Il y a trois choses, principalement, dont il ne faut jamais rire : les choses qui touchent la religion, les paroles ou les actions déshonnêtes, les imperfections des autres et quelque accident * fâcheux qui leur sera arrivé.

* *Accident*, s. m. Cas fortuit. Ce qui arrive par hasard. Il se prend toujours en mal, quand il n'est accompagné d'aucune épithète qui en détermine le sens en bien. [...] « Accident funeste. Accident fâcheux » – *Mésaventure*, s. f. Accident malheureux (Académie)

RB 205,1,356

Pour ce qui est des choses qui regardent la religion, il y aurait du libertinage et de l'impiété de s'en faire un sujet de rire et de s'en divertir. Il faut qu'un chrétien, en toutes occasions, donne des marques d'estime et de vénération pour tout ce qui regarde le culte de Dieu. C'est pourquoi il faut bien se garder de tourner en risée les paroles de la sainte Écriture, comme [il] * arrive à quelques-uns.

On ne doit jamais les avoir en la bouche que par un sentiment d'esprit chrétien et pour s'animer à la pratique du bien et de la vertu.

* On introduit ce pronom depuis l'édition de 1715.

RB 205,1,357

La bienséance veut qu'on ait une si grande horreur pour tout ce qui approche tant soit peu de l'impureté * et **, bien loin de permettre d'en rire et de s'en divertir, elle ne permet pas même qu'on témoigne avoir pour agréable rien de ce qui la touche.

Ceux qui rient des choses de cette nature marquent qu'ils vivent plus selon le corps que selon l'esprit, et qu'ils ont le cœur tout à fait corrompu.

* MR 202,1,2 ; DC 44,22,9

** 1703 ajoute ici *que*, marque d'une confusion avec la construction : « la bienséance veut que ... et que », qui demanderait le subjonctif.

RB 205,1,358

À l'égard des imperfections des autres, ou elles sont naturelles ou elles sont vicieuses :

si elles sont naturelles, il est indigne d'un homme de bon sens et d'une sage conduite d'en rire et de s'en divertir, puisque celui qui les a n'en est pas la cause et qu'il ne dépend pas de lui de ne les pas avoir, et qu'il n'y a point d'homme à qui il n'aurait pu arriver la même chose ;

si ce sont des imperfections vicieuses et dont on prend occasion de se divertir, cela est tout à fait contre la charité et contre l'esprit chrétien, qui inspirent * plutôt d'en avoir de la compassion et d'aider les autres à s'en corriger que de s'en faire un sujet de récréation.

* *inspire* (1703) : accord avec le sujet le plus proche.

RB 205,1,359

Il n'est pas moins contre la bienséance de rire et de se divertir de quelque accident fâcheux qui serait arrivé à quelqu'un : car ce serait comme donner des marques sensibles qu'on en a de la joie – au lieu que la charité aussi bien que l'honnêteté doivent faire prendre part à ce qui peut faire peine aux autres, aussi bien qu'à ce qui leur est agréable.

RB 205,1,360

C'est une incivilité de rire après avoir dit quelque bon mot et de regarder les autres pour voir s'ils rient de ce qu'on a dit : car c'est faire connaître qu'on croit avoir dit des merveilles. Il ne faut pas non plus rire quand quelque autre dit quelque chose de méchant ou de mal à propos : rire de tout ce que l'on voit et de tout ce que l'on entend, c'est ressembler aux * insensés.

* *les* (1703) : on corrige depuis l'édition de 1715, car « *Ressembler quelqu'un*, qui est resté populaire, est aujourd'hui complètement hors d'usage » (Littré)

RB 205,1,361

On ne doit pas se donner la liberté de rire en tout temps et en toute occasion : il ne faut pas, par exemple, rire quand on parle ou quand on a sujet d'avoir de la peine. La bienséance ne le permet pas non plus dans de certaines occasions, où on doit tout au moins paraître sérieux, comme quand quelque parent est mort, de qui on est héritier, car il semblerait qu'on aurait de la joie de ce qu'il est mort.

RB 205,1,362

L'honnêteté ne veut donc pas qu'on rie qu'il * n'y ait quelque sujet raisonnable de le faire ; et elle prescrit aussi des règles touchant la manière de rire, et ne permet pas qu'on rie jamais avec beaucoup d'éclat, et encore bien moins qu'on le fasse d'une manière si dissolue ** et si peu sage qu'on en perde la respiration et qu'on en vienne à faire des gestes indécents. Il n'y a que des gens

de peu de sens et de peu de conduite qui puissent en user ainsi : Car c'est le propre de l'insensé, dit l'Écclésiastique (Eccl. ch. 21, v. 23), d'élever *** sa voix en riant mais, pour ce qui est de l'homme sage, à peine rira-t-il tout bas (Si 21, 23). [RC 6,14 ; R 12,13 ; LA 34,27]

* *sans qu'il, à moins qu'il*

** *Dissolu*, adj. Déshonnête, débauché, libertin (Richelet) - Peut-être doit-on prendre ici cet adjectif au sens amoindri de « peu retenu ».

*** *de lever* (1703) : on corrige depuis l'édition de 1715 ; Sacy, dans sa traduction, écrit : « élève sa voix » (CL 60, 207)

RB 205,2 Article II. * *De la promenade.*

* *Chapitre II.* (1703). La correction est faite dans la table des matières : on corrige le texte depuis 1715.

RB 205,2,363

La promenade est un exercice honnête * qui contribue beaucoup à la santé du corps, et qui rend l'esprit plus disposé aux exercices qui lui sont propres : elle devient un divertissement lorsqu'on y joint des entretiens agréables.

On y fait ordinairement quelque cérémonie ** pour y prendre place, et la plus honorable est due à la personne la plus qualifiée de la compagnie.

* *qu'approuvent la raison et l'usage*

** *aimable déférence, sans affectation*

RB 205,2,364

Celui cependant à qui on fait l'honneur de la présenter ne doit pas l'accepter, à moins qu'il ne soit beaucoup au-dessus des autres, et ne doit le faire qu'après avoir salué la compagnie, comme pour la remercier de l'honneur qu'elle lui a fait.

RB 205,2,365

Il est très incivil de prendre soi-même la place d'honneur, à moins qu'on ne soit d'une qualité beaucoup supérieure aux autres ; et lorsque ce sont des personnes qui sont à peu près égales qui se promènent ensemble, elles doivent ordinairement prendre place sans discernement *, selon qu'elles se rencontrent.

* *sans établir de discrimination entre promeneurs*

RB 205,2,366

Lorsqu'on est trois, ou plus, à se promener, la place qui se doit donner à la personne la plus considérable est le milieu ; la droite est la seconde, et la gauche est la troisième ; et si ceux qui se promènent ainsi sont égaux, ils peuvent se céder le milieu alternativement à chaque longueur de promenade, celui qui était au milieu se retirant à côté pour laisser prendre le milieu à un de ceux qui étaient à côté de lui.

RB 205,2,367

Dans un jardin, et dans les autres lieux où l'usage n'a rien déterminé, la seconde place est la droite de la personne à qui on fait honneur : ainsi, si on y est seul avec elle, on se mettra à sa gauche, et on aura soin de prendre toujours la gauche chaque fois qu'on tournera, sans néanmoins qu'il y paraisse de l'affectation.

RB 205,2,368

Dans une chambre, la place où est le lit marque le dessus * si la disposition de la chambre le permet, sinon il faut se régler sur la porte qui marque le dessous *.

Dans la rue, la place d'honneur est le côté de la muraille ; mais si on est trois, le milieu est la première place, le côté de la muraille est la seconde, et l'autre côté est la troisième.

* *le dessus* : la place de la personne qui est au-dessus des autres ; *le dessous* : où se met la personne la moins qualifiée

RB 205,2,369

Ceux qui se promènent doivent toujours marcher doucement, tous en droite ligne, particulièrement si ceux qui se promènent ne sont pas en grand nombre, et si tous sont de qualité à peu près égale ; car si parmi ceux qui se promènent ensemble, il y a quelque personne beaucoup plus considérable

que les autres, il est de l'honnêteté de marcher tant soit peu derrière * pour lui faire honneur, en sorte néanmoins qu'on la puisse entendre et lui parler facilement.

* *devant* (1703). Les éditions de 1715-1716 mettent : *derrière*, ce qui est conforme aux normes de l'époque (CL 60, 210) et à la fin de RB 205,2,372. Si *devant* n'était pas une erreur d'imprimerie, on pourrait penser que Monsieur de La Salle s'est trompé, en confondant avec les préséances dans un cortège.

RB 205,2,370

Quand on se promène avec quelqu'un, il n'est pas de la bienséance de s'en approcher si fort * qu'on le touche, et il l'est encore bien moins de lui donner des coups de coude ; il ne faut pas non plus se tourner si fort vis-à-vis de celui à qui on veut parler, qu'on l'empêche de marcher ou qu'on soit incommode aux autres.

* *de si près, tellement*

RB 205,2,371

Au bout de chaque longueur de promenade, c'est à la personne la plus considérable à se retourner la première ; et elle doit toujours le faire en tournant le visage vers celui qui est le plus considérable après elle, ou vers celui qui parle, ou alternativement, tantôt à droite et tantôt à gauche : il est de son honnêteté d'en user * ainsi si les personnes qui sont à ses côtés sont à peu près d'égale condition - ** tous les autres doivent se tourner du côté de celui qui est au milieu.

* *c'est témoigner qu'elle connaît les règles de la civilité de se comporter ainsi*

** *on propose d'ajouter cette ponctuation pour rendre la phrase compréhensible.*

RB 205,2,372

S'il n'y en a que deux qui se promènent, chacun d'eux doit se tourner en dedans, du côté de la personne avec laquelle il se promène, et jamais en dehors, parce qu'il ne pourrait pas le faire sans tourner le dos à celui avec qui il est – ce qui serait tout à fait contre l'honnêteté.

RB 205,2,373

Si deux personnes d'une qualité beaucoup supérieure font mettre au milieu d'elles un autre qui leur est inférieur afin de pouvoir entendre plus facilement quelque récit qu'il aurait à leur faire, à chaque bout d'allée l'inférieur aura soin de se retourner du côté de la plus qualifiée des deux, et si ces deux personnes sont d'une qualité à peu près égale, il prendra garde de se tourner à un bout d'allée du côté de l'un, et à l'autre bout du côté de l'autre ; et aussitôt qu'il aura achevé le récit qu'il aura à faire, il quittera le milieu et se mettra de côté, tant soit peu en arrière *.

* **RB 205,2,369**

RB 205,2,374

Si on passe par quelque endroit où il faille marcher seul à seul, chacun doit suivre selon le rang qu'il tient dans la compagnie, en se faisant civilité les uns aux autres, mais si les personnes n'ont point de qualité particulière qui les distingue, elles marcheront l'une après l'autre, selon qu'elles se rencontreront.

* 1715 remplace ce membre de phrase par : « comme elles se trouveront. »

RB 205,2,375

Si cependant le lieu est incommode ou dangereux, un des moins qualifiés peut marcher le premier pour montrer le chemin ou en faire l'essai, sans rien faire en cela qui soit contre les règles de la bienséance.

RB 205,2,376

C'est une grande incivilité, en rencontrant une autre compagnie, de quitter la sienne : car c'est marquer qu'on a bien peu de considération pour les personnes avec qui l'on est, et qu'on en fait bien peu d'estime *.

Lorsqu'on se promène avec une personne considérable, ou même avec une personne égale, ordinairement il n'est pas bienséant de s'arrêter : car outre que cela ressent la supériorité, cela est quelquefois ennuyeux aux autres. Si cependant la personne avec qui on se promène s'arrête, il faut aussi s'arrêter et avoir égard de ne point avancer pendant tout le temps que cette personne demeure ainsi arrêtée.

* *Faire estime* : estimer, faire cas (Littre)

RB 205,3 Article III. Du jeu. *

* Frère Albert-Valentin souligne en plusieurs endroits l'influence de l'*Introduction à la vie dévote*, ch. XXXI. - RB 205,3,391 détaille ces jeux.

RB 205,3,377

Le jeu est un divertissement qui est quelquefois permis, mais il ne faut le prendre qu'avec beaucoup de précaution : c'est une occupation à laquelle on peut employer quelque temps, mais il faut qu'on y apporte aussi de la retenue ; il faut beaucoup de précaution pour ne s'y pas laisser aller à quelque passion déréglée : il faut de la retenue pour ne pas s'y donner tout entier, ni y donner trop de temps.

RB 205,3,378

Comme il est impossible de s'y conduire avec bienséance sans ces deux conditions, il n'est pas aussi permis de jouer sans elles.

Il y a particulièrement deux passions auxquelles on doit prendre garde de ne se pas laisser aller dans le jeu : la première est l'avarice, et c'est celle aussi ordinairement qui est la source de la seconde, qui est l'impatience et les emportements. [I 2,5,14]

RB 205,3,379

Ceux qui jouent doivent bien prendre garde de ne pas jouer par avarice *, le jeu n'ayant pas été inventé pour gagner de l'argent mais seulement pour relâcher ** un peu l'esprit et le corps après le travail.

* *Avarice*, s. f. Passion d'amasser la richesse (Trévoux). On dirait plutôt ici : « par avidité »

** *Fig. Relâcher l'esprit*, Donner du délassement à l'esprit. « Il est nécessaire de relâcher un peu l'esprit », Pascal, *Pensées* (Littre) - 1729 écrit : *délasser*.

RB 205,3,380

C'est ce qui fait qu'il n'est pas bienséant de jouer de grosses sommes mais simplement quelque peu d'argent, qui ne puisse * ni enrichir celui qui gagne ni appauvrir celui qui perd, mais qui serve à entretenir le jeu et à donner plus d'inclination pour gagner, qui est ce qui contribue beaucoup au plaisir du jeu.

C'est une grande incivilité de s'impatienter dans le jeu quand on n'y réussit pas comme on le souhaiterait ; mais il est honteux de s'y abandonner à des emportements, et encore bien plus d'y jurer **. On doit s'y comporter d'une manière sage et paisible, pour ne pas troubler le divertissement.

* 1703 ajoute : *pas* - ce qui ne peut se faire aujourd'hui avec les *ni* qui suivent.

** au sens de : *proférer des jurons* [I 2,5,14 ; I 2,8,3]

RB 205,3,381

Il est tout à fait contre l'honnêteté de tromper au jeu *, c'est même un larcin ; et si on gagne, on est obligé à restitution, quand même on aurait gagné en partie par son industrie **.

L'argent que l'on gagne ne doit pas s'exiger avec empressement mais, si quelqu'un a manqué de mettre au jeu *** et qu'il ait perdu, il ne faut lui demander ou l'engager de mettre au jeu ce dont il est redevable, que d'une manière honnête, en lui représentant seulement qu'il n'a pas mis au jeu *** ; en cette manière :

* **DB 2,9,2 5 ; I 4,7,1 ; E 9,4,4**

** *Industrie*, s. f. Dextérité, invention ; adresse à faire réussir quelque chose, quelque dessein, quelque travail (Trévoux) : habileté

*** *Mettre au jeu* : donner, déposer son enjeu (Littre) : « il oublié de mettre la mise »

RB 205,3,382

Vous vous êtes apparemment oublié * de mettre au jeu ; ou s'il a perdu et qu'on continue à jouer : Ayez la bonté de mettre deux fois au jeu ; ou : Il manque une telle somme de ce qu'il devait y avoir, n'y ayant pas mis la dernière fois. Il faut bien se garder en ces occasions d'user de ces manières de parler : Payez, mettez au jeu.

* *Oublier*, 4°. Omettre, ne pas faire mention de (Littre). *Oublier* signifie encore, Manquer à ce qu'on doit à soi ou à autrui, perdre le respect. [...] *S'oublier* : avec le pronom personnel signifie aussi quelquefois, s'égarer, se laisser transporter (Trévoux) - Le sens est ici : « Apparemment, vous avez oublié de miser » ; la forme pronominale semble mal venue.

RB 205,3,383

Quoiqu'il faille faire paraître en jouant beaucoup de gaieté sur son visage, parce qu'on ne joue que pour se divertir, il est cependant contre la bienséance de témoigner une joie extraordinaire quand on gagne ; aussi bien que de se troubler, de se chagriner ou de se fâcher quand on perd ; car c'est une marque qu'on ne joue que pour gagner de l'argent. L'un des meilleurs moyens dont on puisse se servir pour ne pas tomber dans quelqu'un de ces dérèglements, est de ne jouer que si peu d'argent que ni le gain, ni la perte ne soient pas capables d'exciter aucune passion dans ceux qui jouent *.

* mais assez quand même pour susciter le plaisir de jouer : RB 205,3,380

RB 205,3,384

Il est aussi incivil de chanter ou de siffler en jouant, quand même on ne le ferait que doucement et entre ses dents ; il l'est encore bien plus de tambouriner des doigts ou des pieds : c'est cependant ce qui arrive quelquefois à ceux qui sont fort appliqués à leur jeu.

RB 205,3,385

S'il arrive quelque différend dans le jeu, il faut bien se garder de crier, de contester ou de s'opiniâtrer ; mais si on est obligé de soutenir un coup *, ce doit être avec beaucoup de retenue et d'honnêteté, exposant simplement et en peu de mots le droit qu'on croit avoir, sans même élever ni changer tant soit peu le ton de la voix ; lorsqu'on le * perd, il est de l'honnêteté de payer toujours avant qu'on le demande : car c'est la marque d'un esprit généreux et d'une personne bien née, de bien payer ce qu'on doit au jeu sans faire paraître aucune peine.

* *tenir tête à un adversaire qui conteste*

** *le coup*

RB 205,3,386

On ne doit jamais entreprendre de jouer avec une personne d'une qualité beaucoup supérieure, qu'elle * ne le commande ; mais quand une personne de qualité oblige quelqu'un, qui est d'une condition beaucoup inférieure à la sienne, de jouer avec elle, il faut qu'il ait bien de l'égard de ne ** témoigner ni d'empressement dans le jeu ni d'envie de gagner : car c'est une marque de petitesse d'esprit et de bassesse de condition.

* *à moins qu'elle*

** 1703 ajoute : *pas - ce qui ne peut se faire aujourd'hui avec les ni qui suivent.*

RB 205,3,387

Si on sait même que la personne avec qui on joue et à qui on doit du respect, a de la peine de perdre, il ne faut pas, si l'on gagne, quitter le jeu, à moins que cela ne vienne d'elle ou qu'elle n'ait regagné ce qu'elle avait perdu. Mais si on perd, on peut se retirer honnêtement, et cela est toujours permis, quelque personne que ce soit celle avec qui on joue.

Il est de l'honnêteté de faire paraître qu'on a bien du contentement, lorsqu'une personne à qui on doit du respect, gagne en jouant, particulièrement lorsqu'on ne joue pas soi-même et qu'on est seulement spectateur.

RB 205,3,388

Il est de conséquence de s'abstenir entièrement de jouer si on n'est pas d'une humeur commode dans le jeu, car il en pourrait arriver bien des inconvénients qu'on est obligé de prévenir ; mais si la personne avec laquelle on joue est d'une humeur fâcheuse, il ne faut pas témoigner se faire de la peine, ni de ses paroles, ni de ses manières d'agir ; on doit encore bien moins prendre garde à ses emportements ; il faut tâcher de poursuivre tranquillement son jeu, comme si de rien n'était : la prudence même et la sagesse demandent qu'on prenne tout en bonne part et qu'on ne sorte jamais du respect qu'on doit à cette personne, ni du calme qu'on doit toujours conserver dans son esprit.

RB 205,3,389

Il est très incivil de se moquer de quelqu'un qui aurait manqué d'adresse en jouant ; si des personnes plus qualifiées viennent pour jouer et qu'on occupe la place, il est de l'honnêteté de la leur céder, et si on joue avec quelque personne d'une qualité supérieure, deux contre deux, et que cette personne ait gagné la partie, son associé doit bien se garder de dire : Nous avons gagné ; mais Vous avez gagné, Monsieur, ou Monsieur a gagné.

RB 205,3,390

Il est tout à fait contre la bienséance de s'échauffer au jeu ; il ne faut pas cependant s'y négliger, ni se laisser perdre par complaisance, afin de ne pas laisser croire à la personne avec qui on joue, qu'on se met peu en peine de contribuer à son divertissement.

On peut jouer à plusieurs sortes de jeux, dont les uns exercent plus l'esprit, et les autres exercent particulièrement le corps.

RB 205,3,391

Les jeux qui exercent le corps – comme la paume *, le mail **, la boule, les quilles, le volant – sont préférables aux autres, et même à ceux qui exercent et qui appliquent trop l'esprit, comme sont les échecs *** et les dames : lorsqu'on joue à ces sortes de jeux, qui donnent de l'exercice au corps, il faut bien se donner de garde de faire des contorsions de corps ridicules ou indécentes ; il faut aussi avoir égard de ne s'y pas trop échauffer et de s'abstenir de se déboutonner, de quitter ses habits ou même son chapeau : car ce sont des choses que la bienséance ne permet pas.

* *Paume*, est aussi un jeu où l'on pousse et repousse plusieurs fois une balle avec certaines règles. [...] On joue à la paume avec des raquettes, des battoirs, des petits bâtons, et avec un panier, etc. [...] La paume est un exercice honnête et permis par les lois (Trévoux)

** *Mail*, s. m. Jeu d'exercice, où l'on pousse avec grande violence et adresse, une boule de buis qu'on doit faire à la fin passer par un petit arc de fer. [...] « Le Mail est un jeu honnête aussi bien que la Paume » (Trévoux) : il s'apparente au croquet.

*** « Montaigne dit que *le jeu des échecs* n'est pas assez jeu, et qu'il divertit trop sérieusement » (Trévoux)

RB 205,3,392

Lorsqu'on joue aux échecs ou aux dames, il est de l'honnêteté de présenter à la personne avec qui on joue, les échecs blancs et les dames blanches, ou de les placer devant elle, ou du moins de l'y aider ou de se disposer à le faire, et de ne pas souffrir qu'on nous donne les échecs blancs ou les dames blanches, ni qu'on les place devant nous.

RB 205,3,393

Il y a quelques jeux de cartes auxquels il peut être permis de jouer quelquefois tel qu'est le piquet *, parce que l'adresse y a quelque part, et qu'ils ne sont pas purement de hasard, mais il y en a qui sont tellement du hasard, comme sont le brelan **, le lansquenet ***, les jeux de dés et d'autres semblables, qu'ils sont, non seulement défendus par la loi de Dieu, mais qu'il n'est pas même permis d'y jouer selon les règles de la bienséance. Ainsi ils doivent être regardés comme indignes d'une personne qui a de l'éducation. [DA 205,0,11]

* *Piquet*, est aussi le plus fameux des jeux de cartes, qui se joue entre deux personnes (Trévoux) - *Piquet*, n. m. Jeu de cartes où le joueur doit réunir le plus de cartes de même couleur, ainsi que certaines figures ou séquences (Le Robert).

** *Brelan*, Jeu de cartes qu'on joue à trois, quatre et cinq personnes. On y donne trois cartes à chacun. [...] On y fait plusieurs enchères. [...] *Brelan*, se dit aussi quand on a ces trois cartes de même façon, comme trois rois, trois as, qui sont les jeux les plus beaux du *brelan*. (Trévoux)

*** *Lansquenet*, s. m. Sorte de jeu de cartes qui ne se joue ordinairement que par des laquais et par de petites gens. [...] On donne une carte à chacun des joueurs et sur cette carte on couche ce qu'on veut jouer. Ensuite celui qui donne, retourne le reste du jeu de cartes et gagne lorsqu'il retourne une carte pareille à celle qu'il a donnée à quelqu'un des joueurs. (Richelet)

RB 205,3,394

L'honnêteté veut aussi que le temps qu'on emploie au jeu soit modéré et que, bien loin de jouer continuellement, comme font quelques-uns, on ne joue pas même trop souvent, ni plusieurs heures de suite : car ce serait faire son occupation d'une chose qui n'est proprement qu'une cessation ou une interruption d'emploi pour un petit temps, et c'est ce qui ne peut s'accommoder avec la sagesse que doit avoir une personne qui a de la conduite. * [E 9,4,4]

* Frère Albert-Valentin souligne ici l'influence de l'*Introduction à la vie dévote*, ch. XXXI

RB 205,4 Article IV. Du chant. *

* Frère Albert-Valentin souligne l'influence de l'*Introduction à la vie dévote*, ch. XXXI

RB 205,4,395

Le chant est un divertissement qui est non seulement permis, mais qui est même fort honnête et qui peut beaucoup servir à récréer l'esprit d'une manière très agréable et fort innocente en même temps.

RB 205,4,396

La bienséance, cependant, aussi bien que la religion, veulent qu'un chrétien ne se laisse pas aller à chanter toutes sortes de chansons ; et qu'il prenne particulièrement garde de ne pas chanter des chansons déshonnêtes *, ni aucunes dont les paroles soient ou trop libres ou à double entente **. En un mot, il est très indécent à un chrétien de chanter des airs qui portent à l'impiété, ou dans lesquels on fasse gloire de faire bonne chère, ou dont les expressions et les termes témoignent qu'on se fait honneur et qu'on prend un très grand plaisir de s'abandonner à l'excès du vin : car outre qu'il est de très mauvaise grâce d'avoir de telles paroles dans la bouche, elles pourraient beaucoup contribuer à donner de l'inclination de tomber dans ces sortes de dérèglements, quand même on n'y serait pas actuellement - les chansons inspirant bien plus facilement à l'esprit ce qu'elles contiennent, que non pas les paroles seules.

* *deshonnes* (1703) : erreur d'imprimerie corrigée depuis l'édition de 1715

** *Des mots à double entente, qui sont équivoques (Trévoux), à double sens*

RB 205,4,397

Saint Paul nous marque précisément, en deux endroits différents de ses épîtres (Ep 5, 19 ; Col 3, 16), que ce que des chrétiens doivent chanter sont des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, et qu'ils les doivent chanter du fond de leurs cœurs et avec affection, parce qu'ils contiennent les louanges de Dieu (Eph. ch. 5, v. 19 ; Coloss. ch. 3, v. 16). Ce sont là, en effet, les seuls airs qu'on devrait entendre dans les maisons des chrétiens dans lesquelles le vice et tout ce qui y porte ne sont * pas moins contraires à la bienséance qu'aux règles de l'Évangile ; et dans lesquelles on ne doit rien entendre chanter qui ne donne occasion de louer Dieu, et qui ne porte à la pratique du bien et à l'exercice de la vertu.

* *n'est... contraire* (1703) : accord avec le sujet le plus proche

RB 205,4,398

C'était aussi la pratique des anciens patriarches qui ne faisaient de cantiques qui ne fussent, ou pour louer Dieu, ou pour le remercier de quelque bienfait qu'ils en avaient reçu de lui. David *, qui en a composé un grand nombre, les a tous composés à la louange de Dieu. L'Église, qui se les est appropriés, qui les chante tous les jours et qui les met dans la bouche des chrétiens, les jours qu'ils s'assemblent solennellement pour rendre leurs devoirs à Dieu, semble les inviter à les chanter aussi et à les répéter souvent en leur particulier, et ** les pères et mères à les apprendre à leurs enfants.

* ceci montre que les *cantiques* sont ici les Psaumes. En dehors des RB, on distingue toujours les *cantiques bibliques* des Psaumes [DC 405,2,7 ; DC 10,3,1 ; DC 41,1,3]. Ceux qu'on utilise au catéchisme ou pour la sortie des classes sont des *cantiques spirituels* [CA 2 ; CA 3 ; CE 14,1,9 ; RC 20,4]

** *sous-entendu : inviter*

RB 205,4,399

Comme on a traduit ces saints cantiques en notre langue et qu'on les y a mis en chant, tout le monde a la commodité et la facilité de les pouvoir chanter, aussi bien que de les entendre * et de se remplir l'esprit et le cœur des saintes affections dont ils sont pleins. Ce devrait être aussi un grand plaisir et un véritable divertissement pour les chrétiens, de bénir et de louer souvent le Dieu de leur cœur. [R 16,4,7]

* *Entendre*, se dit figurément en choses spirituelles, et signifie Concevoir, comprendre, pénétrer dans le sens de celui qui parle, ou qui écrit (Trévoux)

RB 205,4,400

Ce que l'honnêteté demande de ceux qui savent chanter ou jouer de quelque instrument, est de ne le faire jamais connaître, de n'en donner aucune marque et de n'en jamais * parler pour se procurer de l'estime par ce moyen ; mais si cela vient à être connu et que dans la rencontre ** quelqu'un, à qui on doive du respect ou de la déférence, prie de jouer ou de chanter quelque air, soit pour faire

connaître ce qu'on sait, soit pour divertir la compagnie, on peut honnêtement s'en excuser et pour l'ordinaire, il est à propos de le faire ; mais si cette personne persiste et fait instance, ce ne serait pas savoir le *** monde, si on hésitait davantage à chanter ou à jouer de l'instrument comme on en prie ; car s'il arrivait qu'on ne chantât pas tout à fait bien ou qu'on ne fût pas habile à toucher **** l'instrument, ceux de la compagnie auraient ensuite sujet de dire que cela ne valait pas la peine de se faire tant prier, au lieu qu'en acquiesçant d'une manière honnête et sans beaucoup de retard, on se met à couvert de tous les reproches, ou au moins on n'y donne aucune occasion.

* 1703 rajoute encore un : *en* - On supprime ce redoublement depuis l'édition de 1715.

** *en cette occasion*

*** 1729 écrit : *son* - *Savoir son monde, savoir bien le monde, savoir vivre et se conduire dans le monde* (Littre)

**** *Toucher, 7°*. Jouer de certains instruments de musique qui sont à touches ou à cordes (Littre)

RB 205,4,401

Il faut, lorsqu'on est ainsi obligé de chanter en compagnie, éviter de tousser et de cracher ; et il faut bien se garder de se louer soi-même, et de dire, par exemple : Voilà un bel endroit *, en voici encore un plus beau, prenez garde à cette chute **, etc. : cela a trop l'air de vanité et de propre estime, et est une marque qu'on s'en fait accroire. Il n'est pas non plus bienséant de faire certains gestes, qui marquent de la complaisance *** ; c'est ce qu'il n'est pas aussi bien de faire ****, lorsqu'on joue de quelque instrument.

* *Endroit*, il se dit encore d'une partie d'un discours, d'un poème, d'un traité. « Il y a un bel endroit dans ce discours » (Académie). Nous dirions : *passage*.

** On appelle *chute*, la fin d'une petite pièce de poésie, comme d'un sonnet, d'un madrigal, d'une épigramme, etc. [...] On dit aussi, *la chute d'une période*, pour dire, La cadence et l'harmonie qui terminent une période (Académie)

*** On dit, qu'un homme se regarde avec *complaisance*, qu'il a une grande *complaisance* pour tout ce qu'il fait, pour dire, Qu'il a beaucoup d'amour propre (Académie) - 1729 a cru bon de mettre : *cadence*, ce qui change complètement le sens. Les 'sources' (Courtin et Anonyme) ont toutes deux : *complaisance*.

**** *ce qu'il n'est pas non plus bien de faire* : après pas, nous mettons aujourd'hui non plus.

RB 205,4,402

Lorsqu'on est ainsi prié de chanter ou de jouer de quelque instrument, il ne faut pas faire l'un ou l'autre trop longtemps : car il faut éviter d'être ennuyeux ; et il faut finir d'autant plus tôt, afin de ne donner occasion à personne de dire ou de penser que c'est assez.

RB 205,4,403

Ce serait une incivilité de le dire, si la personne qui chante mérite quelque considération ; c'est aussi une grande incivilité d'interrompre une personne qui chante.

RB 205,4,404

Il faut bien prendre garde de ne jamais chanter seul et entre ses dents, cela est bien malhonnête, en quelque occasion que ce soit ; il ne l'est pas moins de contrefaire une personne que l'on aurait ouï chanter, soit parce qu'elle chante du nez, ou parce qu'elle a des inflexions de voix ou des manières qui sont messéantes et désagréables : cela sent le baladin * et le farceur de théâtre. Il est aussi de très mauvaise grâce d'avoir des manières de chanter qui soient ou grossières, ou affectées et singulières.

Le moyen de bien chanter, et agréablement, c'est de le faire d'une manière tout à fait naturelle.

* *Baladin, 2°*. Farceur, bouffon (Littre)

RB 205,5 Article V. *Des divertissements qui ne sont pas permis.* *

* cf. Bourdaloue, *Sermon sur les Divertissements du Monde*.

RB 205,5,405

Il y a d'autres divertissements, dont on ne traitera pas ici fort au long, parce qu'ils ne sont nullement permis à un chrétien, ni par les lois de la religion, ni par les règles de la bienséance.

RB 205,5,406

Il y en a qui ne sont ordinaires qu'aux riches : et ce sont les bals, les danses et les comédies. Il y en a d'autres qui sont plus ordinaires aux artisans et aux pauvres, tels que sont les spectacles des opérateurs *, des baladins, des danseurs de cordes, et des marionnettes, etc. **

* *Opérateur*, se dit aussi d'un empirique, d'un charlatan qui vend ses drogues et ses remèdes en public et sur le théâtre (Trévoux)

** Les développements qui vont suivre, jusque RB 205,5,416, doivent beaucoup à l'ouvrage paru en 1666, *De l'éducation chrétiennes des enfants selon les maximes et les instructions des saints Pères de l'Église*, qu'on attribue à Alexandre-Louis Varet (CL 58, 270). En consultant CL 60, 230-234, on verra que Monsieur de La Salle adoucit plusieurs outrances du texte.

RB 205,5,407

À l'égard des bals, il suffit de dire que ce sont des assemblées dont la conduite n'est ni chrétienne ni honnête : elles se font de nuit, parce qu'il semble qu'on se veuille cacher à soi-même ce qui se passe d'indécent dans ces assemblées, et qu'on les veuille passer dans les ténèbres afin d'y avoir plus de liberté pour y commettre * le crime.

Les personnes chez qui elles * se tiennent, sont dans une obligation indispensable d'ouvrir leur porte indifféremment à tout le monde, ce qui fait que leurs maisons deviennent comme des lieux infâmes et publics *, où les pères et les mères exposent leurs propres filles à toutes sortes de jeunes garçons qui, ayant * la liberté d'entrer dans ces assemblées, prennent aussi celle d'examiner toutes ces personnes qui les composent, de s'attacher à celles qui leur plaisent davantage, de les entretenir **, de les mener danser, de les cajoler ** et de prendre avec elles des libertés que les pères et les mères auraient honte de leur permettre dans leurs maisons particulières.

* *connaître... qu'elles... publiques... ont* (1703) : on corrige depuis l'édition de 1715.

** *Entretenir*, signifie aussi, discourir avec une ou plusieurs personnes. [...]. *Cajoler*, se dit plus particulièrement à l'égard des femmes et des filles, auxquelles on fait l'amour [= la cour], qu'on tâche de séduire par de belles paroles, et à force de leur dire des douceurs et des flatteries. [...] On dit, qu'un jeune homme *fait l'amour* à une fille, quand il la recherche en mariage. (Trévoux) - Pour *cajoler*, on peut retenir le sens d'*échanger de doux propos*.

RB 205,5,408

Et les filles, par le luxe et la vanité qui paraissent dans leurs ajustements *, par le peu de modestie qui se rencontre dans leurs regards, dans leurs gestes et dans toute leur personne, se prostituent ** aux yeux et aux désirs de tous ceux qui entrent dans ces bals, et donnent occasion, à ceux qui sont les plus modérés, d'avoir des sentiments bien éloignés de ceux que la pudeur et l'honnêteté chrétienne devraient leur inspirer.

* *Ajustement*, signifie aussi, ornement, parure (Trévoux)

** *Se prostituer*, v. r. S'abandonner à une vie infâme et déréglée (Richelet) – On peut comprendre : *s'offrent aux regards impudiques d'autrui*

RB 205,5,409

Pour ce qui est des danses qui se font dans des maisons particulières avec moins d'excès, elles ne sont pas moins contre la bienséance que celles qui se font avec plus d'éclat dans les bals ; car si un ancien païen * a dit qu'il n'y a personne qui danse étant sobre, s'il n'a perdu l'esprit : qu'est-ce que l'esprit chrétien peut inspirer touchant ce divertissement, qui n'est propre, dit saint Ambroise (Liv. 3 de Virg.), qu'à exciter des passions honteuses, et dans lequel ** la pudeur perd tout son éclat parmi le bruit qu'on fait en sautant et en s'abandonnant à la dissolution ?

* Varet cite Cicéron, *Pro Murena*, XIV-198

** *lesquelles* (1703) : sans doute à cause du nom voisin, *passions*, alors que l'antécédent est *divertissement*.

RB 205,5,410

C'est aux mères impudiques et adultères, dit ce saint Père, à souffrir que leurs filles dansent, et non pas aux mères chastes et fidèles à leur époux, qui doivent apprendre à leurs filles à aimer la vertu et non pas la danse, dans laquelle, dit saint Chrysostome (Serm. 48, sup. Math.), le corps est déshonoré par des démarches honteuses, indécentes - et l'âme l'est encore bien davantage, car les danses sont les jeux des démons, et ceux qui en font leurs divertissements et leurs plaisirs sont les ministres * et

les esclaves des démons, et se conduisent en bêtes plutôt qu'en hommes, puisqu'ils s'y abandonnent à des plaisirs brutaux.

* seul emploi, dans les écrits de Monsieur de La Salle, de l'expression *ministres des démons* : elle provient de Varet.

RB 205,5,411

Quoique les comédies * passent dans le monde pour un divertissement honnête, elles sont cependant la honte et la confusion du christianisme. En effet, ceux qui s'adonnent à cet emploi et qui en font leur profession, ne sont-ils pas publiquement notés * d'infamie ? Peut-on aimer une profession en couvrant de confusion ceux qui l'exercent ? Et cet art n'est-il pas infâme et honteux, dans lequel toute l'adresse des comédiens consiste à exciter et en eux-mêmes et dans les autres, des passions honteuses pour lesquelles une personne bien née ne peut avoir que de l'horreur ? Si on y chante, on n'y entend que des airs qui sont rendus propres à fortifier ces mêmes passions.

* *Comédie*, s. f. Pièce de théâtre composée avec art, en prose, ou en vers, pour représenter quelque action humaine ; et se dit en ce sens des pièces sérieuses, ou burlesques (Trévoux)

** *Noté*, participe. *Homme noté*, qui a une mauvaise réputation, méritée par quelques fautes qui ont fait éclat (Académie)

RB 205,5,412

Y a-t-il de l'honnêteté et de la bienséance dans les ajustements *, dans la nudité et dans la liberté des comédiens et des comédiennes ? Et y a-t-il quelque chose dans leurs gestes, et dans leurs paroles, et dans leurs postures, qui ** ne soit indécent à un chrétien, non seulement de faire, mais même de voir ? Il est donc tout à fait contre l'honnêteté d'en faire son plaisir et son divertissement.

* *Ajustement*, signifie aussi, ornement, parure (Trévoux)

** 1729 écrit : *qu'il* – « Il est indécent à un chrétien de faire » paraît meilleur.

RB 205,5,413

Les théâtres des opérateurs et des baladins, qui sont ordinairement dressés dans les places publiques, sont regardés comme indécents par tous les honnêtes gens ; et ce ne sont ordinairement que les artisans et les pauvres qui s'y arrêtent ; il semble même que ce soit pour eux que le démon les ait dressés afin que, comme ils n'ont pas le moyen de goûter le poison dont il se sert pour perdre les âmes dans les comédies, ils * puissent facilement s'en rassasier aux pieds de ces théâtres publics ** ; et c'est pour cette fin qu'il ** y emploie des bouffons, qu'il les exerce, qu'il les forme et qu'il s'en sert, selon l'expression de saint Chrysostome (Homil. 6 sup. Math.), comme d'une peste dont il infecte toutes les villes dans lesquelles ils vont.

* *le... ils* (1703) : corrections faites depuis 1715

** *publiques* (1703) : peut-être en se rappelant *les places publiques*, plus haut. – *Public*, adj., se dit aussi d'une assemblée ouverte à tout le monde (Trévoux)

RB 205,5,414

Aussitôt que ces bouffons ridicules, dit ce saint Père, ont proféré quelque blasphème ou quelques paroles déshonnêtes, on voit que les plus fous s'emportent dans * des éclats de rire : ils les ** applaudissent pour des choses pour lesquelles on devrait les lapider. ***

* *S'emporter*, 14°. Se laisser aller à des mouvements, à des paroles, à des actes violents, passionnés. [...] *S'emporter dans* (Littré), *se laisser aller à*

** *leur* (1703), car applaudir est un verbe neutre, qui n'a pas alors de complément direct : « Tous les écoliers ont applaudi à celui qui a soutenu cette thèse » (Trévoux)

*** Ce paragraphe est copié littéralement de Varet.

RB 205,5,415

C'est donc un divertissement bien honteux, et un détestable plaisir, selon l'expression de ce Père, que celui que l'on prend à ces sortes de spectacles, et ceux qui s'y trouvent font paraître qu'ils ont le cœur et l'esprit bien bas, et bien peu de christianisme.

RB 205,5,416

Il n'est pas plus séant à un chrétien de se trouver à des représentations de marionnettes dans lesquelles il n'y aurait rien qui parût agréable et divertissant, si on n'y * mêlait des paroles qui fussent ou impertinentes ou déshonnêtes, avec des postures et des mouvements tout à fait indécents : c'est pour ce sujet qu'une personne sage ne doit regarder ces sortes de spectacles qu'avec mépris, et que les pères et les mères ne doivent jamais permettre à leurs enfants d'y assister

et doivent leur en inspirer beaucoup d'horreur, comme étant contraires à ce que la bienséance, aussi bien que la piété chrétienne, exige d'eux.

* *on y* (1703) : on corrige depuis 1715

RB 205,5,417

L'honnêteté ne permet pas non plus de se trouver aux spectacles des danseurs de corde * qui, exposant tous les jours leur vie, aussi bien que leur âme, pour divertir les autres, ne peuvent être ni admirés ni même regardés par une personne raisonnable, puisqu'ils font ce qui doit être condamné de tout le monde, en suivant les seules lumières de la raison.

* Un professeur de philosophie de Danzig fit, en 1702, une dissertation sur les danseurs de corde [funambules]. Il définit un *danseur de corde*, un homme qui marche sur une grosse corde attachée à deux poteaux opposés. [...] De l'historique venant au moral, M. Grodeek soutient, que la profession de danseur de corde n'est pas permise, qu'elle est contraire à la bonne réputation, que ces sortes de gens sont infâmes ; que leur art n'est d'aucune utilité à la société, qu'il expose le corps et la vie à des très grands dangers, et qu'ainsi on ne doit point les souffrir dans une République bien policée (Trévoux)

RB 206 **Chapitre VI.** **Des visites.**

RB 206,1 **Article I.** *De l'obligation que la bienséance impose de faire des visites, et des dispositions qu'on doit y apporter.*

RB 206,1,418

On ne peut, en vivant dans le monde, se dispenser de faire quelquefois des visites, et d'en recevoir : c'est une obligation que la bienséance impose à tous les séculiers. La sainte Vierge même, quoique retirée, en a rendu une à sa cousine sainte Élisabeth (Luc. 1, v. 38), et il semble que l'Évangile (**Lc 1, 40-56**) ne la rapporte fort au long qu'afin qu'elle puisse être le modèle des nôtres *. Jésus-Christ aussi en a rendu plusieurs fois **, par un simple mouvement de charité, n'y ayant d'ailleurs aucune obligation.

* **DA 405,5,11**. Cette visite est rappelée de façon développée en **MF 141** ; **RB 206,3** ; **DC 43,4**

** **RB 206,1,422**

RB 206,1,419

Pour bien connaître et pour discerner en quelles occasions on doit rendre des visites, il faut se persuader que la bienséance chrétienne ne doit se régler en cela que sur la justice et sur la charité ; et qu'elle ne peut exiger qu'on rende des visites, que ce ne soit, ou par nécessité, ou pour donner à quelqu'un des marques de respect, ou pour entretenir l'union et la charité.

Les occasions dans lesquelles la bienséance, fondée sur la justice, veut qu'on fasse des visites, sont lorsqu'un père, par exemple, a un enfant, ou qu'un enfant a son père, malade : ils sont obligés l'un et l'autre de visiter celui qui est malade pour lui rendre tous les devoirs que la piété et la justice chrétiennes, aussi bien que la bienséance, exigent d'eux.

RB 206,1,420

Quand quelqu'un a de la haine et de l'aversion pour quelque autre personne, l'un et l'autre sont obligés, selon les règles de l'Évangile (**Mt 5, 23-25**), de se visiter pour se réconcilier ensemble et vivre tout à fait en paix (Math. 5, v. 23-24).

RB 206,1,421

La bienséance chrétienne se règle sur la charité, dans les visites, lorsqu'on en rend, ou pour contribuer au salut du prochain en quelque manière que ce soit, ou pour lui rendre quelque service temporel, ou pour lui rendre ses respects lorsqu'on lui est inférieur, ou pour conserver avec lui une union tout à fait chrétienne.

RB 206,1,422

Ç'a toujours été dans quelqu'une de ces vues et par quelques-uns de ces motifs que Jésus-Christ Notre Seigneur s'est conduit dans toutes les visites qu'il a rendues : car c'était ou pour convertir les âmes à Dieu (**Lc 19, 9**), comme dans la visite qu'il rendit à Zachée (Luc. 19, v. 1), ou pour ressusciter des morts (**Jn 11, 43** ; **Mt 9, 24**), comme lorsqu'il alla chez sainte Marthe, après la mort du Lazare * (Joan. 11, v.), et chez le chef de la synagogue (Math. 9, v. 19) ; ou pour guérir des malades (**Lc 4, 39** ; **Lc 7, 3**), comme lorsqu'il alla chez saint Pierre (Luc. 4, v. 38) et chez le centenier (Luc. 7, v. 1), quoiqu'il ne fît tous ces miracles qu'afin de gagner les cœurs à Dieu ; ou pour marque d'amitié et de bienveillance (**Jn 12, 2**), comme dans la dernière visite qu'il rendit aux saintes Marthe et Marie-Madeleine (Joan. ch. 12, v. 1).

* Nous n'utilisons plus l'article devant un nom propre [**RB 206,3,436**]

RB 206,1,423

Il n'est donc pas permis à un homme d'une conduite sage et réglée, de rendre continuellement des visites aux uns et aux autres. Car c'est une vie malheureuse, dit le Sage (**Si 29, 31**), d'aller ainsi de maison en maison (Eccl. 29, v. 31) et faire un très grand nombre de visites inutiles, comme font quelques-uns : c'est perdre un temps très précieux que Dieu ne nous a donné qu'afin de l'employer pour le Ciel *.

On doit aussi prendre garde dans les visites qu'on rend, de ne les pas faire trop longues : cela est ordinairement, ou ennuyeux, ou incommode aux autres.

* **R 13,10,2** ; **R 16,2,1** ; **DA 106,0,2** ; **MF 92,3,1**

RB 206,1,424

À l'égard des personnes auxquelles on rend visite, il faut avoir égard qu'elles ne vivent * ni dans la débauche (1 Co 5, 9) ni dans le libertinage, et qu'elles ne fassent rien paraître dans leurs discours qui marque, ou de l'impiété, ou du manquement de religion : la bienséance ne peut souffrir qu'on ait communication avec ces sortes de personnes.

Lorsqu'on veut rendre visite à une personne pour qui on doit avoir de la considération, et à qui on doit du respect, il faut avoir soin de prendre du linge blanc ** et des habits propres, car c'est une marque de respect ; il faut aussi prévoir auparavant ce qu'on aura à lui dire.

* 1703 ajoute : *pas* ; ce qui ne va plus aujourd'hui avec les *ni* qui suivent.

** *Blanc*, se dit quelquefois par opposition à *Sale*. « Linge blanc ». [...] « Ces draps ont servi, ils ne sont pas blancs » (Trévoux)

RB 206,1,425

Si quelqu'un [est] * chargé de quelque commission à l'égard de la personne qu'on va voir, on doit faire une attention particulière à ce qu'il dit ; et si on ne l'entend ** pas bien ou si on ne le comprend pas, il faut le faire connaître honnêtement et en demandant excuse, afin ou qu'on le répète ou qu'on le fasse mieux comprendre : il est cependant de l'honnêteté de faire en sorte de ne jamais obliger une personne à répéter ce qu'elle nous dit.

* ce verbe manque en 1703.

** *Entendre*, se dit figurément en choses spirituelles, et signifie Concevoir, comprendre, pénétrer dans le sens de celui qui parle, ou qui écrit (Trévoux)

RB 206,2 Article II. De la manière d'entrer chez une personne à qui on rend visite.

RB 206,2,426

Lorsqu'on rend visite à quelqu'un, si la porte est fermée, c'est une grande incivilité de heurter * fort et de frapper plus d'un coup : il faut et frapper doucement et attendre patiemment qu'on ouvre la porte.

* *Heurter*, signifie aussi, frapper à une porte pour se faire ouvrir. [...] « On ne heurte point à la porte de la chambre du Roi, on y gratte » (Trévoux).

RB 206,2,427

À la porte d'une chambre, ce n'est pas savoir son monde * de frapper, il faut gratter ; si la personne ne vient, il faut s'éloigner de la porte, afin qu'on ne soit pas trouvé comme écoutant et faisant l'espion **, ce qui serait fort choquant et de très mauvaise grâce.

Lorsqu'on ouvre la porte et que celui qui ouvre demande le nom, il faut le dire, et jamais ne se *** qualifier du nom de Monsieur.

* *Savoir son monde*, savoir bien le monde, savoir vivre et se conduire dans le monde (Littre)

** seul emploi de ce nom dans les écrits de Jean-Baptiste de La Salle.

*** *le* (1703). La correction suit les éditions de 1715 et 1729.

RB 206,2,428

Si la personne qu'on va visiter est d'une qualité beaucoup supérieure et n'est pas au logis, il n'est pas bienséant de dire son nom, mais il faut dire qu'on reviendra une autre fois.

Si on est tout à fait étranger dans la maison où on va, c'est une effronterie * d'y entrer de soi-même sans y être introduit : il faut attendre qu'on dise d'entrer, quand même la porte serait ouverte ; s'il n'y a personne pour introduire et que, raisonnablement, on croyait avoir la liberté d'entrer, on doit entrer sans faire de bruit et ne pas pousser la porte bien fort ; on doit aussi prendre garde, lorsqu'on ouvre ou qu'on ferme une porte, et lorsqu'on marche, de le faire fort doucement et sans bruit.

* *effronterie* (1703) : *effronterie*, s. f. Tromperie. [...] Servez-vous rarement de ce mot. Apparemment que sa ressemblance avec *effronterie* n'a pas peu contribué à le bannir presque de l'usage ordinaire (Trévoux)

RB 206,2,429

Il est très incivil, lorsqu'on ouvre une porte, de la laisser ouverte : il faut avoir soin de la fermer, s'il n'y a personne pour le faire. [RC 16,7 ; RB 206,5,452]

Lorsqu'on attend dans une salle ou dans l'antichambre, il n'est pas bienséant de se promener : cela est même défendu chez les princes ; et il l'est encore moins de chanter ou de siffler.

RB 206,2,430

Il est de l'honnêteté d'avoir la tête nue dans les salles et dans les antichambres, quand même il n'y aurait personne ; et lorsqu'on est chez une personne de qualité éminente, on doit avoir égard de ne pas se couvrir et de ne pas se seoir * le dos tourné à son portrait ou à celui d'une personne qu'on doit respecter.

Ce serait une incivilité d'entrer la tête couverte dans des lieux où sont des personnes de mérite et de considération : il faut toujours se découvrir avant que d'y entrer. [RB 203,3,183]

* *Seoir*, v. n. Être assis, être dans une posture où le corps porte sur les fesses. Il n'est plus en usage qu'à ses participes, *Séant* et *Sis* (Académie)

RB 206,2,431

Si la personne qu'on visite écrit ou fait quelque autre chose, il n'est pas honnête de la détourner, il faut attendre qu'elle se détourne elle-même ; il n'est pas non plus honnête d'entrer hardiment dans un lieu où il y a plusieurs personnes occupées ensemble, à moins qu'il n'y ait quelque affaire fort pressée ou de conséquence qui y oblige, ou qu'on le puisse faire sans être aperçu.

RB 206,2,432

Lorsqu'on entre dans la chambre d'une personne, et qu'elle n'y est pas, il ne faut pas aller de côté et d'autre, ni examiner ce qui est dedans, mais on doit sortir sur-le-champ et attendre dans l'antichambre. S'il y a des papiers, des écrits, des lettres ou autres choses semblables, sur la table de la chambre, il est incivil de regarder curieusement ce que c'est : il faut, au contraire, en détourner sa vue et s'en éloigner.

RB 206,3 Article III. De la manière dont on doit saluer les personnes qu'on visite.

RB 206,3,433

La première chose qu'on doit faire en entrant dans la chambre d'une personne qu'on visite, est de la saluer et de lui faire la révérence. Ce fut aussi la première chose que l'Évangile (Lc 1, 40) nous marque, que fit la sainte Vierge dans la visite qu'elle rendit à sainte Élisabeth (Luc. 1, v. 39). [RB 204,1,418]

RB 206,3,434

On peut saluer quelqu'un de trois manières différentes : il y a une manière de saluer qui est fort ordinaire, qui se fait - premièrement - en se découvrant de la main droite, et portant le chapeau jusqu'en bas, en étendant tout à fait le bras et en [le] * posant tourné en dehors sur la cuisse droite, et laissant la main gauche dans sa liberté. Secondement, en regardant doucement et honnêtement la personne qu'on salue. Troisièmement, en baissant la vue et inclinant le corps. Quatrièmement, en tirant le pied, si on veut s'avancer, en le coulant droit en avant ; si on veut reculer, en tirant le pied gauche en arrière ; si l'on passe à côté en glissant le pied en avant, du côté de la personne qu'on veut saluer, et en se courbant et saluant la personne, quelques pas avant que d'être vis-à-vis d'elle.

* On ajoute ce pronom, nécessaire à la phrase.

RB 206,3,435

Si on salue une compagnie tout entière, on doit couler le pied en avant pour saluer la personne la plus considérable, et tirer le pied gauche en arrière pour saluer de côté et d'autre toute la compagnie.

On ne doit jamais entrer dans aucun lieu sans saluer ceux qui y sont ; et c'est à celui qui entre, à saluer le premier ceux qui sont dedans.

RB 206,3,436

C'est aussi ce que doit faire celui qui rend visite, quand même la personne à qui il le rend, lui serait inférieure : et c'est ce que fit la sainte Vierge, à l'égard de sainte Élisabeth. Celui aussi qui reçoit la visite, doit faire en sorte de prévenir * et de s'avancer, pour saluer le premier ; si même la personne qui rend visite est de grande qualité, ou si on lui doit beaucoup de respect, il est de la bienséance d'aller la recevoir à la porte, ou même plus avant, lorsqu'on est averti de sa venue, pour lui donner de plus grandes marques du respect qu'on lui porte. C'est ce que firent les saintes Marthe et Marie-Madeleine, au rapport de l'Évangile (Jn 11, 20.29), lorsque Jésus-Christ les alla visiter pour ressusciter le ** Lazare (Joan. 11, 20). C'est aussi l'honneur que *** lui fit le centenier (Mt 8, 5), lorsqu'il alla chez lui pour guérir son serviteur qui était malade.

* *Prévenir*, v. act. et n. [...] Être le premier à faire la même chose ; gagner les devants (Trévoux)

** RB 206,1,422

*** *qui* (1703) : on corrige depuis l'édition de 1715

RB 206,3,437

La deuxième manière de saluer est de saluer dans la conversation, c'est ce qu'on nomme ordinairement une honnêteté : cela se fait simplement en se découvrant et se courbant tant soit peu, et en glissant le pied d'une manière imperceptible lorsqu'on est debout.

RB 206,3,438

La troisième manière de saluer, qui est extraordinaire, se fait quant quelqu'un vient de dehors ou lorsqu'on prend congé de quelqu'un avant son départ pour un voyage. Cette manière de saluer se fait comme la première ; mais il faut ôter son gant de la main droite, se courber humblement et, après avoir porté la main jusqu'à terre, la rapporter ensuite doucement auprès de sa bouche, comme pour la baiser ; on doit ensuite se relever doucement, de peur que la personne qu'on salue, venant à s'incliner et peut-être à embrasser par honnêteté, on ne lui donne quelque coup de tête.

RB 206,3,439

Celui qui salue ainsi doit s'incliner d'autant plus profondément que la personne qu'il salue est plus qualifiée.

Une autre manière extraordinaire de saluer est d'embrasser * la personne qu'on aborde, ce qui se fait en portant la main droite dessus l'épaule, et la gauche dessous, et en se présentant l'un à l'autre la joue gauche, sans se la toucher ni la baiser.

* *Embrasser*, signifie aussi : serrer entre les bras, en témoignage d'amitié ou de civilité (Trévoux)

RB 206,3,440

Le baiser * est encore une autre manière de saluer, qui ne se fait ordinairement que par des personnes qui ont quelque union entre elles et quelque amitié particulière. Il était fort en usage dans la primitive Église, parmi les fidèles qui s'en servaient comme d'une marque sensible d'une union très intime entre eux et d'une charité parfaite : c'est ainsi que saint Paul exhorte les Romains (Rm 16, 16), et tous les autres auxquels il écrit (1 Co 16, 20 ; 2 Co 13, 12 ; 1 Th 5, 26) de se saluer.

* *Baiser*, v. act. Donner un témoignage d'amitié, d'amour, de respect, d'humilité par l'attouchement de la bouche (Trévoux)

RB 206,3,441

La révérence qu'on fait lorsqu'on salue, ne doit pas être courte, mais basse et grave ; elle se doit aussi faire sans affectation et sans tenir aucune posture indécente, comme serait de tourner la tête de mauvaise grâce, de faire des contorsions de corps qui soient désagréables, de se baisser démesurément ou de se tenir trop droit. Il est indécent, en parlant, de faire la révérence à chaque mot qu'on dit.

RB 206,3,442

Il est contre la bienséance de demander aux personnes supérieures, et indifféremment à toutes sortes de personnes, lorsqu'on les salue : COMMENT VOUS PORTEZ-VOUS ? Car à moins que les personnes qu'on salue ne soient malades, il n'est * permis de demander cela qu'à des amis et à des personnes égales.

* 1703 ajoute : *pas* - confusion entre *ne... pas* et *ne... que*

RB 206,3,443

Une personne cependant, qui est d'une qualité supérieure, le peut faire à l'égard d'une personne qui est d'une moindre condition qu'elle, ou qui est son inférieure.

Il est très incivil aux femmes et aux filles qui portent le masque *, de saluer quelqu'un ayant le masque sur le visage : il faut toujours l'ôter ; c'est aussi une grande incivilité d'entrer dans la chambre d'une personne à qui on doit du respect, la robe troussée **, le masque au visage ou la coiffe sur la tête, à moins que ce soit une coiffe claire.

* *Masque*, se dit aussi [...] d'un morceau de velours noir doublé d'une toile, ouvert vis-à-vis des yeux et à la bouche, que les femmes de condition mettent sur leur visage pour se garantir du hâle, ou même par modestie pour être moins vues (Trévoux)

** *Trousser*, v. act. Relever, replier, mettre plus haut. [...] « On trousse les habits longs, les jupes, de peur des crottes, de peur qu'on ne marche dessus » (Trévoux)

RB 206,4 **Article IV.** *De la manière dont on doit aborder une personne à qui on rend visite, et dont on doit s'asseoir et se lever* *.

* On dit absolument, *se lever*, pour dire, se mettre debout sur ses pieds. « Se lever de dessus un siège » (Académie) - Curieusement, il n'est pas parlé dans cet article de se lever de son siège.

RB 206,4,444

Quand on entre dans la chambre d'une personne et qu'il y en a d'autres qui lui parlent, il ne faut pas s'approcher, mais demeurer du côté de la porte jusqu'à ce que ces personnes aient cessé de parler, ou que la personne à qui on a affaire s'avance ou fasse signe d'avancer.

Il est incivil en abordant une personne, soit qu'on la visite, soit qu'on la rencontre, de lui crier tout haut, comme font quelques-uns : Bonjour Monsieur, je suis votre serviteur ; il faut attendre, pour lui parler, qu'on soit proche d'elle, et ne lui parler que d'un ton médiocre *.

* *à mi-voix*

RB 206,4,445

Aussitôt qu'on est entré, il faut faire ses compliments * debout, et demeurer en cette posture jusqu'à ce que les personnes qui sont au-dessus de soi soient assises : car il n'est pas séant de s'asseoir, ou de demeurer assis, pendant que des personnes à qui on doit du respect sont debout ; il ne l'est pas non plus de s'asseoir avant que la personne à qui on rend visite, le dise, ou qu'elle en fasse signe.

* *Compliment*, s. m. Paroles civiles, obligeantes, pleines d'affection ou de respect, selon les diverses personnes et les diverses rencontres (Académie)

RB 206,4,446

Si la personne qu'on visite est, ou d'une qualité éminente, ou qu'on doive avoir pour elle beaucoup de considération et de respect, il ne faut * ni s'asseoir ni se couvrir, qu'elle ne le commande expressément : il faut cependant le faire lorsqu'elle l'ordonne, en témoignant, par quelque signe extérieur, qu'on ne le fait que par la soumission qu'on lui doit. Et lorsqu'on s'assoit, il faut avoir égard de se mettre au-dessous de cette personne, de prendre un siège moins considérable ** que le sien, et de ne se pas placer, ni à côté d'elle, ni tout à fait proche, mais à l'autre bout ; non pas cependant face à face, mais un peu à côté, parce que cette posture est plus respectueuse ; on ne doit pas non plus, ni la regarder fixement, ni s'en approcher de trop près, pour ne se pas mettre en danger de la toucher ou de lui faire sentir son haleine, ou de l'incommoder en quelque autre manière que ce soit.

* 1703 ajoute ici : *pas*, qu'on doit supprimer aujourd'hui à cause des *ni* qui suivent.

** *Considérable*, adj. m. et f. Qui doit être estimé, remarqué pour son prix, pour sa qualité (Furetière)

RB 206,4,447

Afin qu'on sache discerner et faire le choix des sièges, il est à propos de dire ici que le plus honorable est le fauteuil, et entre les fauteuils, celui qu'on doit préférer est le plus commode.

Après le fauteuil, suit la chaise à dos *, et après la chaise à dos, le pliant.

Lorsqu'on est dans sa maison, il faut donner la première place à ses égaux ; et hors de sa maison, il ne la faut accepter qu'après qu'on l'aura offerte deux ou trois fois.

* *Le dos d'une chaise*, la partie sur laquelle on s'appuie le dos. *Siège à dos* (Académie)

RB 206,4,448

Lorsqu'on est assis près du feu pour se chauffer, ou sur un banc dans un jardin, le milieu est la première place, la droite est la deuxième, et la gauche est la troisième. [RB 209,1,607]

Lorsqu'on est assis dans une salle, le côté de la fenêtre est ordinairement la première place, et le côté de la porte est la dernière.

RB 206,4,449

Lorsqu'on est dans une chambre, il est très indécent de s'asseoir sur le lit, particulièrement si c'est le lit d'une femme ; et en tout temps, il est très malhonnête, et d'une familiarité insupportable, de se jeter sur un lit et de s'y entretenir.

Dans les visites et dans la conversation, il est de la bienséance de se conformer à ceux qu'on visite et de ne point affecter de particularité : et il serait tout à fait contre le respect qu'on doit avoir pour les personnes avec qui on est, d'être assis, lorsqu'elles sont debout ; de marcher, lorsqu'elles s'arrêtent ; et de lire, et encore plus de dormir, lorsqu'elles s'entretiennent.

RB 206,4,450

Il est aussi de l'honnêteté, de condescendre et de s'accommoder aux autres, dans tout ce qui est permis selon la Loi de Dieu : car il n'est jamais permis de la violer par condescendance * à qui que ce soit, ni d'approuver le mal qu'on voit faire aux libertins **.

Il faut, dans ces occasions, ou quitter la compagnie, ou témoigner la peine qu'on en ressent par la modestie et la gravité de son visage.

* **RB 204,0,211 fin**

** *Les libertins* sont ceux qui font profession de ne point s'assujettir aux Loix de la Religion (Académie) : *il n'est jamais permis d'approuver le mal qu'on les voit faire*

RB 206,5 Article V. De la manière dont on doit prendre congé et sortir dans les visites.

RB 206,5,451

Lorsqu'on visite quelqu'un qui est d'une qualité supérieure, ou lorsqu'on s'aperçoit que la personne avec qui on est, a quelque affaire, il ne faut pas s'arrêter si longtemps qu'elle soit obligée de donner congé : il est toujours mieux de se retirer de soi-même ; et il est à propos de prendre le temps pour sortir, lorsque la personne avec qui on est demeure dans le silence, lorsqu'elle appelle quelqu'un ou qu'elle donne quelque autre indice qu'elle a affaire ailleurs.

RB 206,5,452

Il ne faut pas sortir sans saluer et sans prendre congé de la compagnie ; si cependant on est chez une personne de qualité éminente, et qu'un autre lui parle aussitôt après nous ou qu'elle s'applique à une autre chose aussitôt après nous avoir parlé, il est à propos de sortir sans rien dire, et même sans que cela paraisse ; et si on sort seul, il faut ouvrir et fermer la porte doucement, sans faire aucun bruit, et ne * se couvrir qu'après l'avoir fermée.

* 1703 ajoute : *pas – confusion entre ne... pas et ne... que*

RB 206,5,453

On doit faire en sorte, lorsqu'on sort de chez une personne qu'on vient de visiter, qu'elle ne se donne pas la peine de nous accompagner : il ne faut pas cependant refuser cet honneur avec trop d'instance * et, en cas que la personne veuille le faire, il faut avoir pendant ce temps la tête découverte et en donner ensuite à cette personne des marques de reconnaissance, en lui faisant profondément la révérence.

* *Instance*, s. f. Prière, sollicitation, empressement avec lequel on poursuit quelqu'un de faire quelque chose (Trévoux)

RB 206,5,454

Si c'est une personne d'une qualité beaucoup supérieure qui fait cet honneur, il ne faut pas l'en empêcher, car ce ne serait pas paraître assez persuadé qu'elle sait ce qu'elle fait ; et il arriverait quelquefois qu'on se défendrait mal à propos d'une chose que cette personne ne ferait pas à notre sujet : il faut la laisser venir jusqu'où il lui plaira et, en la quittant, la remercier civilement en lui faisant une profonde révérence.

RB 206,5,455

On peut cependant en cette occasion faire connaître par quelque signe, qu'en cas que ce soit à nous qu'on fasse cet honneur, nous ne nous l'attribuons pas ; et cela se doit faire en poursuivant son chemin, sans regarder derrière soi, ou même en se tournant ou en s'arrêtant, comme pour laisser passer la personne qui nous accompagne, et montrer par là qu'on croit qu'elle a affaire ailleurs : s'il paraît manifestement que ce soit à nous que cette personne fait cette civilité de nous accompagner et de nous conduire, alors il faut s'arrêter tout court, se retirer à côté et ne point sortir de sa place, qu'elle ne soit rentrée dans sa chambre.

RB 206,5,456

Lorsque la personne qu'on a visitée reconduit jusqu'à la porte de la rue, il ne faut pas ni monter à cheval ni en carrosse en sa présence, mais il faut la prier de rentrer dans sa maison avant qu'on y

monte ; si cependant elle veut rester, il faut s'en aller à pied, et laisser suivre le carrosse, ou mener le cheval par la bride, si on est à cheval, jusqu'à ce que cette personne soit rentrée, ou qu'elle ne paraisse plus.

RB 206,6 Article VI. *Des visites qu'on reçoit, et de la manière de s'y comporter.*

RB 206,6,457

On ne doit jamais faire attendre une personne qui vient rendre visite, à moins qu'on ne soit engagé avec des personnes d'une plus haute qualité que n'est celle-là, ou qu'on ne soit occupé à des affaires publiques ; et il est tout à fait incivil de laisser attendre à la porte, dans une cour, dans une cuisine ou dans une allée, et, si on est obligé de faire attendre quelque temps, il faut que ce soit dans une place propre * où la personne ait commodité de s'asseoir si elle souhaite ; et il est de la bienséance de lui envoyer quelqu'un, si on le peut, qui soit d'une condition honnête, pour l'entretenir pendant le temps qu'elle sera obligée d'attendre.

* *convenant à l'attente et digne du visiteur* (F. Albert-Valentin)

RB 206,6,458

Il faut tout quitter pour recevoir la personne qui rend visite : si c'est une personne de plus haute qualité, ou avec qui on n'ait aucune familiarité, on doit quitter la robe de chambre, le bonnet de nuit, et le repas, et avoir l'épée au côté, si on la porte, ou le manteau sur les épaules.

RB 206,6,459

Dès lors qu'on est averti que quelque personne à qui nous devons beaucoup de respect, vient nous visiter, il faut aller à la porte ou, si elle est entrée, le plus loin qu'on peut pour la recevoir ; il faut lui faire le plus d'honneur qu'il est possible, l'introduire et la faire asseoir dans la plus belle chambre, lui donner partout le pas * et lui donner la place la plus honorable : c'est un honneur qu'il faut rendre dans sa maison, non seulement aux personnes de plus haute qualité, mais aussi à toute autre personne qui n'est pas ou domestique ou inférieure.

* *Donner le pas à quelqu'un, le laisser par civilité passer le premier* (Littré)

RB 206,6,460

Lors cependant qu'on est visité par une personne de grande qualité ou qui est beaucoup supérieure, si cette personne témoigne souhaiter qu'on retranche une partie des déférences qu'on a pour elle, il ne faut pas s'obstiner à les continuer : la bienséance demande qu'on fasse paraître alors, par une entière soumission à cette personne, qu'elle a tout pouvoir dans notre maison.

RB 206,6,461

Si la personne qui rend visite, surprend * dans la chambre, il faut se lever promptement si on est assis, tout quitter pour lui faire honneur et s'abstenir de toute action jusqu'à ce qu'elle soit sortie ; cependant si on est au lit, il y faut demeurer.

Il faut dans sa maison céder sa place la plus honorable, même à ses égaux ; il ne faut pas presser un inférieur de prendre une place qu'il ne peut pas accepter sans manquer à son devoir.

* *Surprendre, v.a. 3°. Arriver auprès de quelqu'un sans être attendu* (Littré)

RB 206,6,462

Il est incivil de laisser debout des personnes qui rendent visite, il faut toujours leur offrir des sièges qui soient des plus honorables et des plus commodes ; et s'il y en a de plus ou de moins honorables et commodes, ceux qui le sont le plus doivent être présentés aux personnes de la compagnie qui sont les plus qualifiées : on doit aussi leur faire plus d'honneur qu'aux autres ; il ne faut pas s'asseoir, que la personne qui rend visite ne se soit assise, et il faut se mettre sur un siège qui soit moindre que le sien.

RB 206,6,463

Lorsque quelqu'un vient dans le temps du repas et entre dans la chambre, il est de l'honnêteté de lui offrir à manger ; mais il est aussi de la bienséance à celui qui rend visite, si la personne qu'il visite est à table, de la remercier fort honnêtement : et ils doivent l'un et l'autre se contenter de cela et, comme l'un ne doit pas presser, l'autre ne doit non plus accepter l'offre qu'on lui fait.

RB 206,6,464

Il ne faut jamais dans les visites et dans la conversation, et particulièrement dans les visites qu'on reçoit, témoigner qu'on est ennuyé de l'entretien, demandant, par exemple, quelle heure il est ; si

cependant on a quelque chose de pressé à faire, on pourrait adroitement le faire tomber dans le discours *.

* *le glisser habilement dans la conversation.*

RB 206,6,465

La civilité veut qu'on prévienne * ceux avec qui on est, particulièrement ceux qui rendent visite, dans les choses où on peut leur rendre service : il faut, par exemple, en sortant leur ouvrir les portes, détourner ce qui pourrait ôter la liberté du passage, lever une tapisserie, sonner une cloche, frapper à la porte, ramasser quelque chose qu'on aurait laissé tomber, porter la lumière ; et si c'est une personne qui ait de la peine à marcher, il est de la civilité de lui donner la main pour lui ** aider à marcher. Tout le monde doit s'efforcer de prévenir * les autres dans ces sortes de choses et en d'autres semblables ; mais une personne à qui on rend visite a une obligation particulière de le faire à l'égard de la personne qui la lui rend : elle passerait pour très incivile si elle ne s'acquittait pas de ce devoir.

* *Prévenir*, v. a. 2°. Agir, faire, avant qu'un autre agisse, fasse. [...] Absolument. Rendre le premier un bon office, faire le premier une politesse (Littre)

** *Aider*, v. a. Il régit indifféremment le datif et l'accusatif de la personne. « Aider quelqu'un. Aider à quelqu'un » (Trévoux)

RB 206,6,466

Lorsque les personnes qui sont venues rendre visite sortent de la maison, on doit les aller reconduire jusqu'au-delà de la porte du logis. Si la personne qu'on conduit doit monter en carrosse, il ne faut pas la quitter qu'elle ne soit montée – et si c'est une femme, il faut l'aider à y monter.

RB 206,6,467

Si cependant on est une personne publique, comme un homme d'État, un magistrat, un avocat, un procureur, qui soit tellement occupé, on peut se dispenser de conduire ceux qui visitent ; et il est même de leur discrétion de prier celui qu'ils vont voir *, de ne pas sortir de sa chambre ou de son cabinet **.

* *il est même de la discrétion de ceux qui vont le voir, de le prier*

** *Cabinet*, s. m. 2°. Pièce où l'on se retire pour travailler (Littre)

RB 206,6,468

Si on est avec plusieurs personnes, dont les unes s'en vont et les autres demeurent, si la personne qui s'en va est plus considérable que celle qui reste, on doit la reconduire ; si elle est inférieure, il faut la laisser aller et demeurer avec les autres, en lui demandant néanmoins excuse * ; si elle est égale, il est à propos d'examiner, laquelle ou lesquelles, tout considéré, ont plus que les autres **, ou quels sont ceux *** à qui nous sommes plus redevables, et reconduire, ou bien tenir compagnie, à ceux qui sont supérieurs.

* *expression condamnée par plusieurs auteurs : voir la note de RB 206,7,474*

** *ont sur nous plus de droit que les autres – à moins qu'il faille lire, avec 1729 : sont plus que les autres (dignes d'attentions)*

*** *On est passé des personnes, au féminin, aux gens d'autorité, au masculin.*

RB 206,6,469

Il est aussi de l'honnêteté, si on avait laissé chez nous quelque jeune personne, de ne la pas laisser retourner seule chez elle, particulièrement s'il était nuit et qu'il y eût loin ; mais il faut la reconduire soi-même, ou la mettre entre les mains de personnes sûres.

RB 206,7 **Article VII. De la manière dont on doit se comporter lorsque quelqu'un survient dans une compagnie, ou que quelqu'un en sort.**

RB 206,7,470

Lorsqu'on est en compagnie, et que quelqu'un arrive pour qui on doit avoir de la considération : si c'est une personne qui soit supérieure à celles avec qui l'on est, on doit demander humblement permission à la compagnie de lui aller rendre ses devoirs, et puis quitter la compagnie pour aller la recevoir.

RB 206,7,471

Si cette personne est inférieure, il faut ne pas quitter la compagnie, mais se contenter de se lever lorsqu'elle entre dans la place où on est, et faire la révérence ou quelque autre signe qui marque notre civilité : on doit toujours en cette occasion, lorsque la personne qui arrive mérite quelque honneur, quitter le discours *, le jeu et toute autre chose, et tous doivent se lever, lui faire la révérence et demeurer debout et découverts, jusqu'à ce que cette personne se soit assise. La bienséance veut aussi qu'on lui offre la place qui est due à sa qualité et qu'on lui dise, en peu de mots, ce qu'on disait et ce qu'on faisait avant son arrivée : c'est ce que doit faire le maître du logis ou celui qui avait commencé le discours.

* *interrompre la conversation*

RB 206,7,472

Si celui qui arrive est quelqu'un qui veuille parler, on peut le faire entrer ; et, lorsqu'il entre, celui à qui il veut parler doit se lever de son siège et le recevoir debout et découvert, quand même ce ne serait qu'un laquais * qui voudrait parler de la part d'une personne pour laquelle on doit avoir du respect.

* Il mérite des égards qui vont au-delà de sa personne (CL 59, 120). Cette représentativité est le fondement des égards que l'on doit au Frère Directeur (RC 12,4 ; CE 10,1,3), aux personnes distinguées et aux ecclésiastiques (RB 208,1,593).

RB 206,7,473

Quand quelque personne sort et quitte la compagnie, tous doivent se lever et lui faire place : et la compagnie l'ayant saluée selon que sa qualité le demande, le maître du logis doit demander à la compagnie permission de l'accompagner, en cas qu'elle soit plus qualifiée que celles qui restent ; sinon, il doit seulement faire excuse à celui qui sort, sans quitter la compagnie. Ce n'est pas qu'il est de la bienséance d'accompagner toujours * celui qui sort plutôt que ceux qui restent.

* on pourrait dire : « C'est qu'il n'est pas toujours de la bienséance d'accompagner »

RB 206,7,474

Lorsqu'on entre dans une compagnie et * qu'on en sort, il ne faut pas passer par le milieu de la compagnie et devant ceux qui la composent : mais, les ayant tous salués, il faut passer par derrière, si cela se peut ; si on ne le peut pas commodément, il faut passer au milieu, en demandant excuse ** et en s'inclinant un peu pour saluer la compagnie.

* il serait plus logique de mettre, comme 1729 : *ou*

** Furetière d'abord, puis Ménage, Bouhours et Laveaux ont condamné la locution *demander excuse*, dans le sens de *demander pardon*. Cette locution a été employée à diverses reprises : [...] « Je vous demande excuse, a-t-il dit, et j'ai tort », La Fontaine, *Ragotin*, II, 11 [...]. Ce qui fait que cette locution est à rejeter, c'est que le sens rigoureux serait qu'on demande à son interlocuteur qu'il fasse ses excuses, comme dans l'expression *exiger des excuses* ; c'est le contraire de ce que l'on veut dire. (Littré) - Expression encore utilisée en RB 207,1,522 ; RB 208,1,590 et 592 ; RB 210,1,642 mais non dans les textes parallèles des autres auteurs de *Civilités* : elle appartient au langage de Jean-Baptiste de La Salle, mais est utilisée seulement dans RB.

RB 206,7,475

Quand quelqu'un entre dans une place où il y a compagnie, si les autres se lèvent et lui font civilité, il est de son devoir de saluer la compagnie et de ne * prendre ni la première place ni le siège d'un autre : il ne doit pas non plus souffrir qu'aucun de la compagnie lui porte un siège ; mais il doit prendre la dernière place et choisir, si cela se peut, un siège qui soit au-dessous des autres. Si cependant on l'oblige de prendre une place plus honorable, il ne doit pas la refuser opiniâtrement, surtout quand, dans la compagnie, il n'y a personne qui soit d'une condition beaucoup plus élevée que la sienne.

* 1703 ajoute : *pas* – qui n'est plus acceptable avant *ni... ni*

RB 206,7,476

Quand quelqu'un sort d'une compagnie, il doit le faire d'une manière fort honnête, sans permettre qu'on interrompe ni le discours, ni ce que l'on fait, ni que les autres se lèvent, ni que le maître du logis quitte sa place pour lui tenir compagnie, à moins qu'honnêtement ou absolument il ne puisse l'en empêcher.

RB 207 **Chapitre VII.** **Des entretiens et de la conversation.**

RB 207,0,477

Les hommes qui viennent dans le monde, ayant toujours affaire ensemble, sont obligés de converser et de parler souvent les uns avec les autres ; c'est ce qui fait qu'une des choses sur lesquelles la bienséance prescrit plus de règles est la conversation : elle veut que les chrétiens y soient extrêmement circonspects dans leurs paroles ;

RB 207,0,478

c'est le conseil que leur donne saint Jacques (Jacob. Epist. cap. 3) dans son épître (**Jc 1, 26 ; Jc 3, 8-10**) ; le Sage même veut que cette circonspection soit si grande que, quoiqu'il sache l'estime qu'on fait dans le monde, de l'or et de l'argent, il veut cependant qu'on préfère l'attention qu'on doit avoir dans ses paroles à l'affection que les hommes ont naturellement de conserver leur or et leur argent, en disant (**Si 28, 24-26**) qu'il faut fondre son or et son argent, et en faire une balance pour peser ses paroles (Eccli. cap. 28, 29) ; c'est sans doute avec sujet : car si, comme dit le même Apôtre saint Jacques (Epistol. Jacob. cap. 3, v. 2), on peut s'assurer qu'un homme est parfait lorsqu'il ne commet point de péché * en parlant (**Jc 3, 2**), on doit aussi se persuader que celui qui dans ses paroles ne fait point de fautes contre la bienséance, sait parfaitement bien comment il faut vivre dans le monde, et a une conduite extérieure très sage et très réglée.

* 1703 ajoute, par erreur : *et*

RB 207,0,479

Cette circonspection qu'on doit avoir dans ses paroles, demande qu'elles soient accompagnées de quelques conditions, dont on traitera dans l'article suivant.

RB 207,1 **Article I.** ***Des conditions dont la bienséance veut qu'on accompagne ses paroles.***

RB 207,1,480

La bienséance veut qu'un chrétien ne profère jamais aucune parole qui soit contraire à la vérité ou à la sincérité, qui manque de respect pour Dieu, et de charité à l'égard du prochain, et qui ne soit ou nécessaire ou utile, et dite avec prudence et avec discrétion. Ce sont là les conditions dont elle exige que toutes nos paroles soient accompagnées.

RB 207,1,481 § 1. *De la vérité et de la sincérité que la bienséance exige dans les paroles.*

* *Section I. (1703) : comme les divisions qui suivent sont notées §, on retient ici ce signe.*

L'honnêteté ne peut souffrir qu'on dise jamais aucune fausseté ; elle veut au contraire que, suivant l'avis de saint Paul (**Ep 4, 25**), chacun dise la vérité en parlant à son prochain (Ephes. cap. 5) ; et elle fait regarder, selon le sentiment du Sage (**Si 20, 24-26**), le mensonge comme une tache honteuse dans un homme (Eccli. 20, v. 26), et la vie des menteurs comme une vie sans honneur (Eccli. 20, v. 28), que la confusion accompagne toujours ; elle veut aussi, avec le même Sage (**Si 5, 14**), que le mensonge, dans lequel on serait tombé par faiblesse ou par ignorance, n'exempte pas de confusion (Eccli. cap. 4, v. 30).

RB 207,1,482

C'est ce qui fait que le prophète roi (Pseau. 31, v. 12.13), aussi éclairé des règles de la bienséance que de la véritable piété, dit (**Ps 33, 13-14**) que, si quelqu'un veut que ses jours soient heureux, il doit garder sa bouche de proférer des mensonges ; et le Sage veut que nous regardions le mensonge comme une chose si détestable qu'il dit (**Si 20, 24-25**) qu'un voleur vaut mieux qu'un homme qui ment sans cesse, parce que le mensonge se trouve toujours dans la bouche des gens déréglés (Eccli. ch. 20, v. 27.26) ; on peut même dire qu'il suffit de s'adonner au mensonge - quand on n'aurait que ce seul vice - pour devenir bientôt déréglé : et la raison est celle que donne Jésus-Christ (Joan. cap. 8, v. 44), lorsque, pour inspirer plus d'horreur du mensonge, il dit (**Jn 8, 44**) que le diable en est l'auteur et le père *.

* **CE 15,6,2 ; GA 0,16,7**

RB 207,1,483

Le mensonge étant quelque chose de si honteux, tout ce qui en approche tant soit peu est tout à fait contraire à la bienséance ; ainsi il n'est pas honnête, lorsque quelqu'un nous interroge ou que nous lui parlons, de lui dire des paroles qui soient équivoques et à double sens, et il est plus séant ordinairement de s'excuser honnêtement de répondre, lorsqu'il paraît qu'on ne peut pas dire simplement ce qui est vrai ou ce que l'on pense, que d'être double dans les paroles : car la langue double, dit le Sage (Si 5, 14), attire une grande confusion (Eccli. 5, v. 17) ; et c'est aussi ce que saint Paul (1 Tm 3, 8) condamne dans les ecclésiastiques, comme une chose qui, en eux, n'est pas supportable.

RB 207,1,484

Il faut particulièrement être circonspect dans ses paroles lorsque quelqu'un nous a confié quelque secret ; ce serait une grande imprudence de le découvrir, quand même nous recommanderions à celui à qui nous le disons de n'en parler à personne, et que celui qui nous l'a révélé ne nous aurait pas chargé de ne le pas dire à d'autres : car, comme dit très bien le Sage (Eccli. 27, v. 17), celui qui découvre les secrets de son ami, perd toute créance * et se met en état de ne plus trouver d'amis selon son cœur (Si 27, 17-18) ;

* *Créance*, signifie quelquefois, Confiance (Trévoux)

RB 207,1,485

il regarde même cette faute, comme étant beaucoup plus considérable que de donner des injures à son ami, en disant (Eccli. 27, v. 23-24) qu'après des injures, il y a encore lieu * de se réconcilier ; mais que lorsqu'une âme est assez malheureuse pour en venir jusqu'à révéler les secrets de son ami, il ne reste plus aucune espérance de retour et que c'est en vain que l'on tâche de le regagner (Si 27, 21).

* *Lieu*, signifie aussi l'endroit, le temps convenable de dire, de faire quelque chose (Académie) : l'occasion, le moyen, la possibilité (F. Albert-Valentin)

RB 207,1,486

C'est aussi une grande incivilité d'user de déguisement * à l'égard d'une personne à qui on doit du respect ; c'est une marque de peu de confiance et de considération de le faire à un ami ; et il n'est nullement honnête de déguiser ** à qui que ce soit et de se servir pour cela de quelque manière de parler, ou de quelque terme qu'on ne puisse pas comprendre sans qu'on soit obligé d'en donner l'explication.

* *Déguisement*, 3°. Artifice pour cacher la vérité (Littré)

** *Déguiser*, se dit figurément en choses spirituelles, et signifie, cacher, dissimuler (Trévoux)

RB 207,1,487

Il est de fort mauvaise grâce, quand on est en compagnie, de parler à une personne en particulier et de se servir d'expressions que les autres n'entendent * pas : il faut toujours faire part à tous ceux de la compagnie de ce que l'on dit. Si l'on a quelque chose de secret à dire à quelqu'un, on doit attendre pour cela qu'on soit séparé des autres ou, si la chose est pressée, se retirer pour le dire en quelque endroit du lieu où on est, après en avoir demandé permission à ceux de la compagnie.

* *Entendre*, se dit figurément en choses spirituelles, et signifie concevoir, comprendre, pénétrer dans le sens de celui qui parle ou qui écrit (Trévoux)

RB 207,1,488

Comme il arrive assez souvent qu'on dise * des nouvelles qui sont fausses, il faut extrêmement prendre garde de n'en pas débiter facilement, à moins qu'on ne les sache de bonne part, ou qu'on ne soit bien assuré qu'elles sont véritables. On ne doit jamais dire aussi de qui on les a apprises si on croit que celui qui les a dites ne l'aura pas pour agréable.

* *qu'on dit* (1703) : après le présent *il arrive que*, on mettait habituellement l'indicatif.

RB 207,1,489

On doit s'étudier à se rendre si sincère dans ses paroles qu'on puisse acquérir la réputation d'être de bonne foi, et un homme de parole duquel on peut s'assurer et sur qui on peut se reposer. C'est aussi un avis que donne le Sage (Si 29, 3), et qu'il regarde comme de conséquence de tenir sa parole et d'agir fidèlement avec son prochain : et rien ne fait plus d'honneur à une personne, que la sincérité et la fidélité dans ses promesses ; et rien aussi ne la rend plus méprisable que de manquer à sa parole.

RB 207,1,490

Comme il est de l'honnêteté d'être fidèle en ses paroles, c'est aussi une grande imprudence d'en * faire à la légère et sans avoir bien pensé auparavant si on pourra les exécuter facilement.

C'est pourquoi on ne doit jamais faire aucune promesse, qu'on n'en ait bien pesé les suites et qu'on n'ait ** sérieusement examiné si on n'en aura pas de regret.

* *des promesses* (donner sa parole). La *Civilité puérile* écrit à ce sujet : « Tenez vos promesses, c'est le fait d'un homme d'honneur ; mais ne les faites pas à la légère, que vous n'ayez bien pensé si vous les pourrez accomplir facilement » (CL 60, 277)

** *qu'on ait* (1703) : faute fréquente due à la similitude de prononciation.

RB 207,1,491

S'il arrive que les autres ne veuillent pas croire ce que l'on dit, il faut bien se garder de s'en faire de la peine et encore bien plus de se laisser aller jusqu'à ces excès d'impatience que de dire des duretés et d'en faire des reproches : car ceux qui ne sont pas convaincus par des raisons, le seront encore bien moins par la passion.

RB 207,1,492

Il est honteux à un homme d'user de fraudes et de tromperies dans ses paroles : ceux qui le font se mettent en état de n'avoir plus aucune créance parmi les hommes et encourent une espèce d'infamie en passant pour des fourbes.

Les songes n'étant, selon le Sage (Si 34, 5-6), qu'une production de l'imagination (Eccli. 27, v. 34), il n'est jamais séant de raconter ses songes, quelque beaux et saints qu'ils puissent être. C'est aussi la marque d'un petit esprit que de le faire.

RB 207,1,493 § 2. *Des fautes qu'on peut faire contre la bienséance en parlant contre la Loi de Dieu.*

Il y a des gens qui se font honneur de faire paraître de l'irrégion dans leurs discours, soit en mêlant des paroles de l'Écriture sainte parmi des choses profanes, soit en riant et en se divertissant des choses saintes et des pratiques de religion, soit en faisant gloire de quelque péché et quelquefois même des actions infâmes qu'ils ont commises : ce sont proprement ceux-là dont le Sage (Si 27, 13) dit que leurs entretiens sont insupportables, parce qu'ils font un jeu et un divertissement du péché même (Eccli. 27, v. 15). Leur conduite est aussi tout à fait contre la bienséance.

RB 207,1,494

Les jurements et les blasphèmes sont aussi des plus grandes fautes qu'on puisse faire contre les lois de la bienséance : c'est ce qui fait que dans les compagnies, on fait moins d'état d'un jureur que d'un charretier, et on en * a une telle horreur que, selon que le dit l'Écclésiastique (Si 27, 14) qui expose d'une manière admirable ce qui est selon les règles de la bienséance, le discours de celui qui jure souvent fait dresser les cheveux à la tête ; et à ces mots horribles **, on doit se boucher les oreilles ; il ajoute même, pour engager ceux qui jurent à s'en déshabituer, que la plaie ne sortira point de leur maison mais qu'elle sera toujours remplie de la peine qu'ils en souffriront ;

* *et on a* (1703) : l'absence du pronom *en* est corrigée depuis l'édition de 1715.

** *honorables* (1703) : pour l'écriture (et le texte du Siracide dans la traduction de Sacy), on retient *horribles*, mais pour la terminaison, on aurait pu penser à « exécrables ».

RB 207,1,495

Il faut donc prendre garde, en suivant l'avis du même Sage (Eccli. 23, v. 10), de n'avoir pas sans cesse le nom de Dieu dans la bouche (Si 23, 10) et de ne pas mêler dans ses discours les noms des saints, quand ce ne serait qu'inutilement et sans aucun mauvais dessein mais seulement par habitude : car on ne doit pas prononcer les noms de Dieu et des saints avec irrévérence et sans une

juste raison ; et il n'est jamais séant de mêler, dans les discours ordinaires, ces sortes de paroles : Jésus Maria ! Hélas, mon Dieu ! Il n'est pas même séant de prononcer de certains jurements qui ne signifient rien, comme Pardi ! Mardi ! Morbleu ! Jarni ! * etc.

* *Pardi*, Sorte de jurement burlesque et gascon. Il est formé de *Par Dieu - Mardi*, ce mot est aussi un jurement que bien des gens prononcent à tous moments sans dessein de jurer : on ne s'en fait pas même le moindre scrupule, parce que le changement, et le retranchement de quelques lettres empêchent qu'on en connaisse l'origine [*Mordi = Mort Dieu*] - *Jarni*, mot corrompu, qui entre dans plusieurs sortes de jurements, et qui fait un serment détestable quand on y joint le nom de Dieu : car ce mot *jarni* est une corruption de ceux-ci : *Je renie* (Trévoux, supplément 1752) - *Morbleu*, interj. Sorte de jurement en usage même parmi les gens de bon ton [...] : euphémisme de prononciation pour *mort Dieu*, la mort de Dieu (Littré)

RB 207,1,496

Ces sortes de paroles ne doivent jamais être dans la bouche d'une personne bien née ; et lorsqu'on en prononce quelqu'une de cette nature devant des personnes pour qui on est obligé d'avoir de la considération, on perd le respect qu'on leur doit. On ne doit pas s'excuser, selon le sentiment du Sage (Si 23, 11), sur ce qu'on jure sans faire tort à personne ; car ce n'est pas, dit il, une excuse qui justifie devant Dieu (Eccl. 33, v. 14).

RB 207,1,497

On doit donc se contenter, selon le conseil de Jésus-Christ (Mt 5, 37) dans l'Évangile (Matha. cap. 5, v. 5), de dire : Cela est, ou cela n'est pas * ; et lorsqu'on veut assurer quelque chose, il suffit de se servir de cette manière de parler : Assurément, Monsieur, cela est - sans en dire davantage.

* MR 202,2,1 ; DA 204,0,4 fin

RB 207,1,498

On ne doit pas avoir moins d'horreur des paroles déshonnêtes que des jurements. Elles ne sont pas moins aussi contre la civilité, et sont souvent plus dangereuses. Saint Paul, qui veut que les chrétiens de son temps se conduisent en toutes occasions avec bienséance, les avertit, en plusieurs endroits de ses épîtres (Ep 4, 29 ; Ep 5, 4 ; Col 3, 8), de prendre particulièrement garde qu'il ne sorte de leur bouche aucune parole déshonnête, et il leur ordonne expressément (Eph. cap. 4, v. 29 ; Eph. cap. 5) que la fornication ne soit pas même nommée parmi eux (Ep 5, 3).

RB 207,1,499

C'est aussi manquer de respect de préférer une parole sale, et il ne faut jamais, sous * prétexte de gaieté et de bonne humeur, dire une parole qui soit tant soit peu libre sur ce sujet, quand ce serait pour divertir la compagnie. Car si nous voulons, dit saint Paul (Ep 4, 29), lorsque nous parlons, nous rendre agréables à ceux qui nous écoutent, nous devons dire quelque chose qui donne de l'édification. L'équivoque même, en cette matière, n'est pas permise : elle choque la civilité aussi bien que l'honnêteté. Il en est de même de tous les mots qui laissent ou qui peuvent laisser la moindre idée ou image de déshonnêteté.

* *sans* (1703) : erreur corrigée depuis l'édition de 1729.

RB 207,1,500

Lors donc qu'il se rencontre dans une compagnie quelques personnes qui profèrent des paroles un peu trop libres et qui blessent tant soit peu la pudeur, il faut bien se garder d'en rire : il faut, si l'on peut, faire semblant de ne les avoir pas entendues et faire en même temps changer de discours. Si on ne le peut pas, on doit témoigner, par un grand sérieux et un profond silence, que ces sortes d'entretiens déplaisent fort.

RB 207,1,501

On peut dire aussi qu'une personne, par ces sortes de discours, fait connaître ce qu'elle est : car la bouche, dit Jésus-Christ (Mt 12, 34), parle de l'abondance du cœur (Matth. 12, v. 34). Et ainsi, c'est vouloir passer pour un impur et un libertin que de préférer des paroles sales et qui choquent l'honnêteté.

RB 207,1,502 § 3. *Des fautes qu'on peut faire contre la bienséance, en parlant contre la charité que l'on doit au prochain.*

La civilité est si exacte à l'égard de ce qui regarde le prochain, qu'elle ne permet pas qu'on le choque en quoi que ce soit : c'est pourquoi elle ne donne pas la liberté de parler jamais mal de personne.

RB 207,1,503

C'est aussi une chose que saint Jacques (Jacob. Ep. cap. 4, v. 11) avertit les premiers chrétiens être contraire à la loi de Dieu, en disant que celui qui médit de son frère, médit de la loi (Jc 4, 11). Il est donc très malhonnête de trouver toujours à redire à la conduite des autres ; et si on ne veut pas en dire du bien, on doit se taire. Le Sage (Eccli. 28, v. 28) ordonne que, lorsque quelqu'un médit d'un autre, on bouche ses oreilles avec des épines (Si 28, 24) : il veut même qu'on s'éloigne si fort de la médisance qu'on n'écoute pas une méchante langue (Si 24, 16).

RB 207,1,504

Il ne veut pas qu'on rapporte à quelqu'un ce qu'un autre a dit de lui : et il avertit qu'on prenne bien garde de n'en avoir pas la réputation, parce que, dit-il (Si 21, 28), le semeur de rapports sera haï de tout le monde (Eccli. ch. 19, v. 7 ; ch. 5, v. 16 ; ch. 21, v. 31). Il faut donc, selon l'avis du même Sage (Si 19, 10), pour se conduire avec bienséance, lorsqu'on a entendu une parole contre son prochain, la faire mourir dans soi-même (Eccli. 19, v. 10).

RB 207,1,505

Lorsqu'on entend médire de quelqu'un, la civilité veut qu'on excuse ses défauts et qu'on fasse en sorte d'en dire du bien ; qu'on tourne en bonne part et qu'on estime quelque action qu'il aura faite : c'est le moyen de s'attirer l'affection des autres et de se rendre agréable à tout le monde.

RB 207,1,506

Il est très malhonnête de parler désavantageusement d'une personne absente devant une autre qui aurait les mêmes défauts, comme qui dirait : C'est une petite tête, devant une personne qui a la tête petite ; ou : C'est un boiteux, devant un autre qui boîte. Ces sortes de paroles offensent les présents aussi bien que les absents ; mais il est encore beaucoup plus méchant de faire à quelqu'un des reproches d'un défaut naturel : cela est d'un esprit bas et mal élevé. [RB 207,1,513]

RB 207,1,507

Il est aussi très malhonnête de faire servir de comparaison la personne à qui on parle, pour marquer quelque imperfection et quelque disgrâce qui est arrivée à un autre ; comme de dire, par exemple : Cet homme est aussi ivre que vous l'étiez l'autre jour ; un tel a reçu un coup de poing ou un soufflet, aussi fortement appliqué que l'était celui que vous reçûtes il y a quelque temps ; un tel est tombé dans une mare d'eau dans laquelle vous tombâtes l'autre jour ; un tel a les cheveux roux *, comme vous. Parler ainsi, c'est faire une grande injure à la personne à qui on parle. Il ne faut pas aussi parler des défauts qui paraissent, comme de ceux qui sont sur le visage ; et on ne doit pas s'informer d'où ils viennent.

* seul emploi de cet adjectif dans les écrits de Monsieur de La Salle. Courtin, dans un passage parallèle de sa Civilité, écrit : « Il a des grands cheveux, comme vous » (CL 60, 288)

RB 207,1,508

Il est même offensant d'attribuer inconsidérément à la personne à qui on parle quelque action faite mal à propos ou indiscreète ou désobligeante ; au lieu de parler d'une telle manière qu'on ne l'applique à personne, comme, par exemple, si on disait : Si vous dites quelque chose de désobligeant, on vous donne sur les oreilles * – au lieu de se servir de cette expression : il y en a qui, lorsqu'on leur dit quelque chose de désobligeant, donnent sur les oreilles.

* Frotter les oreilles à quelqu'un, ou *lui donner sur les oreilles*, lui infliger une correction manuelle (Littré)

RB 207,1,509

C'est aussi une très grande incivilité – aussi bien qu'un manquement de charité à l'égard du prochain – de faire souvenir quelqu'un de certaines rencontres qui ne sont pas avantageuses, ou de dire des choses qui peuvent donner quelque mortification ou causer de la confusion à la personne à qui on parle, comme si on disait crûment à une personne : Vous tombâtes, il y a quelque temps, dans un vilain borbier ; vous reçûtes, il y a quelques jours, un grand affront ; ou si, en parlant à une

personne qui veut paraître jeune, on disait qu'il y a longtemps qu'on la connaît ; ou à une femme, qu'elle a un mauvais visage.

RB 207,1,510

Une des choses qui choquent le plus la bienséance, aussi bien que la charité, sont les injures.

C'est aussi ce que Notre Seigneur condamne très expressément dans l'Évangile (Mt 5, 22) : elles ne doivent donc jamais se trouver dans la bouche d'un chrétien, puisque même elles sont très messéantes dans une personne qui a tant soit peu d'éducation. On ne doit non plus jamais faire affront à qui que ce soit * : et il n'est ** permis de rien faire ni de rien dire qui en puisse donner quelque occasion.

* RB 207,1,522

** 1703 ajoute : *pas*, construction qui ne convient plus aujourd'hui parce que *rien* a pris un sens complètement négatif.

RB 207,1,511

Un autre défaut, qui n'est pas moins contraire à l'honnêteté et au respect qu'on doit au prochain, est la raillerie, qui se fait en se moquant de quelqu'un sur quelque vice ou quelque défaut qu'il a, ou en le contrefaisant par gestes : car il n'y a pas beaucoup de différence entre railler de cette sorte et dire des injures, si ce n'est que par une injure on attaque une personne grossièrement et sans aucun ornement.

RB 207,1,512

Cette sorte de raillerie est tout à fait indigne d'une personne bien née : elle blesse l'honnêteté et choque le prochain. C'est pourquoi il n'est jamais permis de faire des railleries qui attaquent les personnes, vivantes ou mortes.

RB 207,1,513

S'il n'est pas permis de railler une personne sur quelque vice ou quelque défaut qui est en elle, il l'est bien moins de le faire sur des défauts naturels * ou involontaires. C'est une lâcheté et une bassesse d'esprit que de le faire ; de railler, par exemple, quelqu'un sur ce qu'il est ou borgne ou boiteux ou bossu, car celui qui a ce défaut naturel n'en est pas la cause **. Mais il est tout à fait messéant de railler quelqu'un de quelque disgrâce ou de quelque infortune qui lui est arrivée : c'est le choquer tout à fait que d'oser ainsi insulter à *** son malheur.

* *Défaut*, s. m. Imperfection, vice naturel ou acquis. [...] « Être bossu, boiteux, difforme, ce sont des *défauts* naturels » (Trévoux). Ici *défaut* n'implique pas de responsabilité morale.

** RB 207,1,506

*** *Insulter*, signifie aussi, outrager, affliger quelqu'un, lui reprocher sa misère et s'en réjouir [...]. Mais en ce sens il régit plus ordinairement le datif. « N'insultez jamais à la misère d'autrui » (Trévoux).

RB 207,1,514

Lors, cependant, qu'on est raillé sur ses défauts, on doit toujours le prendre en bonne part et faire en sorte de ne pas témoigner à l'extérieur qu'on s'en fasse de la peine : car il est de l'honnêteté – comme c'est une marque de piété dans un homme – de ne rien prendre avec chagrin * de ce qu'on lui dit, quelque désagréable, choquant ou injurieux qu'il puisse être.

* *Chagrin*, signifie aussi quelquefois aigre, colère, dépit (Académie)

RB 207,1,515

Il y a une autre espèce de raillerie qui est permise et qui, bien loin d'être contraire aux règles de l'honnêteté et de la bienséance, orne beaucoup le discours * et fait honneur à la personne qui la met en usage. Cette raillerie est un discours enjoué et plein d'esprit, qui exprime quelque chose d'agréable sans blesser personne ni l'honnêteté. Cette raillerie est très innocente et peut beaucoup aider à donner de l'agrément à la conversation. On doit cependant prendre garde qu'elle ne soit pas trop fréquente et qu'on la sache bien tourner. C'est pourquoi, si on a l'esprit naturellement pesant, il faut s'en abstenir entièrement, sinon on donnerait lieu de se moquer ** de soi, et cette raillerie tant plate, basse et mal reçue, n'aurait pas la fin qu'elle doit avoir, qui est de divertir les autres et de faire mieux recevoir ce qu'on dit *** pour les récréer.

* *la conversation*

** on dirait aujourd'hui : *de se faire moquer de soi*

*** *doit* (1703) : on corrige avec l'édition de 1729.

RB 207,1,516

Pour bien railler de cette manière, il ne faut point faire le folâtre, ni rire de tout sans aucun sujet, ni dire quelques petites pointes plates, basses et communes ; mais il faut que ce que l'on dit ait quelque chose de brillant et de relevé et qu'il ait rapport à la qualité des personnes qui parlent et qui écoutent, et qu'on le dise à propos.

RB 207,1,517

§ 4. *Des fautes qu'on commet contre la bienséance en parlant inconsidérément, légèrement ou inutilement.*

Parler inconsidérément, c'est parler sans discrétion, sans conduite * et sans faire attention à ce qu'on a à dire. Pour ne pas tomber dans ce défaut, le Sage (Ecclis. 19, v. 38) nous avertit d'être fort attentifs à nos paroles, de peur, dit-il (Si 1, 30), que nous ne déshonorions notre âme.

* On dit [...] qu'un homme [est] *sans conduite* [...], pour dire, que c'est un imprudent, que c'est un homme qui se gouverne très imprudemment en toutes choses (Académie)

RB 207,1,518

En effet, on n'a point d'estime pour un homme qui parle indiscretement, et c'est pour ce sujet que nous devons bien prendre garde, selon l'avis du même Sage (Ecclis. Chap. 4, v. 34), de n'être pas prompts de la langue (Si 4, 29), car la raison pour laquelle on parle souvent mal à propos et sans conduite, est parce qu'on dit les choses sans y avoir pensé sérieusement. C'est ce qui fait que le même Sage, sachant bien les mauvais effets de ce vice, s'adresse à Dieu (Si 23, 1) pour * ne le point abandonner à la légèreté indiscreète de sa langue et il l'en conjure en lui représentant sa puissance et la bonté qu'il a pour lui, comme son père et le maître de sa vie (Chap. 23, v. 1 et ss).

* sous-entendu : *lui demander de*

RB 207,1,519

Il faut donc, pour parler avec discrétion et avec prudence, ne jamais parler qu'on n'ait bien pensé à ce qu'on a à dire : il ne faut pas dire tout ce qu'on pense, mais il faut se conduire, en beaucoup de choses, selon l'avis du Sage (Eccli. 32, v. 12), comme si on les ignorait (Si 20, 1). On peut, dit le même Sage (Cap. 5, v. 14), si on a de l'intelligence sur quelque chose * qu'on veuille ** dire, ou que quelqu'un dise, parler ou répondre à propos, sinon on doit mettre sa main sur sa bouche (Si 5, 12), c'est-à-dire qu'on doit se taire, de peur qu'on ne soit surpris dans une parole indiscreète ou qu'on ne tombe dans la confusion.

* *Avoir l'intelligence de quelque chose*, la saisir, la pénétrer (Littré)

** *veille* (1703) : on corrige avec l'édition de 1729

RB 207,1,520

Il faut aussi, pour parler prudemment, observer le temps auquel il est à propos ou de parler, ou de [se] * tenir dans le silence : car c'est être bien imprudent et léger, dit le Sage (Si 11, 7-8), de n'observer point le temps et de parler lorsque la seule envie qu'on a de parler nous y porte. Il faut aussi, selon saint Paul (Coloss. Cap. 4, v. 6), que toutes les paroles qu'on dit, soient tellement accompagnées de grâce et assaisonnées de sel (Col 4, 6), qu'on n'en dise pas une seule, qu'on ne sache pourquoi et comment on la dit.

* *ce mot manque en 1703*

RB 207,1,521

Il faut enfin, selon l'avis du Sage (Ecclis. cap. 18, v. 19), apprendre avant que de parler (Si 18, 19), et ainsi ne jamais parler d'une chose qu'on ne sache bien, et dire ce qu'on a à dire avec tant de sagesse et d'honnêteté qu'on se rende aimable par ses paroles (Si 20, 27) (Eccli. cap. 20, 31).

RB 207,1,522

Lorsque quelqu'un dit ou fait quelque chose qui n'est pas à dire, si on s'aperçoit que la personne qui a parlé l'a fait par surprise, et qu'elle en est humiliée en faisant réflexion sur elle-même et sur ce qu'elle a dit, il ne faut pas faire semblant de s'en être aperçu *. Et si celui qui l'a dit ou fait en demande excuse **, il est de la prudence et de la charité d'interpréter favorablement la chose, et il faut être bien éloigné de se moquer de celui qui aurait avancé quelque chose qui paraîtrait peu raisonnable, et encore moins le traiter avec mépris : il peut être vrai aussi qu'on n'a pas bien conçu

sa pensée. Enfin, il n'est jamais permis à un homme sage de faire de la confusion à qui que ce soit ***.

* « Faites donc semblant que vous ne vous en êtes pas aperçu », comme dit - mieux - la *Civilité puérile* dans un passage parallèle.

** expression condamnée par plusieurs auteurs : voir la note de [RB 206,7,474](#)

*** [RB 207,1,210](#)

RB 207,1,523

Il est aussi de la prudence, lorsque quelqu'un dit des injures, de ne pas répondre et de ne se pas mettre en devoir de se défendre : il vaut bien mieux prendre tout en jeu ; et si un autre veut nous défendre, nous devons témoigner que nous ne sommes nullement choqués de ce qui a été dit. Car en effet * il est toujours d'un homme sage de ne se choquer de rien.

* on retrouve ce doublet en [I 3,27,1](#)

RB 207,1,524

Le Sage, pour faire connaître en peu de mots qui sont ceux qui parlent avec sagesse et avec prudence et qui sont ceux qui parlent imprudemment, dit admirablement (Eccl. cap. 22, 26) que le cœur des insensés est dans leur bouche et que la bouche des sages [est] * dans leur cœur ([Si 21, 26](#)). C'est-à-dire que ceux qui n'ont pas de sens font connaître à tout le monde, par la multitude et l'inconsidération ** de leurs paroles, tout ce qu'ils ont dans le cœur ; mais que ceux qui ont du sens et de la conduite sont tellement retenus et réservés à parler, qu'ils ne disent que ce qu'ils veulent bien dire et que ce qu'il est à propos qu'on sache.

* ce mot manque en 1703

** *Inconsidération*, s. f., imprudence (Trévoux)

RB 207,1,525

Lorsqu'on est avec des personnes qui sont plus âgées que nous ou fort avancées en âge, il est de la bienséance de peu parler et de beaucoup écouter ; on doit en user de même lorsqu'on est avec les Grands (Ecclis. 32, v. 13) : c'est un avis que donne le Sage ([Si 32, 9](#) ; [Si 32, 7](#)) fort à propos. Il est aussi de l'honnêteté qu'un enfant, lorsqu'il est avec des personnes à qui il doit du respect, ne parle pas qu'on ne l'interroge (Ibib. v. 11).

RB 207,1,526

Il faut bien se garder de dire ses secrets à tout le monde ([Si 8, 19](#)) : c'est aussi un avis que donne le Sage (Ecclis. ch. 19, v. 5), ce serait une grande imprudence de le faire ; mais il faut bien connaître, avant que d'en faire part à quelqu'un, quelle est la personne à qui on veut les dire, et être très assuré qu'elle est capable d'un secret et qu'elle sera fidèle à le garder.

RB 207,1,527

Ceux qui n'ont à dire que des nouvelles, des bagatelles et des sottises, qui font des grands préludes et ne peuvent donner aux autres le loisir de parler, feraient mieux de se tenir dans le silence : car il vaut beaucoup mieux passer pour silencieux que d'entretenir une compagnie de sottises et de niaiseries, ou d'avoir toujours quelque chose à dire.

RB 207,2 Article II. De la manière dont on doit parler des personnes et des choses.

RB 207,2,528

Il est très malhonnête de parler sans cesse de soi, de faire des comparaisons de sa conduite avec celle des autres ; de dire, par exemple : Pour moi, je n'en use pas ainsi, je * ne fais pas cela ; Une personne de ma qualité, etc. Ces sortes de discours sont importuns et indiscrets, car il n'est jamais séant de faire comparaison de soi avec les autres, et des autres entre eux : ces sortes de comparaisons sont toujours odieuses.

* *il* (1703) : si l'on parle *de soi*, ce pronom ne convient pas, pas plus que la correction de 1715 : « il ne faut pas cela ». Comme le texte porte : *fais*, on corrige en suivant 1729 ; d'ailleurs, les textes parallèles de l'*Anonyme lyonnais* et de *Courtin* portent : « je fais cela ».

RB 207,2,529

Il y a des gens qui sont tellement pleins d'eux-mêmes qu'ils entretiennent toujours ceux avec qui ils conversent de ce qu'ils ont fait et ce qu'ils font, et qu'on doive * beaucoup estimer toutes leurs

paroles et toutes leurs actions. Cette conduite dans les entretiens est très incommode et beaucoup à charge aux autres.

Se vanter et parler avantageusement de soi est une chose qui choque tout à fait la bienséance : c'est aussi une marque d'un petit esprit ; et il est d'un homme sage de ne jamais parler de ce qui le regarde, si ce n'est pour répondre à ce qu'on lui demande ** : encore doit-il le faire avec beaucoup de modération, beaucoup de modestie et de retenue.

* « comme si on devait » (1729)

** RC 20,9,5

RB 207,2,530

Lorsqu'on raconte quelque chose qu'on a faite - ou qui s'est passée - quand on était en la compagnie d'une personne d'une qualité beaucoup supérieure, il est de fort mauvaise grâce de parler en * pluriel et de dire par exemple : Nous allâmes, ou nous fîmes une telle chose ; il ne faut pas alors, ni se louer, ni même parler de soi, mais il est de l'honnêteté de parler de la chose comme si on n'y avait pas eu de part et de dire : Monsieur fit une telle chose ; Monsieur alla en un tel endroit.

* *Pluriel*. 2°. On dit, *au pluriel*, [...] et non pas, *en pluriel* (Féraud Critique). Cependant *Courtin*, dans un texte parallèle, utilise cette tournure (CL 60, 301)

RB 207,2,531

Lors aussi qu'un inférieur parle d'une action qu'une personne, à qui il doit du respect, a fait à son égard, il n'est pas à propos qu'il dise crûment : Monsieur me dit cela, Monsieur me vint voir ; mais il faut user de ces termes ou de semblables manières de s'exprimer : Monsieur me fit l'honneur de me dire cela, Monsieur me fit l'honneur de me venir voir ; ou bien en s'adressant à cette personne : Vous eûtes la bonté, vous me fîtes la grâce de vous employer * pour moi, etc.

* 5°. *S'employer*, v. réfl. [...] User de son crédit en faveur de quelqu'un. « Sauvez ce malheureux, employez-vous pour lui », *Corneille. Polyeucte*, IV, 5 (Littre)

RB 207,2,532

L'honnêteté demande, quand on a à parler des autres, qu'on en parle toujours d'une manière avantageuse * : c'est pourquoi on ne doit jamais parler de qui que ce soit, qu'on n'en ait du bien à dire. Il n'y a personne, quelque méchant qu'il soit **, dont on ne puisse dire du bien. Il ne serait pas cependant séant de parler en bonne part d'une personne qui aurait fait quelque faute publique ou commis quelque infamie : il vaut mieux dans ces occasions garder le silence à son égard ; et si d'autres en parlent, témoigner qu'on en a de la compassion.

* RC 6,6 et la note

** R 15,8,2

RB 207,2,533

Il faut aussi faire paraître dans ses discours qu'on a de l'estime pour les autres : c'est pourquoi il ne faut pas se contenter d'en parler avec avantage ; mais on doit prendre garde de ne le pas faire froidement ou, en disant quelque chose qui aille en leur honneur, de ne pas ajouter un 'mais', qui ôte toute l'estime que ce qu'on a dit en pourrait donner.

RB 207,2,534

Il faut toujours parler des personnes dont on s'entretient, d'une manière respectueuse et avec des termes qui marquent beaucoup de déférence * pour elles, à moins que cette personne ne soit inférieure – et encore en cette occasion doit-on se servir d'expressions honnêtes qui marquent qu'on a de la considération pour elle.

* *différence* (1703) : on corrige depuis l'édition de 1715

RB 207,2,535

La bienséance ne permet pas, lorsqu'on veut appeler quelqu'un, de l'appeler tout haut, ni sur un escalier, ni par une fenêtre * : ce serait aussi manquer au respect, qu'on doit avoir pour les personnes avec qui on est, que d'user de cette liberté ; on doit ou envoyer quelqu'un pour chercher la personne dont on a besoin, ou l'aller chercher soi-même, pour la faire venir.

* LA 56,6

RB 207,2,536

Si on était en la compagnie d'une personne à qui on doit du respect et qu'elle eût besoin de quelqu'un, il ne faudrait pas souffrir qu'elle allât le chercher : mais il serait de l'honnêteté de lui rendre promptement ce service.

C'est une incivilité de demander à une personne supérieure comment elle se porte quand on la salue, à moins qu'elle ne soit malade ou incommodée : cela n'est permis qu'à l'égard des personnes qui sont d'une condition égale ou inférieure. [RB 206,3,442]

RB 207,2,537

Si on veut témoigner à quelqu'un, à qui on doit beaucoup du respect, la joie qu'on a de sa santé, il est à propos, avant que de lui parler, de s'informer de quelque domestique * comment il ** se porte, et puis de lui dire d'une manière honnête : J'ai bien de la joie, Monsieur, que vous soyez en parfaite santé.

Lorsqu'on demande à quelqu'un comment il se porte, il doit répondre : Je me porte très bien, par la grâce de Dieu, disposé à vous rendre mes très humbles respects, ou se servir de quelques expressions semblables que l'esprit pourra fournir.

* *Domestique* comprend tous ceux qui agissent sous un homme, qui composent sa maison, qui demeurent chez lui, ou qui sont censés y demeurer (Trévoux)

** *elle* (1703) : on corrige avec l'édition de 1729, l'antécédent étant ici *quelqu'un*, alors que Courtin et l'Anonyme lyonnais, dans des passages parallèles, écrivaient : « cette personne ».

RB 207,2,538

La bienséance ne permet pas de se plaindre, lorsqu'on est en compagnie et qu'on a quelque peine et quelque incommodité : cela est à charge aux autres, et il semble quelquefois qu'on le fasse pour avoir lieu de prendre plus facilement ses aises *.

* *Courtin et l'Anonyme lyonnais*, dans des passages parallèles, ajoutent : « aux dépens des autres »

RB 207,2,539

Il y a des personnes qui, lorsqu'elles sont en compagnie, ne parlent que de ce qu'elles aiment, et quelquefois même des choses dont l'affection leur sera très singulière * ; si elles aiment un chien, un chat, un oiseau ou quelque autre bête, elles en feront continuellement le sujet de leur conversation ; elles lui parleront même de temps en temps en présence des autres, et interrompent quelquefois pour cela le discours ** : cela même les empêche souvent de faire attention à ce que les autres disent.

* *Singulier*, se dit aussi en mauvaise part de ce qui est particulier, extraordinaire, contre l'usage commun (Trévoux)

** *la conversation*

RB 207,2,540

Toutes ces manières d'agir sont des marques de petitesse et de bassesse d'esprit, et sont très contraires aux règles de la bienséance et au respect qu'on doit avoir pour les personnes avec qui on converse, et elles ne sont pas supportables dans une personne bien née : car ces sortes d'affections étant quelque chose de bien bas, il est très mésestant d'en témoigner tant de contentement et de les faire paraître avec tant d'éclat.

RB 207,2,541

Il y en a d'autres qui, quand ils ont fait quelque voyage ou quelque affaire, ou quand il leur est arrivé quelque accident *, soit qu'il soit agréable, soit qu'il soit fâcheux, ne cessent de parler de ce qui leur est arrivé, ou de ce qu'ils ont vu ou entendu, ou de ce qu'ils ont fait ; il semble que, parce que ces sortes de narrations leur plaisent, elles doivent aussi plaire à ceux qui les entendent : c'est une marque de l'amour qu'ils ont pour eux-mêmes, et de la complaisance ** qu'ils ont dans tout ce qu'ils font ou qui leur arrive.

* *Accident*, s. m. Événement fortuit, hasard, coup de fortune (Trévoux)

** *Complaisance* se prend aussi quelquefois pour un vain plaisir qu'on prend en soi-même, et qui naît de la trop bonne opinion qu'on a de soi (Trévoux)

RB 207,3 Article III. *De plusieurs différentes manières de parler.*

RB 207,3,542

Il y a bien des différentes manières de parler, qui expriment en nous plusieurs différentes passions et inclinations. Ces manières de parler sont : louer, flatter ; * interroger, répondre ; contredire, dire son avis ; disputer, interrompre et reprendre.

RB 207,3,543 § I. *De ce que la bienséance prescrit touchant les louanges et la flatterie.*

Il est toujours de très mauvaise grâce à une personne de se louer soi-même et de se vanter : cela n'est pas séant à un chrétien, qui ne doit se faire connaître que par sa conduite ; ainsi il faut qu'il n'y ait en lui que ses actions qui parlent ; mais, pour ce qui est de la bouche, elle ne doit jamais parler de soi, ni en bien ni en mal.

RB 207,3,544

Lorsqu'on est loué, il ne faut pas en témoigner de la joie - c'est une marque qu'on aime à être flatté - mais il faut s'excuser * honnêtement, en disant, par exemple : Vous me faites de la confusion, je ne fais que mon devoir, etc. Il serait encore mieux et plus sage de ne rien dire et de rompre le discours **, ce qui ne sera pas une incivilité. Que si c'est une personne beaucoup supérieure qui vous loue, il faut la saluer honnêtement, comme pour la remercier, et se tenir dans la modestie sans lui répondre, car votre réponse serait un manque de respect.

* *S'excuser, v. r.* [...] Prier qu'on nous pardonne (Pierre Richelet)

** *Rompre* se dit figurément pour, interrompre un discours, détourner la conversation à une autre matière (Trévoux)

RB 207,3,545

Lorsqu'on entend louer quelqu'un, il est de la bienséance d'ajouter à ce qu'on en dit ou tout au moins d'y applaudir * ; il faut bien se garder alors de faire comparaison de cette personne avec une ** autre.

Il ne faut jamais louer personne extraordinairement, mais il est de la bienséance de le faire toujours sans exagération et sans aucune comparaison : il faut aussi avoir la précaution de ne pas louer quelqu'un en présence de ses ennemis.

* *Applaudir, 2°.* Donner approbation. « Pourvu qu'on n'applaudisse pas à leurs crimes » (Littré) – Remarque : « applaudir à quelque chose »

** *un* (1703) : on fait la correction depuis 1725.

RB 207,3,546

Si, lorsqu'on est en compagnie, on a quelque occasion de louer ses proches, on peut le faire, pourvu que ce soit sobrement et avec modération.

Lorsqu'on en loue quelqu'un * devant nous, il ne faut pas trop applaudir aux louanges qu'on lui ** donne, mais il est de l'honnêteté de témoigner sa reconnaissance à celui qui aura loué.

* *l'un de nos proches*

** *leur* (1703)

RB 207,3,547

Lorsqu'on fait un présent à quelqu'un, il est contre la bienséance de le louer et d'en faire de grands éloges, comme pour engager la personne à qui on le fait à en avoir plus de reconnaissance. Si cependant d'autres le louent, il faut témoigner qu'on souhaiterait qu'il fût plus beau et plus digne du mérite de la personne à qui on le présente, mais il est tout à fait incivil de faire ressouvenir quelqu'un d'un bien qu'on lui a fait, car il semble que ce soit pour lui en faire reproche.

RB 207,3,548

Il est au contraire de l'honnêteté de témoigner de l'estime d'un présent qu'on reçoit, et il n'est pas séant de le cacher aussitôt ; c'est une grande faute d'y trouver à redire, particulièrement devant celui qui le fait : une personne qui en use ainsi mérite qu'on ne lui en fasse jamais.

RB 207,3,549

Lorsqu'on montre à quelqu'un, ou à une compagnie, quelque chose qui mérite d'être estimé, il n'est pas séant de faire de grandes admirations et d'y donner des louanges extraordinaires, comme font quelques-uns : ce serait témoigner qu'on a une basse complaisance pour la personne à qui la chose appartient, ou qu'on n'a jamais rien vu, ou qu'on ne s'entend pas à la valeur des choses.

RB 207,3,550

Il ne faut pas cependant être tout à fait indifférent quand la chose est inestimable, car on doit en cela être en même temps modeste et équitable. Si c'est à une compagnie qu'on montre quelque chose, il n'est pas à propos de se presser de la louer le premier, mais il faut attendre que la personne la plus qualifiée de la compagnie ait dit son sentiment, et puis lui applaudir * d'une manière honnête et déférente, à moins que cette personne ne demande d'abord notre sentiment : car alors il est de la bienséance de le dire simplement, sans rien exagérer.

* *Applaudir*, 2°. Donner approbation. « Pourvu qu'on n'applaudisse pas à leurs crimes » (Littre) - Remarque : « applaudir à quelque chose ou à quelqu'un »

RB 207,3,551

On en doit user de même dans toutes les occasions dans lesquelles on est obligé d'estimer quelque chose ou quelque action, mais sans y employer de grandes exclamations, s'écriant à tout ce que l'on voit : Oh, que cela est beau ! Oh, que cela est admirable ! particulièrement si c'est en présence d'une personne à qui on doit beaucoup de respect, et avant que cette personne en ait jugé : ce serait trop s'en faire accroire * et manquer de respect.

* *Accroire*. v. n. Il n'a d'usage qu'à l'infinitif avec le verbe faire. Et il signifie, faire croire ce qui n'est pas. [...] On dit, qu'un homme *s'en fait accroire* [...], pour dire, qu'il présume trop de lui-même, qu'il croit pouvoir en imposer (Académie)

RB 207,3,552

Flatter, c'est dire du bien de quelqu'un lorsqu'il n'y en a point de sujet ou en dire beaucoup plus qu'il n'y en a, par une pure complaisance ou pour son propre intérêt. C'est une lâcheté d'en user ainsi, et il est toujours désavantageux à celui qui est flatté de le permettre, car il donne à connaître qu'il a peu d'esprit et beaucoup de présomption de souffrir qu'on le loue pour des choses qu'il ne peut, ni chrétiennement, ni raisonnablement, s'attribuer.

RB 207,4 Article IV. * *De la manière d'interroger, de s'informer, de répondre ** et de dire son sentiment.*

* cela aurait dû être § II. (voir RB 207,3,542 et la note)

** *reprendre* (1703) : on corrige en suivant 1729, car le verbe *répondre* se trouve en RB 207,4,458-460 mais pas le verbe *reprendre*. On peut penser que *reprendre* et *répondre*, bien placés en RB 207,3,542, ont été intervertis dans les titres RB 207,4 et RB 207,5

RB 207,4,553

C'est une grande incivilité d'interroger et de faire des questions à une personne pour qui on doit avoir de la considération, et même à quelque personne que ce soit, à moins qu'elle ne nous soit beaucoup inférieure et qu'elle dépende de nous, ou qu'on ne soit obligé de la * faire parler ; et, en ce cas, on doit le faire d'une manière fort honnête avec beaucoup de circonspection.

* *le* (1703) : on corrige avec 1729, car le nom auquel renvoie ce pronom est *personne*.

RB 207,4,554

Lorsqu'on veut savoir quelque chose d'une personne à qui on doit du respect, il est de la bienséance de lui parler de manière qu'elle soit obligée de répondre à ce qu'on * lui demande, sans cependant l'interroger. Si on veut savoir, par exemple, si une personne ira en ** campagne, ou en quelque endroit, il serait très incivil et contre le respect, de lui dire : Irez-vous, Monsieur, à la campagne ? Cela est choquant et trop familier ; mais il faudrait se servir de semblables façons de parler : Vous irez sans doute à la campagne, ou en un tel endroit ? Cette manière de tourner la chose n'a rien d'offensant, que la curiosité, qu'on excuse quand elle est respectueuse.

* *qu'un* (1703) : on corrige depuis l'édition de 1715.

** Aujourd'hui on dit : [...] je vais à la campagne, et non je vais en campagne. On réserve *en campagne* pour exprimer un mouvement soit physique soit moral, et, particulièrement, un mouvement de troupes ; autrefois cette distinction n'existait pas ; les meilleurs écrivains disaient *en campagne* ce que nous disons à la campagne (Littre) – Le texte parallèle de *Courtin* portait : « Irez-vous à la guerre, Monsieur ? [...] Sans doute, Monsieur, que vous ferez aussi la campagne » (CL 60, 313).

RB 207,4,555

C'est aussi une incivilité, en parlant à une personne, de lui dire : Vous m'entendez bien ? * M'entendez-vous bien ? Je ne sais si je m'explique bien, etc. Il faut, sans user de toutes ces façons de parler, poursuivre son discours.

* 1703 met ici seulement un point-virgule.

RB 207,4,556

Quand on entre dans une compagnie, il est fort malhonnête de s'informer de ce qu'on y dit *. Ces sortes d'informations sont trop familières et sont d'une personne qui ne sait pas vivre : il faut se contenter, quand on est assis, d'écouter celui qui parle et d'entrer à propos dans la conversation.

* C'est au maître du logis, ou à celui qui avait commencé le thème de la conversation, de la résumer à la personne qui arrive, si elle mérite quelque honneur : **RB 206,7,417**

RB 207,4,557

Il ne faut pas non plus, dans la conversation, s'informer ou vouloir savoir d'une personne, quelque honnêtement qu'on le demande, où elle a été, d'où elle vient, ce qu'elle a fait ou ce qu'elle veut faire : ces sortes de questions sont trop libres et ne sont nullement permises ; il ne faut point ordinairement s'informer de ce qui regarde les autres, à moins qu'on n'ait une particulière obligation de le faire pour savoir quelque chose qui regarde la personne qui s'informe * ou qui a rapport à elle.

* la phrase est peu claire : « quelqu'un ne doit s'informer que des choses qui le regardent ou qui ont rapport à lui » ; ou bien : « si l'on a l'obligation de le faire pour savoir ce qui regarde la personne auprès de qui on s'informe ou qui a rapport à elle » ?

RB 207,4,558

C'est une incivilité imprudente de prévenir * une personne qui interroge, en répondant avant qu'elle ait achevé de parler, quand même on saurait bien ce qu'elle veut dire.

C'est aussi une incivilité de répondre le premier à une personne à qui on doit du respect, lorsqu'elle demande quelque chose en présence d'autres personnes qui sont au-dessus de soi, quand même il ne s'agirait que de choses communes et ordinaires, par exemple si elle demandait quelle heure il est : on doit laisser répondre les personnes les plus considérables de la compagnie, à moins que celui qui interroge ne s'adresse à quelqu'un en particulier, qui serait alors obligé de répondre.

* *Prévenir* signifie aussi, être le premier à faire ce qu'un autre voulait faire (*Académie*)

RB 207,4,559

Il est très malhonnête et peu respectueux, lorsqu'on répond à quelqu'un, soit à ses parents, soit à d'autres, de dire simplement, oui et non ; il faut toujours y ajouter quelques termes d'honneur et dire, par exemple : Oui, mon Père ; Oui, Monsieur. On doit cependant prendre garde de ne pas répéter trop souvent ces mots dans le discours, ce qui serait incommode et ennuyeux aux uns et aux autres.

RB 207,4,560

Lorsqu'en répondant on est obligé de contredire une personne pour qui on doit avoir de la considération, il n'est pas séant de le faire crûment ; on doit alors user de circonlocution, en disant : Vous me pardonnerez, Monsieur ; ou : Je vous demande pardon, Monsieur, si j'ose dire que, etc. **[DB 3,5,8]**

Lorsqu'on est en une compagnie où on parle d'une affaire, c'est une incivilité de dire son avis, à moins qu'on ne le demande, particulièrement quand il y a des personnes supérieures.

RB 207,4,561

Si on se rencontre dans une compagnie où on doit dire son sentiment sur une affaire, il faut attendre à * parler que son tour soit venu ; et alors se découvrir en saluant la personne qui préside et le reste des assistants, et puis dire simplement ce que l'on pense.

* *pour*

RB 207,4,562

Lorsqu'on dit son avis, on doit bien prendre garde de ne le pas soutenir avec opiniâtreté : car on ne doit pas tellement se prévaloir de sa pensée, qu'on la croie incontestable. Il serait aussi très messéant de contester * pour la faire valoir, car on ne doit pas si fort s'arrêter à son sentiment, qu'on ne le soumette à celui des autres. On doit donc être bien éloigné de s'échauffer ou de se

mettre en colère pour obliger les autres à suivre sa pensée – la passion n'étant pas un moyen ni honnête, ni sage, dont une personne puisse se servir pour faire croire que son sentiment est raisonnable. On ne doit jamais non plus blâmer les autres, ni mépriser ce qu'ils ont dit : il est au contraire d'un homme de conduite d'estimer et de louer le sentiment des autres, et de dire simplement le sien, parce qu'on le demande.

* *Contester*, v. act. Quereller, plaider, disputer (Trévoux)

RB 207,5 **Article V.** *De ce que la bienséance permet ou ne permet pas à l'égard de disputer* *, *d'interrompre et de reprendre* **.

* *Disputer*, v. n. et a. Défendre son sentiment contre quelqu'un. Discourir avec une personne avec chaleur sur quelque point d'art ou de science. [...] Défendre avec opiniâtreté. Contester (Richelet)

** *répondre* (1703) : la correction est déjà faite en 1715. Voir la seconde note de RB 207,4. *Reprendre* est effectivement utilisé en RB 207,5,570 et 572, et surtout en 574-575. Et s'il est question de *répondre* en RB 207,5,576, c'est seulement de ne pas *répondre* aux injures.

RB 207,5,563

Saint Paul (2 Tm 2, 14) avertit son disciple Timothée (Thimot. cap 2, v. 14), de ne point s'arrêter à des disputes de paroles : rien aussi n'est plus contraire aux règles de la bienséance ; on doit dans cette vue, selon le sentiment du même Apôtre (2 Tm 2, 23), rejeter toutes les questions sottes et inutiles, parce qu'elles ne causent que des disputes (v. 22).

En effet, si on veut empêcher une chose, il faut en ôter les occasions ; et la raison qu'en donne saint Paul (v. 24) est que le serviteur de Dieu ne doit point contester (2 Tm 2, 24).

RB 207,5,564

Il faut donc bien prendre garde, lorsqu'on est en compagnie, de ne se point opposer aux sentiments des autres et de ne rien proposer qui soit capable d'exciter des disputes et des contestations ; mais si les autres avancent quelque chose qui ne soit pas vrai * ou qui paraisse être dit mal à propos, on peut proposer simplement sa pensée, et avec tant de déférence que ceux qui seront d'un sentiment contraire ne s'en fassent ** pas de peine.

* **RC 13,8**

** *fasse* (1703) : on corrige depuis l'édition de 1715

RB 207,5,565

Si quelqu'un contredit notre sentiment, nous devons témoigner que nous le soumettons volontiers au sien, à moins que le sien ne soit tout à fait contraire aux maximes chrétiennes et aux règles de l'Évangile : car alors on serait obligé de soutenir ce qu'on a avancé, mais on doit le faire d'une manière si honteuse * et si respectueuse que la personne que l'on contredit, bien loin de s'en offenser, écoute volontiers nos raisons et s'y rende, à moins qu'elle ne soit tout à fait entêtée et déraisonnable ; car la parole douce, selon le sentiment du Sage (Eccli. 6, v. 5), acquiert beaucoup d'amis et adoucit les ennemis (Si 6, 5).

* *Honteux*, se dit aussi de ce qui manque de hardiesse (Trévoux)

RB 207,5,566

Si on se trouve avec une personne qui soit facile à prendre un sentiment contraire, la bienséance demande qu'on ne soit pas facile à dire son sentiment sur quelque chose : car, comme dit fort bien le Sage (Si 28, 11), la promptitude à disputer allume le feu de la colère (Eccli. Chap. 28, v. 13) ; et, comme les grands parleurs sont plus sujets à soutenir opiniâtrement leur sentiment, il faut, suivant l'avis du même Sage (Si 8, 3), ne pas disputer avec un grand parleur, pour ne pas mettre davantage de bois dans son feu (cap. 8, v. 4). On doit surtout prendre garde, comme il le conseille encore (Si 4, 25), de ne jamais contredire en aucune manière la parole de vérité (cap. 4, v. 30). C'est pourquoi, si on n'est pas bien instruit de quelque chose, on doit toujours prendre le parti de se taire et d'écouter les autres.

RB 207,5,567

Lorsqu'on est dans une conversation où on * dispute ** comme on fait ordinairement dans les écoles, il faut écouter avec attention ce que les autres disent ; et si on est prié ou engagé de parler,

on peut alors dire son sentiment sur la question qui fait le sujet de la dispute ; si cependant on ne l'entend *** pas, on ne doit pas avoir honte de s'excuser **** de parler.

* *en* (1703) : on corrige depuis 1729, car les éditions précédentes omettent les paragraphes 567 à 576.

** *Dispute*, [...] se dit aussi des actions publiques qui se font dans les Écoles pour agiter des questions (Trévoux) – il s'agit des écoles de l'Université, pas des "petites écoles" !

*** *Entendre*, signifie aussi, comprendre, concevoir en son esprit, avoir l'intelligence de quelque chose (Académie)

**** *S'excuser*, signifie aussi, refuser honnêtement (Trévoux)

RB 207,5,568

Si on croit que l'opinion que l'on a proposée est véritable, on doit la soutenir, mais il faut que ce soit avec une telle modération que celui avec qui on dispute cède sans peine. Si les raisons que les autres allèguent font connaître qu'on a tort, on ne doit pas s'opiniâtrer à soutenir une méchante * cause, mais on doit de bonne grâce se condamner le premier : c'est le moyen d'en sortir avec honneur.

* *Méchant*, adj. Mauvais ; qui ne vaut rien, qui est dépourvu de bonnes qualités, qui ne mérite aucune estime (Trévoux)

RB 207,5,569

Lorsqu'on est ainsi dans la dispute, il ne faut pas vouloir l'emporter : il suffit de proposer son sentiment et de l'appuyer de bonnes raisons, et l'on doit avoir cette condescendance pour les autres, de suivre leur sentiment lorsqu'ils sont en plus grand nombre. *

* C'est ce que recommandent aussi les autres manuels de civilité : ce n'est pas que la vérité puisse dériver de la majorité ; mais, si la question n'est pas « de conséquence » [RB 207,5,574], on ne doit pas se singulariser.

RB 207,5,570

Il n'est pas bienséant de contredire personne *, à moins que ce ne soit quelqu'un qui soit beaucoup au-dessous de soi, qui dise des choses hors de propos et qu'on soit obligé, à cause des conséquences, de dire le contraire de ce qu'il a avancé – encore faudrait-il le faire avec tant de douceur et d'honnêteté que celui qu'on reprend fût comme forcé de n'en avoir que de la reconnaissance. [RC 6,12]

Il est fort incivil d'interrompre une personne qui parle, en demandant par exemple : Qui est celui-là ? Qui est-ce qui dit ou qui fait cela ? Cette interruption est encore bien plus malhonnête ** lorsque celui qui parle se sert de mots couverts.

* au sens de : « contredire *une* personne », comme l'écrit 1729.

** *impolie, mal venue*

RB 207,5,571

C'est aussi une incivilité fort choquante, lorsque quelqu'un fait le récit de quelque chose, de l'interrompre pour dire mieux que lui ; et ce n'en est pas une moindre, lorsqu'un autre a commencé le récit d'une histoire, de dire qu'on la sait bien, qu'on sait bien ce qu'il veut dire ; et s'il ne la raconte pas bien, c'est se moquer de lui et lui donner sujet de beaucoup s'offenser, de sourire pour faire connaître que ce qu'il dit n'est pas ainsi ; mais il est honteux de dire : Je gage que cela n'est pas. Cette manière de parler est tout à fait grossière et malhonnête, et ne peut venir que d'une personne mal élevée.

RB 207,5,572

S'il arrive dans la conversation que quelqu'un s'abuse * en parlant, il n'est permis à personne de lui faire connaître ; comme si, par exemple, il prenait un homme ou une ville pour une autre, il faut attendre que celui qui parle se reprenne lui-même ou donne occasion de parler sur ce sujet ; il faut alors le ** détromper sans affectation, de crainte de lui faire de la peine.

* *S'abuser*, v. r. [...]. Se tromper (Richelet)

** *se* (1703) : on corrige depuis 1729.

RB 207,5,573

Si cependant il s'agit d'un fait qu'on est obligé d'éclaircir pour l'intérêt de quelqu'un, on peut dire ce qu'il * en est, pourvu qu'on le fasse d'une manière toujours honnête et avec beaucoup de circonspection.

On doit se rendre fort attentif à ce que dit la personne qui nous parle, pour ne pas lui donner la peine de répéter deux fois une même chose ; car ce serait une grande incivilité de dire, par exemple : Que dites-vous, Monsieur ? je ne vous ai pas entendu, ou quelque autre chose semblable.

* *qui* (1703) : on corrige depuis 1729.

RB 207,5,574

Lorsque quelqu'un, en parlant, a peine de trouver ses mots et qu'il hésite, il est tout à fait contre le respect et l'honnêteté de lui suggérer, ou ajouter, les paroles qu'il ne dit pas bien : il faut attendre qu'il le demande.

On ne doit pas se mêler de reprendre personne, à moins qu'on n'y soit obligé ou que la chose dont il s'agit ne soit de conséquence.

RB 207,5,575

C'est une grande faute de s'ériger en critique et en censeur public : on doit bien juger de tout le monde, et ne se point mettre en peine des actions des autres, à moins qu'on ne soit chargé de leur conduite et qu'on ne soit obligé de les instruire et de les porter au bien.

Lors cependant qu'on est averti ou repris par quelqu'un, il est de la bienséance de le bien recevoir et d'en témoigner beaucoup de reconnaissance : plus on en témoignera, plus on sera chrétien, et plus on en sera estimé. [RC 12,12]

RB 207,5,576

S'il arrive qu'on soit injurié par quelqu'un, il est d'un homme sage de ne s'en pas faire de la peine : bien loin de vouloir se défendre, on ne doit rien répondre du tout. C'est la marque d'un esprit bas et lâche de ne pouvoir souffrir une injure, il est du devoir d'une âme chrétienne de n'en témoigner aucun ressentiment et en effet * de n'en avoir point. C'est l'avis que nous donne le Sage (Eccli. 10, v. 6), d'oublier toutes les injures que nous recevons de notre prochain (Si 10, 6). Et Jésus-Christ veut (Matth. 5, v. 44) que non seulement on pardonne à ses ennemis, mais encore qu'on leur fasse du bien ** (Mt 5, 44), quelque tort ou quelque déplaisir qu'on puisse en avoir reçu. Si quelqu'un veut prendre notre défense, il faut lui témoigner qu'on n'en est nullement offensé.

* *En effet*, adv. [...]. D'une manière véritable et réelle (Trévoux).

** EM 15,295 ; MD 5,2,2 ; MD 58,2,1 ; MR 202,2,1 fin ; DB 1,2,1...

RB 207,6 Article VI. Des compliments et des mauvaises manières de parler

RB 207,6,577

Il y a deux sortes de compliments : les uns, par lesquels nous exprimons quelque passion *, soit de jouissance **, pour témoigner de la joie de quelque chose d'avantageux qui est arrivé à la personne que nous rencontrons ou que nous allons voir ; soit de condoléance, par laquelle nous donnons à la personne, à qui il est arrivé quelque chose de fâcheux, des marques de la douleur que nous en ressentons ; ou de remerciement, en témoignant notre reconnaissance pour les bienfaits que nous avons reçus de quelqu'un et l'obligation que nous lui en avons, lui protestant de notre affection et fidélité à son service ;

* *mouvement du cœur, sentiment, tout ce que nous ressentons* (F. Albert-Valentin).

** *Conjouissance*, subst. f. Compliment qu'on fait à quelqu'un pour lui témoigner la joie de quelque heureux succès qui lui est arrivé en sa fortune, en ses affaires (Trévoux). Voir l'emploi du verbe *conjouir* : MF 99,1,2 ; I 6,19,2

RB 207,6,578

ou bien, c'est une protestation * que nous faisons à quelqu'un de notre soumission à son égard et de notre fidélité à son service ; c'est quelquefois aussi pour nous plaindre et pour témoigner notre ressentiment de quelque tort qui nous a été fait. Ces sortes de compliments doivent être faits d'une manière qui soit naturelle, sans affectation et sans qu'il paraisse qu'on les a étudiés : car alors la bouche, parlant de l'abondance du cœur **, persuade bien mieux que tout ce que l'on pourrait dire avec préparation qui, étant moins naturel, ne sera jamais si bien reçu.

* *Protestation*, se dit dans le discours ordinaire, des promesses, des assurances, des offres réitérées de service, d'amitié ou d'amour en termes forts et avec serment (Trévoux)

** RB 207,5,501

RB 207,6,579

Une autre sorte de compliment * est la louange ; celle-ci demande beaucoup plus de circonspection et d'adresse que l'autre, pour persuader que l'on dit la vérité. Pour rendre cette sorte de compliment agréable, il faut que celui que nous louons soit persuadé que nous le sommes de son mérite, et alors le compliment sera sincère et obligeant ; il faut aussi prendre garde dans ces sortes de compliments de ne point élever les personnes, à qui on les fait, beaucoup au-dessus de ce qu'elles sont et de ne pas faire de grandes exagérations qui se détruisent d'elles-mêmes ; il faut, pour que cette sorte de compliments soit raisonnable **, qu'il y ait de la sincérité et de la vérité ; en sorte que, par la droiture, la sagesse et la modération qui doivent toujours s'y rencontrer, *** la modestie ne soit point blessée, ni dans celui qui les dit, ni dans celui qui les reçoit.

* le parallélisme est avec *les uns* (RB 207,6,577)

** *soient raisonnables* (1703) : on corrige depuis l'édition de 1715.

*** 1703 ajoute ici *que*, qui redouble le *que* de *en sorte que*. On le supprime avec 1729.

RB 207,6,580

C'est pourquoi celui qui les exprime, doit se souvenir que, quoiqu'il faille beaucoup estimer les autres, on doit cependant les louer peu, et avec beaucoup de précaution et de retenue, suivant l'avis du Sage (Joan.* 11, v. 30), qui nous dit, avec raison, qu'il ne faut louer personne avant la mort (Si 11, 28), car dans les louanges il y a toujours à craindre, à l'égard de celui qui les donne, qu'il ** ne manque de sincérité ; et à l'égard de celui qui les reçoit, qu'il n'en tire de la vanité. C'est pourquoi ces sortes de compliments doivent être rares et ne doivent être faits qu'avec beaucoup de prudence et de circonspection.

* lire *Eccli.* : il est clair que l'éditeur s'est trompé.

** *qui* (1703) : on corrige depuis l'édition de 1715

RB 207,6,581

Les compliments, pour être bons, doivent être faits sans compliment * ; et les cérémonies, pour être agréables, ne doivent point s'écarter du naturel ; ils ** doivent aussi être courts et, si on les fait à des personnes à qui l'on doit du respect, il se faut servir plutôt de révérences que de longs discours.

* *affectation*, corrige à juste titre 1729 ; mais le redoublement de *compliment* se rencontre aussi dans le texte parallèle de l'*Anonyme de Lyon*.

** le pronom « *ils* » renvoie à la fois à *compliments* (discours) et à *cérémonies* (révérences).

RB 207,6,582

En répondant aux compliments, il faut observer les mêmes règles ; s'ils sont faits sur des bienfaits reçus, on doit les diminuer, non pas toutefois tellement qu'ils ne paraissent plus rien, car il semblerait que ce serait blâmer l'estime qu'en fait celui qui les a reçus. On doit aussi s'abstenir de dire que l'on ferait la même grâce ou qu'on rendrait le même service à toutes sortes de personnes, car ce serait témoigner à celui à qui on a fait cette faveur, qu'on n'a pas beaucoup de considération pour lui, puisqu'on ne fait en sa faveur que ce qu'on ferait pour tout autre.

RB 207,6,583

Lorsqu'on parle, il ne faut jamais se servir que de mots honnêtes, ordinaires et intelligibles, et propres au sujet dont on parle, et non de termes particuliers et recherchés. [RB 210,1,620]

On doit particulièrement éviter les expressions impropres, qui ne sont pas françaises et qui ne sont pas de la pureté de la langue et, quoiqu'il ne soit pas séant de se servir en parlant de termes et d'expressions trop étudiées, il faut cependant éviter un certain français corrompu * que plusieurs personnes mettent souvent en usage, faute de faire une assez grande attention à leur manière de parler. Ce serait, par exemple, fort mal parler de dire : Sortez ce cheval de l'écurie ; au lieu de dire : Faites sortir ce cheval de l'écurie.

* les textes parallèles de *Courtin* et de l'*Anonyme de Lyon* précisent « le patois des provinces ».

RB 207,6,584

Lorsqu'on raconte quelque histoire ou qu'on rend compte de quelque commission, il faut s'abstenir de certains termes ridicules et tout à fait inutiles comme serait de dire : Ce dit-il ; Ce dit-elle ; Or ça ; Il m'a dit comme ça, etc.

Il est incivil et même choquant de dire à une personne : Vous m'avez manqué de parole ; Vous m'avez trompé. Il est à propos de s'exprimer d'une autre manière qui soit plus honnête, en disant par exemple : Apparemment, ou vous ne vous êtes pas sans doute souvenu, Monsieur, ou peut-être * que vous n'avez pu faire ce que vous m'aviez fait espérer.

* 1703 met une majuscule à *Peut-être*, comme si l'on commençait un autre exemple. Il semble plutôt que ce soit la continuation de la phrase, faisant parallèle avec le premier *ou*.

RB 207,6,585

C'est aussi une grande incivilité, après qu'une personne a parlé, de dire : Si ce que vous dites est vrai, nous sommes mal ; Si ce que Monsieur dit est vrai, nous n'avons plus de sujet de nous étonner que, etc.

C'est un honnête démenti. Il ne faut jamais témoigner qu'on doute de ce que dit un honnête homme. Il est de l'honnêteté de dire : Selon ce que vous dites, nous sommes mal ; Ce que dit Monsieur fait voir que, etc.

RB 207,6,586

C'est encore une très mauvaise manière de parler de dire : Vous vous moquez de dire cela ; il n'est pas mieux de dire comme font quelques-uns par manière de compliment * : Vous vous moquez de moi, de me traiter de la sorte. Cette manière de parler est offensante, parce qu'on ne doit jamais imposer ** à un honnête homme de se moquer de nous ; il faut donner un autre tour à la période en cette manière : Ce serait se moquer de dire etc.

* *Compliment* se dit quelquefois à contresens ; et étant joint avec quelque épithète odieuse, il se prend pour un discours fâcheux et désobligeant (Académie)

** *Imposer*, signifie aussi, Accuser faussement, imputer à tort (Académie) - *L'Anonyme de Lyon*, écrit dans un texte parallèle : « On ne doit jamais *imputer* à un honnête homme de se moquer de nous » : c'est peut-être ce que veut dire le texte.

RB 207,6,587

Il n'est jamais permis de parler à personne d'une manière impérieuse, à moins qu'elle ne soit fort inférieure : ces manières de parler, qui ressentent la domination, ne sont pas supportables et ne peuvent être mises en usage par une personne qui a tant soit peu d'éducation. C'est pourquoi au lieu de se servir de ces manières de parler qui marquent un commandement - Allez ; Venez ; Faites cela ; - il est à propos d'user de circonlocutions, en disant par exemple : Voudriez-vous bien aller ? Trouveriez-vous à propos à dire ? Je ne sais si vous trouveriez à propos. Oserai-je bien vous prier, Monsieur ? Pourrai-je espérer cette grâce de vous ? etc.

À l'égard des personnes qui sont beaucoup inférieures, on pourrait leur dire honnêtement : Voudriez-vous bien me rendre ce service ? Voudriez-vous bien me faire cette amitié ? Vous m'obligeriez de vous donner la peine, etc. Ce sont toutes manières de parler dont l'honnêteté demande qu'on se serve à l'égard de ceux dont on peut avoir besoin.

RB 208 **Chapitre VIII. De la manière de donner et de recevoir, et de se comporter quand on rencontre quelqu'un et quand on se chauffe.**

RB 208,1,588

Avant que de recevoir quelque chose, lorsqu'on est hors de table, il faut faire la révérence, ôter son gant, baiser la main et recevoir cette chose en la portant honnêtement et sans précipitation vers sa bouche, comme si on la voulait baiser, ne l'approchant cependant pas si près de sa bouche, mais en faisant seulement semblant.

RB 208,1,589

Lorsqu'on veut donner ou rendre quelque chose à d'autres, il faut la leur présenter promptement de peur de les faire attendre, puis la présenter comme en la baisant, ensuite, l'ayant présentée, baiser la main et faire la révérence. Il faut faire la même chose toutes les fois qu'on présente quelque chose, soit qu'on nous la demande ou non.

RB 208,1,590

Lorsqu'on veut donner ou prendre quelque chose, il est incivil d'avancer la main par devant quelqu'un, particulièrement si c'est une personne pour qui on doit avoir de la considération et du respect : il faut toujours et donner et prendre par derrière tout ce qu'on donne, tant à table qu'ailleurs, à moins que cela ne puisse pas se faire sans incommoder quelqu'un. Et quand on est obligé de donner et de recevoir quelque chose par devant un autre, il est de l'honnêteté de demander excuse * à la personne par devant qui on la donne ou ** on la reçoit, et lui en demander la permission par quelque signe et parole de civilité, disant par exemple : Monsieur, avec votre permission, s'il vous plaît ; Monsieur, je vous demande excuse *, etc.

* expression condamnée par plusieurs auteurs : voir la note de [RB 206,7,474](#)

** *qu'on* (1703) : on corrige depuis 1716.

RB 208,1,591

Quand on présente quelque chose, il est de la bienséance de la présenter de manière qu'on la puisse prendre facilement par où elle doit être prise : ainsi lorsqu'on présente à quelqu'un un couteau ou une cuillère, il faut tourner le manche du côté de celui qui les reçoit.

RB 208,1,592

Si quelqu'un de la compagnie laisse tomber quelque chose, la civilité veut qu'on se presse de l'amasser * avant lui et de la lui rendre ensuite avec honnêteté. Si on laisse soi-même tomber quelque chose, il faut l'amasser * promptement, sans souffrir qu'un autre se donne cette peine ; et si d'autres ont été plus prompts que nous et nous la rendent, il faut ** les remercier honnêtement en leur demandant excuse *** de la peine qu'on leur a donnée.

* *Amasser*, signifie aussi, Relever de terre ce qui est tombé [...]. Dans cette signification il vieillit, et on dit plus ordinairement *ramasser*. (Académie, 1762)

** 1703 ajoute un *ou* superflu.

*** expression condamnée par plusieurs auteurs : voir la note de [RB 206,7,474](#). 1703 porte, par erreur : *demannant*.

RB 208,1,593

Lorsque dans le chemin on rencontre quelque personne qui est distinguée, ou par son emploi ou par sa qualité, il est de la bienséance de la saluer fort honnêtement, sans se tourner beaucoup vers elle, à moins qu'on ne la connaisse particulièrement.

Dans Paris, on ne salue ordinairement que les personnes qu'on connaît, et qui sont d'une qualité éminente et beaucoup élevées au-dessus du commun, comme sont les princes et les évêques. Il est néanmoins de l'honnêteté de rendre ces devoirs aux ecclésiastiques et aux religieux.

RB 208,1,594

Il est incivil et même ridicule de regarder les personnes qui passent, pour voir si elles saluent : il faut toujours prévenir * les autres en cela, aussi bien qu'en toute autre chose, selon l'avis que donne saint Paul ([Rm 12, 10](#)) ; et c'est s'attirer de l'honneur que d'honorer les autres. Lorsque dans la rue on rencontre tête-à-tête quelque personne de qualité ou qui soit supérieure, il est à propos de se détourner un peu et de passer au-dessous d'elle, en se retirant du côté du ruisseau.

* *Prévenir*, v. act. et n. Être le premier à faire la même chose (Furetière)

RB 208,1,595

S'il n'y a point de haut ni de bas mais un chemin uni, il faut passer à gauche de la personne qu'on rencontre et lui laisser la main droite libre et, quand elle passe, il faut s'arrêter et la saluer avec respect, et même un profond respect si sa qualité le demande. Si c'est à une porte ou à un lieu étroit qu'on rencontre cette personne, il faut s'arrêter tout court *, si on le peut, afin de la laisser passer et, s'il faut ouvrir une porte, relever une tapisserie, en ôter quelque chose qui empêche la liberté du passage, la civilité veut qu'on passe devant la personne pour faire ces choses et qu'en passant on incline le corps tant soit peu devant elle. [RB 206,6,465]

* On dit, il s'en est retourné *tout court*, pour dire, aussitôt, dans le même temps (Académie)

RB 208,1,596

Si on rencontre dans la rue une personne à qui on n'est pas familier, c'est prendre une manière un peu trop libre et qui n'est nullement honnête, de lui demander où elle va et d'où elle vient.

RB 208,1,597

Quand on est obligé d'aller et de venir, de passer et de repasser devant une personne qu'on doit respecter, la bienséance veut qu'on fasse en sorte de passer par derrière ; si cependant on ne peut pas le faire, on doit s'incliner honnêtement toutes les fois qu'on passe devant elle.

RB 208,1,598

La bienséance ne peut permettre, lorsqu'on est auprès du feu, de mettre les mains sur les braises, de les passer à travers la flamme ou de les mettre dessus : il serait encore bien plus indécent d'y porter le pied. C'est aussi une grande incivilité de tourner le dos au feu ; et si quelqu'un se donne cette liberté, il faut bien se garder de l'imiter.

RB 208,1,599

Il ne faut pas non plus, lorsqu'on est assis devant le feu, se lever de dessus son siège pour se tenir debout, à moins que la personne considérable ne se lève, car alors il faudrait se lever en même temps qu'elle. Il serait très malhonnête de s'accroupir ou de s'asseoir à terre, et de s'approcher du feu plus près que les autres.

C'est une marque de bassesse d'esprit de s'amuser à badiner avec les pincettes ou tisonner * dans le feu : on ne doit pas même y mettre du bois, et il est de la bienséance de laisser ce soin au maître de la maison ou à celui qui a soin du feu.

* *attisonner* (1703). Les dictionnaires ne connaissent pas *attisonner* ; les textes parallèles de l'*Anonyme de Lyon* et de la *Civilité nouvelle* portent : *attiser*.

RB 208,1,600

Il est à propos, lorsqu'on fait du feu, de le disposer de telle manière que tous ceux qui sont auprès puissent se chauffer facilement : le vouloir ensuite changer de disposition sans une nécessité évidente, cela est d'un esprit inquiet et qui ne peut demeurer en repos.

Lors cependant qu'on est devant le feu avec une personne à qui on doit beaucoup de respect, et qu'elle se met en peine de vouloir accommoder le feu, il est à propos de prendre aussitôt les pincettes, à moins que cette personne ne veuille absolument se donner cette peine comme pour se divertir.

RB 208,1,601

Il est tout à fait contre la bienséance de s'approcher si près du feu qu'on se brûle les jambes, aussi bien que de mettre ses pieds hors de ses souliers et de se chauffer ainsi en présence des autres, et il l'est encore beaucoup plus aux filles et aux femmes de lever leur jupe fort haut quand elles sont auprès du feu, aussi bien qu'en toute autre rencontre *.

* *Rencontre*, s. f., signifie quelquefois occasion. [...] On dit aussi, *rencontre*, pour dire, conjuncture (Académie), circonstance.

RB 208,1,602

La charité, aussi bien que l'honnêteté, veulent qu'on s'incommode pour faire place aux autres quand on est auprès du feu ; et qu'on se retire même en arrière pour donner moyen de se chauffer à ceux qui en ont plus de besoin. Si quelqu'un jette dans le feu des lettres, du papier ou d'autres choses semblables, il est de très mauvaise grâce de les retirer, pour quelque raison que ce puisse être.

RB 208,1,603

Si on donne des écrans *, on ne doit pas souffrir, lorsqu'on est chez soi, qu'un domestique en présente un à la personne avec qui on est auprès du feu : il est de l'honnêteté de lui en présenter un soi-même. Si, lorsqu'on est hors de chez soi auprès du feu, il n'y a qu'un écran et que la personne avec qui on est veuille contraindre de le prendre, après avoir témoigné la peine qu'on a de l'accepter, on ne doit pas le refuser ; mais il est à propos de le quitter incontinent ** après, de le mettre doucement à côté de soi, sans que personne s'en aperçoive, et de ne s'en point servir. On doit aussi recevoir honnêtement celui qu'on présente et, quand on aurait passé le rang de quelqu'un, il ne serait pas bien de dire qu'on lui donne celui qu'on nous présente.

* *Écran*, s. m. Ce qu'on tient à la main et qu'on se met devant le visage pour le garantir de l'ardeur d'un grand feu. Ce qu'on pose devant soi pour empêcher que le feu ne nous fasse mal (Richelet)

** *Incontinent*, adverbe de temps. Sur l'heure (Trévoux), tout de suite

RB 209 **Chapitre IX. De la manière de se comporter en marchant dans les rues et dans les voyages en carrosse et à cheval.**

RB 209,1,604

On doit faire attention, lorsqu'on marche dans les rues, de ne marcher ni trop lentement ni trop vite. La lenteur dans le marcher est une marque ou de pesanteur ou de négligence ; il est cependant plus indécent de marcher trop vite, cela est beaucoup plus contre la modestie.

Il n'est pas à propos de s'arrêter dans les rues, même pour parler à quelqu'un, à moins qu'il n'y ait quelque nécessité, encore ne faut-il le faire que pour peu de temps. [RC 14,8 ; CE 21,2,2]

RB 209,1,605

Lorsqu'on va en voyage avec une personne à qui on doit du respect, il est de la bienséance de s'accommoder à tout, de trouver tout bon, de ne se faire peine de rien, de ne jamais faire attendre après soi, d'être toujours prêt à rendre service à tous les autres : il y en a qui, dans les voyages, n'ont jamais de bonnes chambres, jamais de bons lits, et qui, ne trouvant rien de bien ni de bien fait, sont toujours très incommodes aux autres.

S'il arrive dans les voyages qu'on soit obligé de coucher dans la chambre d'une personne pour qui on doit avoir du respect, il est de la civilité de la laisser déshabiller et coucher la première, et ensuite de se déshabiller à l'écart et auprès du lit où on doit coucher ; puis de se coucher doucement et ne faire aucun bruit pendant la nuit.

RB 209,1,606

L'honnêteté demande aussi, comme on s'est couché le dernier, qu'on se lève le premier : car il n'est pas honnête qu'une personne qu'on doit honorer nous voie déshabillé, ni aucun de nos habits traîner.

Il est de fort mauvaise grâce, lorsqu'on est arrivé au lieu où on doit loger, de courir aux chambres et aux lits pour choisir les meilleurs : il serait même malhonnête à une personne qui serait beaucoup au-dessus des autres de prendre pour elle tout ce qu'il y a de bon et de commode dans un mauvais logement, sans se mettre en peine si les autres ont la moindre commodité.

RB 209,1,607

Lorsqu'on monte en carrosse, il faut toujours prendre la moindre place si on est de qualité inférieure à ceux avec qui on y entre.

Dans un carrosse, il y a ordinairement deux places au fond, et deux sur le devant : la première place du fond est à droite, la seconde à gauche ; et en cas qu'il y en ait trois, la troisième est au milieu ; s'il y a deux portières, la première est à droite et la seconde à gauche, et les places qui sont du côté du fond sont les principales.

RB 209,1,608

Si on monte en carrosse avec une personne de qualité supérieure ou qu'on doit honorer, il est du respect qu'on lui doit, de la laisser monter la première et d'y entrer le dernier ; lors cependant que cette personne ordonne de monter en son carrosse avant elle, quoiqu'il ne le faille faire qu'en étant fort pressé *, on doit cependant se rendre après avoir témoigné par quelque signe de civilité qu'on se fait violence, puis s'asseoir à la dernière place et n'en pas prendre une plus haute ** qu'on n'y soit comme forcé.

* *Presser*, se dit figurément des discours par lesquels on insiste auprès de quelqu'un, pour le porter à quelque chose (Académie)

** *sous-entendu* : à moins

RB 209,1,609

On peut, et on doit, se mettre dans le fond du carrosse si la personne de qualité avec qui on y est l'ordonne, et se mettre auprès d'elle si elle le souhaite : car il n'est pas permis de le faire sans un ordre exprès ; il n'est pas non plus de la bienséance de se mettre sur le devant, vis-à-vis d'elle ; mais on doit se retirer à sa gauche, en sorte cependant qu'on soit tourné de son côté, et ne se pas couvrir qu'elle n'en ait fait instance *.

* *Instance*, s. f. Prière, sollicitation, empressement avec lequel on poursuit quelqu'un de faire quelque chose (Trévoux)

RB 209,1,610

Lorsqu'on est en carrosse, il est très incivil d'y regarder en face qui que ce soit de ceux qui y sont, de s'appuyer contre le dossier et de s'accouder en quelque endroit que ce soit ; on doit y tenir le corps droit et retenu *, et les pieds joints le plus que l'on peut ; ne pas croiser les jambes et ne les pas mettre trop près de celles des autres, à moins qu'on ne soit fort pressé ** et qu'on ne puisse faire autrement.

* *le corps retenu* : maintenu dans une attitude ferme, énergique, non molle et affalée (F. Albert-Valentin)

** *Presser*, signifie aussi, Se serrer pour occuper moins de place (Trévoux)

RB 209,1,611

Il est aussi très indécent, et tout à fait contre la bienséance, de cracher dans le carrosse et, si on est obligé d'y cracher, on doit le faire dans son mouchoir ; si on crache par une portière, ce qui n'est pas tout à fait honnête, à moins qu'on ne soit assis, on doit alors porter la main vers la joue pour la couvrir.

RB 209,1,612

Quand on sort du carrosse, il est de la civilité de descendre le premier, sans attendre qu'on le dise, afin de donner la main à la personne qualifiée quand elle sort, soit homme soit femme, pour l'aider à descendre ; on doit aussi toujours descendre par la portière qui est la plus proche ; s'il n'y a point d'inconvénient, si même il n'y a personne pour ouvrir la portière, il est à propos de se presser de le faire. Lorsqu'une personne de qualité, descendant de son carrosse, ordonne d'y demeurer pour l'y attendre, il est de la bienséance d'en descendre en même temps qu'elle, tant par respect que pour l'aider, et y remonter ensuite ; on doit aussi en descendre encore lorsqu'elle y veut remonter, et n'y rentrer qu'après elle.

RB 209,1,613

Lorsque, étant en carrosse, on se rencontre en un lieu par où passe le saint Sacrement, on doit descendre de carrosse et se mettre à genoux ; si c'est une procession, ou un enterrement, ou bien le roi, la reine, les princes les plus proches du sang royal, ou les personnes d'un caractère ou d'une dignité éminents *, il est du devoir et du respect de faire arrêter le carrosse jusqu'à ce qu'elles soient passées, aux hommes d'avoir la tête nue, et aux femmes de lever le masque.

* *éminente* (1703) : accord avec le nom le plus proche.

RB 209,1,614

Il n'est pas de la bienséance de monter en carrosse ou à cheval devant une personne pour qui on doit avoir quelque considération : si on ne peut obtenir d'elle honnêtement qu'elle se retire avant que l'on monte, il est à propos de faire avancer le carrosse ou le cheval jusqu'à ce qu'on ne la voie plus, et d'y monter ensuite.

RB 209,1,615

Lorsqu'on monte à cheval avec une personne qu'on doit honorer, il est de l'honnêteté de la laisser monter la première, de l'aider à monter et de tenir l'étrier ; il faut aussi, de même qu'à pied, lui céder la première place et aller un peu derrière elle, se réglant sur le train qu'elle va ; si cependant on était au-dessus du vent et qu'on jetât de la poussière sur cette personne, il faudrait changer de place.

RB 209,1,616

S'il se rencontre une rivière, un gué ou un borbier à passer, il est de l'ordre et de la raison de passer le premier ; et si on est derrière et qu'on doive passer après la personne à qui on doit du respect, on doit s'éloigner d'elle suffisamment afin que le cheval ne jette sur elle ni eau ni boue. Si cette personne galope, il faut prendre garde de n'aller pas plus vite qu'elle et de ne point vouloir faire paraître les bonnes qualités de son cheval, à moins que cette personne ne le commande expressément.

RB 210 **Chapitre X.** **Des lettres.**

RB 210,1,617

Comme un chrétien doit tâcher de ne pas faire de visites inutiles, la bienséance demande aussi qu'il fasse en sorte de ne point écrire de lettres * qu'elles ne paraissent être nécessaires.

* sous-entendu : à moins

RB 210,1,618

Il y a trois sortes de lettres, par rapport aux personnes : car ou on écrit à ses supérieurs *, ou à ses égaux, ou à ses inférieurs * ; il y en a aussi de trois sortes, eu égard aux choses qu'on écrit : car ce sont, ou des lettres d'affaires, ou des lettres familières, ou des lettres de compliments. Toutes ces sortes de lettres demandent chacune leur style et leur manière particulière.

* *supérieures... inférieures* (1703) : il s'agit de *personnes*. Mais la logique aurait demandé de mettre aussi : *égales*.

RB 210,1,619

Il faut que celles qu'on adresse à ses supérieurs soient très respectueuses ; que celles qu'on adresse à ses égaux soient honnêtes et donnent toujours quelques marques * de considération et de respect ; pour ce qui est de celles qu'on écrit à ses inférieurs, on doit leur y donner des témoignages d'affection et de bienveillance.

* *remarques* (1703) : on corrige depuis l'édition de 1715

RB 210,1,620

Lorsqu'on écrit des lettres d'affaires, on doit d'abord entrer dans le sujet, se servir de termes propres à la chose dont on parle *, et s'expliquer nettement et sans confusion. Si on a à parler de plus d'une affaire, il est à propos d'écrire par articles, pour rendre ce qu'on a à dire plus clair, et son style plus net. Les lettres familières doivent être de même style que la manière dont on s'exprime dans le discours **, pourvu qu'elle soit correcte, et on doit s'y faire entendre *** comme si on parlait.

* **RB 207,6,583**

** *Discours*, 1°. Propos de conversation, d'entretien (Littre)

*** *comprendre*

RB 210,1,621

Les lettres de compliments doivent être civiles et obligeantes, et ne doivent pas être plus longues que les compliments qu'on est obligé de faire.

Il est plus respectueux, lorsqu'on écrit à une personne qui est supérieure, de se servir de grand papier et, à qui que ce soit qu'on écrive, le papier doit toujours être double : on peut se servir de petit papier pour écrire des billets *, mais il faut toujours que le papier soit double.

* *Billet*, s. m. Petite lettre missive. [...] La différence qu'il y a entre lettre et billet, c'est que dans un billet, on ne commence point par Monsieur ou Madame ; ces mots n'y sont placés qu'après quelques autres (Académie) [**RB 210,1,640**]

RB 210,1,622

On commence toutes les lettres par ce mot : Monsieur, ou Monseigneur ; et si on écrit à une femme ou à une fille, par un de ceux-ci : Madame, ou Mademoiselle ; si on écrit à son père, on se sert de ces termes : Monsieur mon très honoré Père ; et ces mots : Monsieur, ou Madame, etc., doivent s'écrire tout du long, sans abréviation, car de les écrire autrement, cela serait tout à fait contre le respect.

RB 210,1,623

Le mot, Monsieur, s'écrit seul au haut de la lettre, du côté gauche et, entre ce mot - Monsieur - et le commencement de la lettre, on doit laisser l'espace de plusieurs lignes de blanc ; il faut en laisser plus ou moins, selon la qualité des personnes à qui on écrit, et en laisser plutôt plus que moins ; mais il faut surtout prendre garde que le premier mot du corps de la lettre ne puisse pas faire de liaison et comme une même période avec celui de Monsieur ; comme cela serait, si après le mot de Monsieur, on commençait la lecture * par cette expression : Votre laquais m'est venu dire - c'est à quoi on doit aussi faire attention dans le discours.

* on corrige « lettre » depuis 1715.

RB 210,1,624

Il serait très à propos que les chrétiens commençassent leurs lettres par ces paroles, dont se sert ordinairement saint Paul * dans celles qu'il écrit : La grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous, ou avec nous. Les personnes supérieures doivent dire : avec vous ; et celles qui sont égales : avec nous. Pour ce qui est des personnes inférieures, la bienséance veut qu'en écrivant aux personnes qui leur sont supérieures, elles commencent par leur demander leur bénédiction, et leur donner des marques de leur entière et sincère soumission.

* Rm 16, 20 ; 1 Co 16, 23 ; 2 Co 13, 13 ; Ga 6, 18 ; 1 Th 5, 28 ; 2 Th 3, 18 ; Phm 25

RB 210,1,625

Lorsqu'on écrit à des personnes d'une qualité éminente, il n'est pas séant de se servir du terme de Vous ; mais il faut pour l'ordinaire, en leur adressant le discours *, employer le terme qui exprime le titre de leur qualité. Ainsi au lieu de dire : Vous ; on doit dire aux princes : Votre Altesse ; aux évêques, aux ducs et pairs, et aux ministres d'État : Votre Grandeur ; aux religieux qualifiés **: Votre Révérence ; aux personnes à qui on doit du respect, il est à propos de répéter de temps en temps dans le corps de la lettre : Monsieur ; ou : Madame ;

* *en s'adressant à eux*

** *ayant une fonction importante, Supérieur Général ou Provincial*

RB 210,1,626

il faut cependant prendre garde de ne le pas mettre deux fois dans une même période, et de ne le pas mettre après le mot de Moi ou d'une personne inférieure, et il faut mettre ordinairement le mot de Monseigneur avant le titre d'honneur, et le mot de Monsieur après celui de Vous, en cette manière : C'est vous, Monsieur, de qui j'ai reçu cette grâce.

RB 210,1,627

On doit, dans le corps de la lettre, employer le terme qui exprime le titre d'honneur, tout autant de fois qu'on le peut naturellement et sans le tirer de loin, sinon il faut se servir du terme de Vous.

Lorsqu'on se sert du titre d'honneur, on doit tourner la phrase à la troisième personne, en disant par exemple : Votre Altesse, Monseigneur, me permettra bien de lui dire ; Votre Grandeur sait bien ce qui s'est passé, etc. Il faut écrire ce terme qui marque la qualité, tout du long, au moins la première fois qu'on le met dans chaque page et, quand on l'abrège, mettre pour Votre Majesté, V. M. ; pour Votre Altesse, V. A. ; et ainsi des autres.

RB 210,1,628

On met encore le terme de Monsieur, ou de Monseigneur, à la fin de la lettre, selon la qualité de la personne à qui l'on écrit ; et ce nom, Monsieur, doit être dans le milieu du blanc du papier, qui reste entre la fin de la lettre et ces paroles : Votre très humble et très obéissant serviteur. Le terme de Monseigneur se met le plus bas que l'on peut ; et si on a donné, à la personne à qui on écrit, un titre d'honneur dans le corps de la lettre, au bas de la lettre, après ce terme, Monseigneur, il faut mettre de suite, mais un peu plus bas, en cette manière : Monseigneur, de votre Altesse, de votre Excellence, ou de votre Grandeur, le très humble, etc.

RB 210,1,629

On doit prendre garde, en écrivant, de se servir des termes d'honnêteté et de civilité dont on est obligé de se servir en parlant, pour garder les règles de la bienséance ; et il n'est pas permis de se servir de ces termes de service et d'amitié à l'égard des personnes qui sont supérieures ou pour lesquelles on doit avoir de la considération et du respect ; on ne doit en user qu'à l'égard des personnes qui sont pour le moins un peu inférieures ; on ne doit pas dire par exemple : Vous m'avez fait cette amitié, etc., mais : Vous, Monsieur, avez eu la bonté de me faire cette grâce.

RB 210,1,630

Il faut que le style de la lettre soit tel que le sujet dont on traite. Si, par exemple, on parle d'une affaire sérieuse, il faut que le style soit sérieux ; et il faut bien se garder de se servir de quelque expression familière et encore moins de termes risibles. On doit aussi faire en sorte que le style soit net et concis : car il est à propos, dans les lettres, de s'étudier à mettre les choses en peu de mots, c'est la manière d'écrire qui a plus d'air et qui agréé davantage. Si la lettre qu'on écrit est une réponse, il faut d'abord marquer la date de la lettre qu'on a reçue et répondre article par article tous les chefs *, et puis ajouter ensuite ce qu'on a à mander ** de nouveau.

* *Chef*, 13°. Article, division, point en discussion (Littre)

** *Mander*, signifie aussi, écrire à quelqu'un, ou lui envoyer un message pour lui faire savoir quelque chose, pour le prier, le charger de faire quelque affaire (Trévoux)

RB 210,1,631

S'il y a encore beaucoup à écrire de la lettre et qu'il ne paraisse pas y avoir assez de place pour mettre le mot de Monsieur, à la place où il doit être, il sera à propos de ménager * tellement l'écriture qu'il puisse rester au moins deux lignes pour mettre à la page suivante : car il ne doit jamais y avoir moins de deux lignes dans une page.

Au bas de la lettre, pour marque de soumission à l'égard de la personne à qui on écrit, après ces termes : Je suis, ou autres semblables, on met ces mots : (Votre très humble et très obéissant serviteur).

* *Ménager*, signifie encore figurément, conduire, manier avec adresse (Académie)

RB 210,1,632

Et ils se mettent en deux lignes, au bas et au coin du papier, du côté droit : c'est toujours par ces termes qu'on finit une lettre, parce que nous n'avons point d'autres marques pour exprimer notre respect. Un fils, écrivant à son père, met : Votre humble et très obéissant fils. Un sujet, à son roi, use de ces termes : Sire, Votre Majesté, le très humble, très obéissant et très fidèle sujet.

RB 210,1,633

Lorsqu'on écrit à son égal ou à une personne qui est au-dessous de soi, on doit toujours se servir de termes qui marquent du respect, en traitant celui à qui on écrit comme s'il était simplement au-dessus de soi, et ne se servir jamais d'aucun terme qui marque de l'amitié ou de la familiarité.

Si on écrit à une personne qui est beaucoup au-dessous de soi, comme pourrait être un artisan ou un paysan, on lui écrit ordinairement, sans l'appeler Monsieur ; et on met à la fin, tout de suite : Je suis votre affectionné à vous servir.

RB 210,1,634

Il faut, en finissant, mettre toujours ces termes : Votre très humble, etc. au nominatif ou à l'accusatif, et non jamais au génitif ou au datif *, par exemple : Je suis votre, etc. ; et non pas : Commandez à votre ; ou : Recevez de votre, etc.

* seul emploi de ces termes grammaticaux du latin, équivalents au : sujet ou complément d'objet direct... complément de nom ou complément d'objet indirect.

RB 210,1,635

La bienséance veut toujours, quand on écrit, qu'on mette la date du mois et de l'année auxquels on écrit, et non pas celle du jour de la semaine ; et, pour plus grand respect, il faut la mettre tout au bas de la page, où on finit la lettre, du côté gauche, au-dessous du mot de Monsieur. Cependant dans les lettres d'affaires, il est plus à propos de mettre la date au commencement, tout au haut, du côté droit, parce qu'il est à propos que celui à qui elle est adressée en sache la date avant que de la lire ; on peut aussi en user de même lorsqu'on écrit à une personne avec qui on est familier ou qui est inférieure.

RB 210,1,636

Lorsqu'on écrit à une personne qui est supérieure, il est tout à fait contre le respect de faire des baisemains * à d'autres au bas de la lettre ; et il ne l'est pas moins d'adresser ses baisemains ou recommandations à des personnes qui sont beaucoup élevées au-dessus de soi, ou de leur donner par lettres quelque semblable commission : cela est seulement permis entre les amis et entre des personnes égales ou familières.

* On dit aussi, *faire des baisemains* ; pour dire, faire des recommandations ou des civilités à quelqu'un, ou de sa part (Trévoux)

RB 210,1,637

Cette sorte de civilité au bas des lettres se fait ordinairement en cette manière : Permettez-moi, je vous prie, Monsieur, d'assurer Monsieur N. ou Madame N. de mes très humbles services et respects ; ou : Je vous prie très humblement d'assurer, etc. * Agréez, s'il vous plaît, Monsieur, que je fasse ici mes très humbles baisemains à Monsieur N., à Madame N.

Si la lettre est écrite de tous les côtés jusqu'au bas, il n'est pas de la civilité de la mettre ainsi dans l'enveloppe ; mais il sera à propos de couvrir la dernière page d'un feuillet de papier blanc et de le joindre à la lettre écrite, par une petite marge.

* *et* (1703) : on corrige depuis l'édition de 1715

RB 210,1,638

Lorsqu'on écrit à une personne qu'on doit beaucoup respecter, il est de l'honnêteté de mettre la lettre dans une enveloppe qui soit de papier blanc et bien net, et d'écrire l'adresse sur l'enveloppe et non pas sur la lettre.

L'adresse d'une lettre se commence par ces termes : (*À Monsieur, Monsieur*). À, se met au haut du dessus de la lettre, au commencement de la ligne, du côté gauche, et ce mot, *Monsieur*, ou bien, *À Monsieur*, tout de suite, se met à la fin de la même ligne, du côté droit ; au bas de l'enveloppe ou du dos de la lettre, on répète le mot, *À Monsieur*, puis on met le nom de la personne à qui on écrit, sa qualité et sa demeure, en cette manière :

RB 210,1,639

Monsieur N. Conseiller du Roi... rue... et tout au bas, au coin de la lettre, du côté droit, on met le nom de la ville dans laquelle cette personne demeure : à Paris, par exemple, si elle demeure à Paris. Il est très incivil à celui qui écrit de taxer le prix de la lettre, en mettant par exemple (port * trois sols). Si on écrit à une personne qui soit beaucoup au dessus de soi, on met ordinairement au haut du dessus de la lettre, au milieu de la ligne, Pour ; et, vers le milieu du papier, le reste de l'adresse tout de suite, et tout au bas, au coin, le nom de la ville où demeure la personne à qui on écrit.

On peut écrire en billet à une personne qui est égale, ou familière, ou inférieure ; on peut aussi le faire à l'égard des personnes qui sont supérieures, lorsqu'on leur écrit souvent ; l'adresse aux billets se [met] ** de même qu'aux lettres.

* *pour* (1703) : on corrige depuis 1715 ce seul mot, bien que l'ordonnance du 27 septembre 1703 ait fixé à 4 sols le port des lettres (F. Albert-Valentin, p. 477). - Celui qui paie la lettre est celui qui la reçoit.

*** verbe oublié en 1703 : on corrige depuis l'édition de 1715

RB 210,1,640

Lorsque quelqu'un de nos amis nous prie, ou que quelque personne à qui nous devons du respect commande, d'abrégé les cérémonies dont on se sert en écrivant des lettres et d'écrire en billet – c'est-à-dire tout de suite, sans mettre Monsieur en tête et sans laisser de vide – on doit le faire pour ne se point rendre incommode et par respect pour celui qui l'ordonne.

RB 210,1,641

Quand on écrit un billet, il faut mettre Monsieur dans le corps du billet, après les premiers mots, en cette manière : Vous savez, Monsieur, que etc. ; et l'écrire, et le répéter, comme dans une lettre, et, à la fin, il faut mettre tout de suite : Je suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

On ne doit jamais lire ni lettre, ni billet, ni papier, ni livre *, lorsqu'on est en compagnie **, à moins que cela ne soit si pressé qu'on ne puisse s'en dispenser : il n'est pas même permis de le faire en présence d'un autre, à moins qu'on ne soit beaucoup au-dessus de lui.

* *lire* (1703) : on corrige depuis 1715 pour éviter une incohérence.

** La phrase aurait été plus claire si cette incise était placée au début.

RB 210,1,642

Lorsqu'on est obligé de lire une lettre, étant en compagnie, on doit demander excuse * à la compagnie et la ** prier de trouver bon qu'on rende réponse à la personne qui l'a apportée ; il faut ensuite se lever, si on est assis, et se retirer à l'écart pour lire cette lettre tout bas.

* expression condamnée par plusieurs auteurs : voir la note de **RB 206,7,474**

** *le* (1703) : on corrige depuis l'édition 1715

RB 210,1,643

Il est tout à fait malhonnête, lorsqu'on a commencé à lire tout haut une lettre ou quelque autre chose, pour le communiquer à d'autres, de lire bas ou entre les dents quelque endroit qu'on veuille * celer aux autres ; et lorsqu'on a lu une lettre à l'écart, il est à propos et obligeant, en

revenant à la compagnie, de leur en dire ce qui s'en peut déclarer, particulièrement si c'est quelque nouvelle, afin de ne point paraître mystérieux dans ses affaires.

Quand quelqu'un présente une lettre à un autre, si celui qui la * présente est supérieur et que cette lettre regarde les affaires de celui à qui on la présente *, ce qu'il pourra facilement juger, il ne doit ni l'ouvrir ni la lire devant cette personne.

* *veille... le... presente* (1703) : on corrige ces trois mots depuis l'édition de 1729, les précédentes omettant ce paragraphe 643

RB 210,1,644

Si cette lettre regarde les intérêts de la personne qui la présente, il est à propos d'ouvrir la lettre en sa présence, en lui faisant auparavant quelque civilité.

Lorsqu'on s'aperçoit que quelqu'un veut lire une lettre en secret, on ne doit point s'en approcher, à moins que celui qui la lit ne prie de le faire.

APPROBATION.

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier ce livre qui a pour titre *Les règles de la Bienséance et de la Civilité Chrétiennes* *, dans lequel je n'ai rien trouvé que de conforme à la foi catholique, aux bonnes mœurs et à la piété.

Fait à Paris ce vingt-sixième jour de Décembre 1702.

L. ELLIS Du PIN.

* *Chrétienne* (1703) – Voir RB ou RB 200 et sa note